

Bibliothèque numérique

medic @

Rouillard, Sébastien. *Les
gymnopodes ou de la nudité des
pieds, disputée de part & d'autre...*

A Paris, A l'Olivier, 1624.

Cote : 8069

LES
GYMNOPODES,
ou *Mus. c. A.*

DE LA NUDITE'

DES PIEDS.

Disputée de part & d'autre:

Capucins Recolts &c les Conventuels

n°. 31

Par M^{me}. SEBASTIAN ROVLLIARD
de Melun, Aduocat en Parlement.

Tab-26.

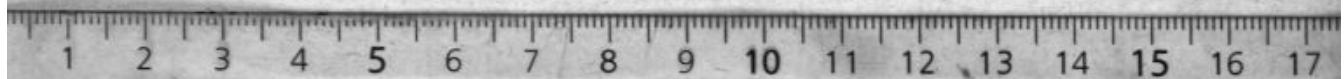


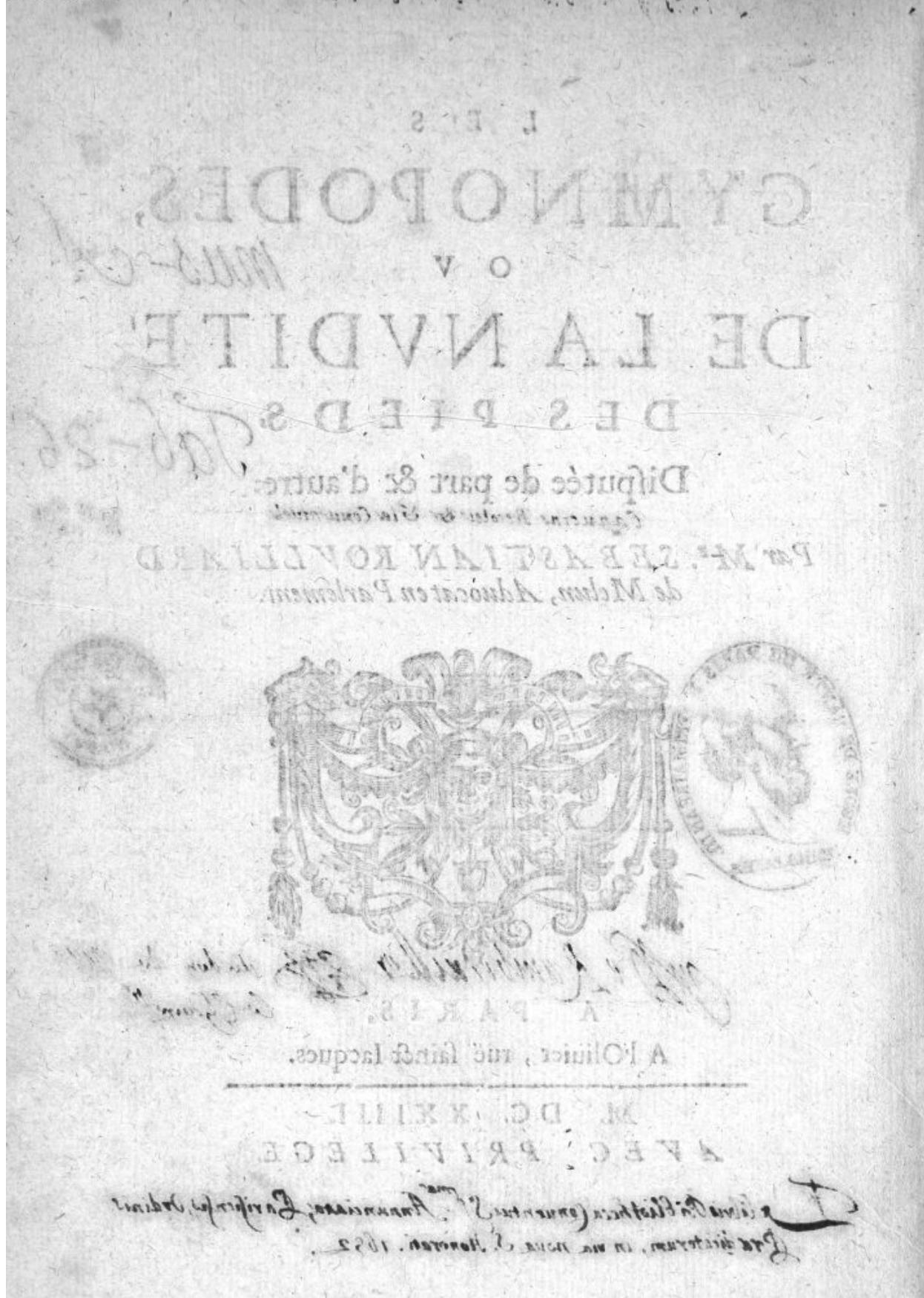
Publié à l'Amboise *du doy de M.
Le Gantier*
A PARIS.
A l'Olivier, rue Saint-Jacques.

M. DC. XXIII.

AVEC PRIVILEGE.

*Ex libris Bibliotheca Conventus S^{fr} Annunciatorum Parisense Ordinis
Predicorum, in via nova S. Honorati. 1652.*





Ex libris de M. Baudot - Paris et S. honoraire



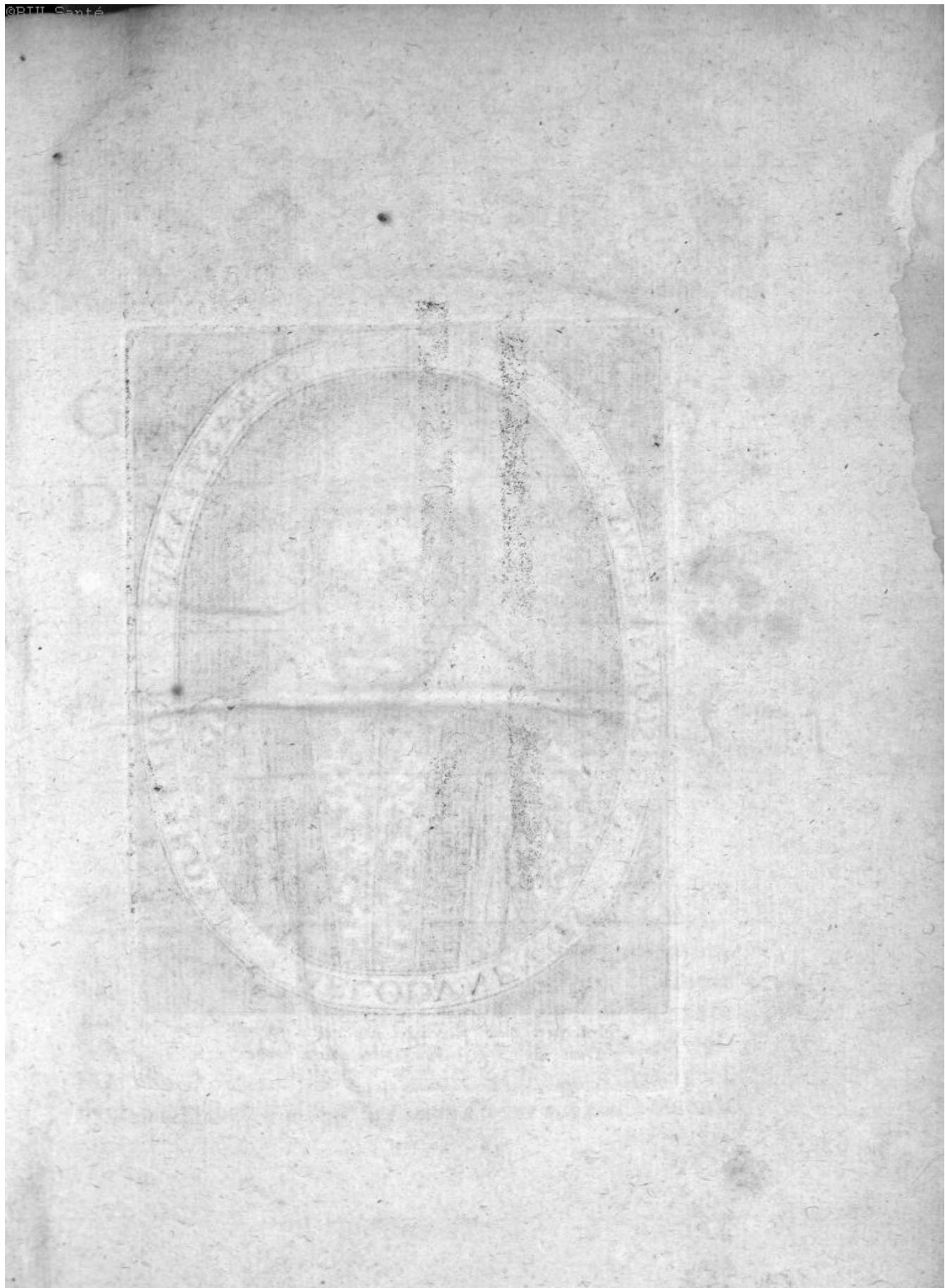
LE NESCRISS DE LA NUDITE
POUR FAIRE A VACAN; PRÉJADIGE
MAIS AFIN QU'ELA VERITE
PAR CE DEBAT MIXX SECTAIRCISSE





IE N'ESCRIS DE LA NVDITE',
POVR FAIRE A AVCVN, PREIVDICE:
MAIS AFIN QVE LA VERITE',
PAR CE DEBAT MIEVX S'ESCLAIRCISSE.







*Exteriora mea placeant spectacula forme :
Dum magis ipse lubens interiora probes.*



LES
GYMNOPODES,
DE LA NUDITE'
DES PIEDS,

Disputée de part & d'autre:



Par M^E. SEBASTIAN ROVLLIARD
de Melun, Aduocat en Parlement.

PARTIE AFFIRMATIVE.

SI CALANVS lvn des Gymnosophistes des Indes, ne voulut autrefois reueler les secr̄ts de sa doctrine , au Grec Onesicritus, quoy qu'il en fust par luy tres instamment requis: qu'au precallable iceluy suppliant ne se fust despouillé des habits, dont il estoit vestu: soit, que ce Maistre enflé de vaine gloire , affectast cet honneur seulement deub aux Dieux, *quos depositis Penulis adorare mos erat* : ou qu'il

LES GYMNOPODES,
 exigeraſt de ce futur ſien Disciple , cete profonde humilia-
 tion: affin que venant prendre chez luy de nouueaux orne-
 ments , pour parer ſon esprit : il ſceuſt que la piaſſe ordinaire
 de ceux du corps , ne ſert que d'vn fatdeau penible & incom-
 mode , que le luſtre d'iceux , apres auoir esclaté quelque temps ,
 fe terniſt en peu d'heure ,

Et fuscata ſitu corrumpit vena colorem.

Ie desirerois icy , où il ſ'agit d'vne nudité de pieds , que
 la teste la premiere en reſſentit l'effet : & que ceux qui
 par curioſité , & peut eſtre , autant pour leur profit , que
 plaisir non commun , voudront preſter l'œil , & la main , à ce
 Problème Agonistique : au lieu des veftemens du corps , euf-
 ſent au preallable à ſe despoüiller de ceus , dont les Ames
 font quelqu'efois faſiſes & affublées : l'entends , de ces paſſions
 abſurdes & ſiniſtres , qui ont de couſtume d'alterer le ſens &
 la raſon : faire prendre à gauche , ce que l'on tend à droicte , &
 imaginer des ombres au Tropique de la Siene d'Ægypte , où
 ne s'y en veid , où n'y en eut iamais . Bref qui conuertiffent la
 lumiere en tenebres , ou ſ'il leur aduient de la laiſſer en ſon
 entier : font , qu'on ne puiffe en plein iour , la veoir ny re-
 cognoijtre : ſiue nimia cæcitate , comme parle Sainct Augu-
 ſtin ; qua nec aperta cernuntur ; ſiue obſtinatissima peruicacia , qua
 ēt ea qua cernuntur , non creduntur .

Auſſi eſtimé ie , que pour cuiter à ce meſchef & incouuenient :
 Platon in Gorgia , ſoubs ſens Allegorique , vouloit que les iuge-
 ments fuſſent exercez à nud , tant par les Juges , que par les
 parties meſmes : ſur ce qu'il preſumoit , que leurs habillements
 ne ſeruoient qu'à offuſquer la lumiere de l'ame , & de la verité :
Τῶν δὲ αὐτοῖς ποὺ μὲν ἐμπεριέχονται γίγνεται , οὐ μὲν αὐτῶν αἱ φιέσματα , οὐ
τὰ δὲ νερούμενα . Comme en outre , pour quelque pareil ſym-
 bole , les Preteurs Romains ou leurs Deleuez , ſouloient ſe
 deſveſtir de leurs Togues en plein ſiege , lors qu'ils auoient
 à prononcer

OV DE LA NVDITÉ DES PIEDS. 3

à prononcer quelque iugement d'importance, notamment sur la vie & l'estat des personnes : selon qu'il fut pratiqué par Ciceron, Juge commis en la cause de Licinius Macer : au douzième chapitre; du neuvième liure de Valere Maxime.

Oubien si tandis que pardeuât l'Empereur Claude Cæsar, on plaidoit vne cause de Peregrinité : c'est à dire d'vne iniuste usurpation pretendue faîte par certain estranger ; du droit de la Togue & Bourgeoisie Romaine : cet Empereur enignit à l'accusé, tantost de prendre la Robe de Peregrin, tantost celle de Citoyen : affin qu'il demeurast Neutre, en lvn & l'autre habit, durant l'incertitude de sa condition : & iusqu'à ce qu'il fust décidé.

---- *Tros Tyrius ve foret.*

Le mesme seroit-il point à imiter au different qui s'offre ? & qu'en attendant qu'il prenne fin, par l'autorité d'un iugement suprême ; ou pour user des termes de Symmaque, à l'Empereur Theodoose : *donec nutanti negotio, stabile remedium deferatur*: chacun cependant, tienne le mouuemēt de son cœur en balance, suspende son sentiment, & rende son aduis moiroyen *inter strepitum & iictum*: sans ressembler à ce genre d'hommes, reueſche & trop determiné, qui soudain se fiche à vne ou autre opinion, sans puis apres la vouloir onc desmordre: qui prend dégouſt à tout ce qui est contre son appetit : *cui amaro nil dulcescit, cui turbato nil quiescit, & cui vago nil consilit?*

Quoy qu'il en soit, & soubs ceste esperance : les spectateurs candides & fauorables, seront conuiez de vouloir d'un pouſce heureusement tourné, applaudir aux démarches de cet ambidextre fils de Iemini, de cet Homerique Asteropæe, qui se presentant sur les rangs en armes blanches, peut affermer selon l'ancien serment des Olympioniques, que c'est avec toute syncerité, sans machination de fraude, sans piege, & sans embusches: qu'il ha pour vray dessein de tellemēt pro-

B

4 *LES GYMNOPODES.*

pugner vn party : que l'autre toutesfois pendant le conflict, n'en souffre prejudence. Et qu'il aduienne en somme, que ce soit vn exploët Martial , semblable aucunement à celuy du Diomede d'Homere : duquel on disoit , qu'il estoit incertain, s'il guerroyoit du costé des Grecs , ou bien pour les Troyens:

Tυδείδης δέ τοις αὐτοῖς ποτέροις μετείν :

ἵη μετέ τρόπεσσιν ὅμιλοι , οὐ μετ' Αχαιοῖς.

Ainsi donc le but de cet œuvre estant descouvert, & le voile leué : au lieu que iadis fut faict reproche à Theophraste: que pour contempler le Ciel trop attentiuement: & faute de par lui regarder à ses pieds: il se mettoit en danger de cheoir inopinément au fonds d'un precipice. Icy de prime abord , seront aduertis les Peres Conuentuels de l'Ordre Seraphique, de prendre tellement garde à leurs pieds, que pourtant ils ne perdent le ciel, ny sa route de veuë:ains aduisent s'ils sont N V D S, s'ils sont nets, si assez dispos & agiles, pour les y faire atteindre & paruenir : & leur donner tel essor & si libre , qu'avec pleine allegresse :

Ardua securis scandant laquearia plantis.

Qu'ils tentent, si leurs six æles Seraphiques:deux pour munir leurs corps , deux pour courrir leurs pieds , & les deux autres pour esleuer en l'air le vol de leur esprit , les pourront despestrer des entraues , & garantir des pieges de ce bas monde. Bref facent espreuve , si les Stigmates ignees de leur Pere S. FRANÇOIS , auront la force d'eschauffer leurs ames de telle ardeur , & percer leurs cœurs d'un si vif aiguillon de l'amour diuin:qu'il n'y ait doute, que le moindre d'entre-eux, qui en sera espoint, qui en sera espris:

Irruet intrepidus flammis, HYBERNA secabit

ÆQVORA, & armatas acies superabit inermis.

Bel aduertissement, à vray dire: soit qu'il vienne de la fille de la voix , comme parlent les Hebreux , & de reuelation occul-

OV DE LA NUDITE DES PIEDS.

te : ou qu'il ait eu son Principe extérieur de l'arriée du R eue-
rendissime General BENIGNE à GENVA : au grand Con-
uent des Cordeliers de Paris : sur le commencement du mois
de Decembre, mille six cens vingt & vn. GENERAL (dis-ic)
& noteray en passant, qu'il estoit appellé des Grecs PANTO-
CRATOR ENVS, selon qu'il se peut apprendre de Balsamon,
sur le premier chapitre du Nomocanon de Photius, comme
qui diroit, Commandeur General sur tous les Monastères de
sa regle, & son ordre.

Mais ce bon Pere, autant de nom que par effect BENING,
raualant le sourcil de ce titre, par l'humilité de son Ministere:
tesmoigna de prim' abord, que sa venue estoit pour proffiter:
non pour affecter ce que son grade superieur, luy donnoit de
pouvoir legitime sur les siens. Si ce n'est qu'on vueille dire,
que l'humilité des Prefects Monastiques, par vne vertu infuse
& cachee, ha vnesprit Hegemonique ou Dominant: qui mei-
ne les volontaires, & traistne les Refractaires. *In domo iusti vi-
uentis ex fide* (disoit S. Augustin) *& adhuc ab illa cœlesti Cœnitate
peregrinantis, ETIAM QVI IMPERAT, SERVIT EIS qui-
bus videtur imperare: Neque enim dominandi cupiditate imperat: sed
officio consulendi: nec principandi superbia: sed prouidendi miseri-
cordia.*

Et ce conseil, ceste preuoiance, ceste misericorde ou cha-
rité vrayment paternelle; ha l'effet d'autant plus salutaire:
qu'estant poussée & conduitte par l'Enthousiasme de ce souf-
fle d'en haut, qui tourne tout à bien: *à quo petit nauigaturus sere-
num: peregrinaturus redditum, pugnaturus auspicium:* elle ne respi-
re que le profit vniue de ceux, qui mesmes n'en veulent
point, & par erreur ou desdain font mine d'y resister: & ne
tend qu'à les reduire malgré eux, à sauourer la Dose: laquelle
le S. Augustin pré-allegué, appelle *Medicinam omnibus consu-
lentem, omnia tumentia comprimentem, omnia tabescētia refouentem,*

B ij

6 *LES GYMNOPODES,*

omnia superflua resecantem, & omnia deprauata corrigentem.

Tout ainsi donc que les Ephores de Lacedæmonie, à l'entrée de leurs Magistratures, pour première proclamation, enjoignoient à chacun de leurs Concitoyens, de se raire les Barbès : affin que ceux qui en chose si petite, ne feroient refus ou dény d'executer leur commandement, donnassent par là vn signal assuré, qu'ils leur obeiroient plus volontiers les grandes.

Au cas pareil : ce Pere GENERAL, pour établir le premier fondement de sa Reforme, s'estant proposé qu'en S. FRANÇOIS D'ASSISE, s'estoit accomplie la prophétie d'Esaye : *In die illa Dominus nouacula conducta radet caput, & PILOS PEDVM*, de ceux qui habiteront outre l'Euphrate : c'est à dire, de ceux qui auront trijeté le fleuve de liesse, pour viure en Penitence : Et que de faict la Regle bien qu'enfrainte de ceste part, estoit precise pour la deschaussure & NUDITE DES PIEDS. Il confera sur ce subiect plusieurs iours avec les DISCRETS de la Maison : commença par des exhortations amiables : puis faute de les veoir se resoudre, enjoignit à tous par ordonnance expresse, de quitter souliers, guestrés, ou bas de chausses : & aller desormais NUDS PIEDS, avec simples sandales, & tellement descouverts par l'empaing : V T MAIOR PARS PEDIS APPARERET.

Mais à ces paroles inopinées, parut pour véritable, ce que disoit Iules Cæsar ; qu'il n'y ha esprit si fort qui ne se trouble, à l'arriuée de quelque estrange nouveauté. Elles gelerent le sang, stupefierent le sens, arrêterent, ou irriterent la langue, à grand nombre d'entr'eux :

Ah pietas! signis contraria signa paternis

Egerunt:

Et pour peu qui subirent le ioug : combien de refractaires ? an non sub eodem igne aurum rutilat, & palea fumat ? nonne mansit

OV DE LA NVDITE^E DES PIEDS. 7
diffimilitudo patientium, etiam in similitudine passionum?

Voires prenoit-on pour pretexte, que la liaison qui regnoit lors à Paris, sembloit de plus en plus rengreger le motif de leur tristesse & mescontentement. Car de long temps ne s'y estoit veu si rude Hyuer, ne si aspre froidure : l'haleine mesme des personnes se geloit.

Styriaque impexis induruit horrida barbis :
 Les iours y estoient sombres & hideux, & les nuits trop plus insupportables, mesmement en vne Maison de Mendians, ordinairement assez mal fournie de bois, & autres commodeitez. Ce n'estoient que battements de pieds, frissons & tremblements,

Thracio bacchante sub inter-
Lunia vento.

Demaniere, qu'à ceste inesperee sermonce, plusieurs sentirent leurs esprits distraits, & agitez de la mesme perplexité, qu'autresfois les Palladins de Grece, sur le combat singulier à eux offert par le Troyen Hector: ils auoient honte (dit Homere) de le refuser, & s'y : craignoient de l'accepter.

Aίδεσθε μὲν ἀκαδητοὶ, δέποτε οὐ τυράδεσθε.
 L'exéple de leur General, d'une part les faisoissoit de pudeur: veu que iaçoit que Superieur, d'ailleurs attenué de trauaux, & cassé de vieillesse: toutesfois il n'auoit feint ny fait difficulté, de se mettre en chemin avec la Cappe & la Baguette, & LES PIEDS NVDS, trauerser les roches glacees des Alpes Iuliennes, Cotiennes: fendre les raboteuses collines des Pyrenees, brosser par les campagnes inegalles: & traicter mers & rivieres par vn temps si fascheux, pour les venir trouuer, les venir visiter; sans que son Genie endurcy à la fatigue, fust entré en ceste delicate saouleur ou apprehension:

Ah ! tibi ne teneras glacies secet aspera plantas !

Ainsi le voyoient-ils en propre personne, leur seruir d'Ar-
 B iiij

LES GYMNOPODES,

chetype: monstrer par les effectz, ce que le Philosophe Zenon souhaitoit dans Clement Alexandrin : de veoir plustost vn Brachmane se iettant dans le feu : que d'ouir mille discours du mespris de la mort. Et finalement le recognoisoient faire en luy la mesme espreuve , que ce Demetrius le Stoicien, duquel Seneque rapporte en quelque endroit: *cum illum video NVDVM: & quanto minus quam stramentis incubantem: tunc mihi non Praceptor veri, sed T E S T I S est.* Je r'enuieray icy sur Seneque , & diray : *imò plusquam testis: veri scilicet INDEX & IVDEX.* Partant estoit-ce pas vne taisible semonce à chacun d'eux, de vouloir l'imiter?

Quemque ducem vita sequitur, pietate sequatur.

D'autre costé aussi , disoient-ils auoir peur : de se soubs-mettre à vn ioug, qu'ils ne peussent porter : du moins sans l'esfayer par vn an de iuste probation : & de se départir des dispenses de tant de Papes & Saincts Peres , qui pour plusieurs causes raisonnables , & de grande importance , leur auroient des long-temps permis ceste chaussure : à laquelle de fait , ils estoient ja tous accoustumez. Quelle apparence donc de la leur faire abdiquer si soudain ? & quand il seroit force d'en venir là , quelle rigueur & precipitation , (s'escrioient-ils ?) que de commencer par vn temps si rude & importun ?

--- *quid si Troia alta maneret?*

Troia per undosum peteretur classibus æquor?

Là dessus, bruit entre les Freres : ainsi confus, ainsi perplex, ainsi agitez , qui d'un costé qui d'autre.

--- *velut sylvis ubi forte*

Palantes error recto de tramite pellit:

Ille sinistrorum, hic dextrorum abit.

Et combien que les Nathinæans, ou Dieu donnez,c'est à dire les Religieux du Prophete Esdras, ayent esté autrefois par luy logez au quartier nommé Ophel : ce qui signifie tenebres &

OV DE LA NVDITE' DES PIEDS. 9

obscurité : vray-semblablement pour ce que les affaires du Cloistre y doiuet demeurer couertes & resserrees , sans passer plus auant: & sans que le populaire y puisse ietter la veue: pour laquelle cause aussi les fenestres du Temple, estoient obliques & faietes de biais.

Neantmoins la rumeur à l'instant s'en respand par la ville: elle resonne, elle esclatte, *in triujs Geth, & in compitis Ascalonis:* sa Majesté est suppliee d'y prouuoir & donner ordre: le Conseil priué, la Cour de Parlement, le Recteur de l'Vniuersité, & autres Gents notables s'y employent, & tous à bon escient. Voires force est d'y entremesler le secours des Cohortes Pretoriennes : pour garantir les vns d'offense, fournir aux autres de presente deffense : & empescher que parmy eux ne se trouuast aucun reietton de ce Ioab : *qui olim posuit crimen praelij in Baltheo & CALCEAMENTO.*

De là en auant, l'affaire reçoit diuerses crises & symptomes, & n'y est la resine de Galaad espargnee , pour remedier à vn mal , qui autrement sembloit menacer de quelque plus grand peril. On recherche infinis moyens , on tente plusieurs expedients, pour addoucir les esprits, appaiser cet orage, & rompre ce discord. Mais tandis que côte la prohibition diuine , en la celebrazione du Sabbath , ou dvn acte de repos, les vns allument le feu, les autres le soufflent & ventelent, pour ren greger le trouble : tandis que chacun pense auoir le droict de son costé : *& magno se indice quisque tuetur:* la chose est plustost iusqu'à huy demeuree en suspens, que mise totalement à execu-tion : *neque tot difficultatibus* (pour vser de ces termes d'Am-mian Marcellin.) *hucvsque diligens ratio victrix esse potuit.*

Ainçois à parler en termes de Iurisconsulte : semble , que ceste action soit maintenant devenue publique & populaire: affin que chacun , s'il est poussé d'un bon Genie , apporte de l'eau, pour esteindre s'il peut, ce feu trop s'aduancant, ou pour

10 *LES GYMNOPODES,*

euiter , que par vn trop lourd contre-heurt de vents impétueux : ceste belle Plante Seraphique , ne vienne à se broüir : de mesmes que jadis à Rome , si le Cormier miraculeusement prouenu de la hampe du Iavelot de Romule, donnoit indice de se flestrir & deslecher : chacun courroit vistement au Tybre , & quiconque se fust monstré restif à l'arrouser , eust esté mis au rang des Cerites & impies.

Tellement que parmy le grand nombre de ceux , qui è *Legione Auxiliatrice*, se sont meslez d'y contribuer de leur secours & assistance : l'exez d'une affection syncere, m'auroit pareillement poussé à y porter la mienne : non pour diuiser la victime en deux , & passer au trauers , ce que Dieu deffendit au Prophete Ieremic : car ce seroit fomenter la diuision des Contretenants , sans ayder lvn ny l'autre : comme d'ordinaire vne entremise moitoyenne , *nec amicum parit* , selon Tacite , *nec inimicum tollit.*

Mais pour imiter le Patriarche Iacob , qui ayant à traicter le fleuve du Iourdain , c'est à dire fleuue de iugement : sonda au precallable le gué de Naboc , qui signifie *euacuationem belli*. Car est- ce pas levray moyen d'euacuer la guerre ? faire cesser la querelle , & finir la dispute ? que de reprelenter si naifument les raisons de part & d'autre , les examiner avec telle discretion , les approfondir avec telle solidité , & en descouvrir la force ou foiblesse avec telle dexterité : que la decision en deuienne facile à ceux , qui tiennent en main la Balance de droicture ? *quique recte censendi habent Portisculum?* Et desia est-il point à esperer , que par l'interposition de leurs mains salutaires ,

---- medijs secessibus Aulæ ,

Intemeratorum stabit Reuerentia F R A T R V M?

Il n'a iamais esté (pour commencer icy la premiere partie) que ceux qui ont offert leurs Ames à Dieu , en la plage de Charan , d'Anathème ou Consecration , pour luy adherer en tous

OV DE LA NVDITE' DES PIEDS. II
 tous leurs exercices , autant separiez du corps , qu' esloignez
 de la terre : n'ayent pris coustume , outre l'alteration de
 l'homme interieur : d'en porter aussi les marques & ensei-
 gnes à l'exterieur : *ut eructaret ab interiore in superficiem* , selon
 que parle Tertullian : & que la principale de ces marques ,
 n'ayt esté *LA NVDITE' DES PIEDS*. Soit pour leur ser-
 uir à eux mesmes , de perpetuel memorial de leur Deuotion:
 ne plus ne moins que la bandelette d'escarlatte , ordon-
 née par Moysé à son peuple d'eslite : ou pour edifier , & con-
 uertir les autres à leur exemple : puis qu'au dire de S. Am-
 broise : *Iusti adspectus in plerisque , admonitionis correctio , perfe-*
citoribus laetitia est : & qu'en outre , suivant S. Leon Pape : *ple-*
nius docetur opere , quam voce ; ac exempla quam verba vali-
diora sunt.

Cela se peut prouver par les monuments antiques du Iudaïsme , Paganisme , singe d'iceluy : & de l'Eglise Chrestienne , meilleure que tous les deux : & par especial victorieuse de ce puissant & superbe Paganisme : puis qu'en fin elle auroit fait desapprendre aux Sectateurs d'iceluy , voires mesmes condamner

Præteritos fædis cum Religionibus annos.

Si ie veux ouvrir la carrière par le Iudaïsme , comme plus ancien : & remonter aux siecles , esquels Dieu pour se familiariser avec ce peuple Circoncis , luy donnoit plus de certitude du cult de sa Religion : i' entendray aussi tost vn Iacob , disant à ses Domestiques : *M V T E M V S V E S T I M E N T A :*
& ascendamus in Bethel , domum Domini. Aussi tost i' oiray crier à Moysé sans menace , & à Iosué avec la terreur du glaive desgainé par vn Ange : *D E S C H A V S S E Z - V O Y S :* le lieu est saint.

Iussi n ex a pedum vincula soluere :

Ne sanctum in uolucris polluerent locum.

C

LES GYMNOPODES,

En apres, si selon S. Augustin , au Sermon de l'anniuera faire Dedicace de l'Eglise : *quicquid in Templis manufactis agitur : totum in nobis spiritali ædificatione completur : non enim mentitus est ille qui dixit : Templum Dei sanctum, quod estis vos : Et iterum nescitis quia corpora vestra, Templum sunt spiritus sancti, qui in vobis est : Il est trop constant , que suppose , que la partie superieure du Tabernacle de Moysé , & Temple de Salomon , fust couverte : neantmoins la partie inferieure d'iceluy , estoit descouverte , & exposée aux vents & à la pluye . Cela donc demonstroit-il point la figure de L A N V D I T E' D E S P I E D S , des Religieux Reformez ? qui sont le principal Temple , illuminé de l'Orient de la grace de Dieu : *vbi nec auditur malleus , neque securis : à cause de leur estroict silence , qui vaut d'un familier colloque avec les Anges ?**

Et quand au grand Pontife de ce Diuin Manoir , & de ses successeurs : autres Prebstres & Leuites : de sçauoir s'ils estoient P I E D S N V D S : la verité est , que nous ne le pouuons bonnement colliger ny du 28. de l'Exode , ny du 8. du Leuitique : ores que leurs vestements y soient designez par le menu , en leur forme & matiere : ny de Philon le Juif , au troisième Liure de la vie de Moysé , où il en descouvre excellement toutes les Allegories : ny de Iosephe au troisième Liure de ses Antiquitez chapitre 8. & au sixiesme de la prise de Iudee , chapitre sixiesme : encores que cet Autheur en ait peu parler plus certainement qu'aucun autre , pour ce qu'il estoit Prebstre , & de la race des Prebstres Aaronites : ny de S. Hierosme , bien qu'il ait escrit deux Epistres expresses , l'une *ad Marcellam* , l'autre , *ad Fabiolā* ; de *vestitu sacerdotū* : ny des autres Autheurs qui nous en sont restez . Car à l'esgard du Liure de Tertullian *de vestibus Aaronis* , S. Hierosme tesmoigne que de son temps , il estoit ja fort rare & difficile à recouurer : & ne se trouue point parmy ses Liures impriméz , ains seule-

O V D E L A N V D I T E' D E S P I E D S 13
 ment en est-il donné indice au catalogue d'iceux.

Neantmoins à s'arrester plus precisement au rapport de Iosephe , que d'aucun autre , moins informé que luy : Il dict que quand le Sacrificateur ou Leuite, vouloit seruir à l'Autel: premierement il se chaussoit du Michnese מִכְנֵסֶת brayer, ou femoral , tissu de fin lin, ou crespe blanc renforcé , qui luy prenoit depuis les reins, & descendoit iusques sur les genoux. Sur iceluy, il vestoit le Chetoneth כְּתָנָת , qui estoit vne chemise de lin , à manches estroictes , semblable à nostre Aulbe . d'Eglise , elle estoit Podere , ou luy deualoit iusques sur les pieds. S. Hierosme la compare *Camisia linea Militum* , qua in expeditione utebantur hi. ut illi:

Sur icelle: il se ceignoit au Diaphragme , d'vne zone de la largeur de quatre doigts, tissue de fin crespe , & diuersifiee de plusieurs fleurages , & ressembloit à la peau , que la Couleuvre despouille à l'entrée du Printemps. D'icelle au costé gauche, dependoit vn ceinturon, en forme d'escarcelle : qui deualoit bien auant sur la cuisse. Mais au point du ministere : lors qu'il falloit monter ou descendre , de peur que ce ceinturon ne l'empeschaist trop en cet endroit là : il le faisoit remonter sur son espaule gauche , & ainsi biaizé tenoit forme d'Escharpe.

Le m'estonne , comme icy ny Iosephe , ny les Autheurs pré-alleguez, ne luy baillét l'Espaulier ou Ephod-bad. אֲפִיד בָּד , superhumeral de fin lin : veu qu'il est si frequent en l'Ecriture : S. Hierosme le figure, comme vne Cazaque sans Capuchon : *in modum Caracallæ , absque cucullo.* Et tant luy , que Iosephe, obseruent que les simples sacrificateurs , & Leuites, ne le pouuoient porter que de blanc: au lieu que celuy du grand Pontife , estoit *ex quatuor coloribus , ex hyacintho , byffo , coco , purpura ; ♂ ex auro habebat contextum.* Tellement qu'il reste à esclaircir , s'ils prenoient le Chetoneth pour l'Ephod-

C ij

bad , & si au cas que ce fussent choses differentes , la coustume n'estoit de vestir ce dernier : quand ils auoient le premier : sçauoit ce Chetoneth ; comme nos Prebstres , quand ils ont l'Aulbe vestuë , ne prennent le Surplis .

La couverture de leur teste , estoit vn petit bonnet rond , tissu de soye en forme de Calotte : Car S. Hierosme le compare à la moitié d'une boule coupeee en deux , & diet qu'il estoit sans pointe , quale *Vlyssæum Pileolum conspicimus* . Il adiouste , qu'il ne couuroit que la tierce partie de la teste , & encores du derriere : & estoit serré d'un linge recoquillé , ce qui nous represéte quelque forme de ce Tultent ou Turban , encores aujourd'huy si frequent en la Palestine , & autres pais Orientaux . Iosephe plus que S. Hierosme , sur ce petit bonnet , met vne autre toile , qui descendoit en auant sur le front .

Voila quel estoient les ornementz ordinaires , des Prebstres inferieurs , & Leuites ministrants à l'autel . Le grād Pontife les portoit tous aussi : mais avec iceux , auoit cela d'abondant , & de different : que sur son Aulbe , il portoit la Tunique Hyacinthine , ouverte par enhaut , où il fourrooit sa teste : & par le bas , estoit ceste Tunique , parsemee & bordee de clochettes & grenades . Sur icelle estoit mis l'Ephod , avec ses dorures & enchirissementz : au millieu d'iceluy le Chosen נְשָׁמָן l'oracle ou Rational , avec ses diuerses pierrieries : & le tout soustenu de chesnes & chesnons d'or , qui pendoient aux deux sardaines Espaulieres . Sur le bas de cet Ephod , estoit l'Abnet , אַבְרָנֶת Bauldrier ou Ceinture , enioliuée d'autre maint artifice . Sur sa teste , outre le petit bonnet , ou Calote pré-alleguee , il auoit la Tiare , avec sa Lame d'or , portant le nom ineffable : ferrée d'un Diadesme , frontail , ou cordon , aucunement semblable à celuy , que l'on voit au bas anterieur des Mitres de nos Euesques : & dont les deux bouts leur pendent derriere les Espaules .

OV DE LA NUDITÉ DES PIEDS.

Tel estoit le magnifique accoustrement, & plus que Royal de ce grand Pontife, qui mystiquement en iceluy, portoit la figure, de toutes les beautez celestes, & terrestres. Et puis qu'à l'arriuee du superbe Alexandre en Hierusalem, Iaddus lors le Cohen Gadol, ou grand Prebstre, avec la compagnie de ses milliers de Leuites, s'estant presenté à luy, en cet auguste habit: incontinent cet insigne Monarque, estonné & foudroyé de tant d'esclairs, qui sortoient d'iceluy: se fleschit les genoux contre terre, & luy rendit l'honneur de l'adoration, disant qu'il luy sembloit plustost vn Dieu: qu'un homme: c'est bien pour en induire, que ce grand Prince, à qui les autres pom- pes n'estoient incogneuës, n'en auoit iamais veu de telle que celle-là.

Neantmoins pour descendre maintenant à mon propos, parmy vne description si exacte & si particuliere, de tant de sortes d'habits & ornements: il n'est dict vn seul mot ny dse chaussure, ny de couverture des pieds, ny de brodequins, sandales, ou souliers. Ce que l'escriture saincte, ny tant d'Auteurs vray semblablement n'eussent omis, n'estoit, comme il est à presumer, qu'ils n'en portoient point, ains estoient NVDS PIEDS: du moins pendant leurs sacrifices.

Ie le collige infailliblement, de ce qu'au huietiesme chapitre du Leuitique; apres que Moysé eut présent au peuple son frere Aaron, en l'equipage susdict, & les autres Leuites: & que les sacrifices & oblations furent paracheuees: l'Ecriture dict, que Moysé frotta le bout de l'oreille droicté d'Aaron, du sang du Belier immolé, & le poulce de sa main droicté, SIMILITER ET PEDIS: il estoit donc NVDS PIEDS: Aussi en la pluspart des Bibles figurees, on voit les bouts des doigts de ses pieds, passer dessous sa robe. Autant en fit Moysé, aux fils d'Aaron, *& ijs sanguine tetigit extremum pollicis manus, & PEDIS:* ils estoient donc PIEDS NVDS.

C iii

LES GYMNOPODES,

De vray: si Philon le Iuif, au traicté des vi×, di&t : que les intestins & pieds d'icelles, estoient lauez par le grand Prebstre, comme le fit Aarô au neufiesme du Leuitique: pour demontrer (di&t-il) que l'homme sanctifi , ne doit plus marcher   terre, ains voler haut en l'air. Estoit ce point   plus forte raison, le doctrinal, que leur deuoient donner les laue-ments frequents,   eux enioints par le seiziesme chapitre du Leuitique? & autres endroits? & desquels on peut colliger l'ordinaire nudit  de leurs pieds?

En apres, ce qui est dict au chapitre onziesme, du mesme Leuitique: *quicquid ambulat quidem super quatuor pedes, sed habet longiora retr  crura, sicut Locusta, per qu  salit super terram, comedere debetis*: Est-ce point aussi vn symbole de la puret  de ceux, de qui les jambes pour estre nu s, en paroissent plus longues? & s'esleuent au ciel, pour ne toucher   terre? Que si les Locustes en ce sens, estoient entre les mondes volatiles: nous esbahirons-nous, si S. Iean, la puret  mesme: viuoit de ces Locustes? Car c'estoient animaux, & non bourgeons ou fueilles d'arbres. Et outre les Acridophages d'Ægypte: Pline au sixiesme de son histoire naturelle, parle de certain peuple d'Æthiopie, qui victitabat *Locustis, sale & fumo duratis.*

Mais me retirant de ceste digression: bien qu'aassez opportune: & pour reuenir   la nudit  des pieds, des Prebstres & Leuites: est elle point assez denotee par la prohibition   eux faite au 20. de l'Exode, de ne monter par degrez,   l'autel de pierre? *ne reuelaretur aliquid non videndum?* De mesmes qu'anciennement pardeuers les Romains, *Flaminic  sacerdotali, plus tribus gradibus ascendere religiosum erat?* Et en outre par le mystere des douze pierres, pos es au fleuve du Iourdain,   l'endroit o  ces Prebstres auoit pass : *Egressus est populus de Tabernaculis suis, ut transiret Jordanem: & sacerdotes qui portabant arcam federis, pergebant ante eam: Ingressisque eis Iordanem: ET PEDIS-*

OV DE LA NVDITE DES PIEDS. 17
BVS EORVM IN PARTE AQVÆ TINCTIS, steterunt aquæ,
descendentes in loco uno.

Entendons nous point assez clairement par là , qu'ils eussent les PIEDS NVDS? bien qu'au reste le peuple fust chausse : puis que Dieu luy fit ce reproche, au dix-neufiesme chapitre du Deuteronomie : que par quarante ans és deserts, ses chaussures ne s'estoient point vſées.

Mais chaussures de sandales , liez de courroies , les pieds nuds dedans : & c'est en apparence , pourquoy au lieu que le dix-neufiesme chapitre pré-allegué porte ces mots , *quadraginta annis per desertum , CALCEAMENTA PEDVM vestrorum , vetustate consumpta non sunt* , Le huietiesme chapitre du mesme Liure, vſe de ces autres termes : *Pes tuus non est subtritus , en quadragesimus annus est*: comme si ceste subtrition du pied, estoit vne apparente marque de sa nudité , pour la plus grande partie.

Ie le collige en outre du 14. chapitre de la Genese , où Abraham dit au Roy de Sodome , qu'il ne prendroit rien de luy , à filo subtegminis , *vsqve ad CORRIGIAM CALIGÆ*. Ensemble de cet autre passage du 46. chapitre du mesme Liure , où le susdit Abraham ayant rencontré trois Anges , figurants vn seul Seigneur , à luy lors incogneu. *Obsecro* (dict-il) *Dómine , ne transeas seruum tuum : sed afferam pauxillum aquæ , & LAVENTVR PEDES VESTRI :* car ces derniers mots donnent coniecture d'vne nudité de pieds. Et l'histoire de Tobie , faisant mention , qu'il laua les siens au fleuve de Tygris , sans parler de chaussure ny deschaussure , nous faict presumer , qu'il eust les jambes nuës dans le sandale ouvert. Et l'Ange aussi qui luy faisoit escorte. Pour le moins font-ils figurez tels , és communes peintures.

En somme : pour ioindre de plus pres à nostre subiect : si ic viens à jettter les yeux sur le Prophete Helie , Patriarche des

LES GYMNOPODES,

Anachorettes : lequel les Satellites du Roy Ochosias , luy figuroient, *hominem hispidum, & pelliceis indutum* : ou sur Helisee son Disciple , à qui la veue de Sarepte , prepara pour tout mesnage, *sellam, lectum, mensam*, tous signes d'une grande simplicité: Ou sur les enfants des Prophetes, qui auoient leurs loges voisines des riues du Iourdain , & viuoient d'herbes & racines ameres : selon qu'outre la Bible , S. Hierosme le rapporte en ses Epistres.

Ou si descendant aux siecles d'audessoubs , ie me mets à considerer le vestement blanc , & maniere de viure des Esseens, selon qu'elle nous est amplemēt descripte par Iosephe, au dix-neufiesme de son Archæologie , chapitre second : & au deuxiesme Liure de la prise de Judee , chapitre septiesme. Ou finalement que ie leur cōioigne ces Therapeutes ou Cure-penséez d'Alexandrie , Moines : ou Chrestiens primitifs, si exactement & curieusement depeints par Philon le Juif: ie ne doute point, que la nudité des pieds n'accompagnast leurs autres austерitez: encores qu'il n'en soit fait bien expres rapport , peut estre comme de chose vile & abieete, ou autrement commune , & ordinaire à tels Philosophes Celestes,

--- *quibus terræque, fretumque :*

Sub pedibus : queis nulla tulit vestigia campus.

Et ce qui me confirme dauantage, en ceste persuasion, est: que comme selon Tertullian: l'Autheur du Paganisme , *ipfas quoque res diuinorū Sacramentorum, in Idolorū mysterijs æmulatur:* ainsi ceste nudité auoit lieu entre les singeries d'iceluy. Partant , puis qu'il est loisible d'argumenter des exemples des Gentils: *can submittitur distinct. 21.* Maintenant y viendray-ic par ordre, pour dire: que les Prebstres Ægyptiens, & Moines d'Isis, qui auoient tiré la pluspart de leur doctrine, de l'Escole des Juifs , leurs voisins; voire long-temps demeurez parmy eux : sans doute alloient N V D S P I E D S , ou nuës jambes , & fuiuant

OV DE LA NUDITE DES PIEDS. 19

suiuant Herodote *in Euterpe*, ne leur estoit permis de porter souliers, ou sandales, que faictz de l'onc du Nil, appellé Papier: non d'aucune autre estoie.

Ce que Pythagore leur Disciple , par l'espace de vingt-deux ans, au recit d'Iamblique en sa vie , ayant appris & rete-nu d'eux, ensemble des Sectateurs du Physiologiste MOCHVS, Μόχου τὸν φυσιολόγον , il veut dire Mosché ou Moysé: & autres , avec lesquels il auoit conferé long- temps en la Iudee & Phoenicie: il souloit aller N V D S P I E D S , & deffendoit de s'approcher du sacrifice , sinon les pieds nuds : αἰνπεδητὴ γεῖδη τὰς γυμνοκυρεῖν.

Et ceste notion , que la nudité d'iceux , soit vne marque de deuotion insigne , semble auoir esté fort vniuerselle à toutes sortes d'esprits, voires des antiques, & plus releuez en sçauoir: puis qu'Homere au seiziesme de son Iliade, apostrophant à Iupiter. A l'entour de toy (dict-il) habitent les Selles , Prophetes de la Dodone hyuernale , ayants les pieds non lauez (par où il veut designer leur nudité) & couchants tousiours à mesme terre.

Δωδώνης μεδίαν δυχειμέρευ, αἴμφιδε Σελλοί,
Οιξιανοσ' ἀποφῆται, αἱ πλόποδες, χαμαιεύονται.

Ie croyn , que d'iceux entend parler Tyrius Maximus ele-gant Platonicien , en sa dissertation troisiemesme , quand il dis-court de ceux , qui par le susdict Homere , sont appellez *Hu-micubæ* , & *Illotipedes*. Χαμαιεύονται καθ' Ο' μηερ, καὶ αντόποδες.

Aussi les Gymnosophistes des Indes , alloient nuds pieds, selon que le recite Philostrate en la vie d'Apollonius : Et quand aux Prestres, & Moines Profez és mysteres de l'oracle d'Hammon,

---& queis fas, adyti penetralia nosse :

Illis : selon le rapport du Poëte *Silius Italicus*:

PES N V D V S, tonsimque caput, castumque Cubile.

D

LES GYMNOPODES,

Cesont d'estranges exemples pour des profanes : & neantmoins peut on dire avec Tertullian : *Numen proposuisse illa extraneis in testimonium , suis in solatium.*

Et affin que l'on n'obieete point , que c'estoient pays chauds, où telle nudité reuenoit plustost à plaisir, & soulagement, qu'à incommodité: premierement l'epithete d'HYVERNAL δυχελεγον, qu'Homere attribuë à ce pays de Dodone, fait à peser au passage pré-allegué : pour ce qu'elle augmente l'austerité des pieds nuds, ou non lauez , avec le dormir ou coucher sur la dure. Comme aussi Aristophane en sa Comedie des Nuées, recite, que ceux qui de son temps professoient vne speciale austérité de vie, ne se faisoient tondre le poil, ny lauer les pieds. Et tel peut auoir esté vn Diogene , qui de ses pieds crottez , foulà les beaux licts de Platon , ou pour emprunter ces termes de Tertullian , qui cœnulentis pedibus calcavit thoros Platonis.

Secondement, le pré-nommé Tyrius Maximus, en sa Dialecte quatorzième, nous descriuant son Sage, ou Stoicien, endurcy à toutes sortes de trauaux : ne le represente pas seulement nuds pieds , és pays chaleureux : mais (dict. il) à la longue , il s'est accoustumé aux neiges , οὐν ἀνθετῶν , il est toujours à l'erte , PIEDS NUDS , οὐλίπος , sans sommeil : neantmoins le corps bien resserré, robuste , qui fait sa besongne luy-mesme , & n'abefoin de rien. Sous laquelle description, peut estre y auroit-il lieu de se figurer ce memorable Anacharsis, natif du plus profond de la froide Scythie ; lequel tefmoigne de luy-mesme , en vne sienne Epistre , rapportee par Ciceron au cinquiesme liure de ses Tusculanes : & par Clement Alexandrin, au premier de ses Stromates , presque en mesme substance . *Anacharsis Hammoni. S. Mibi amictus est Scythicum tegmen ; CALCEAMENTVM , solorum callum : Cubile, terra : pulpamentum , fames.*

OV DE LA NUDITE DES PIEDS.

Cessant toute vanterie, tant yha, qu'il est certain, que ceux des Philosophes, qui par l'aspreté de leur forme de viure, & grauité de leur maintien; se vouloient faire discerner d'avec le populaire: ou tout à faiet alloient nuds pieds, & nuës jambes: ou s'ils portoient foulier, c'estoit d'une espece particulière, fendue & entrouverte, appellee **B A X E A**, ou **BAXA** dans Tertullian, au liure *de Pallio*, si ce n'est qu'il y ait faute d'une lettre.

Et quand à ce commun dire du Philosophe Chrysippus:

--- *sapiens Crepidas sibi nunquam
Aut Soleas fecit, Sutor tamen est sapiens, &c.*

Il se peut aussi tost entendre, que le sage fçait tout faire, & iusqu'à ses souliers, dequoy se vantoit le Sophiste Hippias: comme qu'en autre sens, il n'en ha de besoin: ou du moins luy suffisent **BAXEAE**. Suiuant quoy, voyons nous dans Apulee, que Zaclas produxit in medium, *Iuuenum quempiam, lineis amiculis intextum, PEDESQUE PALMEIS BAXEIS indutum, & derasocapite spectabilem.* Et à l'imitation des Philosophes, pareillement les enfans d'Aesculape, ou Medecins: auoient aussi leurs chaussures distinctes, appellées **ARBYLÆ Lutigradæ**, par l'interprete d'Hippocrate, au traité de *articulis*.

Mais outre ce qui est dict des Prestres, Moines, Philosophes, & autres addonnez à l'estude & contemplation. Est il point à remarquer, & faire sonner haut? que les Fondateurs des Republiques, & Legislateurs plus seueres, ont voulu introduire ceste nudité parmy leurs Citoyens, comme l'ingredient d'une estroicte, & forte discipline? Les Egyptiens en frayeront les premiers le sentier, à leur basse ieu-nesse, recours à Diodore Sicilien: & Lycurgue en outre en monstrera l'exemple: qui retenant quelque chose de l'au-

D ij

22

LES GYMNOPODES,

sterité des Juifs, desquels les Lacedemoniens estoient issus, freres & confederez, comme l'escrit Iosephe: ordonna pour leurs enfans & des leur bas aage, la nudité de la teste, & des pieds: avec peines & flagellations, pour les accoustumer de bonne heure, à toutes sortes de mesaires.

--talem Ledæo gurgite pubem,

Educat Eurotas: teneri sic integer aui

Elin adit: primosque Ioui puer approbat annos.

Et Platon qui ha plustost cherché dans le Ciel, que sur la terre, ὁπερ εν δέμαντι, dict Tyrius son Sectaire, le moule ou Archetype de sa nouvelle Republique, & des Disciples duquel, S. Augustin en ses Confessions recognoist auoir appris, *quām bene dogma eorum, cum Euangelio, IN PRINCIPIO, conueniret.*

Ce Platon encors vn coup, qui ha r'emporté le titre de diuin, plus qu'humain : auroit statué au douziesme de ses loix: que des le Berceau on duisist & façonnaist les enfants, à faire abstinence du boire & du manger , à coucher sur la dure , & par especial , à ne point corrompre la force naturelle de leur teste , & leurs pieds , par des couvertures empruntées de dehors : ains le contenter des cheueux , & du CAL, ou de la dureté , de la plante d'iceux pieds : que Nature ha donné à l'homme , pour bonnets , & souliers : il promet par là plus de vigueur , plus forte habitude , & meilleure santé : πέω τῆς κεφαλῆς ωκείη πολῶν δύναμιν ; μὴ διαφθείρει τῇ τὸν αἵλοτοιν Σχεπασμάτων περικαλυψῃ, πέω τῶν οἰκεῖων δύπολαντες πίλων τε ωκείη παρδυμάτων γένεσιν ωκείη φύσιν. πόλιτα γένος ακρωτήρα ὄντα σωζόμενα, ἐχει μεγίστην δύναμιν πόλιτος τοῦ σώματος, ωκείη τοντοῦ οὐρανίων.

Le mesme adiouste ; au cinquiesme de sa Republique pré-alleguee: qu'au commencement que les Candiots, puis, les Lacedæmoniens , se mirent à despouiller les Athletes : &

OV DE LA NVDITE DES PIEDS.

monstrer leurs corps à nud, lors de leurs exercices : & ce, pour les rendre plus forts & vigoureux : chacun trouua si estrange, de veoir des hommes tous nuds: qu'on ne pouuoit s'abstenir d'en bruire, & murmurer. Mais à la longue: comme on se fut accoustumé à tels spectacles: & que l'on recongneut l'honneur & profit, qui reuenoit de ceste Nudité: elle ne fut plus trouuée odicuse, sinon par les Barbares:

καλοῖς τοὺς αὐδέας γυμνοὺς ὄφειται.

Auquel propos merite d'estre adiouste, ce que sur pareil subiect, ha semblablement escript le Philosophe Musonius, graue & tetrique : & qui florisoit à Rome , vers le temps de Traian: lequel en vn fragment, qui nous est resté dans Stobée, discourant sur le ply qu'on doit prendre à tous laborieux & rudes exercices: diët, qu'à ne porter qu'une Tunique, & non deux: & plustost à estre pieds-deschaux, que chaussé : infailliblement, c'est se monstrer braue & magnanime par dessus le commun : d'autant que la courroye du soulier, qui bride l'Empaing , faict ressembler vn homme chaussé, à vn esclaue emprisonné, ou lié par les pieds.

Pour ceste mesme cause, à son dire: les Courriers & Messagers, alloient nuds pieds par les Campagnes: & les Athletes, lors qu'ils courroient sur l'areine, pour se gaigner le prix, n'auoient ny souliers ny courroyes: de peur que cela ne leur seruist d'embarrassement, & retardast l'effect de leur vitesse. Aïnçois vient-il à croire: que ce fust la mode , de tous les voyageurs de Grece: puis que Polycaste fille du Roy Nestor, lauoit les pieds des hostes de son Pere. La fille de Cleobule Prince Lindien , tout de mesmes: & que ce lauement ordinaire faict presumer la nudité des pieds, de ceux qui alloient par les champs: & alors selon le dire d'Ulysse, à la nourrice Euryclée.

Γύρεται μὲν ποδῶν πατερεγα ποδῶν Ἐπινέγατα θυμῷ-

D iii

En fin conclut Musonius : que la nudité des pieds, est vn merueilleux remede pour la force, & ferme santé du corps; depuis que la continuation de l'exercice , l'auroit faict appriuoiser , & passer en coustume; ή αιντησία πολλών αἰνιας τινα καὶ οὐκολίας παρέχει τοὺς πόδους ; ἔτους ἵσπειρων ων. Dequoy le Pontique de Synope, ainsi appellé par Tyrius Maximus, fit vne notable experiance , en sa propre personne: pource que s'estant familiarisé avec l'air οὐνήμενος εἶται, comme le corps d'vn Lyon : & ayant pris habitude à ne fuir , ny le vent ny la pluye , à ne chercher ny le chaud en Hyuer , ny le froid en Esté:& à supporter toutes sortes de fatigues : il estoit formé vne si robuste , & si valide complexion : qu'il n'eut iamais affaire de Medecine , ny du sçauoir de l'art de Chiron, ny des Asclepiades : καὶ κατηγόρεις τὸ ἀκεράτων.

Laquelle consideration de santé , avec quelque monstre exteriere de grauité , peut aussi auoir meu les Magistrats de quelques Republiques, à prendre la nudité des pieds, comme geste de bien-féance : de mesmes qu'outre les Coripodes ou Pieds-poudreux d'Epidaure : ce Phocion d'Athenes, homme paradoxe en ses deportements , & qui ne haissoit rien tant que de complaire au peuple : lequel le plus souuent NVDS PIEDS , & sans saye , au recit de Plutarque , alloit en la salle du Conseil , ou montoit sur la Tribune, pour traicter des affaires publiques. Ne plus ne moins aussi qu'à Rome , Caton d'Utrique , son Æmulateur en degré parallel : lequel imbeu de l'austere doctrine des Stoiciens , souloit par vne facon extraordinaire , se transporter en simple Tunique : & NVDS PIEDS , au siege de sa Preture.

Et par vntemps, on ha tenu à Rome , que c'estoit le geste d'un homme timoré. De maniere, qu'en ce sens , l'Empereur Neron dans Suetone , aliquando circa cultum , habitumque adeo pudendus fuit , ut synthesim indutus , ligatoque circum collum

OV DE LA NVDITE DES PIEDS. 23

sudario, prodiret in publicum sine cinctu, & DISCALCIATVS.
*Au cas pareil, l'historien Dion, representant l'Empereur
 Commodo, tanquam Secutorem Arenarium: le faict sortir en
 public, ες τῷ χιτῶνι, καὶ αυτοδεῖπνον, In Tunica, & DISCAL-
 CIATVM. Mais qui plus est: l'Empereur Antonin le Phi-
 losophe, parmy les delices dela Cour, & affluence de toutes
 commoditez: voulant s'habituer à vne forme de vie plus
 masle & vigoureuse: ex quo habitum Philosophi sumpsit: humili-
 cubare coepit: vix Matre cogente, ut instrato pellibus lecto vteretur.*

Ce qui semble donner ouuerture à renoueller, & tout ensemble recommander la memoire de ce Stoique Attalus, qui laudare solebat Culcitam, quæ resisteret corpori: tali (inquietabat) vtore etiam senex, in qua vestigium apparere non possit. Culcita in terra iacet, ego in culcita: ex duabus penulis, altera, stragulum est: altera opertorium. C'est son grand admirateur Seneque le moral, qui le rapporte ainsi: mais que dirons-nous de luy-mesme? qui parmy ses grandes richesses, & à luy si souuent reprocheez, saepius in frigidam descendit, & simplice victu, agrestibusque pomis: & si sitis admoneret, profluente aqua usus est? Et luy conioindrons nous point son contemporain Artemidore? duquel Pline le jeune osoit assurer: ex omnibus qui nunc se Philosophos vocant: vix unum aut alterum inueniri, tanta sinceritate, tanta veritate: omitto qua patientia corporis, HYEMES iuxta & astates ferat.

La nudité en estoit-elle dehors? non plus qu'à ce patient Epictete, qui bien qu'estropié: pauure, & des plus chetifs: se disoit estre les delices du ciel? & la vie duquel, par la reco-
 gnoissance de S. Charles de Borromee, auroit en beaucoup de particularitez, seruy de modelle à la sienne? Tant y ha,
 que les serfs Romains, du nombre desquels estoit ce Philo-
 sophe, soubs le regne de Domitian; neque Colobijs vtebantur,
 neque CALCEIS: selon que l'atteste Seruius sur le premier

26

LES GYMNOPODES,
de l'Æncide: & à tels Serfs, en droict souuentefois sont com-
parez nos Moines, bien que ce ne soit à dire, qu'il y ait en
tout le reste, pareille correspondance:

...nam non habet umbra,

Quod corpus solidum: cuius simulatio in umbra est.

Reste donc de venir au Christianisme: *in quo nec laboran-*
dum operosa inquisitione, nec certandum contentioſa disputatōne vi-
deri poſſit: ains le champ en est d'autant plus large & fecond,
l'entrée d'autant plus facile, & l'issuë d'autant plus opportu-
ne & commode: que ie voy de prim' abord, l'Authur &
Port Enseigne d'iceluy Christianisme: & qui ha estably fa
principauté, par le sanguin Trophée, du quadrangle de la
Croix: toute sa vie, auoir esté NVDS PIEDS: voires pro-
bablement, sans souliers, ny sandales.

Consideré, que ce qui fut dict de luy, par S. Iean Baptiste:
qu'iceluy son Precurſeur ne s'estimoit digne; de luy deslier
la courroye de ses souliers: est interpreté par plusieurs alle-
goriquement: & ſelon la figure appellée *metavasis* ou *μεταβολις*:
pour signifier le plus bas & abieſt ministere, qui puiſſe eſtre
rendu à aucun: *etiamne à maximo, inter natos mulierum?* A
quoy peut bien eſtre adaptée, la forme de parler: dont en
passant i'ay fait obſeruation, au quatorzième chapitre de la
Genèſe: quand le Roy de Sodome, ayant offert de grands
preſents au vainqueur Abraham: luy fut reſpondu ſur le
champ: *leuo manum meam, quod à filo ſubtegminis, uſque A D*
C O R R I G I A M C A L I G A E, non accipiam ex omnibus, que tua
funt: pour dire depuis le plus haut, iufqu'au plus bas; ie ne
prendray rien du tout.

Theophylacte & Euthymius l'expliquent comme dessus,
au pied de la lettre. Les autres viennent aussi aux allegories:
comme S. Gregoire, Homelie septiesme, qui par le ſoulier
eftofé de peau de beſte morte, entend l'humanité de noſtre
Seigneur:

OV DE LA NVDITE DES PIEDS. 27

Seigneur: & par la courroye, le lien & vnon hypostatique de la diuinité. Rupert l'approprie au mariage de la synagogue: par l'exemple de ce qu'au vingt-troisième chapitre du Deuteronomie, le prochain lignager desloioit la courroye de celuy, qui ne vouloit fusciter la semence, ny espouser la Religie de son frere. D'autre façon, Origene adapte les deux souliers, aux deux aduenements du Messie, l'un en ce monde, l'autre au fonds des Enfers: *varij varia*: chacun selon la portée de ses inuentions.

Mais ce qui fait presumer; que nostre Seigneur allast **N V D S P I E D S**, & sans chaussures: est: qu'au septiesme chapitre de S. Luc: la femme pecheresse ayant sceu, qu'il estoit à Table chez vn Phariseen, vint espandre l'onguent de son Albastre sur les pieds d'iceluy, & les essuya de ses propres cheueux: ce qu'elle n'eust peu faire, s'il n'eust esté **N V D S P I E D S**. Car l'Evangile ne dict point, & vray-semblablement n'eust omis à dire: qu'au préallable, elle l'auoit deschaussé.

Neantmoins, il y ha vn grand secret à descourir sur ce que S. Luc dict; que ceste femme Pecheresse, estoit debout, aupres des pieds de nostre Seigneur, & ce par derriere: ΟΠΙΣΟ, RETRO. Car c'est pour faire taisiblement scauoir, que nostre Seigneur à Table, estoit couché sur le Liçt du Sigma ou Triclinium, par la posture duquel, ainsi que nous l'apprenons des Antiquaires, il estoit appuyé sur le coude de son bras droict:

---*in cubitum se se Coniuua reponit:*
& auoit les pieds estendus sur le liçt en arriere: Tellement qu'il fut fort facile à ceste Dame, sans l'incommoder, ny luy, ny ceux qui banquetoient en sa compagnie, de venir par derriere, luy lauer & essuyer les pieds.

Nos Peintres, qui contre le texte de l'Evangile, au lieu de

E

la mettre aucunement debout; la font prosternée, & au lieu du derriere: gisante pardeuant, & à trauers les Bas-lustres des Treteaux, luy lauer & esluyer les pieds: demonstrent autant leur ignorance, que l'incommodeité de l'acte qu'ils veulent figurer: & ainsi le recognoist on aisement:

--- *quum ventum est ad normam rationis & artis.*

Pareil erreur s'est aussi commis en la peincture de la Cene de nostre Seigneur. Car soubs ombre qu'il est dit qu'en icelle, saint Jean l'Evangliste, *supra pectus Domini in cana recubuit*: les vns des Peinctres le font penchant ou dormant, qui sur l'Espaule, qui sur le my-bras, d'autres emmy le sein, comme s'il y auoit de l'apparence; qu'il eust dormy sur vn si grand mystere:

--- *potes hoc sub casu ducere somnos?*

Si ce n'est qu'on vucille dire avec saint Augustin, au sermon 124. *in Ioannem*: que l'on croit encores à Ephese, qu'il dort en son Sepulchre, à cause que la terre boult & se remuë, à l'endroit, où gist son chef: ce que l'on estime proceder du souffle de ses narines: *& assumunt in argumentum, quod illic terra sensim scatere, & quasi ebullire perhibetur, atque hoc, eius anhelitu fieri, siue constanter, siue pertinaciter assuerant.*

Mais le vray sens est: que ceux qui banquoient sur le Sigma ou Triclinium: & sur lequel, d'ailleurs ils montoient Les PIEDS NUDS, dicebantur discumbere vel recumbere, comme au septiesme chapitre pré allegué de S. Luc: & en l'Evangile qui commence, *Recumbentibus undecim*. Or nostre Seigneur celebra la Cene sur le Triclinium: & ainsi i'interprete, ce que saint Luc, au chapitre 22. appelle *Coenaculum magnum, STRATVM: αἰώνιον μέγα ἐπωμένον*.

Et pour ce que par la posture de ceste Gesine, plustost que seance: nostre Seigneur, estoit obliquement couché summo lecto: de là s'ensuit que la teste de S. Jean couché au-

OV DE LA NVDITE DES PIEDS. 29

pres de luy , & qui tenoit la place du fauory , donnoit & respondoit iustement sur sa poitrine . Qu'ainsi soit : presque en mesmes termes , dans Pline le jeune , liure quatriesme , Epistre vingt-deuxiesme , *Cœnabat (dict-il) Imperator Nerua , cum paucis , Veiento proximus : AT QVE ETIAM IN SIN V RE- CVM BEBAT.*

C'est donc en ce sens , que l'Escripture dict , que S. Iean *supra pectus Domini in cœna recubuit* : non qu'il dormist , non qu'il luy apportast de l'incommode ainsi estendu : *sed quia hic erat ordo discubitus Triclinij* , comme on peut veoir dans Plutarque , au premier des Symposiaques , chapitre troisieme , & autres Antiquaires . Je m'estonne comme l'erreur de telles peintures ha esté si long temps soufferte : sans estre corrigée . Encores que l'on die vulgairement , que tout est loisible aux Peinctres & aux Poëtes :

*Ac unum sectantur iter , & inania rerum
Somnia concipiunt , & Homerus , & acer Apelles.*

Somme : quo pour me retirer de ceste digression , faicté sur l'occurrence pré-touchée , & peut estre non du tout intempestive : & pour reprendre en suite , le fil de mon discours , ce qui m'accroist de plus en plus ceste creance : que nostre Seigneur , dont la vie est la speciale institution de tous Religieux , allast nudspieds : & sans chaussures , tant devant sa passion , que depuis sa resurrection : est : quand au premier , que les Pellerins de Hierusalem , nous rapportent , que les vestiges des plantes d'iceluy , se voyent encores imprimez sur le roc du torrent de Cedron , à la pente du mont d'Oliuet : ce qui vray semblablement aduint , lors que les Satellites de Pilate , & des Iuifs , le tiraillerent : pour le garoter , & mener en prison .

Et à l'egard du second , sçauoir depuis sa Resurrection ; les mesmes traces de ses pieds nuds , furent emprantées sur le

E ij

LES GYMNOPODES,

coupeau du mont d'Oliuet: lors que du haut d'iceluy, il tres-saillit au Ciel, le iour de son Ascension. Lvn se void encores audit lieu, & l'autre ha esté taillé & enlevé du Roc d'iceluy, depuis soixante ans ou enuiron, par vn Bascha de la Païstine, qui le fit mettre dans le Temple de Salomon, & trois Lampes deuant. Ainsi de façon ou d'autre, nostre Seigneur alloit nuds pieds, sans souliers ny courroyes.

Que s'il est question de clore ce poinct par vne espece d'autre preuve que l'on peut dire publique & Theatrale: il appart par les anciennes peintures de l'Eglise, notamment par les Eicades qui le retrayent au naturel: & selon la vraye forme de sa stature, qu'il n'est aucunement chaussé. Specialement en la vieille Bible, toute manuscrite en vellin, qui est dans l'interieure Bibliotheque de S. Germain des prez à Paris: & laquelle par singularité fut portee au Colloque de Poissy: affin que pour sa venerable antiquité, la foy du texte d'icelle ne peult estre reuoquée en doute par les Sectaires, là venus en grand nombre: comme ceste Bible est par certaines Tables & Rubriques, enrichie de plusieurs figures enluminées d'or & d'azur: aussi entr'autres, il y en ha vne, representant la Magdeleine prosternée aux pieds de nostre Seigneur, & le suppliant de resusciter le Lazare son frere: & là au bas de sa robe vn peu entr'ouverte, se voyent ses jambes nuës, & les pieds aussi sans socques ny sandales.

Hæcne Euangelici pietas spernenda libelli?

Maintenant en ce qui touche ses Apostres & Disciples: outre ce que S. Pol au chapitre onzième de son Epistre, aux Hebreux: ha descript en general de l'austerité de leur vie, & vilité de leurs habits, quand il diët, *Circuerunt in Melotis (id est in pellibus Ouium) & in pellibus Caprinis, egentes, angustiati, afflicti, quibus dignus non erat Mundus.* Veut on vn plus euident ou assuré témoignage, de la Nudité de leurs Pieds,

OV DE LA NVDITE' DES PIEDS. 31

que ce qui leur fut dict, dans sainct Mathieu, & sainct Luc, chapitre en tous deux, dixiesme ? *Ite sine pera, & baculo, & SINE CALCEAMENTIS?* Et qu'ils eussent volontiers executé ce commandement, ie le collige ; de ce qu'au 13. chapitre de S. Iean : nostre Seigneur s'estant mis à leur lauer les pieds : n'est point dict, qu'il eust eu la peine de les deschausser, ou qu'ils se fussent eux mesmes deschaussez, ce que probablement l'Evangile n'eust omis.

Et nous le pouuons en outre recueillir, de ce qui aduint à S. Marc mesme entrant en Alexandrie ; sçauoir qu'au recit d'Abdias en l'histoire Apostolique : la courroye de son soulier s'estant rompuë : il iugea, que Dieu le vouloit retenir là, pour prescher l'Evangile, sans passer plus auant : comme de fait, il se retira chez le Cordonnier qu'il veid à l'entrée de la porte, & lequel luy refit sa courroye : au reste estant N V D S PIEDS.

Le mesme Abdias, aussi rapporte en la vie de S. Barthelemy, qu'estant arriué és Indes, & par sa venuë ayant fait tairre les Oracles, mesmement celuy d'Astaroth : & comme ceux de la Prouince s'en estants esbahis : se fussent enquis de leur autre Dæmon nommé Berith : d'où venoit ce silence : il leur respondit, que c'estoit par l'arriuée d'un homme : lequel affin qu'ils peussent aisement recognoistre, il leur figura par tous les traicts de son visage, quantité de sa stature, estofe & façon de ses habits : & entr'autres choses leurdict : qu'il auoit vne Tunique blanche, entretissuë d'un bord de pourpre, un manteau blanc dessus : *similiter & SANDALIA CVM AMENTIS,* c'est à dire avec larges courroyes, *quaer viginti annos non inueterauerant.* Et ainsi nudité de pieds & de jambes, selon le præcepte que dessus.

Ce que l'on peut encores confirmer, non seulement à l'egard des Apostres : Mais aussi de leurs Disciples & Domestiques.

32

LES GYMNOPODES,

ques, notamment de S. Martial, envoié par S. Pierre avec son Baston, pour prescher l'Evangile, en ce païs de Gaule. Car S. Aurelian resuscité par luy de mort à vie: & qui fut son successeur en la première chaire Episcopale de tout le Limosin, rapporte comme témoin oculaire, en l'histoire par luy composée de ce Sainct: que quand il alloit annoncer la parole de Dieu aux Limosins, & Bordelais, çà & là par les villes & villages: *non equo vehebatur, non asino, non iumento:*
N E C C A L C E A M E N T A P R O P R I I S I N D V E B A T P E D I B V S:
sed iuxta Domini sui, ac Magistri Iesu Christi sententiam, quam ipse tam illi, quam aliis aptis inculcare solebat: ut pergentes de ciuitate in ciuitatem, non saccum, neque peram secum tollerent, N E Q V E C A L C E A M E N T A : N V D I S I N C E D E N S G R E S S I B V S,
imitator Christi, atque beati Petri, Apostolorum Principis C O N S A N G V I N E I Q V E S V I ; in omnibus quae idem præcepit, existeret curabat.

Et cela davantage se peut assurer, outre les Apôtres & leurs Commensaux: de plusieurs autres hommes du temps Apostolique, comme entre iceux de S. Polycarpe, Disciple de S. Jean l'Evangéliste, & par luy ordonné Evesque de Smyrne: selon le rapport de S. Irenée. Car Eusebe au quatrième de l'histoire Ecclesiastique, chapitre quinze: parlant du martyre d'iceluy, & comme il fut condamné au feu: sa constance (dit il) parut telle, qu'il desvestit luy-même ses hahits, desslia sa Zone ou ceinture; & aulieu qu'auparauant pour l'insigne respect d'iceluy: il y auoit pressé à luy deslier la courroye de ses souliers: luy-même au contraire, voulut se rendre ce dernier office. De bas de chausses nulle mention, pour ce qu'il estoit nuës jambes, & nuds pieds, dans ses sandales ou souliers escolletez.

Lequel mesme exemple, bien que par interualle de temps, fut du depuis renouuellé au martyre de S. Fructueux, Euse-

OV DE LA NVDITE DES PIEDS. 33

que d'Arragon : & lequel ie veux icy entre- lasser pour estre Parallelle : Voicy comme le Poëte Prudence le descript : & comme il rapporte, que ce S. Euesque à pareille occurrence fit du Moysé : & deschaussa luy mesme ses souliers.

Certant officijs pij sodales,

Plantis CALCEAMENTA diffolutis,

Pronus detrahere studebat unus.

Sed sanctus vetat ora FRVCTYOSVS

Inclinata premi : faceſſite (inquit)

Ne nostram grauet obsequela mortem.

Atquin ipſe MEOS PEDES RESOLVAM,

Ne vſtigia præpedita vinclis

Tardis grefſibus irruant in ignem.

Vix hæc addiderat : relaxat ipſe

INDVMENTA PEDVM, velut Moyses,

Quondam fecerat ad rubum propinquans.

Non calcare sacram cremationem

Aut adſtare Deo priuſ licebat :

Quām vſtigia pura figerentur.

Lequel dernier couplet fait grandement à remarquer: pour en induire, quelle estime faisoit ce Saint de la nudité des pieds : car il n'auoit point de bas de chausses: non plus que le saint Polycarpe pré-allegué : & croyoit de là resulter vne pureté de vestiges; sans laquelle aucun ne deuoit oser se presenter à Dieu.

Mais de ceste digression anticipée, pour reprendre maintenant le fil de mon discours , selon l'ordre des temps : il est certain que ceste obſeruance de la Nudité des Pieds, passa de siecle en siecle, aux autres successeurs des Apostres : mesme- ment es mysteres de l'Eglise. Attendu que nous apprenons de saint Denys l'Areopagite , sur la fin de son liure de la Celeste Hierarchie: que quand le Liturgue ou Ministre de l'Au-

34

LES GYMNOPODES,

tel, estoit jadis initié & ordonné, on gardoit pour Ceremonie, & auoit on de coustume de le despouiller de sa Robe, DE LE DESCHAVSSER; & luy tourner la face vers l'Orient: pour luy faire entendre, qu'il estoit deuenu nouvel homme, & fraischement regeneré au Christ.

Le mesme, ainsi qu'il atteste, se practiquoit à l'initiation des Therapeutes, depuis appellez Moines, ausquels outre la dicte DESCHAVSSVRE, on rasoit la teste, on les des-vestoit, & leur bailloit on d'autres habits, avec infinies telles Ritualitez, εἰ λειτυργοὶ τὸν καρπούντα, τῆς παλαιᾶς ἀπογυμνωσίου ἐσθῆτος. ΕΤΙ ΜΕΝ ΚΑΙ ΥΠΟΛΥΤΟΥ ΣΙ καὶ μετὰ τὴν μετάγενεν, &c.

En apres : saint Iustin le Martyr fort proche du siecle d'iceluy S. Denys l'Areopagite : sur la fin de son Apologie seconde, escripte pour les Chrestiens de l'Eglise primitive, apres celles de Quadratus & Aristides : Entre vous Gentils (dict il) vous vsez de plusieurs superstitions, forgées SUR NOS DIVINES INSTITUTIONS : comme la coustume que vous avez DE VOUS DESCHAVSSER LES SOVLIERS, auant que celebrier les choses sacrées : ΤΟ ΥΠΟΛΥΕΣΘΑΙ ἔπιτελνοντες της ιεροῖς. Laquelle obseruance est enioinée precisement, & en grand mystere par les Prebstres de vostre loy, tant aux sacrificateurs & immolateurs , qu'à ceux du peuple qui s'y trouuent & assistent.

Puis il adiouste : Et vous avez appris ceste ceremonie , de nostre grand Prophete Moysé : à qui nostre Christ commanda, lors qu'il paisoit ses Brebis en Arabie, DE SE DESCHAVSSER LES SOVLIERS, pour approcher du Buisson ardant : & apprendre les mysteres , desquels il vouloit le rendre executeur: Au texte Grec, duquel S. Iustin, comme du pré-allegué saint Denys l'Areopagite : ΤΟ ΥΠΟΛΥΕΣΘΑΙ , veut dire DESCHAVSSER LES SOVLIERS : pour ce qu'il ne fail-

O V D E L A N V D I T E D E S P I E D S 35
 ne failloit que deslier la courroye d'iceux, ΤΟΥΠΟΑΡΤΕΣΘΑΙ.

En suite : & assez pres du mesme siecle, le Polyhistor , ou Tout-sçauant Clement Alexandrin , disciple du grand Pantænus : mais precepteur du Diamantin Origene : & ce Clement , en outre si proche des successeurs des Apostres : qu'il r'apporte en son liure de la Pasque , lequel nous n'auons pas , mais qui est cité par Eusebe Pamphile : qu'il fut prié par ses Confreres de leur bailler par escript , ce qu'il auoit appris de bouche , ou pour la Catechese de Maistres si insignes .

Ce Clement encors vn coup , qui escript auoir appris de la tradition d'iceux , l'ordre des Euangiles : & de l'intelligence de l'Ecriture saincte : ce qui doit iustement luy concilier plus de foy , s'estant t'encontré à discourir sur nostre subiect , au second Liure du Pædagogue Chrestien , chap. ii . Il sied fort bien à l'homme (diet-il) de n'auoir point de souliers : pource que l'homme chaussé ne differe gueres d'un homme lié , ou enchaîné par les pieds : & l'exercice est fort bon pour la santé d'aller P I E D S N U D S . Que si quelqu'un ne le peut faire : ou que la nécessité soit à l'opposite : au moins qu'il vse de soles , semelles , socques ou sandales , simples & sans artifice .

Hæc ille.

Et personne des siens , ne practiqua mieux ce precepte , que son Escholier pré-allegué l'inuincible Origene . Car par vne ardeur excessiue , à l'aduancement de la Religion Chrestienne : & par vn bouillant desir d'acquerir toutes les sciences , qui pouuoient seruir à son dessein : il se mattoit iour & nuit d'une estroïchte abstinençe : au rapport d'Eusebe liure sixiesme : chapitre troisiesme : se crucioit par jeanses continuels , & par veilles sans cesse : de maniere , que s'il estoit contrainct , de vouloir indulger quelque repos à la Nature , c'estoit à mesme terre , non sur liet ny paillasse ; sur tout accomplissoit le coman-

F

36

LES GYMNOPODES,

dement de l'Euangile ; de n'vser de deux Tuniques : NEQVE
 CALCEAMENTIS VTI : Adeò VT TRADATVR PER MVL-
 TOS ANNOS, ABSQVE OMNI CALCEAMENTO, NVDIS
 INCESSISSE VESTIGIIS.

Presque enuiron le mesme siecle de ces trois grands personnages , & celebres entre les Grecs : Tertullian d'autre part , florissant pour vn temps en l'Eglise Romaine , retraca pareillement les vestiges de ceste NVDITE' P E D A L E , pour tous les Chrestiens nouvellement catechisez : & qui lors bien qu'en estat seculier , menoyent vne vie de vrays Religieux . CALCEO S (dict-il) au Liure de Pallio , nihil dicimus , proprium Togae tormentum , immundissimam Pedum tutelam , verum & falsam : Quem enim non expediatur , in ARDORE ET ALGORE RIGERE NVDIPEDE M , quam in CALCEO unguipedem ? Certè PEDES NVDI , magis viriles , quam in CALCEIS .

Puis que donc au rapport de si excellents & antiques Escriuains ; au temps de la primitiue Eglise , non seulement les Prebstres ou Therapeutes , & Ministres d'icelle : ains aussi les Laïques , & seouliers vsoient de LA NVDITE' DES PIEDS : & estimoient , que c'estoit vn acte d'insigne deuotion ; & absoluë mortification . Ne se faut estonner si ceux qui vers le temps de C O N S T A N T I N le grand , se sequestrerent du Monde , pour viure en toute austérité de vie : à plus forte raison embrasserent ceste Nudité , voires iusqu'à quitter souliers & sandales : ne se souciant d'auoir les pieds crottez , à l'esgard des Mondains , pourueu qu'ils fussent nets & agreables à Dieu .

Et ainsi dans vn fragment des Concions de S. Antoine le Grand : voyez - vous (dict-il) ces hommes - là , pauures , sans feu , sans lieu : secs & descharnez , qui ont les PIEDS N O N L A V E Z , & qui couchét à terre , τοις αιωνιοις πόδας τοις χαμαιενοις : ils viuent à Dieu , ils approchent du Ciel , & tout rabbaissez ,

OV DE LA NUDITE DES PIEDS. 37
 qu'on les croie, ils surmontent les choses les plus hautes, &
 fourcilleuses du Monde, καὶ ἐν ἀριστοῖς τῷ τε ἀριστηρᾷ
 τυλαίουσι.

Tellement qu'à l'exemple de ce grand Patriarche des Anachorettes: duquel le fameux S. Athanase, ha descript la vie par admiration: & laquelle S. Augustin rapporte auoir esté trouuée à Treues, en vn cachot secret: ceux qui par le bruit qui en auoit ja couru partout, ont esté diuinement inspiréz depuis luy, de faire vne profession de vie autant estroïste & austere: que le monde à l'opposite recherche la plus large: singulierement auroient retenu ceste **NUDITE DES PIEDS**: comme on peut plus qu'à suffire, apprendre de ceux de l'Ægypte, Thebaide, Palæstine, & regions prochaines: Sans parler de ces Sarabaites d'Ægypte: lesquels au recit de S. Augustin, en son Sermon 21. *ad Fratres in Heremo*: portants des espines à leurs Talons, & y pendantes par derriere, du haut de leurs ceintures: **DIS CALCEATI, & sanguine cruentati, cauernis exeuntes, ad festum Scenopegia pergebant Hierosolymam.**

Veritablement ce qu'Eusebe, Nicephore, Palladius en l'histoire Lausiaque, Sulpice Seuere, en la vie de S. Martin, & autres, nous en escriuent, semble si prodigieux: que la merueille presque y faict deroger foy: tant les Leëteurs ont de peine à croire, ce qu'ils estiment surmonter les effects de la puissance humaine: ainçois pour mieux dire, les croyent d'autant plus volontiers: que la grandeur diuine y paroist dauantage: *adeò fides non habet meritum, quando humana ratio ei præbet experimentum.*

Ainsi: feray-ic mention de ces Moines de Syrie, appellez **βούκοι πασcentes**: à cause qu'en leur nudité, presque ferine: ils ne viuoient que de racines, lesquelles ils arrachoient de terre,

F ij

38

LES GYMNOPODES,

avec vne petite fauille qu'ils portoient en la main ? De ceux de la Cœlesyrie? dont l'austerité seroit à conuertir au Christianisme , tant de Payens & Idolatres?

Mettray-ie en ce rang ce braue Hilarion ? qui tousiours combattoit contre le froid & la faim ? & ce Battéec tout sec de nudité ? à qui les dents fourmillerent de vers , par trop grande abstinencc? Cet Amon , qui nuds PIEDS , & nuës jambes , comme il estoit d'ordinaire : ayant traicté le fleuue de Lycus , fut veu par son compagnon Theodore , auoir les pieds secx : comme s'il eust été suspendu en l'air , par la grace diuine? Et ce Paul Phernean ; qui parmy ses poinctes & frissons : ne cessoit de frequenter ses prieres , à certain nombre de cailloux arrangez ; qui estoit vne espece de CHAPELET?

Tireray-ie en ceste ligne , l'incomparable Ephrem ? cet Ange de l'Eglise des Thmuïtes Serapion ? plus souuent rauy hors du corps ? que songeant à le fournir de ses necessitez ? Et finalement pour me resserrer parmy vn si grand nombre : ce memorable Barsanuphius , pres de Gaze en la Palæstine : qui par l'espace de cinquante ans , n'vsâ ny de viure ny de vestiaire ? & ne sceut-on rien de luy , par vn long-temps ? iusqu'à ce qu'il fut descouvert par Salluste Euesque de Hierusalem , en ayant eu quelque signal Cæleste?

Quitteray-ie toutes ces regions Orientales ? pour venir au Ponant , ramenantuoir l'honneur deub à la memoire de nostre Moine Gratian , tant celebre Compilateur du Decret ? & qui fleurit , soubs l'Empereur Henry quart , enuiron l'an mille cent vingtiesme ? Car il est escript de luy en sa vie , *hirsutum ei caput fuisse, incomptis, et horrentibus comis, et quantum sufficit attonsis, PEDES NVDOS, et Apostolicis similes.* Et partane luy doibs-ie associer , cet autre insigne Canoniste , Iean André:

OV DE LA NUDITE DES PIEDS. 39

bien que de different estat ? lequel par l'espace de vingt ans,
ne coucha que dans vne peau d'Ours , s'estant abdiqué de
tous plaisirs du liet , à l'exemple de ceux :

---- *quibus intima casti*

Vena animi , sola Christi de Lampade feruet?

Passeray-ie plus outre ? & descendray-ie au siecle du Seraphique S. Frācois d'Assise, pour la gloire duquel , ha esté principalement entrepris ce discours ? S'est-il iamais veu vn exemple de Nudité , ou aspreté de vie , parallele à la sienne ? Quoy , de S. Nicolas de Tollentin ? de S. François de Paule , en nostre France ? & de S. Charles de Borromée , qui allant nuds pieds en vne procession ? & s'estant vn cloud fiché en lvn d'icelus , avec effusion de sang ; ne voulut pourtant quitter l'ordre de la Ceremonie ?

Quoy ? de tant d'autres modernes en tous Ordres ? qui par l'exces de leur deuotion , & ferueur de leur zele , au service de Dieu : la plus part du temps , ont marché nuds pieds , & sans sandales , par les glaces , par les neiges , par les bruslantes areines , & par les chemins aspres & raboteux : affin de paruenir plus alaigrement à la Croix de celuy , qui autrefois la voulut figurer , par les cornes d'un Belier embarrassé d'épines ? pour demontrer : quelle force est requise à supporter toutes sortes de peines , & tribulations , en esperance de la future beatitude ?

Quorsum igitur limo tanta indulgentia nostro?

& à quoy tant luy procurer ses aises ?

Mais pour m'arrester specialement , au Pere Seraphique S. FRANÇOIS , puis que (comme ha esté touché) c'est le principal obiect & subiect de cet œuvre : *& hoc omne militatur bellum , in spem eius gloriae* : il est certain : qu'ayant commencé à espandre sa lumiere au monde , vers l'an 1208 . il eut vn tel desir de former son ordre , sur la perfection des loix de l'Evangile

40 *LES GYMNOPODES,*

le : qu'il ne se contenta d'embrasser les austitez d'icelle, mesme-
ment pour la nudite pedale : ains voulut qu'elle fust suiuie
par ceux de sa famille : recours à ce qu'escript S. Bonauenture,
en la vie d'iceluy : *D E T R A X I T S I B I F R A N C I S C V S C A L-*
C E O S , C V M D V O D E C I M Q V O S M I N O R E S I N-
S T I T V I T.

Tesmoin aussi son Decret, *D E N O N P O R T A N D O*
C A L C E A M E N T O , & non equitando , extra casum N E C E S-
S I T A T I S , qui est expres en sa Regle, approuuee par le Pape
Honore III. l'an 1224. & de rechef homologuée avec le
mesme Decret, au Concile general de Vienne, par le Pape
Clement cinq, duquel est la decretale, *Exiui de Paradiso*, aux
Clementines *titulo de verborum signific.* sans omettre la Decrete-
tale, *Exiit qui seminat eodem tit. in 6.* le chapitre premier, le cha-
pitre, *quia nonnumquam , & le Chapitre , ad Conditorem eodem*
tit. aux Extrauagantes du Pape Iean vingt-deuxiesme.

De fait : que Frere Thomas de Chanpré, tres-docte Iacobin, & du depuis Suffragant du siege Cathedral de Cambrai, qui fleurissoit vers le regne de nostre S. Louys : soubs lequel cet Ordre nouveau-nay, jecta ses premieres verdures : atteste au second liure de ses Abeilles, sur la fin du chapitre troisieme : que les Freres Mineurs ou Cordeliers, deslors *ALLOIENT NVDS PIEDS.* Voicy les mots du texte. *De fratribus MINORIBVS quid dicam ? qui duro cincti funiculo,*
& sine amictu Cappæ vel Pallij : induit Tunica super NVDO,
PEDIBVS NVDIS , super niuem gelidam , quasi super Lanam
*deambulant ? & panem suum cottidiè , quasi Pauperes men-
dicant ?*

Et c'est pourquoy le mesme Autheur rapporte, que cer-
taine Abbesse de Val-le-Duc en Brabant : ordre de Cisteaux,
nommée Adeleyde, souloit dire : que quand les Freres Mi-
neurs l'alloient veoir : tres volontiers elle leur preairoit le

OV DE LA NVDITE' DES PIEDS.

bain pour lauer leurs pieds crottez : ce qu'elle ne faisoit aux Cisterciens , bien qu'elle fust de leur ordre : à cause qu'ils alloient à Cheual , bien chaussiez , bien vestus .

Mais non seulement au temps pré-allegué , qui estoit comme le Berceau & Maillot de l'Ordre de S. Fran ois ; ains continuellement du depuis de Siecle en siecle : tous les freres Observantins , c'est à dire qui pretendent garder sa Regle *ad litteram* : ce que les Grecs appellent τῷ γενυπανθηματιδας : & es aages modernes , les Peres Capuchins , Recollects , & Tierciers , de la m me famille Seraphique : ont tousiours estroictem t obserué , suiuys & entretenus ceste **N V D I T E' D E P I E D S :** & la gardent encores à la veue d'un chacun : *jusque* (pour vfer de ces termes de S. Augustin) *Maiorum exempla non denitare , sed superare propositum est.*

Ny ha que les Cordeliers qui s'appellent Conuentuels , & qui se disent professer , & garder la Regle de ce bien-heureux Patriarche , non au pied de la lettre , ains selon les modifications & dispenses des Papes ; qui soubs ce pretexte , ont os  s'exempter de ceste Nudit . Et comme les peuples nommez Sciopodes se defendent contre le Soleil , de l'ombre de leurs pieds : ceux-cy targuent la couverture des leur , avec telle pertinacit : qu'ils ne feignent d'exposer leurs testes au danger des Censures , sur la pretension qu'ils ont d'y estre maintenus . Ô vainc assurance contre vn si grand peril ! ô mauuaise attente ! & ô loyers de trop peu de ressource !

Si dare Sutori Calceus ista potest.

Car s'il est question d'examiner & approfondir , comment tant de sortes de peuples : quoy que differents de langue , de meurs & humeurs , & chacun desquels abonde ordinairement en son sens , selon que le discourt Platon *in Mino *. Neantmoins par vn commun suffrage , auroient peu s'accorder en l'approbation de ceste Nudit : pour vn acte d'insigne

42

LES GYMNOPODES,
deuotion : à mon aduis, on en peut alleguer six raisons pre-
gnantes & peremptoires.

La premiere : que comme selon le dire de Tyrius Maximus, en sa Dialexe septiesme, és choses mystiques , souuent autres sont les paroles, & autre , le sens d'icelles : *καὶ δεῖ κατα-
μηντένεσθαι τῶν αὐτούσιων μεγάλωπεπτῶς κατὰ τὸν τῶν θεῶν δι-
κτυον.* Ainsi en l'Escripture sainete, les PIEDS , sont reputez pour le symbole de nos affectiōns. Et en ce sens, le Prophete Esaye dict : que la Terre est l'Escabeau des pieds diuins : pour demontrer contre la doctrine des Atheistes & Epicuriens, que Dieu y estend & deuale ses affectiōns , & ha soucy des choses d'icy bas :

*Ille Deus, meritōque Deus, quia primus & unus;
Ex quo cuncta fluunt, & lux, & tempora, & anni:
Qui viget, ac viguit super omnia, quique vigebit.*

Au premier chapitre de l'Apocalypse , les Pieds du mesme Dieu, sont dict ardants comme l'aerin enflammé : pour tesmoigner l'ardeur de son amour vers le genre des hommes. A l'opposite , le Serpent , n'ha point de pieds : pource qu'au dire des Hebreux : il est totalemēt vuide de bonne affection. Et au lieu qu'Aristote dict , au liure *de communi Animalium gressu* : que c'est pource que Nature ne faict rien en vain : & que quand elle eust donné des pieds au serpent : pourtant n'eust il peu croistre , ny s'estendre en haulteur. Plus corrétement peut on asseurer , que çà estévn traict de la Prouidence diuine : de n'auoir point donné de pieds au Serpent: affin de luy oster l'instrument & le moyen, de pouuoir promptement executer le mal, qu'il machine sans cesse :

*O tortuose serpens!
Qui mille per Maandros:
Fraudesque flexuosa,
Agitas quieta corda!*

Dauantage

OV DE LA NUDITE DES PIEDS. 43

Dauantage : pour confirmer de plus en plus, que les PIEDS, sont les signes ænigmatiques des affectiōs, on le peut recueillir, de ce que les Hebreux appelloient LIBVN. לִבְנָה, & dont est parlé au 25. du Deuteronomie, & au 4. de l'histoire de Ruth. Qui estoit, que s'il le Frere survivant, ne vouloit espouser la Reliche, & fusciter la semence de son frere : il estoit loisible à ceste veue, de lui cracher en la face, devant les Seigneurs de la ville : & luy deslier la courtoye de son soulier : pour vni tesmoignage public, qu'il estoit veuf, & despoillé de toute affection , signifiée par ceste NUDATION DU PIED.

Et tant les Hebreux, que Grecs, & Latins, expliquants ce verset : qui ha estably mes pieds sur la Pierre: & cet autre: pour diriger nos pieds en la voye de paix : interpretent les PIEDS, pour les affectiōs. Et S. Augustin le discourt amplement en son traicté 56. sur l'Evangile de S. Iean.

Donc ; tout ainsi, que pardessus les Ægyptiens , aucun n'estoit initié à leurs mysteres : qu'au pré-allable le Bœuf Apis, ne fust enterré : Au cas pareil doit estre estoufée la brutalité des affectiōs terrestres, & appetits charnels de l'homme : & tesmoignage de ce baillé par la nudation des pieds: auant qu'il puisse de l'esprit conuerter avec Dieu : qui est l'effect principal de ceste Religieuse initiation : selon que l'escrit Platon in Phædone : ὁ τοπερ λέγεται χρή τῶν μεμυημένων, οὐς αἱθράς τὴν λοιπὸν χρόνον μετὰ θεῶν διέχουσιν.

Ce sont les habillements , dont parle l'Escripture , desvestis par Salomon : pour ne les plus reuestir : *expolians me Tunica mea : quomodo induar illa?* Ceux entendus par saint Pol, au troisieme chapitre de l'Epistre aux Colossiens ou Rhodiens : *expoliantes veterem hominem , cum actibus suis , et induentes nouum eum , qui renouatur in agnitione Dei ; secundum imaginem eius , qui creavit illum.* Et à ce propos, le Poëte tout Payen qu'il fust :

G

44

LES GYMNOPODES,

*---- quod si**Frigida curarum fomenta relinquere posse:**Quo te cœlestis sapientia duceret : ires.*

La seconde raison de la nudité des Pieds, semble fondée sur la reuerence deue aux lieux, esquels les Moines habitent, appelléz Sacraires, Semnies, & Phrontisteres, par Philon le Iuif. Iosephe, S. Basile, & autres Autheurs Grecs : qui sont tous noms pleins d'auguste respect: Tellement que ce seroit les profaner, d'y porter des souliers, suivant l'aduertissement susdict donné à Moysé & Iethro. Pour mesme pré-caution, les Gentils souloient peindre vne Estoile, sur le frontispice de leurs Temples ou Delubres. *Lamella ærea (dict Festus) assimilis stellæ, locis inauguratis infigitur, ou bien auoient de coustume d'y grauer deux serpents :*

Pinge duos Angues : sacer est locus.

Pour vn signal aux profanes, de ne s'en approcher, & de ny faire immondice.

Mais en voicy vn exemple du Christianisme, d'autant plus notable : qu'au lieu qu'en iceluy, le soulier ou Brodequin, auoit esté pris pour penser d'avantage honorer la solennité, & au contraire, estant apparu par miracle diuin, qu'il y seruoit d'obstacle; soudain le fallut quitter & mettre bas.

L'Empereur Heracle, par sa memorable victoire, gaignée contre Cosroes Roy des Perses, ayant heureusement reconquis la vraye Croix de nostre Seigneur, enlevée de Hierusalem par cet infidelle, y auoit quatorze ans : se resolut à son retour, & passant par ladicté ville Saincte, de replanter ceste Croix sur le mont de Caluaire. Comme il en eut conferé, & pris iour à cet effect, avec le venerable Zacharie lors Evesque de Hierusalem, qu'il se fut fait reuestir de ses ornements, & chauffer de ses BRODEQUINS ROYAVX : pour donner

OV DE LA NUDITE DES PIEDS. 45

plus de lustre à la Ceremonie : Il aduint par prodige estrange, qu'au milieu de la procession , estant arriué iusqu'à la porte dudit mont de Caluaire : tout à coup il demoura immobile , sans pouuoir remuer vn pas , ny auant ny arriere.

Bien estonné , & luy , & tout le monde qui l'assistoit en grand' deuotion : l'Evesque Zacharie vray-semblablement inspiré d'en haut , luy dit : SIRE Empereur : voyez si nostre Seigneur par là monstre point , qu'il ait à desplaisir , de vous voir avec tant d'or & d'azur , tant de pourpre , & de pompe , marcher en vn' lieu , auquel on l'a mené tout nud , avec ignominie.

L'Empereur frappé de ceste voix , comme venuë du Ciel : & croyant , que c'estoit la vraye cause de l'obstacle suruenu : se faict despouiller de son manteau , & deschausser de ses Brodequins ou Bottines Royalles : & lors NVDS PIEDS , comme descharge de ce fardeau , poursuivit aisément son voyage : & en fin monté sur la croupe de Caluaire , y replanta la vraye Croix avec tant de ioye & applaudissemé : que la feste de ceste Exaltation en est demeurée , & demeurera solennelle en l'Eglise : tant que le mois de Septembre , ramenera la memoire de celuy , qui seul ha pressuré le pressoüer de sa Passion , & garanti sa vigne du Sanglier sauvage , qui la vouloit gaster : *vineam illam Sorech , quam plantauerat electam , & sepiuerat eam , & edificauerat turrim in medio eius.*

Aussi par esgal respect , comme ie croy , en nostre Eglise Chrestienne & Catholique : le iour du Vendredi Aoré : nos Prebstres lors qu'ils chantent l'Hymne *Tris agie* , & celebrent l'adoration de la Croix : se mettent NVDS PIEDS , sans souliers ny sandales : pour marque d'vne plus estroicte deuotion , & plus insigne reuerence vers ce precieux instrument de nostre salut : & duquel la Sibylle ha chanté autrefois. O Bo

G ij

46 LES GYMNOPODES,
tres-heureux! auquel le Redempteur ha esté de son long
estendu:

ω Χριστονακεσσον! ω χριστονακεσσον!

Et pour mesme raison, nostre Roy S. Louys : selon que
le rapporte Frere Eustache de Beau-lieu son Confesseur : s'il
luy aduenoit de visiter les cloistres des Religieux : & qu'il
apperceust des Croix emprantées sur les carreaux d'iceux :
il se destournoit aussi-tost : tant il auoit peur de marcher
dessus.

Voires, encores à present les Chrestiens d'Armenie, sui-
vant la relation des voyageurs dudit pays : portent tant de
respect à l'Eglise : que Prebstres ou Laiques , ils n'y entrent
que NUDS PIEDS : car dès la porte ils deschaussent leurs
souliers, & les laissent soubs le Porche , les hommes dvn co-
sté, & les femmes de l'autre : mesmes y apportent encores
ceste reuerence & honesteté , qu'ils ne crachent iamais sur le
paué de l'Eglise , ains sur des mouchoüers , qu'ils ont à cet
effet.

Les Turcs aussi, quoy que profanes , toutesfois aucune-
ment imbeus de ceste notion : ont de coustume de deschaus-
ser leurs souliers , quand ils descendent au caueau de la sepul-
ture du Roy Dauid , qui est soubs l'Eglise du mont de Sion ,
de marbre blanc esleué de quatre pieds , couvert dvn drap
damasquiné , somptueusement enrichy de diuerses figures ;
& auquel sont entretenues six lampes ardantes continuelle-
ment. Qui plus est : ceux qui vont visiter leur Mophti , ou
pretendu Patriarche de leur Secte , en la ville de Hierusalem ;
sont tenus selon la coustume du pays , de se DESCHAUSSER
au pré-allable dans vn petit Cabinet , qui ioint à la porte de sa
chambre , puis se rechaussent en sortant.

Par où l'on doit trouuer moins estrange , ains au contraire
admirer comme vn acte d'extreme respect & veneration , ce

OV DE LA NUDITE DES PIEDS.

qui est rapporté par Aurelian, en la vie de S. Martial, prieur Apostre de Limoges; qu'ayant parluy baptisé, & instruict en la foy Catholique, Estienne le grand Duc & Vice-Roy du Limosin, & Guiennois, avec plusieurs Princes & Seigneurs de sa Cour: & s'estant aduise de les enuoyer en pèlerinage à Rome, pour visiter S. Pierre son bon Maistre, qui lors viuoit encoré: & luy tenuoiguer, le grand fruct que ce sien Disciple auoit fait par deçà: *vbi viderunt Apostolum in Vaticano, docentem multas populorum turmas: Dux ille, & omnis eius Exercitus, cum magna humilitate, DISCALCEATIS PEDIBVS, & in Cilicio, proiecerunt se ad pedes eius.*

Laquelle humilité auoit en outre parti es processions solennelles de l'Eglise, & faictes mesmeement en France pour quelques occitez publiques. Comme Rigordus rapporte en la vie de nostre Philippe Auguste, qu'au mois de Juillet 1191. Louys son fils Aisné, estant tombé en vre extreame maladie: & desespérée des Medecins. Pour obtenir de Dieu sa guarison: les Religieux, Abbé & Convent de saint Denys en France, vindrent faire vne procession solennelle à Paris, comitante Clero & populo NUDIS PEDIBVS: portants entre autres Reliques, la Couronne de nostre Seigneur, le saint Clou, & le bras de saint Symeon. Et comme ils furent parvenus iusqu'à l'Eglise saint Lazare, au Fauxboug de ce costé-là: rencontrerent venant au devant d'eux, Maurice Enesque de Paris, avec tout son Clergé, & grand nombre des sup. postes de l'Uniuersité, NUDIS PLANTIS, qui portoient avec eux plusieurs sanctes Reliques, flentes, & lacrymantes: & Dieu eut ceste deuotion si à gré: que les effets en parurent incontinent, par la santé miraculeusement rendue à ce Royal enfant.

Ainsi, au rapport du mesme Historien, l'an 1196, en Mars: le desbordement des caux, estant deuenu si grand à Paris: que

48. Z E S G Y M N O P O D E S, I NO.

l'on sembloit craindre vn second Deluge : fut faicte vne procession solennelle de tous les ordres de ladite ville, **N V D I S P E D I B U S**: & le Roy Philippe Auguste, y estoit en personne **N V D S P I E D S**, *sicut unus de populo*. La misericorde de Dieu en fut touchée : & peu de iours apres, les eaux se remirent en leur liet ordinaire. Pour mesme cas, en Decembre 1206, & soubs le mesme Roy, Dieu appaisa son courroux, tesmoigné par vn autre Cataclysme, sur l'agréable objet d'une semblable procession, faicte **P I E D S N V D S** par les Religieux de S. Denys en France, *sub Abbate Henrico*, avec le Prelat & Clergé de Paris.

Finalement en Aoüst 1239. selon le rapport de la Chronique de Guillaume de Nangis, lors que le Roy S. Louys, Messieurs ses freres, Princes, Prelats, & autres Seigneurs de France : firent la solennelle procession, en laquelle la sainte Couronne d'espines, & autres Reliquaires precieux de la Passion de nostre Redempteur, furent apportez du bois de Vincennes, en l'Eglise de Nostre-dame, & de là en la sainte Chappelle : ce pieux Roy avec tous ses honorables assistants *cumque maximo Cleri, plebisque tripudio*, **N V D I S P E D I B U S P R O C E S S I T**. Et les grands biens & honneurs, qui en seroient aduenus à la Fráce, me font surseoir d'en parler davantage. Sans toutesfois omettre, ce dont l'aage passé, & le present tesmoigne, que les Religieux, & Confreres de sainte Geneufue, Patronne de Paris, vont **N V D S P I E D S** parmy les ruës, lors que l'on porte sa chasse en procession : & dont les effects ne sont iamais frustrez, non plus que des autres solennitez semblables, esquelles se pratique ceste **N V D I T E' P E D A L E**.

Autrement si ceste marque d'extrême Deuotion, n'estoit gardée ny retenuë parmy le Christianisme : les Payens auroient vn iour de quoy nous en faire reproche, veu qu'il est

OV DE LA NUDITE DES PIEDS. 49

Certain au rapport du Poëte Prudence , & autres : qu'en la procession solennelle , de la Mere Berecynthienne , ou Deesse Ideenne ; tous les Patrices , Consuls , Senateurs , Tribuns , & le reste du Peuple souloient aller NUDS PIEDS . Et en ceste guise conduisoient son Effigie , iusqu'au ruisseau d'Almon , où elle estoit lauee : puis luy faisoient plusieurs ceremonies , & actes (selon qu'ils pensoient) d'une profonde reuerence : & non commune aux autres Dieux , ny Deesses : De là sainct Romain pendant l'estrif de son Martyre , disoit à son Prefest Asclepiade , & aux Lieuteurs qui l'assistoient :

Quid esse vobis estimem proiectius ? in loquo b' regn

vi obitio NUDARE PLANTAS , ante Carpentum scio

Proceres Togatos , Matris Idaeae sacris.

Lapis nigellus euehendus Esseido,

Muliebris oris , clausus argento sedet.

Quem dum ad lauacrum præundo ducitis.

Pedes REMOTIS atterentes CALCEIS,

Almonis usque peruenitis Riulum.

Partant pour conclure ce deuxiesme poinct : si Platon descriuant l'Amour terrestre , entre autres particularitez , le fait Humi-cube , & DESCHAVSSE^z , *χαρηεύλεις αὐτοῦνν:* Ces enseignes couiennent-elles point mieux , à vn amour tout diuin & celeste ? & seruent-elles poinct à augmenter davantage le respect des lieux , où les estincelles d'iceluy brillent à merueilles , & où les esclats tout express' en iestant au dehors ?

Ne minus interno niteant præcordia cultu ?

Aussi la troisiesme raison semble auoir pour obiect , la iustification , contr'- opposée au peché : qui ha produict la nudité , & à la ruine duquel , se fait vne purification de l'homme interieur : nonobstant les souilleures de l'exterieur : en ses pieds boüeux & crottez : & ce par vn plus grand mespris de l'orgueil & vanité du Monde.

LESGYMNOPODES.

Car que le peché, ay produict la Nudité; nos premiers pères en ont esprodicé le malheur: & leur posterité, à son grand regret, en ressent tous les iours les effets. D'ailleurs il est dict au 32. chapitre de l'Exode, que le peuple d'Israël ayant forfait & préhariqué en l'adoration du veau d'or: *vidit Moyses populum quod esset NUDATVS, spoliaverat enim eum Aaron, proper ignominiam fardis: & ainsi deuindrent si lasches & si foibles, qu'ils furent desconfits par les Lcuites, sans aucune resistance*

Est ce pas donc aux Religieux, un trait de generoux courage? d'opposer à vne nudité contraincte & forcée, & venuë du peché: vne nudité volontaire des pieds? par forme de synecdoche *partis pro toto*? pour atteindre au degré de pleine iustification? Que si autrefois Isadas, fils de Phoebidas, s'estant présent à ND, pour combattre les ennemis venus à l'imprudente, & les ayant vaillamment repoussez sans auoir esté aucunement bleslé, par la fut reputé auoir fait vn acte plus que d'homme: La gloire est-elle point plus grande à ces Athletes spirituels? de se fortifier tellement par la nudité, contre les Genies immondes, qui leur liurerent mille assauts iour & nuit; par toutes sortes d'horribles tentations: tellement les vaincre & terrasser, & avec tant de constance & fermeté: quainsi desconfits, ils soient contraints de s'escrier:

*Vincimur heu! segnes: nec nostra potentia præfert
Kim solitam: langue violentia saua nocendi?*

Saint Macaire l'Egyptien, en son Homelie deuxiesme, discourt sur ce subiect si dignement: qu'il ny ha celuy qui reconnoissant le danger, auquel il est, sans y songer: ne tasche à s'en vouloir garantir & dessendre. Le Prince des tenebres, (dict-il) ayant captiué l'homme, l'auroit entierement reuechu corps & ame, de l'habit noir & affreux du peché, l'hafany, l'ha pollu: & reduit sous le joug de la fiere Tyrannie.

Et ne

OV DE LA NVDITE' DES PIEDS.

Et ne plus ne moins, qu'en l'infirmité de l'homme, vne partie ne souffre pas seule, ains le corps entier : au cas pareil, en ceste detresse de l'ame, Satan n'ha rien espargné des facultez d'icelle, qu'il n'ait tout infecté du venin du peché. οὐτως καὶ ἡ ψυχὴ
ὅλη ἔπαθε τὰ τῆς κακίας πάθη, καὶ αἱμότιας, καὶ δυνατὲς δὲ τοὺς ψυχῶν
ὅλων, τοὺς κακίας αὐτοῦ, γεντὶς ἐστι, τοὺς αἱμότιας. Consequemment
faut-il pas, que chasque partie de l'ame & du corps, contribue à se lauer, à se nettoyer de ceste ordure, à se despestrer des
liens de ceste captiuité :

Etmortis laqueis expeditat caput?

Saint Augustin au Sermon de *conflictu virtutum & vitiorum* : nous en rapporte vn memorable exemple. Il y eut (dit-il) nagueres vn Religieux, & reuestu de l'habit Monachal, qui souffrit vne merueilleuse tentation du malin Esprit. Car à chaque bout de champ, il luy venoit toucher quelque pan de sa robe, & l'infectoit de telle puanteur, qu'on ne la pouuoit faire en aller, pour quelque laueure ou parfum, qu'on y sceust appliquer. Ce saint Euesque, vray oracle de l'Afrique, estant consulté & interrogé, comment Dieu auoit donné ceste puissance à ce fascheux Dæmon : fit vne response tres-remarquable, & tres-digne de luy; *Deum Serpenti, eam portestatem in Monachum illum dedisse: ut cordis eius immunditiam foris ostenderet; quod nunquam in exteriore habitu fecisset, nisi interiore omnino corrupisset: scilicet, aut infidelitate, & blasphemia, aut certe vana & inani gloria.*

Cela estant : & veu ce stratageme horrible de Satan : d'empuantir la robe d'un Religieux par luy tenté : quelle ruse & souplesse de le combatre, & affrôter par la souilleure volontaire des pieds NVDS? pour marque d'une purification & mortification interne ; qui le renuerse, qui le confond, & luy cause vn perpetuel despit, de veoir que l'homme ainsi se vange, d'auoir esté par luy reduit à ceste nudité? Car Satan n'en vouroit iamais rien veoir, iamais ouïr parler: & ce qu'aux myste-

H

52

LES GYMNOPODES,

res des Thesmophories : il auoit deffendu, de ne gouster ny manger le moindre grain de grenade, la plus belle des pommes : *τῆς πολαῖς τοὺς κέκκους μὴ ἀδίψει*, selon Clement Alexandrin : c'est qu'il vouloit cacher & celer , par quel moyen , il auoit seduit l'homme : affin que ce trompé ne s'efforceast d'en prendre la vengeance.

Mais par l'expedient de ceste Nudité : on le luy descouure à sa honte, on le braue, on le morgue , & luy en fait-on reproche à tout moment. Partant doit-on beaucoup cherir & estimer ceste nudité : mesmement celle des pieds : & ne s'offenser de la pretendue immondice , qui en resulte, & paroist au dehors.

Consideré : que c'est bien à l'esgard des Mondains , que peut auoir lieu, ce traict de S. Iean : *Totus mundus in maligno positus est : qui in sordibus est, sordescat adhuc.* Mais à l'esgard des Religieux Gymnopodes : est-ce pas pour leur consolation, que chante l'Espoux du Cantique ? *Lauit pedes meos : quomodo iterum inquinabo illos ?* Je les ay laué par le Baptême : ie les ay purgé par la regeneration de l'estat Monachal : comment les pourray-ie encores souiller ? *non si deferar* (disoit Tertullian) *in Adyta Cloacinarum.*

Venant d'ailleurs à obseruer : que puis qu'au dire du grand Anachorete S. Anthoine : la vie monastique est vn long martyre : & vne perpetuelle Penitence, *πενitentia αἰχλάστως, οὐδὲ πόνων αἴσιοτέρων, οὐδὲ πεμφυνῶν τῆς τοῦ θλιβελοῦ:* Le geste exterieur d'icelle , ne peut estre mieux scant : que par la nudité des pieds boüeux & crottez, comme euidentes marques d'une profonde humiliation. Et en ce sens mystique , l'Escripture sainte nous represente, au second liure des Roys, chapitre dix-neufiesme , que Mephiboseth fils de Saul, vint erier mercy à David, *ILL OTIS PEDIBVS, & intonſa coma.*

Submission faicte par vn subiect à son Roy : en voicy vne, rendue par vn grand Roy à son jadis subiect : pour expier

OV DE LA NVDITE DES PIEDS. 53

l'offense de l'auoir faict iniustement mourir : Henry second du nom, Roy d'Angleterre, sentant tous les iours sur soy, & son Estat, les rudes effects de l'ire de Dieu : pour auoir esté cause du meurtre cōmis en la personne de sainct Thomas de Cantorbie, & s'estant misen deuoir d'en faire penitence, & rendre à ce glorieux sainct, tout deuoir de satisfaction. Il se vint presenter au sepulchre d'iceluy, pleurant & gemissant, (dict Iean de Sarisbury, Disciple & domestique de ce sainct:) & entre autres marques d'humiliation, *processit NVDIPES: & ad verbera quoque Episcoporum, ac Monachorum suscipienda spontaneus.* Comme de faict ils luy baillerent tous la discipline sur son dos, & A N V D.

Et Dieu eut cet acte d'humilité si agreable, que par l'intercession du Sainct, vray-semblablement reconcilié à ce Roy: il luy donnale mesme iour vne insigne victoire contre ses Ennemis: Et de là en avant ses affaires commencerent à prosperer: au lieu qu'auparauant d'heure à autre, on les voyoit menacées d'vne totale ruine.

De mesmes: bien qu'en vn faiet contraire ou dissemblable: nostre histoire de France soubs Philippe de Valois porte, que lors qu'Eustache de sainct Pierre, Iean d'Aire, & quatre autres Citoyens de Calais, à iamais memorables: se deuoüerent pour leur patrie, & allerent implorer la mercy du Roy d'Angleterre Edoüard, grandement irrité contre eux, de ce qu'ils auoient par l'espace d'vn an, resisté à ses forces, & rendu son siege frustratoire: ils se presenterent à luy suiuant son mandement precis ; L A T E S T E E T P I E D S N V D S , luy liurerent les Clefs de leur ville, & quand & quand soubsmi- rent eux & leur vie à sa discretion.

Mais le respect de leur fidelité, à leur Prince naturel: & de leur constante resolution à souffrir la mort pour leur pays: fleschirent le cœur forcené de ce Prince ; & leur fit trouuer gracie, où ils n'attendoient que leur perdition. Qui osera

H ij

54

LES GYMNOPODES,

mettre en ce rang les Codres de Grece? & les Decies de Rome? puis que l'on void six naturels François , & d'vn commun accord , N V D S P I E D S , & la hart au col ,

Talia pro patriæ censere litanda salute?

Dauantage , que ceste nudité Pedale , soit vn comble de satisfaction , nous l'apprendrons du plus sage de nos Roys , & autres qui ayent esté depuis Salomon : sçauoir de nostre sainct Louys . Car le Sire de Ioinuille rapporte , qu'en l'expedition de la terre sainte , comme vn Sergent d'armes de sa Majesté , eust faict outrage à certain sien cheualier : & qu'instamment iceluy sire de Ioinuille , en eust demandé iustice à ce Roy : qui entre autres vertus , aimoit tant celle-là .

L'ordonnance d'iceluy fut , que selon l'vsage du pays , le Sergent TOYT DES CHAVX ET EN CHEMISE , & tenant vne espée nuë en sa main , iroit au pauillô du Sire de Ioinuille , se mettre à genoux devant le Cheualier par luy offendé : là , luy demanderoit pardon : & en outre luy tendroit son Espée par le pommeau , avec submission d'en auoir le poing coupé , si telle estoit la volonté du Cheualier . Mais à la priere du Sire de Ioinuille , il luy remit son maltalement ; & ceste profonde humiliation eut plus de force à l'appaïser , que le ressentiment de l'offense , ne luy auoit donné de subiect , de se mettre en colere . *Sic in alieno peccato (disoit S. Hierosme) optimus quisque facile sui miseretur.*

Je passe vne autre espece d'amende honorable , de nos vieux Cheualiers François , quand ils auoient outrageusement offendé leur Seigneur souuerain , de se venir presenter devant luy à genoux , vne selle de Cheual sur leurs Espaules : comme se recognoissants par là plus vils & plus indignes que la beste dont ils portoient le harnois sur le dos : selon qu'il fut practiqué par Guillaume deuxiesme Comte d'Aléçon , à l'endroict de Robert , Duc de Normandie , au rapport de Guillaume de Lumieges , *Oldricus Vitalis* , & autres historiens .

OV DE LA NVDITE' DES PIEDS.

Et encores que ceste remarque puisse beaucoup servir à l'humiliation des Cheualiers de la Milice Celeste : si leur pied ha brôché. Neatmoins encores vn coup ie la passe à la legere, pour n'interrôpre mon propos, & n'oublier ce que le Sire de Ioinville pré-allegué, tesmoigne de luy-mesme, & de l'estat de Penitence, auquel il se disposa, lors qu'avec le Roy pré-allegué, il entreprit la Croisade, & le voyage de la terre saincte, pour obtenir la remission de ses pechez, & le loyer de la vie eternelle.

Ienuoiay querir (dict-il) l'Abbé de Cheminon, reputé le plus Prud'homme, qui fust en l'ordre Blanche, pour me reconcilier à luy : Ce qu'ayant fait, il me bailla, & ceignit mon Escharpe : & me mit mon Bourdon en la main. Et tantost ie partis de mon Chasteau, & allay en plusieurs pellerinages, à Bleicour, à S. Vrbain, & autres lieux proches de Ioinville,
T O V T A P I E D , D E S C H A V X ; & E N L A N G E S . Sont-ce pas là les marques d'un vray penitent ? & par quel autre moyen, ou en quelle autre posture, peut-on requerir gracie de la rebellion iournaliere, qui se commet contre le Roy des Roys ?

L'Eglise nôstre Mere & Maistresse, en auroit eu un vray ressentiment : quand elle ha ordonné, au Concile d'Agde ou Agathe, dont le canon est rapporté au Decret. *I N C A P I T E,* distinction cinquantesme, qu'au premier iour de la saincte Quarantaine, destinée entierement à toute austérité de vie : ceux qui auront pris resolution de faire vne Pœnitence publique ; seront tenus se represter à l'Evesque de la Cité, devant le portail de l'Eglise, assublez d'un sac, *N V D I S P E D I B V S*, le Chef baillé en terre, *& Reos se ipso Habitu, & vultu protestari.* Qui est presque le mesme habit que le Poëte Prudence attribuë à la Foy, port'-Enseigne des Chrestiens.

*Prima petit campum dubia sub sorte Duelli,
Pugnatura F I D E S , agresti turbida vultu,*

H iiij

LES GYMNOPODES,

NVDA humeros, intonſa comas, exerta lacertos.

Mais comment les Orthodoxes , ne seroient-ils entrez en ceste creance? veu que les Payens mesmes , se sont imaginez que cet habit vil & abieſt , & ceste **N V D I T E' DE PIEDS**, estoient vne espece d'amende honorable , & reparation ? *Tertia paenarum, eſt infamia* (dict Varro) *ſtans nixa in vulgi pectore,* fluctuante **I N T O N S A C O M A** , **S O R D I D O V E S T I T V** , ore ſeuero. Et nous apprenons de l'histoire Romaine , qu'en ce sens , & à cet eſgard , *L. Calpurnius Piso, Titium Equitum Praefectum, N V D I S P E D I B U S, fimbrijs abſcissis, D I S C I N C T A T V N I C A* , propter puſillanimitatem : *Castrorum principia obambulare, à mane ad vſperam iuſſit.*

Et le Poëte Comique *in Hecyra* , voulant descrire la mortification d'une fille desconfortée :

Huic (dict-il) nihil erat adiumenti ad pulchritudinem:

Capillus paſſus, N V D V S P E S, ipſa horrida,

Lacrymæ, veſtitus turpis, &c.

Partant : ſi à l'vn cotté au premier exemple , la **N V D I T E' DES PIEDS**, fut enioincēte , pour peine de ſon laſche coura-ge: Eſt-il point plus feant ? qu'elle ſerue icy aux Religieux, de marque de leur conſtanſe & magnanimité ? Et au dernier : ſi vngeste ſi vil & contemptible , fut trouué conuenable , à vn Dueil temporaire : Quoy ? pour vne Penitence embrassée tout le cours de ſon aage ? & par le vœu de laquelle , l'eſprit contrit,

Exuit antiquæ corrupta exordia vitæ?

Veu d'ailleurs (& ce qui faict plus à remarquer) que la Vo-lupté meſme , ouy , cete Poupée , ſi encline à toutes sortes de delices: neāmoins en la Psychomachie du Poëte Pruden-ce , ayant eſtē vaincuē au combat , & desconfite par la Dame Chafteté: ieſta bien viste au loing ſes sandales mignons, pour ſ'enfuir **N V D S P I E D S** par les eſpines , & tascher à trouuer quelque lieu de refuge:

OV DE LA NUDITE DES PIEDS. 57

*Nec piget ATTRITIS PEDIBVS per acuta fruteta,
Ire VOLVPTATEM: quoniam vis maior acerbam
Compellit tolerare fugam, formido pericli*

Indurat TENERAS iter ad CRVCIABILE PLANTAS.

Et qui plus est: ceste Amazone de Chasteté, avec ses cohortes virginales, estant entrée dans les tentes de ceste Salmacide, & y ayant trouué force ioyaux, force assiquets, & mesmes les patins, & sandales d'icelle: iamais ny elle, ny pas vne des siennes, ne les voulut chauffer.

Abstinet exuuijs Miles, damnataque castis

SANDALA PROCVLCAT PEDIBVS, &c.

Tellement que les Religieux, qui se sont tousiours esloignez des attraitz de ceste piperesse, & qui ont estoictement gardé ce precepte :

Omitte corpus, rem sepulchri, & funeris.

Seroient de tout temps entrez en ceste iuste persuasion, que ce ne leur estoit assez de se deprimer & auilir par l'habit & geste exterieur, quelquesfois practiqué des profanes : ains qu'il falloit encotes les r'enuier: & r'encherir par dessus eux: affin que le seul regard de leur crasse, de leur immondice, **NUDITE DES PIEDS**, & autres telles circonstances, les fist aussi-tost recognoistre pour tels qu'ils estoient: & ce à leur interne consolation: bien qu'avec la risée & le mespris des autres. Et parlant d'eux disoit S. Augustin au Psœaume 147. *Ethnici vident plerumque, ut fit, in transitu, seruos Dei, quos cognoscunt ipso HABITU ORIS VEL CORPORIS, VEL CAPITIS, vel forte notos habent: & dicunt apud semetipso vel secum: O MISEROS ISTOS! QVID PERDVNT!*

Mais non seulement lesdits Payens & Idolatres: ains aussi trouuons nous que jadis les Heretiques Nouatiens, qui contrefaisoient les Cathares, purs, ou purifiez: auroient voulu crier contre ceste rusticité de poil, crasse de la peau, vilité d'habits, & immondices exterieures des hommes Pœnitents:

58. *LES GYMNOPODES,*
anno istud (hurloiet-ils) contra naturam effitorquere corpus suum?
fertiles odiſſe munditas, squallorem appetere, & cibis non tantum
vilibus vti, sed horridis?

Si est-ce que S. Epiphane , au troisiesme liure contre les Heresies : monstre par plusieurs belles authoritez, que ces pretenduës immondices, sont des ballieures & reliefs de netteté enuers Dieu: de plus grande blancheur, que toutes les perles Orientales : de plus exquise polisseur , que tout l'yuoire Elephantin , de plus vif esclat , que l'or fin recuict au fourneau , ny que l'argent esbroüé , ou repurgé sept fois. Autant en dit Tertullian, au liure de la Penitence : *cum Pænitentia prouoluit hominem, magis relevat : & cum squallidum reddit, magis mundatum facit, exhibetque.* De mesmes S. Ambroise , en semblable traicté : S. Hierosime , sur le Pscaume 38. & au liure *ad Eustochium, de custodia virginitatis.*

De maniere : qu'en ce sens, la nudité des pieds fangeux, & non lauez , outre l'ornement qu'elle baille à l'interieur , tesmoigne d'autantage par la mortification exterieure de soy-mesme : vn mespris de l'orgueil & vanité du Monde. Car tout ainsi qu'au sciziesme chapitre d'Ezechiel : quand Dieu dict à son peuple , qu'il l'a mis en gloire & à son aise: il luy remarque par especial , *vestiui te discoloribus, & CALCEAVITE HYACINTHO.*

Au cas pareil , dans le cinquiesme d'Esaye , menaçant de le punir & raualer pour ses iniquitez : *In die illa (dit-il) Dominus auferet ORNAMENTA CALCEAMENTORVM.* Et en vn autre endroit : *Ibit DISCALCEATVS hic populus, & discerptus natibus, usque ad ignominiam.* Ce qui fut executé lors de l'adventure des Threnes ou Lamentations de Hieremie : *SOREDES EIVS IN PEDIBVS EIVS.*

Et peut estre seroit -ce peu , que les Juifs se fussent glorifiez en la ioliueté de leurs chaussures : Si les Heretiques ne se trouuoient auoir aussi participé au vent de cet orgueil. Car selon

OV DE LA NVDITE DES PIEDS 59

selon le témoignage de Tertullian, au premier livre contre Marcion, *inflabantur pueri Marcionitæ, NOVIS CALCEIS: sed à vetere Pædagogo CALCEATI, mox vanam gloriam vapulabant.*

Donc le Religieux, qui affecte & supporte volontairement vne NVDITE D E PIEDS ; que les Mondains ont tant à contre-cœur : & qui en scait arborer son Trophée : au lieu que les autres la tiennent à vn rebut d'ignominie : fait-il pas assez paroistre , qu'il estime moins le monde , que la Bouë, qu'il foule de ses pieds nuds ? *facile squidem contemnit omnia*, disoit Seneque , *qui ad contemptum sui venit*. Et qu'en outre il pratique pour la santé de l'Ame , ce qu'au rapport d'Aristote , livre premier des Rhetoriques , *ad Theodecten* , souloit faire Herodicus , pour la santé du corps , scauoir : de viure tout à rebours des autres ? ne suire point le trac commun , selon Pythagore , *εκ της λεωφόρου βασίζεται*, & marcher en l'Escole de Platon , *pedibus retrogradis?*

Grande ædification , pour son prochain : s'il le scait reconnoistre : & insigne consolation à lui : encores que coustumierement avec ceste nudité,

Victum infelicem, baccas, lapidosaque corna

Dent rami, e& vulsis pascant radicibus herbae.

Mais Ieusne & abstinence , qui de beaucoup surmonte toutes les friandises d'Apicius , tous les masse-pans exquis de ce Pagamus , premier auteur d'iceux : & du nom , duquel ils sont appellez *Pagamadia* , par S. Hierosme & Suidas : bref abstinenace & sobrieté , qui excelle par dessus toutes les delices des quelles disoit le Comique .

js ODOR DIMISSIS PEDIBVS in cælum volat :
& fait mes-estimer toutes ces desnaturées confitures : des quelles se mocquoit le mesme:

Quas herbas Pecudes non edunt, homines edunt.

Viendray-je donc point de ce pas , à la quatriesme raison

I

60

LES GYMNOPODES,

de la NUDITE' DES PIEDS LIEZ dans le sandale que c'est le symbole d'une solitude , & closture perpetuelle ? De fait que le mot נַהֲלָה Nahal , par lequel les Hebreux designent la Chaussure, signifie aussi cadenats, serrure, entraue , & lien ou courroye . Tellement que c'est la vraye execution de ce conseil de l'Ecclesiastique , au chapitre sixiesme , *In iace PEDEM tuum IN COMPEDES sapientia , & in torques illius collum tuum , subijce humerum , & porta illam , & ne acedieris VINCULIS EIUS.*

Or nous auons ja prouué des autoritez de Platon , Musonius , Clement Alexandrin , Tertullian , & autres : quel l'homme qui ha le pied lié des courroyes d'un sandale , ressemble à vn captif ou prisonnier ,

---- *qui compede dura*

Necatur , & pedibus seruilia vincula limat.

Et pour ceste mesme cause , le pré-allegué Platon in Cratyllo , dit que Neptune est appellé θεός της θαλάσσης : comme qui diroit lié par les pieds : à cause que Dieu auroit prefisny des bornes à la Mer , laquelle comme captive , elle n'ose outrepasser . *Conclusit (dict Iob) ostijs mare , quando erumpet de vulua procedens.*

Dauantage , par la loy de Pompée , contre les Parricides : si tost qu'ils auoient esté condamnez à vn supplice aussi desnaturé , que leur enorme crime : *statim pelliculo lupino , eis os obuoluebatur : & SOLEÆ LIGNEÆ pedibus eorum inducebantur ; deinde in carcerem , usque ad supplicij sumendi tempus coniiciebantur.* Quoy de la seruitude de ceux , ausquels leur Pere Celeste reproche tant de forfaictz ? En somme le soulier ha cela , qu'il porte avec soy sa gesne , & torture ordinaire :

Si Pede maior erit : subuertet : si minor : uret.

En apres , si au rapport de Pline en son Histoire naturelle , le pourtraict de Cornelia Mere des Gracques : estoit representé dans vn Tableau , comme d'une Dame assise dans vne chaire : **SES SEMELLES OV SANDALES AV COSTE** d'elle , **SOLEÆ**

OV DE LA NVDITE DES PIEDS. 61

sine amentis, sans liens, sans courroies : pour demontrer que la chaste Matrone, doit tousiours demourer close & cachée en sa maison : & n'ha que faire de sandales : voires ne luy peuvent seruir, puis qu'ils sont sans courroies.

Sera-ce point vn enseignement, à l'Ame du Religieux, iusement reuestuë de pareille, ou plus grâde pudeur? que la solitude du Cloistre est son Paradis, & le monde, vne affreuse prison? Que là selô Seneque, *amplecti licet otium, quod inter Deos agitur? quod Deos facit?* Que ses pieds, peuuent marcher plus feurement, avec leur Nudité, sur le carreau de son Eglise, de son Dortoüier, de son Estude, que sur le paué des ruës? & autres lieux publics, où tout est plein de bruit & de tumulte? *vbi quo maiore est populus, cui miscemur, hinc periculi plus est?*

Ainsi les vns des Religieux du passé, habitoient sur des Coulomnes, les autres soubz des grottes, les autres parmy les brossailles des forestz, *πάνω αἱ θρώπων ἀλειφότες*, reclus, couverts & cachez: & sans trotter ny courir, comme les Menagyrtes & Parabolans, ou autres gyrouagues. Et à bon droit, S. Hierosme: *quid facis in turba, qui solus diceris?* Voire, ceste restriction claustrale, apporte ce notable profict au dire de S. Gregoire : que ne plus ne moins que l'Arbre, qui est empêché de s'etlargir en rameaux, est contrainct par là de s'accroître en hauteur : & le tuyau d'une fontaine estant bouché: force est à l'eauë de reiaillir contre mont: *sic animæ si exterior euagatio clauditur: interior accessus aperitur.*

De là donc nous tirerons vne cinquiesme raison par Antithese, ou sens aucunement contraire au precedent. Et dirons : que si la courroye qui lie le pied dans le sandale, est vne marque de certaine captiuité du corps: A l'opposite, la nudité entiere, sans socques & liens, est vn vray symbole de la liberté de l'esprit, *qui cum nihil videtur agere, maiora tunc agit.* De maniere que le Religieux, qui va NVDS PIEDS: sans courroies & sandales: tesmoigne comme il est despestré des pan-

62

LES GYMNOPODES,

thieres du monde, que son Esprit vole au Ciel : & que son corps glisse sur terre à la mode des Anges. Le marcher des hommes est de mettre & aduancer vn des pieds devant l'autre: mais celuy des Dieux, & des Anges , est de les mouuoir esgale-ment, comme les oiseaux sautelants : *& tollutim gradiri;* selon que nous apprenons d'Heliodore en son histoire Aethiopi-que. Par où on peut interpreter ce vers de Virgile:

*Et verè incessu patuit Dea :
nempe saltuatim gradiendo.*

Et tel est le vray marcher de ces Ames heureuses, qu'ont fabriqué des Escaliers, & disposé des degrés en leurs cœurs, pour monter au sommet de Sion :

Fælices animæ ! quibus haec cognoscere primūm ,

Inque domos superas scandere cura fuit.

Legis amor , tales corpus tenuauit ad usus:

Aptaque subducto corpore membra dedit.

Partant: me tourneray-ie à la sixiesme & dernière raison, de la NUDITÉ DES PIEDS ? sçauoir qu'elle sert à la santé du corps? & par mesme moyen à celle de l'Esprit? Car outre ce que nous auons cy-dessus rapporté de Lycurgue, de Platon, & autres: Tyrius Maximus, apres les Poëtes, recite en sa Dia-lexe 18. de Chiron le Vieil Centaure, que ceux qu'on luy donnoit à nourrir & eslever : il les exerçoit à toutes sortes de tra-uaux & fatigues, à chasser , à grimper sur les montaignes, ga-loper par les campagnes, à coucher sur paillasses *στιλαδών*, viure de Sauuagine , nuds, descouverts , boire de l'eauë toute pure : & autres austéitez : par lesquelles il leur fortifioit le corps , & les faisoit paruenir à vne ferme santé. *εἰς τὸ ἀρεόπα-γον τῷ οὐρανῷ.* Autant en dict-il, du laborieux Hercule en sa dissertation. 22. Et quand Homere donne vne si forte conua-lescence à l'Ithaquois Vlysse ; il adiouste que son courage estoit determiné à tous labeurs , & toutes peines non vul-gaires.

OV DE LA NVDIT'E' DES PIEDS. 63

--- $\omega\epsilon\varphi\pi\alpha\pi\alpha\delta\in\pi$, $\kappa\eta\vartheta\mu\dot{\nu}\dot{\sigma}\alpha\gamma\eta\pi\alpha\pi$
 ἀπό ποδῶντας πονοῖσι.

Le mesme auroit-il esté de tous les anciens Palladins , & peuples belliqueux , qui ont creu que c'estoit vn bon exercice , pour se fortifier & endurcir le corps , & le préseruer de toute infirmité, langueur, ou maladie , que de s'accoustumer à la N V D I T E' des deux extremitez d'iceluy, de la teste , & des pieds : à cause de leur correspondance , par la liaison des nerfs , qui de l'vne aboutissent à l'autre . Et ainsi Masinissa Roy des Numides , quelque vieil qu'il fust & aduacé en aage , ne sceut iamais estre induict , par pluye , par vent , par chaud , par froid , ny autre intemperie de l'air , à se vouloir courir & afubler la teste . Domitian pareillement secoüoit la sien-ne , de la neige & la pluye , si elle suruenoit pendant qu'il féeoit au Theatre , luy tout accoustumé de long-temps à cela :

Syodus Hyperborei solitus lassare Bootæ ,

Et madidis Helicen dißimulare comis.

Et affin que l'on ne crie point : *Mor-fonture , Mor fonture :* est il à croire qu'aucun Religieux , voulust refuler , pour le salut de son Ame : le remede que receut & souffrit l'Empereur Auguste , pour guarison d'vne maladie fascheuse & extraordinaire ? Ce fut vn baing d'eauë froide & gelée , à luy ordonné , par son Archiatre *Antonius Musa* : par le moyen duquel estat reuenu en conualeſcence : à l'exemple du Prince , l'vlage des baings froids deuint si commun à Rome , que l'on voyoit au cœur de l'Hyuer , *senes defloccatos in media glacie balnei rigentes.*

Iosephe en sa vie : escript auoir pres de trois ans conuersé avec vn Religieux , qui ne cessoit pareillement de s'estuuer en eauë froide & gelée : sans doute , à mesme fin que par entre-icet de téps , nostre S. F R A N Ç O I S d'Assise : lors que pour ad-mortir le feu de toute concupiscence : il rouloit son corps

LES GYMNOPODES,

tout nud parmy les neiges : O estuuue ! mille fois plus salutaire, que les Thermes de Bayes , ny de Poussols ! ny que les eaux sulfurees de ce Mont-gibel, proche repaire des supposts de l'Auerne !

*Non est amarum, quo reformatur salus,
Videntur ista carpere artus tabidos :
Sed dant medelam rebus intus viuidis.*

D'ailleurs penseroit-on? que la froidure fust exempte de tout plaisir ? Qu'est-ce donc au rapport de Pline , *cum ad frigidos potus, vas petitur in nubila? cæloque proximæ rupes cauantur, ut bibatur glacie?* Ou en quel rang , doit-on mettre ces festins, dont parle *Latinus Pacatus*, en son Panegyrique , à l'Empe-reur Theodosie ? *vbi poculis HYBERNÆ ROSÆ innatabant?* Et *æstuam in gemmis capacibus GLACIEM falerna frangebant?* Ou que voudroit on dire, du souper de Septitius dans Pline le jeune ? *vbi Alica cum mulso, & NIVE?*

Si c'est par vne demence Hypochondriaque, que les Mondains recherchent ceste volupté ? pourquoy les Gymnopo-des par vne meilleure inspiration , ne la conuertiront- ils aux delices de l'ame ?

*---quis sapiens potiora putarit
Gaudia membrorum? quam viuæ præmia mentis?*

Car est-ce point ce que signifie ceste sentence du sage ; *sicut frigus niuis, in die mæsis: sic animam iusti Deus requiescere faciet?* Et ceste autre à l'opposite ? *propter frigus piger arare noluit, mendicabit ergo æstate, & non dabitur illi?* Finalement estoit-ce pas aux Athletes vn renfort d'allegresse ? *frigidam ijs suffundere?*

Donc toutes ces six raisons & appendices d'icelles , aussi meurement examinées : que l'espreuve les fera trouuer iustes & pertinentes : Doit on trouuer estrange trop rude , ou trop precipité ? que le Reuerendissime General de l'Ordre de saint François, étant venu au grand Conuent des Cordeliers de Paris , qui n'est fait que pour servir aux autres de miroüer &

OV DE LA NVDITE' DES PIEDS.

d'exemple : & ayant de prim' abord recogneu : la NVDITE' DES PIEDS , n'y estre gardée suivant la Regle: se soit mis en devoir de l'y restablir? à cause que ce dereglement en la maison capitale , se deriuoit aux membres inferieurs? Car l'experience fait reconnoistre pour veritable, ce traict de Pline, en l'vne de ses Epistres : *grauissimum esse morbum , qui à capite diffunditur*: Et puis selon le dire du Poëte Lucrece :

--- in fabrica , si prava est Regula prima :

Omnia mendosè fieri , atque obstipa necesse est.

Hé quel pretexte ont-ils eu , de tant s'en esmouuoir , ou quel subiect à la pluspart , de si grand fremisslement , de si fascheux murmure ? voyent-ils pas à Paris mesme , sans aller plus loing ? soubs mesme Zenith , soubs mesme horizon , & en mesme climat : les Obseruantins , les Capuchins , Recollects , & Tiers , aller NVDS PIEDS par tout , soit Esté ou Hyuer? Hé qui est le Mondain ? qui voyant de tels Xénocrates Chrestiens , ne die asseurément : *non in corpore mortali , sed in arce cælesti , armatum eorum animum : vitæ stationem peragere ?*

Qui est le cœur si dur ? qui ne s'attendrisse à cet aspect ? qui n'ayt vne compunction interne ? à qui les larmes de pitié , ne viennent aux yeux ? qui n'entre aussi tost en vn mespris du Monde ? qui ne croye vne autre vie , apres celle . cy ? en somme qui n'ayt horreur , & honte de soy -mesme ? de faire du delicat , avec ses pannes , ses martres , & fourreures : & tandis il contemple ces Religieux , lesquels il scait pour la pluspart estre issus d'opulentes & illustres familles , casser allaiement les glaces de leurs PIEDS NVDS , iardez & escorchez de la violéce du froid ? fouler les neiges espaisse ? gascher les boües des Ruës ? & trauerter le courant des ruisseaux ?

Quæ cautes illud perpeti spectaculum ?

Quis ferre posse aeris aut ferri rigor?

Et neantmoins , c'est par expres , pour matter , affoiblir &

66

LES GYMNOPODES,

desconfire ce corps : le tuer de peur qu'il ne tuë, disoit le Moine Grec Dorothée : & subiuguer cet interne Ennemy : pour luy oster tout moyen de ne faire effort à la plus sincère partie de leurs Ames :

*Ne mentem grauidis contentus sternere curis,
Indigno subdat domino , perituraque primum
Diligat? & curuo querat terrestria sensu.*

Saint Augustin, eut-il point tel obiect ? ou fut-il point saisi de quelque telle pensée ? quand il s'escria de la sorte qui suit, en son Sermon cinquiesme ad Fratres in Heremo : O Mondains ! Vous estes fourrez de letices, & menu vair ! *vos pellibus Cuniculorum , & variorum ornati inceditis ! At ipsi ouino colore, nigerrimo, asperrimoque induti sunt: præter ea quæ intrinsecus sunt : Egredimini foras : & quod estis, & quod ipsi sunt, considerare vos volo. Nunquid & vos tales estis ? quales ipsi sunt ? O vitiam ! tales essetis , quales & ipsi sunt ?*

Il faisoit vray-semblablement ce vœu : & souhaittoit ceste conformité : pour ce qu'en la ferueur de la primitive Eglise : les Chrestiens Laïques viuoient la pluspart avec autat de discipline, que les Religieux. C'est ce que disoit S. Macaire en son Homelie 32. Les langues du Monde, sont diuerses : chascque Nation ha la sienne : mais les Chrestiens n'en ont qu'une : & ne sont instruits, qu'en une seule Philosophie, non de celle du Monde, ny du siecle courant, ains de celle du Ciel : & enseignée par le fils de Dieu mesme: οἱ χριστιανοὶ μίαν καὶ τὴν γλῶσσαν μεταδόνονται, καὶ ὅλοι τὸν μίαν Σοφίαν παραδένονται, τὴν Σοφίαν.

Et au mesme propos, elegamment le Poëte Prudence.

----- *Deus undique gentes
Inclinare caput docuit , sub legibus iijdem:
Ius fecit commune pares , & nomine eodem
Nexuit : & domitos FRATERNA in vincla redigit.
Vniuit omnigenis in partibus , haud secus acsi
Cives congenitos concludat mœnibus vnis*

Vrbs

OV DE LA NUDITE DES PIEDS. 67

*Vrbs patria, atque omnes lare concilientur aucto :
Distantes regione plage, diuisaque ponto
Littora conueniunt.*

Or si anciennement l'vnion de l'Eglise Chrestienne, ope-
roit telle correspondance au seruice de Dieu , entre tous les
Chrestiens, en general, de quelque pays qu'ils fussent: com-
bien plus particulieremēt entre ceux d'u mesme ordre Mo-
nastique , mesmement en celuy de S. FRANÇOIS D'ASSISE?
sont ils pas tous mesmes Freres ? procedez de mesme origine?
nourris en mesme discipline ? qui ont mesme chef , mesme
Guide , & qui militent tous soubs pareil estandard?

---- *Stilico Ductor tot Gentibus unus,*
Quas vel progrediens , vel conspicit Occiduus Sol :

Qui les empeschera donc d'accomplir tous vnaniment, la
prophetie de Sophonias , *ut SERVANT D E O , H V M E-*
R O V N O ?

Car si au dire de S. Iustin le martyr , n'y ha rien qui tant
fraternise à l'homme , que l'homme mesme: qui est ce qui
symbolise davantage au Cordelier? que celuy là, qui porte la
Corde de S. François? Or la fraternité consiste principale-
ment, en la conformité des meurs, & consonance des œuures,
dict Clement Alexadrin au septiesme de ses Stromates. Pour-
quoy donc les vns d'entre-eux, ironteront-ils nuds pieds? les autres
non? quel inconuenient? que la loüange des vns, fust à l'op-
probre des autres? *Nonne ut Arphath? sic Emath? numquid non*
ut Damascus , sic et Syria ? Tous les Pauillons des Enfans d'Is-
raël , estoient ils pas faictz à vne mesme mesure? Exode 26^e.

Et tous les Franciscains se doiuent-ils pas entretenir , com-
me les doigts de la main? toutes leurs Maisons doiuent-elles
pas estre reputées pour vne? *Ecclesiæ nostræ numerantur in nomi-*
ne: disoit Optat Mileuitain, au second liure contre Parmenian:
sed uno intellectu , suo iunguntur in corpore : ut in manu Digihi: quos
interuallis singulos videmus esse distinctos.

K

Mais n'y fait rien ceste distinction: consideré que S. Iustin le martyr, rapporte bien à propos, en son dialogue contre Tryphon : qu'anciennement la science de Philosophie estoit seule & vniue. Et bien qu'elle ait esté du depuis diuersifiée, & separée en sectes de Stoiques, Platoniques, Peripatétiques, Academiques & autres: toutesfois ce n'auroit esté, que par le simple accident, des diuersitez d'opinions, qui n'auroient peu alterer sa substance.

Ce que l'on peut adapter à la Philosophie celeste de saint François d'Assise, avec d'autant plus de raison : qu'en quelques familles qu'elle soit distribuée: elle ha tousiours retenu ce que souhaitoit le Philosophe Parmenides : vn seul & vniue Principe. De mesmes aussi que le Ciel est tousiours demouré vn : encore que les Augurs de la Toscane, pour auoir plus certaine vision de leurs signes & presages, l'eussent diuisé non simplement en quatre: ains en seize regions : dans Ciceron au second de *Divinatione*.

Tellement que puis qu'au dire d'Aristote, en son premier de *cælo*: le Ciel ne peut changer ny alterer son mouvement, ny selon nature, ny autre, ou contre icelle, en son tout ny partie: tant pour les raisons qu'il allegue, qu'aussi que selon saint Augustin: *turpis esset pars, suo uniuerso non congruens*.

Il n'y ha consequemment propos ny apparence de penser introduire aucune bigarrure, ou difformité, entre les Cordeliers Conuentuels, & Obseruantins, Capuchins, Recollects, Bullequins, ou Tierciers: d'autant que le Ciel de leur ordre tourne sur mesme piuot, en tout, ou en partie: & chascun se ressent de l'influence de son premier Principe. *Etiam* (dict Tertullian) *cum radius ex sole porrigitur, portio ex summa: sed sol erit in radio, quia solis est radius: nec separatur substantia, sed extenditur.* Et en vn autre endroit: sur semblable propos. *Nam gyriulus tenuis ex suo fonte, & surculus modicus ex sua fronde, qualitatem originis continet.*

OV DE LA NVDITE' DES PIEDS. 69

Dont resulte : que comme ainsi soit : que le Philosophe Alcmæon, ait autrefois en l'esgalité des humeurs, constitué le poinct de la santé de l'homme : sans doute le vray moyen de conseruer & accroistre la bonne disposition de ce grād corps d'ordre , depend de lastraindre precisement à vne obseruance vniforme de la Regle: mesmement pour la **N V D I T E' DES PIEDS**, comme des plus importantes. Se recognoissant par l'expérience pour véritable:ce que discourt Tyrius Maximus en sa dialexe dix-neufiesme : que tous les Animaux, soit qu'ils volent en l'air , ou paissent sur la terre , ou nagent soubs les eaux : selon qu'ils sont diuisez par troupes : tendent neantmoins à vn bien commun ,pour conseruer leur estre ; qui est, qu'ils gardent vne mesme teneur de vie, & correspondent ensemble selon leur singuliere espece : ὅμοια τοῖς ὄμοιοις , καὶ ἐντὸς ἑκάστοις.

De maniere, que ce sera pour exciter les Peres Conuentuels, au desir de mesme conformité , par ceste Remonstrance:

----*scissura domestica turbat*

Rem populi : titubatque foris, quod disidet intus,
Ergo cauete viri, ne sit sententia discors
Sensibus in vestris : ne secta exotica tec̄tis
Nascatur conflata odijs : quia scissa voluntas
Confundit variis arcana biformia fibris :
Quod sapimus , coniungat amor : quod viuimus, uno
Conspiret studio : nil dissociabile firmum est.

Ioint que la regle pré-alleguée du S. Pere Seraphique, estant expresse pour ceste **N V D I T E'** , le texte de la lettre en doit tousiours sembler vniforme, à tous ceux qui le lisent & fucilletent: & selon les termes de Platon, καλωδεῖται μὴ πονταχοῦ ὄμοιος ὁ λόγος. autrement à le vouloir bigarrer , seroit-ce point donner ouuerture à ce reproche d'Optat Mileuitain? *quid recitas testamentum meum , qui testamentum non seruas ? in quo descripta est disciplina, quam seruare non vultis?* Et ny font rien ces

K ij

70

LES GYMNOPODES,

pretendueſ dispenceſ & priuilegeſ, à cauſe que ſ'eftants par l'abus, conuertis en ſinistreſ prauilegeſ, ilſ doiuent eſtre abolis.
Maleque ſe haber, (difoit Pline) cum, quod nobis terra malorum remedium genuit: nos illud vltro fecimus venenum.

Sans omettre, que l'indulgence fait preſumer quelque chose d'illicite: pource que ſuiuant Tertullian au liure de *Mognamia*: *Quod merè bonum eſt, non permittitur, ſed vltro licet.* Et puis: l'hiſtoire d'Esther, ſur la fin, nous apprend assez, comme les graces des Princes, ſont ſouuent obreptiuies. Finalement que celles dont ſe vantent les Peres Conuentuels: ſoit de Iules ſecond, ou autres, peuuent auoir eſte fondées ſur des circonſtañces du temps & du lieu: qui ceſſent maintenant, par la diuersité des accidents contraires. Attendu que la vie des hommes, en quelque profession que ce ſoit, reçoit diuers ſymptomes, maintes syncopes, & alteraſions:

Et modò Threicio Borea, modò curritur Euro.

Quoy qu'il en ſoit: les dispenceſ tirent quelquefois à vne conſequence de mal'heur, que l'on n'euft eſperé. Et pour exemplē: l'Eſcripture ſainte nous rapporte, que le Patriarche des fidelles Abraham, ſ'eftant relaſché iuſques là, que d'oc̄troyer quarante Ames au Roy de Sodome: l'iuſſeu en fut telle, ſelon les Hebreux: que Dieu par punition, fit pâtiir le peuple d'Israël, quarante ans au deſert. Et non sans vn exācte Syndicat de Conſcience: *Petrus Blesensis: haud valere dispensationem, que impedit lucrum charitatis: & le vray gain de charité, eſt: de preferer le ſalut de ſon Ame, à toutes offres d'aifes & commoditez.* Autrement y auroit-il lieu, de s'efcrier avec Ciceron, dont le paſſage eſt rapporté par ſaint Auguſtin en ſa Cité de Dieu. **O MISEROS ! QVIBVS PECCARE LICEAT.**

Venant d'ailleurs à conſiderer: que les pretendueſ dispenceſ des Conuentuels, leur ont eſte concedées long-temps au parauant ces nouuelles ſectes, & heretieſ: qui depuis ſix vingts

OV DE LA NUDITE DES PIEDS.

ans, ont esleué tant de furieuses bourrasques, contre la Nauire de l'Eglise: & causé tant de troubles, à tout l'Orbe Chrestien. Si cela fust arriué en ce temps-là, vray-semblablement les SS. Peres, ne les eussent octroyez,

Legitimo discussa modo, plerumque feruntur

In casus alios, quam lex habet, aut iter anni;

Car comme ainsi soit, que ces nouveaux sectaires, qui s'agitant in obscuris rectos corde: c'est à dire qui ne pouuants offusquer la foy, taschent à noircir la vie, de ceux qui la professent: sur ce dessein ayant principalement bandé leur arc contre l'Estat Monastique, par eux recogneu le principal Bouleuert de la Chrestienté, ~~des regnes et royaumes~~, pour vser des termes de S. Iean Chrysostome: & qu'en outre, ils se soient aheurtez à luy liurer de si furieux assauts: qu'ils l'ot exterminé par tout où ils auroient peu gaigner vne absoluë puissance & domination: selon qu'autresfois au dire de Brito, en sa huietieisme Philippide, le Roy Anglois, Iean sans terre, ayant esté excommunié par le Pape.

Non parsit Monachis, quos aut Cistercius ordo

Candidat; aut habitus denigrat Cluniacensis:

Interea sanctos pascebat Francia Patres,

Sedibus electos propriis, quibus alta Philippi

Magnanimi pietas, tutum præstabat Asylum.

La crainte de cet inconuenient, doit principalement exciter les Religieux restez, sains & saufs, és autres pays & contrées de la terre: a monstrez plus que iamais bon exemple de vie, sur laquelle les autres ont tant tasché à mordre, redoubler leurs austéitez, nuditez, ieusnes & prieres, plus que devant: iecter bas les despouilles des Tenebres: se reuestit des armes de lumiere: & avec plus d'entregent que les Flamines Romains, porter la Lampe d'une main, & le laurier de l'autre: la Lampe pour seruir de Phare, ainçois d'Astre brillant: & le laurier, pour le signal de l'heureuse victoire, qu'ils se promettent.

K iij

72 L E S G Y M N O P O D E S,

tent contre l'effort des puissances ennemis. Or la victoire ne se peut gaigner sans valeur & courage : seroit ce point donc trop de honte? de pasir? de fremir, & se tirer arriere?

Turpe referre P E D E M , nec passu stare tenaci,

Turpe laborantem deseruisse ratem.

Les necessitez publiques , & perils imminents , des malheurs , & desastres: contraignent souuent mesmes en l'estat du Monde, selon Tacite, *fortioribus remediis agere* : Themistocles sur le poinct de donner la bataille Salamine, sacrificia trois ieunes enfants de Perse à Bacchus , sur-nommé Omestes ou Mâge-crud: & sur le reproche qu'on luy fit de ceste inhumanité: ne s'en peut deffendre par autre excuse : sinon du danger present , que par là il pensoit détourner. Les Romains pareillement; sur l'annonce d'un tumulte Gaulois,firent plusieurs sacrifices, non beaucoup differents du pré-allegué:*adeò scilicet rebus in arctis , nisi tutiora legeris consilia: speciosa sequenti cedendum est.*

Non pas toutesfois , que lesdits exemples soient icy ramenteus , pour retracer aucuns vestiges de rage & cruauté. Mais affin que les bons Religieux les conuertissent sur eux-mesmes, en austérité devie reformée , & amendement,excedant le commun. Se proposants devant les yeux , que c'est par là qu'il conuient plus que iamais, contre-pointer,honnir, & confondre la bombance excessiue , & luxe superflu d'aujourd'huy: par les diuers artifices duquel, lvn & l'autre sexe semble se prouoquer à toute espece de dissolution,par lequel le masculin perdant la memoire de son estre , & de sa dignité, n'ira point de vergongne de degenerer en l'autre plein de mollesse & lascheté: voires y apporte vne passion si desnaturée, vn appetit si desreiglé , & y faict des efforts si violents: que s'il estoit question de prendre en main la broche de Censure: diroit on point prix pour prix? que les femmes auroient dequoy s'excuser? & que ce seroit principalement le front

O V D E L A N U D I T E D E S P I E D S. 73
des hommes, qui en deuroit rougit? porter le blasme, & souffrir le reproche?

-- *cernas mollescere cultu*

Heroas vetulos: opifex quibus aspera membra

Finixerat: & rigidis durauerat ossibus artus:

Sed pudet esse viros: querunt vanissima queque,

Quaeis niteant, genuina, lues ut robora soluat.

Et de là, ces bons Peres doivent entrer en ceste autre consideration: qu'il ne se faut esbahir, si nous viuons en vn siecle, plein d'infinies miseres: auquel *capit Dominus tædere super filios Israël*: auquel iustement offensé de nos fautes, il descoche de toutes parts les fleches de son ire: *venit dies eius quasi ignis cōflans, & herba fullonum*: Guerre intestine presque parmy tous les Potentats de la Chrestienté: peste, famine, & toutes ces autres mal'heuretez, que Tertullian appelle *insolecentis humani generis tonsuras*. Bref pour comble final, vne subuersion generale, de toute l'ancienne police des villes & Republiques:

Ipsa quoque impositum destructio fædere certo,

Transcendunt Elementa modum, rapiuntque, ruuntque,

Omnia legirupis quassantia viribus orbem.

Est-ce point donc pour dire aux Religieux? notamment de l'Ordre S. François? Esteignez, Esteignez, avec vos pieds nuds, moüillez & crottez, *ollam succensam ab Aquilone*: ce pot bouillant du costé de vengeance: & *adspergite vos cinere, Optimates gregis.*

Aussi void-on: que par vne inspiration occulte, & par vn ressentiment taisable du besoing qui en presse, la pluspart des autres ordres, volontairement se porte à la reforme:

Nunc nunc seuerum viuitur:

Nunc nemo tentat ludicrum:

Inepta nunc omnes sua

Vultu excolorant serio.

Pourquoy donc les Cordeliers Conuentuels, s'y rendront-ils

reueſches & refractaires? Nam ut laboriosum iſtud fit, & tedium plenum, diſoit Pline en ſes Epiftres: tamen ipſa difficultate fructuofum eſt, recalcere ex integro, & refumere impetum fractum, omiſſumque: poſtremo noua velut membra peracto corpori intexere, nec tamen priora turbare.

Ioinct qu'il y ha lieu d'afeurer: que tout ainsi que les Greſcs apres auoir assiege la ville de Troyes, par dix ans: ſans y rien aduancer; apprirent de l'Oracle en leur perplexite: qu'ils ne la prendroient iamais, qne par l'ayde d'un pied-deſchaud, boiteux & ſtropié: ce que l'euenement monſtra, ſi toſt que de Lemnos, ils eurent amené Philoſtete en leur camp: De meſmes, l'Empire de Satan, ne ſera principalement expugné, détruict ny abbatu, que par le ſecours des Religieux deſchaufez, & entre iceux, des Cordeliers reformez: à cause de leur plus eſtroicte profession de pauureté, humilité, mortification, & autres telles marques d'extreme Pœnitence, cottées au canon *Pœnitentia*, diſtinction cinquante.

A quoy par conſequent leur deuoir les oblige d'entendre volontiers: & croire qu'en nos iours doit de rechef paroistre, ce qui aduint ſoubs noſtre Philippe Auguſte, en Feburier 1189, qu'un peu auant la poincte de l'Aurore, la Lune en ſon plein fut veuë deſcendre en terre: & puis petit à petit remonter au lieu, d'où elle eſtoit venuë. Ce que les Spectateurs, interpréterent de l'Egliſe, à laquelle la Lune eſt comparée: & eſtimèrent qu'eliant pour un téps deſcheuë de ſa ſplendeur, elle ſe releueroit, & remettoit en ſon lustre plus que iamais, ſoubs le regne d'un Prince ſi pieux. Oſeroit on le deſesperer en ce ſiecle preſent? ou pluſtoſt le tout conſideré:

Quis non omen habet, magni, clarique triumphi?

Mais ce ſera, proueu que ces pretendus diſpences, ou priuileges ſur-annez, ny ſeruent point d'obſtacle: qu'àd outre ce que deſſus: ne viendroit autre chose à fe repreſenter, ſi non: que la ſimplicité de nos Anceſtres, ha indulgé beau-

coup

OV DE LA NUDITE DES PIEDS. 75
 coup de passe-droicts, que la posterité mieux experimentée,
 & plus ingenieuse, reieste aujourd'huy comme dessaisonnées,
 & mal conuenables au temps: *vt in nauis administratione, alia*
in secunda, alia in aduersa tempestate, usui sunt: disoit le Consul
 Valere dans Tite-Liue: & le Iurisconsulte Africain, au pre-
 mier chapitre du vingtiesme d'Aulugelle.

Aussi que les Esprits se polissent, & affinent tous les iours,
 & se pratique par effect, ce qu'Aristote rapporte si souuent
 d'Empedocle:

Ad præsens hominum crescit sapientia semper.

Affin qu'au lieu de crier contre nostre aage, à la mode com-
 mune: nous le benissions de tant de deuotions nouvelles, &
 de tant de reformes modernes: qu'ils nous ha versé de sa Cor-
 ne d'Amalthee, & qui ont surpassé l'odeur de toutes Mandra-
 gores. En fin que nous disions hardimēt avec Symmaque: *ha-*
bemus seculum virtuti amicum: quo nisi optimus quisque gloriam pa-
rit, hominis est culpa, non temporis.

Dequoy nous aurons pour Autheurs & garends, Tertul-
 lian, saint Ambroise, & le poète Prudence: D'autant que
 sur ce que les Payens obiectoient à nos Chrestiens de la pri-
 mitive Eglise: qu'au lieu de rien innouer, au faict de la reli-
 gion: ils deuoient se pestrir au vieil leuain de leurs predeces-
 seurs. On leur respondoit, si vous avez inuenté tant de reliefs,
 & polissures, & introduict tant de nouveaux artifices en l'estat
 politique: pourquoy ne nous efforcerons-nous de vous imi-
 ter, voires surpasser, au regime de l'Eglise plus important?
Certe quidem (disoit Tertullian) *ipse Orbis in promptu est, cultior*
de die, & instructior pristino. Omnia iam peruia, omnia nota, omnia
negotiosa; solitudines famosas, retro fundi amoenissimi obliterauen-
runt, sylvas arua domuerunt, feras pecora fugauerunt: harenae se-
runtur, saxa panguntur, paludes eliquantur, tantæ urbes, quantæ
non casæ quondam.

Et S. Ambroise, à l'Empereur Théodosie, contre la Rcla-

L

LES GYMNOPODES,

tion de Symmaque: *Quid, quod postea omnia in melius profecerunt? Mundus ipse*, qui vel primum coactis Elementorum per inane seminibus, tenero orbe concreuerat, vel confuso adhuc indigesti operis caligabat horrore, nonne poste à distincto cœli, maris, terrarumque discrimine, rerum formas quibus speciosus videtur, accepit? Exutæ humentibus tenebris terræ, nouum stupuere solem, dies in exordio non resulget, sed in processu temporis, incremento luminis micat, & calor exæstuat. *Luna ipsa in menstruas reparatur ætas.* Exerceri in fructus, terræ ante nesciebant: post ubi imperare aruis, sollicitus cepit Agricola, & in forme solum vestire vinetis, sylvestres annimos domesticis mollitæ cultibus exuerunt, &c. Dicant igitur in suis omnia manere debuisse principijs: mundum tenebris obductum, quia splendore solis illuxerit, displicere. Et quanto grauius est? animi tenebras depulisse quam corporis? FIDEIQUE Iubar emicuisse, quam solis?

Et le Poëte Prudence, au même Empereur: sur semblable subiect: par vne Apostrophe au sus-nommé Symmaque.

*Quid mihi tu ritus solitos Romane Senator,
Obiectas? quum scita patrum, populique frequenter
In Tabulis placiti, sententia flexa nouarit?
Crescit vita hominis, & longo proficit usu:
Sie æui mortalis habet se mobilis Ordo:
Sic variat Natura vices, infantia cœpit,
Infirmus titubat pueri gressusque, animusque,
Mox stabilita venit maturi temporis ætas,
Ultima consilio melior---*

Quelle apparence donc, contre l'air nouveau d'une Réforme, plus proprement restablise, & mieux executée, qu'on n'eust peu se promettre; d'oposier le remeugle des abus du passé: & quod moribus suis familiare atque cognatum est, disoit le Sénateur Romain pré-allegué, armare spiritus, immunitatis exemplo? Veu qu'au contraire, en vn besoing, bonarum est mentium,

OV DE LA NVDITE DES PIEDS. 77

ibi culpam timere, ubi culpa non reperitur. Et qu'en somme, c'est le faict d'vne ame genereuse, & pieuse tout ensemble: de se desister & abdiquer des priuileges introduits en sa faueur, là où il va du respect, & de l'accroissement de la Religion. *Lucius Furius Bibaculus*, Preteur de Rome, nous en fournit. dans *Valere Maxime*, vn memorable exemple: *Prætor enim, à patre suo, Collegij Saliorum Magistro iussus, sex lictoribus præcedentibus, arma Aencylia tulit: QVAMVIS VACATIONEM HVIVS OFFICII, HONORIS BENEFICIO HABERET: OMNIA NAMQVE POST RELIGIONEM PONENDA, SEMPER NOSTRA CIVITAS DVXIT.*

La dessus voyez vne estrange Antithese. Caton, le Censeur, & le seul nom duquel emporte l'emphase d'vne extreme sagesse: ayant esté aduerty à son retour de Cypre, par luy regie avec toute sorte d'intégrité, que le Senat par vn special respect, luy auoit octroyé ce passe-droit, *ut P. R. Comitijs, extra ordinem, ratio eius haberetur*: honestement refusa de l'accepter, *iniquum esse affirmans, quod nulli alij tribueretur, sibi decerni*. A l'opposite Iules Cæsar, duquel selon la iuste vérité, on ne peut parler, sans la preface d'un homme gauchement nay, pour renuerter l'estat de sa patrie: ayant demandé dispense, à son retour de la conquête des Gaules: *ut eius absensis ratio in Comitijs haberetur*: le Senat sur l'opposition de Pompée, & autres adherants, luy en fit vn absolu refus.

Qu'aduinr-il de cet octroy repudié par Caton? & de ce priuilege, affecté par Cæsar? Que celuy-là, plein de zele, conserva la Republique en son ancienne & entiere splendeur. Et celuy-cy pretendant chose indeuë, fut le flambeau fatal de la ruine d'icelle. Partant que deuiendra l'ordre de saint François, parmy les pretenduës dispenses, dont ne se veulent departir les peres Conuentuels? Mais au contraire, feront-elles point reiectées pour leur plus grand bien, *dum eorum con-*

L ij

sulitetur potius utilitati, quam voluntati, qua ipsi ad bonum suum inueniuntur esse inuiti?

Que file Philosophe Gargetius, tout Sectateur d'Epicure, qu'il fust, se vantoit de pouuoir combatre avec toute personne de la felicité, & renoncer à tous plaisirs : prouueu qu'il eust de l'eauë, & vne miche de pain , pour son boire & manger: *μετὰ τὴν ὑδωρ.* Si Platon en vne soif extreme, verloit à terre, l'eauë qu'on luy apportoit. Si les Scythes à la relation de Tyrius Maximus, en sa Dialexe onziesme , lors que plus ils affectoient vne large yureffe , faisoient vn grand feu d'herbes odoriferantes,&s'arrangeants tout à l'entour, haletoient ceste odeur, comme s'ils eussent beu force verres de vin : *Θωρακῶν τῆς ἰδμῆς, καθαρῷ οἱ ἀλλοι τῇ πότῃ.*

Bref si le Roy de Babylone , ayant offert grande partie de ses Thresors, au Philosophe Thyanean: il les refusa:& luy dit: pour toy soit l'or , & pour moy la paille : auons-nous point subiect d'asseurer, que tous lespré-alleguez ont estimé, que de reiecter ces faueurs & courtoisies , bien qu'à eux offertes : c'estoit plus l'acte d'un cœur viril & genereux , que de les accepter? ou selon Symmaque , *specimen esse animi continentis , sibi negare , quod alijs deferatur?*

Et ainsi au 22. de l'Odyssée d'Homere, Vlysse nouuel hoste d'Ithaque , estant prié par son fils , qui toutesfois ne le reconnoissoit encores pas : de dormir à son aise : sur liet & lourdier, ne le voulut faire:ains coucha au portail de la maison sur des cuirs de Bœuf y estendus: disant que c'estoit le vray giste & reposouér d'un homme miserable:

οὐ πάμπον οἰζυεῖς τὴν ἀπόλυτον.

Tellement qu'à plus forte raison: il est de la bien-féance d'un Religieux, d'auoir à contre-cœur, & r'enfrôgner le sourcil , à toutes les supposeez exemptions , qui tendent à relâcher l'austerité de sa vie & discipline : selon que le monstra

OV DE LA NVDITE DES PIEDS. 79

bien Damis, à son Maistre Apollone Thyanean, duquel aucc autres, il estoit Se^ttateur. Car leur ayant été par luy baillée licence, de pouuoit manger chair: celuy cy declara n'en vouloir vser, alleguant pour excuse: qu'il n'estoit pas seulement son Escholier: ains aussi profez en sa Religion: C'est qu'en somme, il ne se vouloit departir de l'exacte obseruance de sa Regle: comme aussi tout bon Religieux, se doit d'autant moins aider d'aucune relasche & indulgence: que par là il tesmoigne l'effort de son masle courage, & tirant de plus pres à la perfection. *Qui nil facit licenter, cum potest: nunquam voluit,* disoit Pacatus avec argutie, en son Panegyrique à l'Empereur Théodose.

C'est donc vne extreme obligation, que tout l'ordre Sera-phique, doit ressentir auoir au Reuerendissime General, d'auoir des sa premiere entrée, faict mettre bas les chaussures: & prendre la Nudité pedale: d'auoir restably ceste austérité, comme l'Arche fut ramenée, *in' Mensa Bethanin*, au mois d'affliction. Hé pourquoi ne fust-il venu *in virga Virorum?* pourquoi n'eust-il à la façon d'Esaye, commencé par vn bruit de Trompette?

Vrayement peut on dire, qu'il ha ressemblé le Roy des Abeilles: qui faict garnir l'aduenue de ses Ruches, de toutes herbes ameres: & puis enioinct à ses Mouscherettes, de couler le doux miel. Il ha imité ce braue Scipion, qui des son arriuée en l'Affrique, *et eodem temporis momento, quo castra intrauit: edixit, ut omnia ex ijs quæ voluptatis causa comparata erant, auferrentur.* Et ceste prompte reforme, fut cause, que l'armée qui auparauant effeminée par sa corruption, auoit subi le ioug honteux de l'Ennemy: par la restauration de sa discipline, reprit courage, terrassa le vainqueur, reduisit Numancie, & le pays, soubs les Aigles de l'Empire Romain:

Inquitque Ausoniis subiectos viuere frænis.

Bref il ha aucunement renouuellé le traict de ce determiné

L iiij

LES GYMNOPODES,

Caton d'Vtique , lequel voulant faire trauerser la Libye à ses Gensdarmes , ne leur desguisa rien de l'aspreté d'icelle. Vous aurez (dit-il) à passer des hautes Dunes de sables mouuants , & souffrir les tourbillons des areines bruslantes , aborder des pays perdus , & deserts inaccessibles , pleins de Chelydres , de Dipsades , & bestes venimeuses . Qui me voudra suiure , demeure : qui en fera refus , se retire autre part :

--- *Et qui sponsore salutis,
Miles eget , capiturque animæ dulcedine , vadat
Ad Dominum , meliore via --*

Pensoient-ils à son artiuée , renconter vn Chamos des Moabites , *vel Deum palpantem*? Au contraire , est-il pas dict en la Genese , que les Pasteurs de Iacob , habitoient *in Rames-ses*? c'est à dire *in confractione tinea*? pour demonstrar que la vraye charge des Pasteurs , & de tous ceux qui ont droit de superiorité : est d'arracher la tigne ? & extirper les abus , qui pourroient à la longue corrompre l'esprit , & alterer la discipline de leurs inferieurs? Aussi le Prophete Zacharie , bien imbeu de ceste notion , menaçoit , qu'il auoit pris deux verges , l'une appellée Bien-seance , l'autre fouet ou correction , *alteram , decorem , alteram , funiculum*. La premiere : pour ceux qui luy rendroient volontaire Peitarchie & obeissance : & l'autre pour ceux qui se monstreroient reuesches & refractaires : comme il aduient maintefois , disoit Lactance : *ut cum quis audit præcipientem : non velit sibi parendi necessitatem imponi*:

Et pour marque de ce , en nostre Eglise Chrestienne , quand les Euesques officient , en ceremonie Pontificale : ve-ritablement quittent la crosse & baston Pastoral : lors qu'ils se tournent vers l'Autel : pour demonstrar , qu'ils n'en sont que Ministres : mais quand ils se retournent vers le peuple : ils re-prennent ce Baston en main : pour marque de leur puissance , sur les ouüailles de leur troupeau : selon qu'il se recueille de l'autorité de S. Gregoire : au canon *disciplina* : *& ibi gloss. inf.*

OV DE LA NUDITE DES PIEDS. 81
distinctione 45. & au Canon nullus Episcopus, de consecratione, di-
ctinct. 1.

Tellement qu'en ceste consideration , & à eux , & à tous autres Supérieurs , est addressée ceste Remonstrance , criez , preschez , arguez , opportunément , importunément . Et sainct Augustin en suite de ce : *Corrigite , arguendo , consolamini allo-*
quendo , & exemplum prabete , bene viuendo . Car comme il ad-
iouste luy mesme en autre endroict : quid profit , dominandi ha-
bere potestatem ? si Dominus ipse non habeat virtutis vigorem ?

Le cry de l'Aigle , & le rugissement du Lyon , effroyent les personnes : disoit Tyrius Maximus : neantmoins à les ouir , on recognoist leur force interieure : qui ha donné le commandement à l'vne sur les oiseaux , & à l'autre , sur les bestes terrestres . D'ailleurs , combien voit-on le Sculpteur donner de coups de marteau , de burin , & de ciseau , à la statuë qu'il desire enioluer , elabourer , & mettre au comble de sa perfection ? *Annon & Rosæ suanius olent ? quæ umbilico sunt aspe-*
riore ?

Autrement , seroit-il à craindre , que la connuence & dissimulation des Supérieurs , ne leur fist porter la peine des fautes de leurs supposts : Comme de fait , Moysé : *ille domesticus*
egregius fidei Dei , selon l'épithete de sainct Augustin : cet excellent Moysé , encors vn coup : fit iadis reproche au peuple d'Israël , de ce que pour ne l'auoir assez chastié de ses offenses : il auoit luy-mesme encouru la disgrace de Dieu : Et à ce propos , vient fort à remarquer , ce que souloit dire S. Mathias , lors qu'il preschoit en la Iudée , escheuë au lot de son partage : selon que le rapporte Clement Alexandrin , au septiesme de ses Stromates : *Si le voisin d'un Esleu de Dieu (disoit-il) se met à pecher & preuariquer : cet Esleu est pareillement coupable du peché de son voisin , d'autant que s'il eust faict son devoir de l'admonester en temps & lieu , de le chastier & reprendre : vray-semblablement se fust-il abstenu de pecher.*

LES GYMNOPODES,

Tellement, qu'il y ha lieu d'adiouster foy, à ce que Frere Thomas de Chantpré, rapporte d'un exemple memorable, aduenu en son temps (il y ha trois cent cinquante années & plus) quand il diet, qu'un Prelat de Cambray, estant dececé, apparu en vision à un Religieux : & luy dit : qu'il estoit tourmenté au feu d'enfer : pour n'auoir esté assez feure en sa charge : ains pour auoir par complaisance humaine , conniué à plusieurs abus , qu'il deuoit corriger : C'est la menace Prophetique : pource que tu as rachepté l'homme, digne de mort : que tu l'as laissé impunement croupir en son forfaict : ton ame sera pour la sienne. *Deus dividit Sichima, id est humeros : ut alius peccet : alius tollatiugum.*

Combien donc plustost le Prefect Monastique, pourroit-il encourir ceste lourde menace ? s'il se rendoit coupable de la desertion de son office ? attendu qu'il luy est fait vœu plus estroit , d'une plus precise , & presque aveugle obeissance ?

--- *quid graue , aut durum est mihi ?*

dsloit Seneque en sa Troade ?

Quod te sciam voluisse ? tu tantum IMPERA.

Ce qui suffiroit à faire reiecter l'opposition de ceux , qui se sont ingerez, d'esleuer si haut le sourcil contre leur pere General: *Flagrante cunctis peruicace audacia:*

& qui ont crié si fort contre sa reforme , supposants qu'il en esloit aduenu du trouble & du scandale. Attendu que selon S. Bernard , sur le Cantique : *Quum carpuntur vitia , & inde scandalum oritur, ipse sibi scadali causa est, qui fecit quod argui debeat. Non ergo timeas contra charitatem esse , si unius scandalum , multorum compensaueris pace : Melius est enim, ut pereat unus , quam unitas.*

De vray : ce ne fut sans mystere , que la loy fut donnée à Moysé , sur la Montaigne de Sinay : c'est à dire sur la montaigne d'INIMITIE'. Car cela vouloit signifier , que la loy qui force l'homme au bien , contre son naturel enclin au mal , par là , elle

OV DE LA NUDITE DES PIEDS. 83

là, elle met guerre & inimitié, entre l'ame & le corps d'iceluy: trenche du glaive entre l'une & l'autre : suscite discorde entre la raison & son appetit, une rebellion entre ses affections sincères, & désirs vicieux, lesquels militent contre son esprit, disoit S. Pierre, en sa première Epistre :

Sed scito hominem, tenebris obsitum:

Si forte non cedit Deo,

Vires rebelles perdere.

Et voila en somme: d'où seroit procedée ceste haine & rancune , contre le General : Il est venu apporter la guerre , non la paix, à l'abus & desordre ?

----studuit-ne publica morum

Plaga, cicatricem summa leuiter cute clausam

Duceret.

Ou si le Correcteur souloit estre comparé à vn Medecin par le Philosophe Clitomachus : c'est vn Aesculape spirituel: qui applique le Castoreum, la Scammonée, voires le Cautere, à ceux de ses freres qu'il voit en auoir extreme nécessité. Hé qu'importe de la rigueur ou rudesse? *Nonne ut corrigan Medi- ci, frangunt? et faciunt vulnus nouum? quia mala erat sanitas praua?* Et supposé que plusieurs en gemissent, ou s'en plaignent, *plures timidi et male verecundi* : doit il pourtant sur-seoir de leur procurer leur salut, malgré eux? *et cur non horrorem operis, fructus excusat?*

D'ailleurs , pourquoi les Medecins , sont-ils comparez aux Geants , en l'Escripture sainte ? Du moins, l'admirable Evesque d'Hippone, expliquant ce verset du Pseaume 87. **A N M E D I C I C O N F I T E B V N T V R T I B I?** obserue: que les septante Interpretes, *quorum authoritas tanta est, ut non immerito propter admirabilem consonantiam: diuino spiritu interpretati esse dicantur;* s'estants mis devant les yeux , la correspondance de la dictio REPRAIM רפאים, par laquelle en langue Hebraique, les Geants & Medecins, sonnent en mesme maniere: ils n'au-

M

84 *LES GYMNOPODES,*
 roient faict difficulte de les confondre , & prendre lvn pour
 lautre.

Que representent donc ces Geants?sinon ces forts & robustes Medecins des Ames ? determinez , & braues Correcteurs? lesquels, proueu qu'ils trouuent vn subiect proprement disposé : peuuent resusciter de la mort du peché , à la vie de la grace ? autrement si ce sont gents accroupis au sepulchre de leurs abus inueterez : *nunquid mortui resurgent, ô Deus ? aut confitebuntur tibi?*

Non:ils ne te confesseront point ô Dieu ! ains plustost se mettront à tumultuer , se debatre , & crier : comme le patient se plaint , que la Medecine luy faict mal : laquelle toutefois il doit croire,luy estre necessairement donnée pour sa santé:

----*Pol me occidistis amici :*

Non seruastis: ait.

Mais si par la doctrine d'Hippocrate , en ses Coaques predictions : telle obstination , ou impatience du malade , souuentefois redouble son tourment , & qui pis est , luy aduance la mort. Quelle crainte au prix à celuy : qui trois doigts pres du naufrage de la barque Stygienne , se croit sain d'esprit , & assuré en sa cōscience,bien qu'agitée par vn remors occul- te? Et qui ayant besoing des incantations de Zamolxide , ou plustost du chant harmonieux de la lyre de Dauid , pour allentir & appaiser la partie brutale , qui à bride abbatuē , le transporste au danger d'un horrible precipice : s'Imagine toutesfois , par vn aueuglement insigne , que sens & raison dominent en luy , & soient capables de donner la loy , non dela receuoir : là dessus brise la ferule , rompt le frein , secoüe le ioug.

Impatiensque animi , nec adhuc tractabilis arte,

Respiuit: atque odio verba monentis habet?

Certainement , il y ha bien lieu d'entendre en ce sens: ce que le Philosophe Anacharsis souloit assurer , que l'homme

OV DE LA NVDITE DES PIEDS. 85

n'ha point de plus grand ennemy que soy-mesme. Et saint Iustin le Martyr, le recognoissant ainsi, en la preface de son Parænetique: dict: que ce sont genis, qui par vne sinistre envie, de contendre contre ceux, ausquels ils doient obeissance: & ne sçachants souuent la cause du courroux, auquel ils se laissent transporter: prennent leur Phare pour tenebres: & pour escueil, le port de leur salut. Car quoy qu'il en soit: s'il y ha du mielen ceste amertume: *habet quoque amor plagas suas*, selon S. Ambroise, *quaë dulciores sunt, quum amariüs inferuntur: Dulcior est enim religiosa castigatio, quam blanda remissio.*

Partant: puis que lvn & l'autre de ces deux SS. Peres, lvn Grec, l'autre Latin: conseillent de ne point indulger à l'humeur refractaire: qui semble proceder d'un esprit non assez confirmé en l'estat de sa vie: ains de sonder la cause & origine du mal: affin d'y apporter le remede, selon la difference de sa nature, & qualité: *quia diuersum poscit remedium, diuersa qualitas passionum.*

Ce lieu requiert-il point maintenant, de montrer au doigt & à l'œil, & parcourir en sommaire, tous les chefs de la plainte des Peres Conuentuels? manifester dequoy ils s'esmeuuent? dequoy ils se formalisent? d'où leur vient ceste bourrasque? cét orage? ceste indignation?

---- *Unde illa loquendi*

Libertas? cuius non audeo dicere nomen?

ILS DISENT, en vn mot, que leur Regle, ne commande point par expres, d'aller nuds pieds: du moins qu'à leur esgard, elle est despieça hors d'usage. Qu'ils n'ont point fait l'an de probation pour la nudité des pieds: qu'ils n'en ont point fait de profession: Qu'ils ne l'eussent voulu faire avec ceste austérité, ceste nudité: que tel peut supporter la rigueur d'une regle, qui toutesfois non d'autre. Qu'ils ne peuvent

M ij

LES GYMNOPODES,
estre contraincts malgré eux, & outre leur profession, à prendre vne vie plus austere, ny subir vne regle plus estroictte.

Que depuis tant d'années, leurs Ancestres excellents en doctrine, & saincteté de vie, renommez par leurs braues predictions, & insignes par toutes sortes d'escripts ; auroient vescu, & finy leurs iours en ceste maison, les pieds couverts, & guestrez ou chaussez, sans que pour cela ils ayent pensé faire tort à leur conscience, ny preuariquer ou faillir en leur Rule: au contraire que vray-semblablement ils n'auroient laissé degaigner la Palme Celeste: & comme bons & fidelles seruiteurs, seroient entrez en la ioye de leur Maistre.

Bref, que ce nouveau remuement est attenté en saison importune, & avec plus deviolence & precipitation, que de prudence ou moderation. Qu'au pis aller, on leur octroye vn nouuel an de probation: pour ceste NUDITE DES PIEDS: S'ils la peuuent supporter: ils demeureront: sinon s'aduiseront à chercher condition ailleurs: bien que neantmoins leur soit fort rude d'ouïr ceste menace:

— veteres migrate Coloni.

Quoy donc? est-ce là en somme, le pretexte feint ou véritable, de leur contumace & desobeissance? *an ut causam suam molliorem, non meliorem faciant?* Se sont-ils ainsi esmeus, ainsi troublez, ainsi diuisez, non pour autre subiect, sinon?

Vt tener incessus vestigia syrmate verrat?

Mais chose si legere, les deuoit-elle aliener? ou escarter de la Charité de Christ? froid, chaud, faim, intemperie de l'air, ou quelque petit malaise de la personne? Devray le Philosophe Parmenide, selon Aristote en sa Physique, cōstituoit le froid, & le chaud, pour les deux principes, qui ont estably la Nature. Et pourroit-il arriuer ce malheur? que ces deux mesmes principes, tout à rebours, fussent capables de subuertir vn corps si bien composé, que l'ordre de S. François?

OV DE L A NVDITE DES PIEDS. 87

Anciennement, selon le tēmoignage de Sulpice Seuere: c' estoit vne coutume à nos vieux Gaulois, pendant leur paganisme, *simulachra Dæmonum candido tecta velamine, per agros circumferre:* veut-on voir icy vne plus specieuse ostentation de la plus hideuse Megâtre? & de la plus abominable Discorde? qui puisse iecter son feu de combustion, entre des Religieux?

Quis furor insanas agitat caligine mentes?

Quo ruitis? cui colla datis?

Leuez le masque, destendez le rideau: quelle vergongne au dessoubs, quelle confusion? Est il pas de l'honneur & int̄est du Pere General, de la descourir, de la manifester? de maintenir son authorité, deffendre la iustice de sa cause: & contre tant de coups ruez en l'air?

--- tutum seruare à vulnere pectus?

Oppositaque velut iaculum depellere parma?

Donc pour respondre à toutes les obiections susdictes: & au lieu que les Tophasmin ou Philosophes des Phœniciens, enuelopoient de tenebres l'origine des choses: pour à l'opposite, donner lumiere à ceste repartie des son commencement: Le Pere General maintient, quand à la premiere obiection: que la Regle est precise pour la NVDITE DES PIEDS; par le statut formel de **NON PORTANDO CALCEAMENTO: ET DE NON EQVITANDO, NISI IN CASV NECESSITATIS.**

Pource que par la doctrine des Iurisconsultes, & Canonistes *semper potētior est lex que vetat, arctior, quæ negat.* Que l'exception de la necessité, confirme la regle en tous les autres cas libres, & exemptz d'icelle: & selon le brocard du droict ciuil: *exceptio firmat regulam in cæteris: l. quæsum §. denique Neratius, versic. qui excepit, ff. de instruct. & instrum. legat. l. cum prætor ff. de iudicij: & §. ubi autem auth. de non alienandis. De mesmes par le droict Canon: cap. nonne de præsumpt. cap. super, de sentent. excomm. & can. cum autem distinct. 44.*

En apres, cela resulte de l'argument, à contrario sensu, quod

M iii

LES GYMNOPODES.

dicitur fortissimum in iure , mesmement in statutis . l. 1. versic. huius rei fortissimum argumentum : ff. de officio eius cui mandat est Jurisdict. can. Imperatores 9. distinct. & can. qui episcopatum 8. quæst. 1. Donc celuy qui ne permet de porter chaussure, qu'en cas de nécessité : demonstre bien par raison contraire, qu'il le prohibe toute nécessité cesserant. Si exceptio facit ne liceat : disoit Ciceron , pro Cornelio Balbo : ibi necesse est licere , ubi non sit exceptum.

Et ce seul cas est excepté, pour faire paroistre , que le ioug de ceste loy doit sembler doux & supportable, en ce qu'elle ne veut que la nécessité puisse obliger les Freres : d'autant que toutes autres choses s'en exemptent & deliurent , l. quod si minor , §. sed parcus , ff. de minoribus , & l. si merces §. vis maior ff. locati . Et à ce propos, elegamment Tertullian au liure de Baptismo . Omnia licere dixit sanctissimus Apostolus : sed non omnia expedire: sufficit, scilicet IN NECESSITATIBVS , si utaris . sicuti aut loci , aut temporis , aut personæ conditio compellit . Tunc enim constantia succurrentis excipitur : cum urget circumstantia periclitantis . Quoniam reus erit perditi hominis , si supersederit præstare , quod liberè potuit .

Laquelle cause de nécessité , vray-semblablement selon le discours de Sextus Cæcilius , avec le Philosophe Fauorinus , au premier chapitre du 20. d'Aulugelle ; se doit entendre de Sontico morbo , comme parlent nos Iurisconsultes , apres les loix des douze Tables , in l. quæstum ff. de re iudic. ou d'extreme vieillesse , appellée par icelles , AVITATIS VITIUM , ou telle autre non affectée indisposition . l. certæ C. de proxim. Sacrorum scrin. l. ordinarium C. de Decurionibus , & en ce cas , le Prefect peut relascher : l. nemo C. de decurionibus . Pour ce que les loix pleines de douceur & benignité : le veulent ainsi , l. si cui §. ult. ff. ex quibus caus. maiores . Voires à l'egard des Esclaves chargez de faire quelque office , ministere , ou coruée . l. arboribus §. de illo ff. de usuf .

M

OV D E L A N V D I T E' D E S P I E D S. 89

Ainçois, le seruiteur qui gist au liet malade, est censé toutesfois nous rendre seruice : d'autant qu'il ne manque de bonne volonté. *L. cum heres §. Stichus ff. de statu liber.* Le mesme des soldats de la milice terrestre. *l. qui cum uno §. vlt. ff. de re militari.* Et le semblable aussi de ceux de la milice celeste, comme Prebstres, Chanoines, ou autres : qui en cas de maladie, ou autre tel empeschement, sont reputez presents au diuin Seruice, & ce qui en depend : & gaignent leurs distributions, comme les autres residents : *gloss. pragmaticæ, versic. nisi forte necessitate cogente, tit. quo quisque tempore debeat esse in Choro.*

Dauantage : il est certain qu'en cas de doute, l'usage interprète le tiltre, *cap. cum dilectus de consuetud.* & pour ceste cause en plusieurs decisions, nos Iurisconsultes vsent de ceste formule : *HOC IV R E V T I M V R. l. hoc iure ff. de euict. l. iam hoc iure ff. de vulg. & pupill. l. hoc iure ff. de donat. & al.* Or depuis la Regle du Patriarche S. François, homologuée, comme haesté dict : par le Pape Honore 3. & derechef confirmée par Clément cinquiesme : ceux qui se sont dict garder ceste Rule *ad literam* : comme les Observantins, qui en ont tiré leur nom, les Peres Capucins, Recollects, & semblables : ont tousiours retenu & retiennent encores la NUDITE' DES PIEDS : qui douteroit donc qu'elle ne fust essentielle des vœux de ceste Religion ?

Quid renuis? quid inane caput non credule quaffas?

Car ce seroit trop se circonuenir, ou vouloir abuser au truy : que de supposer qu'ils soient autres, que les Cordeliers Conuentuels : d'autant que cōme haesté ia discouru & proué cy dessus, ils sont tous deriuez d'vne mesme origine : partant y auroit lieu de dire avec le Tribun Marcellin, celuy qui presida pour l'Empereur Honore à la conference des Catholiques & Donatistes : *Optarem equidem tantaæ huius multitudinis sanctitatem: quæ sub unius Christi Dei religione censemur: nulla à se*

62 ZEPHYRUS GYMNOPODES, C. NO.
*diffensione seiungi! Car puisque c'est vn contract procedé d'vne
 mesme source: le droict d'iceluy ne doit estre different: l. vlt. C.
 de duobus reis. Ainstousont obligation precise à ceste mesme
 Obseruance: afin que l'vn ne vienne point à dire estre de Ce-
 pha, & l'autre d'Apollo: mais que tous militans soubs vn
 mesme estendart, ils gardent aussi parcellle discipline : l. offi-
 cium regentis ff. de re Militari.*

*Ne fait rien: qu'ils sont aucunement differents en habits:
 & departis en diuerses maisons. Consideré: que ce sont cōme
 soldats d'vn mesme Capitaine, distribuez en diuers escadrōs.
 l. 2 ff. de his qui notantur infamia. Si donc Marcellus valeureux
 Capitaine Romain, fit par honte & ignominie jettter de l'orge
 à ceux de ses soldats, qui auoient par lascheté, abandonné leur
 rang: que sera-ce de ces Religieux, deserteurs de leur discipline?
 Transite ad insulas Cethim: & videte, & in Cedar militite, & consi-
 derate vehementer: si factum est huiuscemodi, si mutauit gens
 deos suos.*

Il n'y ha ny pardon, ny droict postliminaire, ou de retour
 pour eux: l. item ff. ex quibus caus. maiores: & l. desertores ff. de re
 militari. Leur front en est-il point desia tout abbaissé?

*Conscius ipse animus numquid se fortè remordet?
 Car quelle pitié de festre ainsi trauestis: d'auoir quitté leur
 rang: delaissé leurs enseignes: & d'auoir transfuy en vne au-
 tre espece de Regiment?*

*Heu frondosa prius ramis felicibus arbor,
 Pinguibus heu! quandam radix oleagina baccis:
 Ecce tibi ex terti vestitur cortice libri.
 Iam miserere tui: nec se sylvestris oliui
 Surculus, exultans alieno stipite iactet.*

Parquoy ceste premiere obiection, ainsi viuement refutée:
 la seconde en sera destruite par mesme force, ou plus legere-
 ment passée, par forme de mespris, cōme vn friuole obstacle.

Quod velut excitus difflato puluere ventus;

Praterit

OV DE LA NUDITE' DES PIEDS. 91

Præterit: exemplo tenuis quod transuolat umbræ.

Nous n'auons fait (disent-ils) l'an de probation : pour la NUDITE' DES PIEDS. Est-ce là tout le beau pretexte de ceste faillite? *an ad salvationis vehiculum? an ad æternæ damnationis vinculum?*

Mais pour rompre ce coup: vn beau traict , & sans plus de S. Barnabé, homme Apostolique , lvn des septante Disciples , & Coadiuteur de S. Paul : ainsi est il qualifié par Clement Alexandrin, qui rapporte ce traict, de lvn des Sermons d'iceluy , au second liure de ses Stromates. Auparauant (disoit-il) que nous eussions creu au vray Dieu , l'habitacle de nostre cœur , estoit foible , & subiect à la mort : C'estoit vraiment vn Temple fait à la main , vn nid de Dæmons ,vn Repaire d'Idoles : dans lequel se commettoient toutes choses contraires au seruice de Dieu. Mais depuis que par la creance d'iceluy , nous auons esté fortifiez : & qu'il habite en nous, rien ne nous peut plus effrayer du furieux assault de ces Dæmons , ny nous tromper de leurs illusions : bien que par trop frequentes , & ordinaires.

C'est donc à dire: que si auparauant , qu'auoir suby la rigueur de la Regle Seraphique: quelque Neophyte ou Tyruncule, faisoit ceste querimonie: paraduenture seroit-elle receue: quoy que procedât de faute de courage , & d'un coûard qui craint , *rudem obsequio fidem* , comme parle Tertullian , *operosis officiis dedolare*.

Mais à des Religieux , qui ont ja conuersé en la maison , vingt , trente ou quarante ans, plus ou moins: s'ils se sont volontairement exercez en toutes les austitez requises par la Regle , s'ils se sont mortifiez à suffire : si endurcis aux plus grands & penibles trauaux: la nudité sans doute , leur doit sembler des moindres.

Telluris Herculem pondus immensæ premit?

Nullo premetur onere, qui cælum tulit.

N

C'est ce que disoit Isocrate, en son Busiris: que ceux qui apres leur initiation aux saintes mysteres, ont exactement gardé la teneur de la regle d'iceux: doiuent estre censez auoir donné vne suffisante espreuve de leur vertu, pour tout ce qui en depend, ou qui en peut rester: οὐ πολὺ τῶν ὁμοίων εἰνιδύοντας τὴν τελείαν, βεβαῖος εὑρεῖται τὸν αὐτὸν διατάξανταν επιτέλεσθαι.

Aquoy ce traict de Symmaque, reuient presque en substance: *præsentia hebetantur incommoda, si prius maior dolor accederit.* Et Tyrius Maximus dict elegamment en sa dialexe 41: que l'homme qui ha par long espace de temps, endurcy son corps, à toutes sortes de labeurs: ne fera point de difficulté, de mettre ses habits bas, *ut corpus suum aéri, NVDVM NVDO, amicum amico, liberum libero permittat:* οὐ πραθεῖναι τὸ σῶμα ταῦτα δέει, γυμνός γυμνός, φίλον φίλον, ἐλεύθερον ἐλεύθερον.

Au reste: Rachel mourut (disent les Hebreux) apres auoir enfanté Benjamin: pource que l'homme qui est paruenu au faiste de la contemplation, *verè tunc moritur sibi.* Or celuy qui est mort à soy: peut-il plus ressentir aucune incommodité, ou malaise du corps? Et quelle honte? de demander vn nouuel an de probation, pour vne si legere coruée, que de la nudité des Pieds? mesmement en France, & par especial à Paris, où l'hyuer se passe communément en pluye? & la plus forte gelée ne dure que cinq ou six sepmaines? quel preiudice en si brief moment? en vnatome, en vne minute, & pour chose si courte & passagere?

Nil graue (disoit S. Cyprian à celuy qui le martyrisoit.)

Quod peragi finis facit, & quiete donat.

Omne malum volucrī nam tempore transuolare cursim:

Esse leuem cruciatum, si modò conferat futura,

Quæ Deus ipse viris intermina foribus spopondit.

Et saint Romain, tout de mesme parmy son agonie:

An corpus aegrum Lictor asper torqueat?

Quum saepe morbos maior armet sauitia?

OV DE LA NVDITE' DES PIEDS. 93

D'auantage: & pour heurter encores de plus pres: ce pretendu an de probation. Samson ayant enfonce les portes d'vne ville, & icelles traistné sur ses espaules: auoit-il besoin d'esprouuer ses forces, pour porter vne perche, ou vn roseau? Le Pilote, qui ha conduit heureusement mille & mille vaisseaux, sur la mer Ægée ou Caspienne:

Qui siccis oculis monstra natantia:

Qui vidit mare turgidum.

doit-il faire tentatiue de son art? pour conduire vne Barque, sur quelque petit fleuve?

Le braue & expert Medecin, qui s'est long temps fait recognoistre pour adextre, & habile, à la cure des plus fascheuses maladies, vn second Asclepiade, magna authoritate, nec minore fama: qui occurrens ignoto funeri, hominem à rogo seruauit: doit-il faire chef-d'œuvre de son art? pour guarir vn panaris, au bout de quelque doigt? Vn Demosthene, ou vn Ciceron, qui ont tonné dans les Barreaux, & monstré les efforts de leur viue Eloquence, quibus maius fuit, Graci & Romani ingenij terminos promouisse, quam Imperij: Vn Carneades plein d'argutie, & quo disceptante, selon Caton le Censeur, quidveri esset, haud facile peruidebatur: seroiét-ils tenus d'esprouuer la faculté de leur Rhetorique, à faire vn discours familier, *inter mensas, discosque, nitentes?*

Et le sage & magnanime Capitaine, qui ha tant conduit d'armées, tant pris de villes, & gaigné de batailles: cuius, comme disoit Pline de Iules Cesar, qui res gestas percensere velit: totum orbem subactum profectò enumerare debeat: seroit-il reduict à l'apprentissage d'un simple jeu d'escrime? Au contraire: Pompée, fut tout du premier coup Empereur, ou General d'armée, auant que Tyruncule: il fut Maistre, auant qu'apprenty, & à l'egard de l'artiste Phidias: *signum eius semel visum, statim probatum est.*

Au surplus: s'il est permis d'argumenter du mariage spirituel, au charnel: suiuant le chapitre *inter, de translat. Episcop.*

N ij

94

LES GYMNOPODES,

celuy qui entre en l'vnion de ce Sacrement, faiet-il espreue de toutes les mes-aises, fatigues, & incommoditez, qu'il y peut endurer? sçauons-nous point ceste vieille plainte? voyez mon soulier beau & poly: & neantmoins vous ne sçauez pas, en quelle part il me blesse? Et pour cela, aussi tost viendroit-on à dire: *res tuas tibi habeto?* aussi tost rupture? aussi tost diuorce? La loy Chrestienne le defend, & l'vsage y resiste. Et sagement disoit ceste chaste Matrone.

Non potes auelli: simul hinc simul ibimus (inquit)

Te sequar, & coniux coniugis exul ero.

Quoy donc des Religieux, alliez par mariage spirituel à l'ordre de S. François? Voyez mon pied sans soulier: diront-ils? & vousne sçauez en quel lieu, m'en cuist la morfonture? Mais si selo vostre vœu, vous vous estes de bon cœur exercez à d'autres plus grandes austéitez: pourquoi minuter ce diuorce: ou se renfrongner à ceste petite là? Endure encores, gentil cœur (disoit Vlysse à soy mesme:) car tu as ja souffert de plus grands maux:

Tετλαὶ δὴ οὐεδίν, καὶ κύρτεγος ἀλλο ποτ' ἔτανσ.

Aussi par les Constitutions Canoniques, le Moine ja reconnue: n'ha besoin de telle ou si longue probation, que le forain, & du tout inexpert: *can. si quis incognitus 17. queſt. 1. gloss. can. Gonſaldus ibidem, & cap. ad Apostolicam extra de Regularib.* Et la probation est reputée pour la plus ſcure, quand elle a été faite en l'habit de la Religion: *can. legem in f. & ibi glossa diſtinct. 53.*

Somme: que celuy qui ha montré ſa ſuffiſance, és charges plus grandes, & s'en eſt dignement acquit , n'ha besoin d'examen, pour d'autres inferieures: à cause de la iuste presompti , qu'il en soit plus capable. *cap. ex studiis, ē de pr sumpt. l. c n propitia C. de offic. Magistr. Militum, & l. nemo verſic. quem prolixior labor, & meliora ſtipendia fecerint anteire. l. nemo C de offic. Magistr. offic. Et regulierement, l'esprouué vne fois, n'ha plus besoin d'espreue. l. licet C. de affeſſorib. & l. ex Agentibus. C. de princip. Agentium in r. b. s.*

OV DE LA NUDITE DES PIEDS. 95

Donc l'an de probatiō, faict es choses plus rudes, n'en desirc vn second, es moindres & plus legeres. Outre que par l'ancien droict augural de Rome, *in eodem tabernaculo bis ausplicari nefas erat.* Et ne doit dependre de l'imagination, ou de la delicateſſe d'un Religieux, d'estimer, ou pretendre, que la NUDITE DES PIEDS, luy soit plus rude, ou plus fascheufe: *Opinio* (disoit le Philosophe Heraclite) *est impedimentum profectus:* & selon S. Augustin: *nihil infelicius est homine, cui sua figmenta dominantur.*

Veu, que d'ailleurs en vn beſoin: on luy obiecteroit vne infinité de pauures: qui en plein Hyuer, vont non ſeulemēt nuds pieds, ains ſouuent tout le corps: & neantmoins ne laiſſent de ſubſiſter: & reſiſter au froid. Partant abus de ſarreſter aux appařences exterieures, trop ſouuent trompereffes: l'ardeur de l'amour diuin doit diſſiper tout cela: *& diſcutendae ſunt deliciae* (disoit Tertullian:) *quarum mollitie & fluxu: fidei virtus effeminari potest.*

Par ce que deſſus donc: le chemin eſt fort applany à la troiſieme obiection: Qu'ils n'ont faict profession mentale, ny labiale, intensiue, ny extensiue de ceste Nudité des pieds: qu'ils ne l'euffent voulu faire, avec charge de ceste austerité, que tel peut porter vn fardeau: qui non vn autre. Que c'eſt vne profession limitée: à quoy l'eſtendre? veu que les actions des hommes, ne doiuent iamais operer outre leur intention? Que c'eſt vn contract faict en l'Eglise, *conceptis verbis: & per vota, quæ diſtinixerunt labia noſtra:* y doit-il auoir de la ſoubs-en-tente, ou ſurprise? Eſt-on ignorant de ceste loy, des douze tables? *uti quisque lingua nuncupabit: ita ius eſto?*

Mais tout à rebours: eſt ce pas là vne contre-poincte, *potius reſiſtendi voluntate, quam potestate laedendi?* Voyez par quel deſvoiement d'esprit: & absurdité de penſées erratiques:

Turbidulos ſenſus: & litigioſa fragorſis

Argumenta modis, concludunt agmen in unum.

N iiij

96 *LES GYMNOPODES.*

Car premierement , en general : toute profession de Religion, est vne promesse irretractable, d'vne conuersio[n] de vie, d'vne reformation de meurs : d'vne abdication du vieil Adâ: d'vne regeneration en celuy, qui au prix de son sang , nous ha honorez de son adoption. Maxime constante, & assurée en la loy, & doctrine Chrestienne : & d'autant plus , que mesmes en la Philosophie Payenne : Socrate ne vouloit receuoir pas vn au nombre de ses Disciples : qu'au préallable il ne luy eust conté toute sa vie, passée & présente, faict confession entiere de ses fautes & pechez , & apres en auoir suby condigne reprimende , ne luy eust promis vn parfaict amendement de vie à l'auenir.

Ce recit peut estre pourra sembler estrange : mais c'est de Platon , que ie le tire en son Dialogue , *Laches* : & voicy ses termes grecs , affin qu'aucun n'en doute : *αὐτὸν αὐτῷ εἰσ ἀρχὴν ἀλλὰ που ταφέπερι αρχῆται, οὐ γάλεγοθα, μή πούσαθας τοῦ πονηρίου αφιαγόμενον τῷ λόγῳ, ΠΡΙΝ ΕΜΠΕΣΗ ΕΙΣ ΤΟ ΔΙΔΟΝΑΙ ΠΕΡΙ ΕΑΥΤΟΥ ΛΟΓΟΝ, ΟΝ ΤΙΝΑ ΤΡΟΠΟΝ ΝΥΝ ΤΕ ΖΗ, ΚΑΙ ΟΝ ΤΙΝΑ ΤΟΝ ΓΑΡ ΕΛΗΛΥΘΟΤΑ ΒΙΩΝ ΒΕΒΙΩΚΕΝ.* ἐπειδὴν δὲ εμπέση , ὅτι γέ ταφέπερι αὐτὸν αρχῆς Σωκράτης , τῷν αἱ ΒΑΣΑΝΙΣΗ τῶν ΕΥΤΕ ΚΑΙ ΚΑΛΩΣ ΑΓΑΝΤΑ , &c.

C'est en apparence , que Socrate estimoit , que si le vaisseau n'estoit net : en vain y eust-il mis aucune souëfue infusion. De mesmes que l'oracle de Delphes dessendit aux Grecs , de ne faire aucun sacrifice , apres la victoire de Platées : qu'au pré-allable , le feu pollu par les Barbares , ne fust totalement esteint , & vn autre r'allumé. *Aufer rubiginem de argento,* disoit Salomon , *& egredietur vas purissimum.*

Aussi rien ne peut agir de bon , sinon survn subiect bien disposé : Et à ce propos , Iamblique rapporte , qu'il estoit escript és coulomnes de Mercure Trismegiste , que toutes les influxions des astres estoient bonnes , prouueu qu'elles ren-

O V D E L A N U D I T E' D E S P I E D S. 97
 contrastent vn subiect, & matière de mesme : Est-ce point,
 comme l'on craint au faict du labourage , que la semence ne
 tombe sur vn mauuaise gueret?

*Neve in spinosos incurvant semina vepres ?
 Aspera nam segetem surgentem vincula texunt?
 Ac fragiles calamos nodis rubus arctat acutis ?*

Voila pourquoy en general : la premiere affection & intention de tout Religieux , est de deffricher, essarter, polir, & cultiuer le champ de son Ame : & le rendre susceptible de toute bonne doctrine, affin qu'elle y fructifie , & pour user des termes de Pierre de Rauenne , *ut intra domicilium synceripetoris, latitiæ diuinæ æternam preparat mansionem.*

Mais en second lieu: quand à la profession particulière des Peres Conuentuels : puisque la regle de S. François, par la lettre , & sens d'icelle, mesmes par les Decretales des Papes préalleguez : n'ha pour but principal , que de diriger ses Sectateurs , en tout ce qui est de son possible, à la perfection Euangeliique , & austérité de la vie des Apostres : de là s'ensuit, que tout Religieux faisant profession de ceste regle , s'oblige mentalement , labialement , implicitement , & explicitement , intensiuement , & extensiue, à la N U D I T E' D E S P I E D S : comme faisant partie de ceste perfection Euangeliique , & austérité de vie Apostolique , par luy formellement voüée. Autrement y auroit de l'abomination à dire , que l'on auroit iuré de la langue , non du cœur : *c' nolle se facere ex arbitrio : quod non tenetur ex præcepto.*

Pareillement, seroit-ce chose captieuse , d'insister : qu'il n'auroit , *ultra mentem iniuratam* , proferé les paroles de la nudité des pieds: d'autant que comme parlent les Jurisconsultes , & Canonistes : *expressio eorum quæ tacite insunt : nihil operatur. l. in emptionibus, ff. de pactis l. ex empto, ff. de act. empt. l. non dubitatur, C. de euict. c' cap. significasti cum gloss. ext. de elect. c' elect. potest.*

LES GYMNOPODES.

Or en la profession de la Regle de saint François , faictes felon la perfection Euangeliue , & vie Apostolique , la nudité des pieds , *ineſt τὸν δυράμει , vi ipsa* : pour emprunter encors ce terme des Iurisconsultes . *l. aduersus vers. τὸν δυράμει , ff. de recept. l. cogi §. inde quæritur ff. ad Trebelli , l. i. ff. de statuliberis , & l. cum lex ff. de fideiuss.*

Ainsi mentalement , & labialement , implicitement , & explicitement , ceste nudité des pieds , vient *in consequentiam* : comme les estincelles de l'enclume , & les bluettes de la fournaise , & choses semblables , ne sont pas œuures de l'art : ains affections de la matiere , venants en consequence d'icelle : selon Tyrius Maximus en sa dialexe 25. § τέχνης ἐργα , ἀλλ' ὑπὸ πολὺν , αἰσθακτὰ μὲν τὸν ἐργατικὸν : § περὶ γνώμων δὲ τῷ πηγίῳ , Comme d'ailleurs par la maxime de Iurisprudence , beaucoup de choses viennent en consequence , qui non par voie directe . *l. Tutelæ ff. de legitim. Tutoribus. gloss. l. i. ff. de auth & consens. Tutorum , & l. de bonis ff. de Carbon. Edictō.*

A quoy conuient adiouster , que par la doctrine des Canonistes , le vœu simple oblige autant envers Dieu , que le solennel , *cap. rursus ē qui Clerici vel Vouentes*. Outre que l'on scait par l'histoire Grecque & Romaine , que l'adiuration ou anathème de ceux , *qui dicebantur DE VOTI* , & qui se deuoüoient pour la patrie , cotoitoit vne dedication absoluë de l'ame & du corps , avec abiuration totale de tout le reste .

Tel estoit aussi l'ancien usage des Feudes , à l'egard de ceux , appellez *Consacramentales* , & par les derniers liures du Code , *Dicatissimi Milites*: qui sont vassaux voüez , & determinez à souffrir la mort , pour leur Seigneur , sans aucune exception : tels que les Ambactes & Clients , dans Cæsar au sixiesme des Commétaires de *bello Gallico* , dans Agathias Scholasticus , dans Athénée : & sans omettre ce tesmoignage de Valere Maxime : *Celtiberi (dict-il) nefas esse ducebant, prælio supereſſe: cum is occidiffet , pro cuius Salute ſpiritum deuouerant.*

Quoy

O V D E L A N U D I T E D E S P I E D S . 99

Quoy donc? où il s'agit, d'exposer corps & ame, pour celuy qui ha souffert vne mort si cruelle pour nous?

Hoc genus mortis decorum est (disoient ces braues Athlètes de la foy, Hemiterius & Cheledonius)

Hoc probis dignum viris.

Membra morbis exedenda, texta venis languidis,

Hostico donare ferro : morte & hostem vincere.

C'est nostre grand Pontife , qui se seroit tout rougy de son sang , pour nous purifier , & rendro la vie perduë . Et m'estonne comme le Paganisme de Rome , en auroit peu auoir si pleine & entiere notion , & si dextrement en contrefaire , ou imiter l'exemple . Je ne scache auoir leu ce trait & d'antiquité , que dans le Poète Prudence , en l'hymne de saint Romain ; mais ic l'ay tousiours trouué insigne & memorable .

Quand donc les vieux Romains , vouloient consacrer leur grand Pontife : leur coustume estoit , de luy couuurir le chef d'une Couronne d'or , luy ceindre les temples , d'une bandette retorte : le vestir d'une Robe Talaire , & la luy ceindre à la mode Gabine . Ainsi equipé , ils le deualoient dans une fosse creuse , & large , & faicte par expres pour ceste solennité : Sur icelle , ils estendoient le plancher d'un Pont de bois , percé en tant d'endroits , que presque ce n'estoient que des trous & pertuis . Au milieu , on sacrifioit un gros Taureau , le sang duquel chaud & bouillant , venat à ruisseler , deualoit par tous ces pertuis en la fosse susdicte . Là ce Pontife designé , estendoit sa teste , humoit & aualoit ce sang de sa bouche , le reste luy tomboit sur les yeux , sur les oreilles , sur tout son visage , sur tous ses habits : & ainsi tout rouge & tout sanguin , les Flamines le retroient de là : & y auoit lors presse à l'adorer .

Hunc inquinatum talibus contagis,

Tabo recentis sordidum piaculi,

O

Omnis salutant, ATQVE ADORANT eminus:

Vilis quod illum sanguis, & bos mortuus,

Fædis latentem sub cavernis lauerint.

C'est de là qu'il estoit appellé *PONTIFEX*, quasi de Ponte factus, non pour là raison vulgairement alleguée, quod Pontem faceret, ny pour autres telles Etymologies. Mais comme S. Romain insultoit là dessus aux Idolatres de Rome: ce Pontife, n'cestoit arroussé que du sang forain d'une beste tuée: au lieu que le nostre, vrayement le Pontife des Pontifes, ha espandu le sien propre, & n'en ha reserué iusqu'à la moindre goutte. Hé donc, qui d'entre les Deuoüez? Religieux, ou autres? mais principalement des Religieux, comme plus obligez à ceste deuotion, voudra lui bailler au moins quelque partie du sien? Si le pied nud s'escorche? est-ce pour lui satisfaire? veu que comme ha esté dict, le vœu des Deuoüez doit passer à la mort? voires plus outre, si l'homme auoit plus d'une vie? ô bone Christe, quid tibi est? mori nos debuimus, & tu soluis; nos peccauimus, & tu luis: opus sine exemplo, gratia sine merito, charitas sine modo.

Allez donc, & faites si vous pouuez, qu'un vœu simple n'oblige autant enuers Dieu qu'un solennel: veu qu'outre ceste doctrine constate entre les Canonistes: le séblable est tenu par les Iurisconsultes, de simplici pollicitatione: à prendre icelle spécifiquement: & pour une chose promise à l'honneur de Dieu, ou de la Republique. Et ce contre les Regles, par lesquelles ex pacto nudo, & sine duorum conuentione, non nascitur neque obligatio, neque actio. L. Iuris gentium ff. de pact. & l. pactum ff. de pollicitat.

Ne se peuuent en outre, telles pollicitations, bien que simples & nuës, reuoquer pat repentance posterieure: aussi contre les regles communes, in d. l. pactum. Car c'est la prérrogative, des vœux ou promesses faites au Temple, ou à la Cité. Or un ordre Monastique est *Civitas Dei*, & la profession fai-

OV DE LA NUDITE DES PIEDS. 101

ste de l'exalter & embellir par austérité de vie , & perfection de meurs, produit vn vœu irrétractable , *καὶ μάγετον, καὶ αὐτοῦ*, selon que parle Homere au premier de l'Iliade. Et Eustathius son Interprète escript, que pour ceste cause , n'estoit permis de mangier de l'hostie du serment : & ainsi le practiquerent Agamemnon , Tyndarus , & autres Princes de la Grece. *Ἐν τῷ ὀρθῷ ὥπρον σπάζει που ὡς Βασιλεὺς, γένουσας δημόσιον τῷ*

Car le serment doit demeurer inviolable , non que l'on puisse rien alterer de l'essence d'iceluy : si ce n'est que suivant l'aduis de saint Bernard , il soit estendu & accreu en merite vers Dieu : *Ego (dit-il) non arbitror, minora vota debere impedire maiora, nec Deum exigere quodcumque sibi promissum bonum: si pro eo melius aliquid fuerit persolutum.*

Et par là , soubs correction , se trouuera fort esbauchée la response , à la quatriesme obiection : qu'aucun ne peut estre adstrainct à vne regle plus estroictë , ny à vie plus austere.

Nec moueor: quod pars hominum rarissima, clausos

Non aperit sub luce oculos, & gressibus errat.

Car combien , que ceste question soit grande & celebre , & diuersement agitée par les Docteurs du droit Civil , & Canon , mesmement par Hostiense , Panorme , Felin , singulierement par Philippus Decius , sur le troisiëme chapitre : qui se commence , *ad nostram, de appellat.* Neantmoins tous tranchent par ceste resolution : que si c'est *in diversa regula* : cela ne se peut faire : si c'est *in eadem* , comme en l'hypothese qui s'offre : cela se peut infailliblement : suivant le chapitre *quod omnes, de regulis Iuris in 6. vnu que mesmes sola petita venia, licet non impetrata, vnu Religieux, quoys que lié à son Supérieur, par vœu d'obedience: le peut quitter, & ad strictiorem regulam conuolare. cap. licet, è de regularibus.*

Et les obiections que l'on faict au contraire , se peuuent

O ij

102 *LES GYMNOPODES,*
 principalement resoudre en trois: *ad quas nec contineat oratio,*
nec erubescet ratio, nec deficiat interpretatio.

La premiere: que par le canon *gesta, distinct.* 74. tiré du premier Registre de S. Gregoire : **N E M O P O T E S T C O G I C R E S C E R E:** où la glose remarque, *hunc textum facere pro Monachis, & Canonicis: ut non possint cogi A D S T R I C T I O R E M R E G U L A M.* Mais ce Canon parle d'un Diacre indigne, & incapable: qui partant ne pouuoit estre contrainct de se faire promouuoir, au plus haut , & dernier degré du Sacerdoce: Duquel au contraire il se sentoit debuoir estre repoussé.

Ainsi de l'individu d'une hypothese, & qui ha son subiect spacialissime: la glose n'ha peu , ny deub par violence , tirer vne induction generale, qui est outre la lettre: & contre l'expresse induction du texte. Aussi l'apostille d'Archidiaconus , sur le Canon susdict , porte ces mots chancellans: *hoc dictum forte verum est in Clericis, N O N P R O F E S S I S :* & la raison veut qu'à cet égard , le texte ne soit violenté: non plus qu'en toutes autres choses , qui pourtoient tendre à une intelligence vicieuse , & absurde. *I. cum patremf. C. de condit. inserit. cap. significasti, ubi latè Felinus, de foro competenti, & cap. à nobis de sentent. excommunicationis,*

Au contraire , pour montrer que l'Axiome de la glose pré-alleguée, *non tam est assertio, quam ordinis desertio:* c'est que plusieurs textes du droit civil & canon, decident que **L E C R O I S T R E E N D E G R E'**, peut estre constraint,& commandé. Par la loy, *ad splendidioris, C. de diuersi officiis. ASCENDERE, N O N D E S C E N D E R E F A S E S T.* Et ceux qui sont parvenus à un plus haut rang , ne peuvent estre forcez, à descendre plus bas. *I. maioribus C. quemadmodum munera ciuilia indicantur:* Ainçois est-il ordinaire, *ut malint homines ASCENDERE quam, DESCENDERE: ET AVGERI, Q V A M MINVI, cap. cum accessissent, versic. confirmatum è de constitut.* Et naturellement les No-

OV DE LA NVDITE¹ DES PIEDS. 103

bles, aiment mieux croistre en biens, que descroistre , cap. 1.
de donat. Bref suivant la parabole de Salomon : *Melius est ut dicatur tibi, ASCENDE HVC: quām ut humilioris coram principe.*

Qui est ce, qui ne prend plaisir à lire dans l'histoire d'Abdias ? que ce Cordonnier qui refit la courroie rompuë du sandale de S. Marc : fut par luy crée premier Evesque d'Alexandrie ? Et pour ne nous eloigner de ceste matiere de chausse : quel honneur à P. *Alphenus Varus*, apres avoir long temps faict des souliers à Cremone, d'aller etudier à Rome ? y deuenir vn excellent Iurisconsulte, & d'estre faict Consul ? *De futuro Consulem fieri: quām occulti miranda potentia fati !*

Mais de croistre ez dons & graces de l'esprit , & d'y faire vn insigne progrez , le desir en doit-il pas estre d'autant plus grand es Religieux ? que quiconque entre en vn monastere, en ce laouoër d'immondices , en ce fourneau d'expiation, en ceste officine de Reformation ? le fait presomptiuement, *quod meritum augere desideret? gloss. can. alienum distinct. 50. & can. sunt qui dicunt 27. quæst. 2.*

La seconde obiection, est tirée du canon *præsens 20. quæst. 3.* qui parle d'un Religieux violenté par son pere , à prendre la Cuculle , & faire profession en vn lieu , duquel il ne croyoit la regle estre si estroite. Le Pape Nicolas, duquel est ce canon, casse & annulle le tout : hé pourquoy non , eu esgard au vice originaire ?

Nam pauor attonito rationis demerat usum.

Aussi par le chapitre premier *c. de his quæ vi metafysca causa:* toute entrée en Religion , toute prise d'habit Monastique , & profession faite par force & contrainte , est nulle & non valable : pour ce que la premiere & principale partie , qui est le consentement, y auroit defaillly.

--- arguit asper

Exitus, euentu, prauiculta timoris.

O iii

Le droit Oriental en rapporte deux exemples notables : Lvn de Nicolas Musalon, Evesque d'Amycleez, qui à Magistratu, vi tonsus est. L'autre de Theodora Lapardé femme de l'Empereur Andronicus, par luy contrainte de se faire Moniale, mais le tout du depuis annullé : selon que Balsamon rapporte sur le canon second, du Concile d'Ancyre. De vray, si au dire de Laetance : *qui Pauorem & Pallorem Deos figurarunt, illos semper praesentes habere debuerunt.* l'opposite se peut bien assurer de ceux , qui constamment se voüent au service du vray Dieu : *Ibi sit enim mera libertas, & securitas :* pour ce qu'au dite de saint Augustin, chascun apres son vœu n'est plus tel qu'auparauant. *Minor tunc esse non peior, modo autem quod absit, miserior si Deo fidem fregeris, quanto beatorius, si persolueris.*

La troisieme & dernière opposition, est fondée sur le canon *integritas*, extraict de S. Ambroise 31. quæst. 1. par lequel, est dict en substance, *virginitatem consilio suaderi, non im- perio præcipi posse.* Qui en doute? non pas mesmes comme ie croy, le Sceptique, ou Pyrrhonique Amphibie, & qui doutoit de tout. Personne ne sera constraint, ne violente, de vouer virginité, obédience, ou pauureté.

--- *libertas laxior ipsi*
Concessa est homini, formam cui flectere vitæ,
Atque voluntatis licitum est, seu tramite dextro
Scandere, seu laeo malit decurrere campo,
Sumere seu requiem, seu continuare laborem.

Mais s'il ha vne fois librement & vallablement voué les choses que dessus : il sera constraint soubs les districtions Canoniques, de garder son vœu inuiolablement. *Nam qui est in lege, disoit saint Augustin, secundum legem agit : qui est sub lege, secundum legem agitur.*

C'est tout ainsi, qu'un Juif, un Sarrazin, un Mahometan, ou tout autre infidelle, ne pourra pas estre forcé de se faire Chrestien, ou d'embrasser la loy de l'Evangile. Mais si vne

OV DE LA NVDITE DES PIEDS. 105

fois il ha receu le baptesme, de sa libre volonté: & s'il ha donné le nom à la milice Chrestienne: il sera cōtrainct & violenté d'y demeurer, d'y reuenir en cas de fuite, & puny de sa transgresſion, cap. maiores §. item, de baptismo, & cap. sicut Iudæi, è de Iudæis, iuncto canone de Iudæis, distinct. 45.

Tellement que pour decider analytiquemēt ceste questiō: & la garantir de toute equiuoque & surprise: conuient distinguer, *inter voluntatem integrām, & affectām*: entre vne volonté libre & absoluë primariō, & entre vne volōté contrainte secundariō: entant qu'elle se tire en consequence d'un primitif consentement, ja librement presté. C'est la notable distinction d'Aristote, au premier, second, & troisieme chap. du troisieme des Ethiques: *Et hoc si non præcedente sapientia, certe consequenti experientia discere licet.*

Pour exemple: au canon *innouamus, distinct eadem, 74.* bien cōtraire au canon preallegué *gesta*: les Archediacles, Doyens, Preuosts, & autres qui sont ja entrez aux ordres inferieurs: peuuent estre contraincts de se faire promouuoit aux plus hauts & derniers: *aliо qui si inobedientes ordinari contempserint, honore subcepto priuari debent.* La gloſe n'en peut dissimuler la raison: ſçauoir que la prise des premiers ordres volontairement faict, oblige nécessairement, à passer outre aux derniers, qui en restent. *Vituperationem enim generant, disoit Cafſiodore, quæ in mediis conatibus ægra deseruntur: quia defectus rerum: aut consilium titubare, aut vires arguit defuisse.*

Dauantage, aucun ne peut estre contrainct de prendre vn Episcopat: ſauf toutefois, ſi ce n'est vne urgente nécessité de l'estat de l'Eglise: *can. ubi, distinct. 73.* Neantmoins, ſi quelqu'vn de ſon gré, eſt paruenu à ce haut ſacerdoce: par apres, il peut eſtre cōtraint de prendre vn Eueschē, pour vn autre: & le Pape malgré luy, l'en peut distraire, & transferer ailleurs: *can. ſcias frater 7. quæſt. 1. Hostiensis, & Andreas, cap. & ſi unanimitate postulat. Prælat.*

Et vient à obseruer pour vn poinct decisif, que les Canoniſtes, quand ils veulent rendre la raison de ceste forcée translation, en prennent l'exemple du Moine, lequel ne peut estre contrainct du commencement à prendre la Cuculle. Mais s'il l'ha froquée vne fois: il peut estre transferé, rehaulſé, & commis à telle charge, que veut ſon pere Superieur, ſans qu'il oſe luy contredire, *can. non dicatis 12. quæſt. 1.*

Auparauant comme diſoit noſtre Seigneur à S. Pierre: qui par ce moyen, *factus eſt de pifcatore pifcatio, de præda prædatio, de pirata captiuitas*, il estoit loiſible à cet encores non Moine: d'aller, de courir, de ſe veftrir, de ſe despoüiller, comme bon luy ſembloit, *& ſponſe ſua componere curas*. Mais depuis qu'un autre l'ha ceinct, l'ha lié: alors peut-il bien dire, Adieu liberté pure, Adieu arbitre abſolu: ſon vouloir & non vouloir, ſont de là en auant renfermez au buffet de ſon Superieur: *cap. 2. de teſtam.* C'eſt l'ourſe ou Tramontane, à laquelle faut qu'il ait touſiours le viſage tourné: c'eſt le resſort, auquel force luy eſt, qu'il ſe meuuue:

Dicitur ut neruis alienis mobile lignum.

Et ne luy eſt resté autre talent; que d'obeyr: entant qu'ayat fait vœu d'eftroict obediēce, cela inclut tout ce qui vient en coſequence neceſſaire d'iceluy. *Tam tibi nolle iam non licet: quam velle prius licuit*, diſoit Pacatus en ſon Panegyrique, à l'Empereur Théodoſe.

Ariſtote traictē vn ſéblable ſubieſt, au chapitre vnziesme du ſecond *de generatione*, & Ciceron apres luy en ſes Academiques. Les Iurisconsultes le decident en la loy *Tutelæ ff. de legitimis Tutorib. l. & per §. & ſi fideiūſſor ff. de accepti lat.* Et les Canoniftes ſur le chapitre *quæſitum, de rerum permutat.* Car c'eſt ne plus ne moins que celuy, qui apres ſa pollicitation, ha commencé quelque œuvre: d'autant que luy, ou les ſiens ſont précisément tenus de le paracheuer: *quia iam opus affectum eſt l. i. & 4 ff. de pollicit.* Autrement y auroit-il de la honte ſelon

Hefiodc

OV DE LA NUDITE DES PIEDS. 107
 Hesiode: & seroit à craindre, que la Corncille vinst à criail-
 ler dessus:

Μή τοι ἐφεζομένη κρώγη λακέρυζα κερώνη.

Sus donc: Peres Conuentuels: perdez ceste inepce creance:
N E M I N E M C O G I P O S S E C R E S C E R E. Au contraire:
 de quelle benediction fut beny ce Ioseph? *Ille FILIVS A-
 C R E S C E N S* (lotié tel par deux fois) **E T D E C O R V S**
A S P E C T V? Ou que ne peut on ressentir d'allegresse, en ce
 dire du Sage? *Iustorum semita, quasi lux splendens, PROCE-
 DIT, ET C R E S C I T, VSQVE AD P E R F E C T U M D I E M?*

Partant suiuez ceste voye, & le progrez d'icelle : Et ne
 serue de pretexte à vo^e en desmouuoir, ce qu'obieitez, que vos
 Ancestres, insignes en doctrine & pieté, ont vescu chaussez,
 & les pieds couverts : neantmoins que vous croyez, qu'ils
 n'ont laissé pour cela d'entrer en la gloire celeste. Comment
 renoueller ce vieil dire?

--- potior mihi PRISTINVS E S T M O S:

Quām via iustitiae, pietas quām prodita cælo?

Quāmque fides veri? rectæ quām Regula sectæ?

Mais sauf à reserver le iugement des defunets au Tribunal
 de Dieu : Saint Cyprian vous fera ceste response : que si l'on
 ha erré pour vn téps : ce n'est à dire, qu'il faille errer tousiours:
 en ce cas, *vetustas consuetudinis, vetustas erroris est: itaque relicto*
errore sequamur veritatem. Deus enim via est et veritas, non con-
suetudo.

Vos Maieurs par l'abus du siecle: se sont desuoyez du
 droict chemin: pourquoy donc ne tascherez-vous à y r'entrer?
 Ce chemin droict, est elegamment appellé **C A N A L**, par les
 nostres : au dernier canon du Concile de Sardique, *versic.*
εἰ τελεσθελιο, in Canali constituti. id est in cursu, vel itinere publico:
 De mesmes en la loy *præsidibus C. de cursu publico.* Pour de-
 monstrar, que c'est vn droict conduict, lequel si on trans-
 gresse de part ou d'autre: on vient à verser & se perdre. Et ce

P

danger, est-il point principalement pour ceux, lesquels selon S. Augustin; *praeceps cōsuetudinis vitiis oblectari, quā oblectari malūi?*

D'ailleurs, parmy tant de sortes d'exemples: en pourroit-on pas proposer plus grand nombre pour la nudité, que contre la deschaussure? *Cur non igitur sana ratio exemplis anteponetur? cui quidem & exempla concordant? sed illa quę tanto digniora sunt imitatione, quanto excellentiora sunt pietate?* Et partant apres les auoir recogneus: quelle absurdité, d'insister plus outre, contre iceux? & en rechercher d'autres obliques? ny dignes d'imiter, ny portans sur soy les marques de ceste antique pieté?

Imò faceſſat cæcitas,

Que vosmet in præceps diu

Lapsos finistris gressibus,

Errore traxit deuio.

Au reste: comme les choses humaines, sont en perpetuel mouvement: & que pour ceste cause Homere, deriue leur principe, du flux & reflux de l'Ocean: Ainsi les ordres Monastiques, tantost fleurissent, tantost fanissent: & n'est possible par l'instabilité des affaires du monde, de leur pouuoir tous- iours garder vne esgalle cōsonance: veu qu'elles mesmes sont plus subiectes à empirer, qu'à prendre amendment.

-- scilicet omnia fatis

In peius ruere, & retrò sublapsa referri.

Tyrius Maximus le discourt fort à propos, en sa Dialexe 36. Vous voyez souuent (dit-il) ceux qui viuent soubs mesme horizon, qui respirent mesme air, parlent vne mesme langue, cultuent vne mesme terre, se paissent de mesmes fructs, celebrent mesmes sacrifices, qu'un mesme mur enclost, qu'une mesme cité r'enferme: auoir tousiours entr'eux des desordres & dissensions: les vns s'addonner à vne mode, les autres à vne autre: & de petits friuuscles, venir en fin à de fascheux diuorces. τὰ αὐτὰ τα λευκῶν, οἱς τελεῖται τεῖχος ἐν, καὶ πόλις μία, οὐκονδιάβολος. καὶ ταφάσσεις μητρὸς μετέπειπον κακῶν μηδέπειπον.

OV DE LA NVDITE DES PIEDS. 109

Tellement que ce seroit chose absurde, d'imiter ceux de Lacedæmone, qui pour rien ne vouloient permettre, qu'on changeast le ton de leur Musique: ains plustost suiuere l'expedient des Ægyptiens: qui selon l'occurrence des temps, la souloient reformer, s'il y auoit quelque discord au Diapason, ou que sa premiere harmonie eust esté alterée.

Autrement s'il falloit perpetuellement garder son vieil remeugle: & tousiours tenir en main vne lyre mal môtée, sans y oser toucher: souffrir la playe à iamais, sás y chercher remede:

----- *redeamus ad antra,*

Pellibus infutis hirtos sumamus amictus.

Immanes quandam populi feritate subacta,

Edomiti, iam tristè fremant, iterumque ferinos

In mores redeant: atque ad sua tefqua recurrent.

Quelle pitié de demander le vieil cahos, apres la doreure des rayons du Soleil? Ou d'aimer mieux, que la vigne tant esleuë de Sorech, produise des lambronches, que des grappes d'ambrosie? Quelle honte, de veoir ce qui est de meilleur? & cõme vne tragique Medée, suiuere obstinément, ce qui paroist de pire? Mais quelle en est l'issuë que sa ruine propre? que le desastre d'Esau? *tinea sui ipsius*, selon le vray sens de son nom? Hé, qui tuë l'yraïc, que sa semence, qui retôbe au pied d'elle?

Ipsa sibi est hostis vœsania, séque furendo,

Interimit: moriturque suis nimis improba telis.

N'obieitez donc, que si c'estoit vne nouuelle legislatiō: elle deuoit estre au preallable, concertée, disputée, deliberée, *proquiritata in Trinundinum*, & proposée en public *programmate prævio*: Non qu'il ait esté ciuil ny legal, de commencer abruptement par l'execution: mesmement avec ceste menace de Xerxes, *Cæterum scitote esse parendum.*

Consideré: que ce n'est point vne institution de nouuelle regle, ains vn renouuellement de l'ancienne, ouobmise par nonchalance, ou violée par indeuotion. Ce quel'on apper-

P ij

çoit pratiqué de suite en suite : és Conciles de l'Eglise , qui rafraichissent plusieurs anciens Decrets , & Canons , ja faicts auparauant : mais ou intermis par oublieance , ou sciemment enfraincts & transgressez . De mesmes en l'estat des Republiques temporelles , ubi selon Macrobe , *tralatitia feruntur Edicta , exolescente metu legum priorum.*

Et dans Symmaque liure second , Epistre treiziesme : *Frigent iamdiu apud homines criminatos , vetera decreta : quorum vigor cum Latoribus suis occidit . Quare tantum denuo severitatis legibus addendum est , quantum flagitia creuerunt .* Mais généralement pour toutes matieres pénales , ou ciuiles : cet usage souuent se renouelle : & les Authentiques de Iustinian , en seruiront- elles point de tesmoignage public & manifeste ? Ne plus ne moins que dans Claudian :

*Neglectum Stilico iam per tot saecula morem
Restituit ?*

Dequoy le plaisir & profit est , que le rafraischissement de la loy , venant à imprimer vne affection nouvelle , de la garder & suiuire : & ne plus encourir la transgression visitée au passé . Semble que la discipline restablise , vaille mieux : que si tous- iours on l'auoit obseruée . C'est ce que remonstroit le Tribun Marcellin , aux Peres de la Conference , d'entre les Orthodoxes , & Donatistes : *Quis magna esse gaudia dubitet ? cum inueterata ægritudini , prouenit insperata curatio ? nonne causam exultationis in talibus maiorem facit sanitas restituta , quam semper retenta ?*

A quel propos donc , demander vn delay de deliberer ? si l'on acceptera ceste reforme , ou non ? *Qui deliberant* (selon Tacite) *iam desciscunt* : ou comme Bias souloit dire , que les Nautonniers , qui flottent sur la mer , ne doiuent estre mis , entre les vifs ny les morts : soubz quel genre de Religieux , seront rangez ces amphibies ?

*---- an libera Iudice seſe
Mens humilis ? quam degenerem trepidatio prodit ?*

OV DE LA NUDITE DES PIEDS. m

Anciennement, on abominoit ce Gallien Cæsar , qui recherchoit vn presage d'Haruspice, dans les entrailles des enfants , à quibus fugauerat vitam : hé quoy, apres auoir chassé l'obedience , penser trouuer vn salutaire aduis? *Væ filij desertores* (s'escrioit Esaye) qui *Concilium fecerunt, sed non ex me.* L'obeissance Monastique peut-elle souffrir ceste délibération? au contraire, si tost qu'elle passe en genre deliberatif, disoit *Petrus Blesensis*, elle commence à perdre son nom, & son effet. *Imò, selon le Prophète Samuel: quasi peccatum est harioland, res pugnare: & quasi scelus idolatriæ, nolle acquiescere.*

Comment donc rechercher des fuites & allonges ? & se dire en l'oreille lvn à l'autre , de mesmes que iadis A sellius au Cassius de Rome : si nous pouuons encores retarder vn Hyuer: nous gaignerons le temps, d'auoir autant vescu? Hé combien ridicule ce Tigellinus? qui pressé de quelque commandement précis , demanda le loisir de se taire la barbe?

Specieuses excuses , mais d'ames trop delicates ; mesmement en chose qui doit suiuure, & marcher aussi viste, que l'aile de la parole : ou que le simple mouuement de la main ? *Imperat animus, ut moueat manus* (suiuant le traict elegant de S. Augustin) & *tanta est facilitas, ut vix à seruitio discernatur Imperium.*

D'ailleurs, si par la loy Mosaïque , l'hostie des pacifiques, estant vne fois immolée , deuoit estre mangée le iour mesme, ou dans celuy d'apres, non à autre plus tard: *alioquin si quis ex ea post biduum comederet: fiebat profanus, & impietatis Reus.* Comment sur vne reforme Monastique , rebrousser en arriere? est-ce pas vne vraye hostie de pacifiques? puis que par icelle , les Ames discordantes en leur ton , & alienées de leur deuoir, sont reduites en concorde, & remises en ordre? Platon mesmes , disoit que c'estoit le principal effet de la iustice. Cependant on veut icy crier avecle hargneux de l'Ecclesiastique: *molestem esse ascensum arenosum, in pedibus veterani.*

112 *LES GYMNOPODES, C NO*

Mais d'autant plus absurdement: qu'au contraire es actios
genereuses , la celerité ha toufiours esté grandement estimée.
Les Libyens à ceste cause , faisoient pour Roy le plus viste
d'entre-eux. Et ainsi les Ames recluses , Roynes de leurs
passions , es affaires d'importance , y apportent vne prompti-
tude extreme:& s'agissant de reforme: ne font point ceste cla-
meur , comme ceux du iadis, au Prophete Aggée : **NON ESSE**
TEMPS AEDIFICANDÆ DOMVS DEI : à l'opposite:
numquam non sera est illis ad bonos mores via. Leur ardeur les por-
te à redoubler le pas , & rompre tous obstacles:

*nec ipsa hæc viuenda cæli
Seminâ, mortales norunt senti et latebras:
Nec possunt perferre moras.*

Prenons heantmoins , que ce delay vous soit baillé , que ce-
ste deliberation vous soit indulgée , quel en sera l'effect? qu'el-
le en sera l'issuë? sera ce point? comme de ceste Hostie , que
ceux de Panatade sacrificioient au pied du mont Liban ? & la-
quelle estat evanoüie par prestiges, ils la faisoient acroire estre
rauie au ciel? Au lieu de quoy Asterius Senateur Chrestien ,
apres auoir prié Dieu , de dessiller les yeux de ces pauures Gen-
tils , & les tirer de cet erreur : leur fit veoir la victime , qui na-
geoit sur les eaux , du Iourdain là tout proche?

Ainsi en ce Discretoire , vous penserez eslever vos ames
en haut , pour en attendre quelque inspiration , qui soit à
vostre gré : & au bout de là , est-il point à craindre , que l'on
vous voye flotter en pareil , ou plus grand doublet qu'aupa-
rauant?
*Deus at dubitabile peclus,
Sub titubante fide, refugo contemnit honore.*

Que si en outre , de vos deportements presents , on peut
colliger lauenir: au cas que vous preniez quelque resolu-
tion , qui osera cautionner : qu'elle ne tombe au pire? puis que
par vne vaine apprehension de l'incommode des pieds nuds,

OV DE LA NVDITE DES PIEDS. 113

il y en ha d'entre vous, qui faute d'un nouvel an de probation, demandent ja passe-port? an ut in montem Auentinum? an ut ultra amnem Anienem?

Partant vaut-il mieux prévenir ce meschief: & empêcher de bonne heure, qu'un abyssme n'en inuoque un autre, à votre precipice, à votre perte & dommage. Donc point de delay, point de discretoire:

Cur indecores in limine primo

Deficitis?

Imbelles-ne animos virtus tepefacta resoluti?
mais à quoy cet effroy? ce frisson? ce changement de couleur, & ce trouble d'esprit? Qu'avez-vous encors trouué digne de plainte? s'escrioit Symmaque, sur un subiect presque semblable? *Nondum te militares contumeliae perulerunt, nondum cateruas mulierum scissa veste fugisti: nondum ante ianuas eminentium potestatum, vigilem noctem salutatore expertus es, et iam delictato fastidio renuis Magistratum?*

Neantmoins pour dissiper ce faux ombrage, & vous bailler assurance en vous mesmes, escoutez l'aduis qui vient de Blesensis, autant bon à scauoir, qu'utile à practiquer: *In consulta carnis affectio, proditorie blandiens, et amicabiliter fallens, in deuium teretorquet: dum à pusillanimitate spiritus conturbatus, primitias religionis, et introitum sanctitatis abhorres. At tu, si iugo Domini assuescere velis, factus tanquam vitula Ephraim, docta diligere trituram, affectabis, quod times: cupies, quod vereris.* Car par expérience iournaliere, se reconnoist pour véritable, ce conseil d'Epictete: qu'il n'est que d'eschire un bon genre de vie: & que bien que fascheux de prim'abord, l'accoustumance le rendra facile & supportable. Parquoy, non faulxement le Poëte:

Est artistantum tristissima Janua nostra,

Et labor est unus, tempora prima pati.

Estant certain: que souuent la longue habitude passe en Nature: ou pour yser des termes d'Arnobe, *fit familiaris è mōra,*

114

LES GYMNOPODES;

natura in consuetudinem versa. Et ainsi au rapport de Pline, vn Senateur Romain, è *Vocontiorum genere*: s'estant vn temps abstenu de boire, *ex hydropis cura*; du depuis en pris l'habitude, tout le reste de sa vie, & *in senecta*, *potu omnino caruit*. Mais qui n'adiousteroit foy à ces vers du Poëte, qui en parle, comme de chose esprouuée à ses propres despens?

--- corpus quod inantè laborum

Impatiens nobis, inualidumque fuit:

Sufficit: atque ipso vexatum induruit vñ.

Car la continuë emporte tout: & selon Symmaque: *omne quod in cursu est: viget: continuatio experientiae, vires suas renouat.* Cause que Virgile donnant les preceptes de l'agriculture, & prescrivant la methode de façonnez les Limonniers, destinez au labour: conseille de leur imposer du commencement des fardeaux legers: & puis quand ils y sont façonnez à la longue: de les contraindre à la souffrance d'autres plus lourds & plus pesants:

Ac primùm laxos tenui de vimine Circlos

Ceruici subnecte: dehinc ubi libera colla

Seruitio assuerint: ipsos è torquibus aptis

Iunge pares: & coge gradum conferre Iuuencos.

Et c'est le mesme expedient que l'on pratique à l'esgard de ceux, qui par longue accoustumance ont pris vne habitude à tous actes serieux: *eoque casu*, suivant le dire de Ciceron, *ad Brutum: durior est conditio spectatae virtutis, quam incognitæ:* Mais plus dure en vn sens, au lieu que dvn autre, on la croit plus facile, par les espreuues du passé: comme l'cript S. Basile en son Homelie *ap̄i ap̄t̄is*. A quoy semble auoir miré le Poëte par ces vers:

Eheu, quisquis amat, ferro præcordia duret:

Nil properet: discatque diu patienter amare.

Sans omettre: que si par le cinquiesme Concile d'Orléans, & general de Vienne: tenu par Clement cinquiesme, vne tacite profession

OV DE LA NUDITE DES PIEDS. 115
 profession par longue demeure, & habitude, peut obligier sans probation nouvelle, à vne expresse profession : plus fortement vne profession expresse, peut astraindre sans nouvelle Dokimacie, ou tentatiue, à l'obseruance des accessoires, & branches de la Regle: *DD. cap. beneficium de regularib. in 6. Ar- chid. cap. ex eo de elect. in 6. & can. ut lex continentiae, 27. quæst. 1.*

Et quant aux menaces de sortir du cloistre, faute de ceste nouvelle probation : n'est ce point comme de ceux, dont parle l'Empereur ? *qui signis felicibus applicati, militiae rudimenta timuerunt, & castrensis stipendiis degenerem latebram quæsierunt?* Mais quelle peine contre les Deserteurs de ceste Milice terrestre? & plus contre les Transfuyards de la celeste? *qui post deuoratos sanctos, vota retractat?* *Melius est enim, dict l'Ecclesiastique, non vouere, quam post votum, promissa non reddere.* Et bien à propos, S. Bernard : *Iustè cogitur ad soluendum, qui non cogitur ad vouendum: alioqui restrictio contra voluntatem: murmur est, non profectus: & absque necessitate remissio, non dispensatio, sed præuari- catio est.*

A quoy aussi visant Platon, dict en son second Alcibiade: que c'est vn signe euident, de n'auoir fait ses vœux avec sincérité : quād on est bien aise d'auoir trouué quelque occasion d'en pouuoir resilit, ἐλίγοντες εὐλόγητα παλινωδούσαν αἰδογένειον ἀπὸ τῆς τοποφυτεύουσαν. De maniere que le Religieux qui en cela monstre faute de cœur, donne à coniecturer, que sa premiere initiation , n'ait esté droictë, ny poursuiuie d'yne franche affection: *nullum desiderium ad secunda progreditur, si prima displiceant.*

Aussi à l'opposite, vne ame bien disposée, & vne poictrine bien préparée, ne conceura iamais vn dessin de telle laschéte. *Numquam comederunt filij Iſrael neruum, qui emarcuit in fe more Jacob.* Ioint que par l'experience commune & ordinaire.

Terror in his ipso maior solet esse periculo:

Quemque timere libet: pertimuisse pudet.

C'est vn proverbe de Salomon : *Adolescens etiam cum senuerit, non recedet à via sua.* Autrement celuy , qui par forme de desespoir : ou pour auoir l'esprit trop fiché à ses aises & commoditez , s'ingere de faire faillite , & recedit à via doctrinæ : *in cætu Gygantium commorabitur, tres-mauuaise demeure, & de faulse compagnie : quoniam, dict Esayc: Gygantes non resurgent, cum Dominus eos contriuuerit.*

Les Dauphins accompagnent les Nauires , tant qu'ils sentent de l'eauë : mais les abandonnent , si tost qu'elles viennent à sec : Et si les Religieux auoient ce pufillanime penser , que de seiourner au cloistre : tant qu'ils s'y trouueroient bien : & le deguerpir , si tost qu'ils y craindroient du mal : seroit ce poinct pour encourir l'apostasie , tant & tant abhorree des Pythagoriciens , qu'au rapport d'Iamblique , ils erigeoient vn Tombeau , au millieu de leur Eschole , pour ceux que le desvoyement d'esprit , emportoit à ce crime ? Car le Sage demeure ferme & stable :

--- votique

Propositum semper non commutabile seruat.

Autrement , selon A naxandrides , vaudroit mieux mille fois estre mort : qu'apres auoir bien commencé : aboutir honteusement à vne funeste Catastrophe . Ce seroit bien pour regretter avec le Mime Laberius : *vno die plus vixisse, quam vivendum foret.* Que si les Romains aux Ides de Decembre , sacrifioient vn Cheual à Mars : pour punition , de ce que c'est l'asyle & le refuge de ceux , qui veulent fuit , & tourner le dos à l'ennemy . Et si tous ceux qui prirent la fuite à la bataille de Leuctres , malheureusement perduë par ceux de Lacedæmone , furent notez d'vne publique infamie : quelle peine peuuent attendre les Religieux , qui taschent à s'escarter , & rompre les rangs de leur Milice ? Et fut ce point vne extreme louange au valeureux Argonaute Iason : de ce que depuis qu'il eut entrepris la conquête de la toison d'or : qu'il se fut embarqué

OV DE LA NUDITE DES PIEDS. 117
 & veid sa nef surgir en mer : ny luy ny les siens :

*Nec quisquam freta, nec patrias iam respicit urbes:
 Sed magis ad præsens itur decus?*

Suetone escript de Iules Cæsar: qu'estant arriué sur le bord du Rubicon : il dit à ses soldats: *etiam nunc regredi possumus: quod si semel ponticulum transferimus, omnia mox armis agenda erunt.* Le mesmes des Religieux , ou Ascetes, *in castris Ecclesiae.* Auparavant leur profession ou serment de vie reformée , proferé à la face de Dieu, & de ses Anges , il leur est loisible de retourner le pied , & *regredi per sepem, si forte ingressi erant per viam:* Mais depuis que la Ceremonie en est faictë : c'est vne irreuer-sion Platonique:

*...nec licet ore
 Postergum verso, speculari funera rerum.*

Ains ne leur reste autre gloire, que de perseuerance: laquel le si vous retrâchez, ou tollissez au Souverain bien, vous corôpez l'estat de sa Nature, disoit Tyrius Maximus , en sa Dia-lexe 32. de mesmes que si vous osterz au Soleil son perpetuel mouement , ou à la terre son immobilité : vous alterez l'ef-sence de lvn & l'autre. *Ἐπει τὰ τέ ἀγαθάς Εἴτης ἀφέλε πλῶ αὐτοῖς, καὶ τὸν ΣΤΑΣΙΝ, συναφεῖλεν αὐτῷ καὶ τὸ φύσιν.*

Aussi Platon rapporte in *Lyside* : que le Prince Athenien Hipparchus, auoit faict eriger deux Colomnes , au milieu de deux Carfours de la ville d'Athènes. Lvnne, qui portoit ceste inscription: *ποίχε δικαιοφρεγμόν. PERGE quæ recta sunt, CURARE: Et l'autre φίλοι μή εξαπατᾶν: AMICVM NE DECIPIAS.* Or ce ne seroit pas accôplir le premier poinct: au lieu de tirer outre à la perfectiō: de rebrousser arriere. Ce ne seroit pas aussi executer le dernier , de faulser vne promesse faictë à Dieu , & aux saincts ; qui neus doiuent estre plus chers, que tous autres amis , d'autant que selon S. Hierosme contre Vigilance: *post coronas et victorias, in cælo solliciti sunt pro nobis,* & par ceste sol-litude,

Q ij

LES GYMNOPODES,

Horum præsidio fouentur omnes.

Dailleurs, pour vn symbole mystique de ceste perseuerance : & pour destourner tout Religieux de ce crime de faillite : l'Escripture sainte , nous represente , que les Animaux du chariot d'Ezechiel , non reuertebantur , cum incederent , sed *vnumquodque ante faciem suam gradiebatur*. Et par la parabole de l'Euangile, en vain laboure celuy , qui ayant la main à la charruë, tourne la face arriere , combien donc au contraire meritent les Religieux ?

*Auersis qui ritè oculis , post terga , tenebras**Liquerunt : miseri fugiendo pericula mundi ?*

Ne seruiroit d'excuse aux Peres Conuentuels : que ce n'est de leur gré : ains qu'on les force , & contrainct à sortir, par l'imposition d'un nouveau faix , & inaccoustumé : Attendu que par obedienee & humilité Monastique , fault faire en ce cas, de nécessité , vertu : Ne fust-ce qu'à l'exemple de saint Paul l'Anachorete , qui persecutionem fugiens : *recessitatem , in vinculum monastici propositi conuertit*. Ce sont les propres termes de saint Hierosme : lesquels semblent auoir esté imitez par Petrus Blesensis , en son Epistre onziesme: *Conuertisti ô amice , in necessitatem , tuæ libertatis arbitrium , nec sine animæ periculo , & famæ dispendio , conuersionem tuam detrectare poteris , aut differre.*

La nauire n'est pas loüangée , pour estre bien peincte , & de belles figures: comme autrefois selon Pline , on est venu à ceste superfluité , *ut classes pingerentur* : mais entant qu'elle est forte & ferme , pour resister aux vagues , & tempestes. Hé , qu'elle estime est-ce que l'on fera d'un Religieux , supposé qu'il soit ceinct de chorde , couvert de cendre , & d'un exterieur tout plein de saincteté , s'il n'ha le cœur de supporter quelque fatigue : & quelqu'vne des austitez Monastiques , telle que la deschaussure? S'il s'en veut aller : s'il met desja la main sur la clef de la porte? & bien que son Général,

O V D E L A N V D I T E DES P I E D S. 119
 que son Superieur , luy en ait peut estre donné la faculté : du moins qu'il ait mis cela au choix de son arbitre : le doit-il pourtant faire ? *Nunquid & vos vultis abire?*

Noëmi en l'Ecriture sainte , se voyant vieille , & ses enfans defuncts , pria leurs veuues Orphâ & Ruth , ses deux Brus : de se retirer d'avec elle , & chercher ailleurs quelque meilleur party . De prime face , elles s'en excuserent , & se tindrent long temps , sans y vouloir entendre . En fin Orpha se relachant , prit congé d'elle , bien que non sans regret : Ruth seule demeura , & ne pût estre esmuë de la vouloir quitter : De ceste Orpha n'est plus parlé , depuis sa retraïste : Mais de Ruth , est dict , qu'elle fut comblée de benediction : Quel grand mystere caché soubs l'escorce de leurs nomz ? Orpha en langue Hebraïque , vaut autant à dire , que *cérucosa* , testuë & opiniastre , aussi elle abandonna *speciosam Noëmi* . Ruth signifie vne personne contente , & satisfaiſte : illa remanendo : *Patris-familias reperit gratiam* .

Qui seront ceux , qui sur le congé du General , luy voudront faire faillite ? *An-non filij istius ceruicosa?* les seuls reuesches & indociles ? Et qui demeureront avec luy , sinon les debonnaires , paisibles , & æquanimes ? Quel plaisir & honneur à ceux cy ? & quelle vergongne aux autres ? comment desceindre la corde S. François pour en auoir licence ? *& hunc fidei præcidere funem?* *an omnia que licent, expediunt?* perseuerez au contraire , perseuerez , puisque selon saint Bernard , *si tollas perseuerantiam, nec obsequium mercedem habet, nec beneficium gratia, nec laudem fortitudo.* Marchez auant , plus on vous tire arriere .

Et quanto minus ire voles: tamen ire memento:

Perfer, & inuitos currere coge P E D E S.

Voila donc toutes vos obiections refutées à suffire : *& plura loquentem impedit pudor, et si non deficit ratio cogitantem.* Car semble , que c'eust esté , & seroit encores assez de dire en vn mot : **OBEDITE PRÆPOSITO.** Hé pourquoy le Religieux en

Q iij

120 *LES GYMNOPODES, NO*

chooses saintes & louables, n'obeiroit-il à son Superieur, estable de Dieu, pour diriger sa vie ? puisque , ce Dieu mesme, ce Createur immense & infiny, obicit bien à l'homme ? Iosuë commanda au Soleil d'arrester sa course: & Dieu auteur & premier moteur du Soleil, le fit aussi tost arrester. Prompte obeissance d'un si grand, enuers si basse creature. De mesmes dans l'Exode , *Deus fecit secundum verbum Mosis, pro sponsione Ranarum.*

Veritablement , c'est bien au contraire , dc ce que Protagoras, dans les Poétiques d'Aristote, condamnoit la Preface de l'Iliade d'Homere, en ces mots , *πλῦν ἀδέσθεα. Ο Δεις καταίραμ :* à cause qu'ils sentent plus leur commandement d'un Poète : que la priere enuers vne Deesse. Mais autre est le vray Dieu, qui se laisse commander, & monstre luy-mesme l'exemple d'obedience : puisqu'il l'a preferée à tous sacrifices. Et autres sont les Dæmons , qui n'aiment tant l'obedience , que la nideur , & fumée des victimes. *Recte autem, dict S. Gregoire, Deus præfert obedientiam sacrificio, quia per hoc aliena caro, per illam voluntas propria mactatur.*

Aussi à l'opposite , de sçauoir s'il faut obeir à Dieu , si aux Peres , si aux Gouuerneurs, celestement establis , & qui le representent en personne visible : c'est chose (disoit Aristote en ses Topiques) qu'on ne doit persuader par raison , ains seulement apprendre à coups de fouet , *Ἄγριον μαστίγων.*

Pour ceste cause Homere , par vne belle Mythologie , introduisant Minerue Deesse de Prudence , aucunement malcontente de Jupiter son Pere , dict toutesfois , qu'elle n'osa souffler un seul mot contre luy :

*Ἴτοι Αθηναῖν ἀκέων ἦ, γάδ' εἴη εἰπεν,
οὐκέγυρπεν διὶ πατεῖ.*

Et iamais n'aduient bien (dict il ailleurs) à celuy qui s'ingere de resister au fauory de Dieu , & lequel par eslite , il ha præposé à d'autres: pour auoir sur eux charge & comandemēt:

OV DE LA NUDITE DES PIEDS, 121

οὐ πάντες αἴρεται τοῖς δακτυλίοις φωτεὶα μέχεσθαι,
οὐ πάντες πλάτη, τοῖς οἱ μέγα πόδι ἀκρατεῖσθαι.

Singulierement, l'homme spirituel, ha cela de pré rogatiue, *ut iudicet omnes, & non iudicetur à quoquam*, au moins de ses inferieurs. Pour ceste cause celuy qui se rend inobedient à son Prelat, est autant declaré son ennemy, s'il luy contredit en vne chose, qu'en toutes: *can. si quis Diaconus quæst. so. attédu* qu'il faut que tout vienne à perir, là où l'obediéce n'ha point de lieu. *can. miramur 61. distinct.* Et ne doit-on murmurer cōtre luy: supposé mesmes, qu'il exceede en sa correction. *can. quanto 8. distinct.* Si cela de tous Prelats: donc d'un General d'ordre, mesmement des Cordeliers: puis qu'un simple Gardien est censé Prelat, & auoir préeminence & iurisdiction, *natiuam, si non datiuam.* *DD. cap. edoceri de rescript. clement. 1. eodem tit. & in Clementina dudum, versic. non habentur, tit. de sepulchris.*

De vray: c'est chose estrage, & plus qu'on ne sçauroit penser, que de l'estroïste obediéce d'un Moine. Tant s'en faut qu'il ait pouuoir de resister à son Supérieur, luy cōmandant choses austeres: que luy mesme ne peut entreprendre choses d'austérité, & louïables de soy, sans le cōmandemēt de son Supérieur, dict S.Basile: *μηδὲ αὐτὰ ἐπαγενὰ χωρὶς τῆς ἐκείνης γνώμης ποιεῖν.*

Petrus Blesensis passe plus outre; & par vn traict superlatif Le Religieux(dit-il) au Sermon 9. de Purifica. est plus crucifié en vn cloistre, que nostre Seigneur en la Croix. car en icelle bien que pieds & mains claüeez, il auoit la langue libre, & pria mesmes pour ses persecuteurs. Le Moine ha cela de par-sus, qu'il est crucifié par la langue: d'autant qu'il n'ose parler, s'il ne luy est cōmandé par so Superieur. *Itē vir contempliūs, sic omnia sua mēbra CLAVIS OBEDIENTIÆ ARCTAVIT: ut nec etiā lingua loqui valeat: sed etiam in necessariis, manus innuens, mutæ subueniat sorori.* Mais aussi en cōtre-eschange, selon le mesme, ceste obediéce estroïste, luy apporte grand honneur & profit. *Vir obediens loquitur victorias, vincit mundum, & seipsum.*

122¹ LES GYMNOPODES,

Cé que considerant à par-moy : ic trouve, qu'il y ha és Intelligences celestes, quelque symbole de ceste obedienece estroicte. Car quand les Hebreux traictent la question : de scauoir : si ces hautes intelligences , comme Cherubins, Seraphins, Anges, & Archanges, ont vn liberal arbitre ; leur resolution est : qu'à l'egard de Dieu, ils sont comme des Buccines ou Haults-bois, qui reçoivent le souffle & l'inspiration de ce-luy, qui leur comande, sans s'esmouuoir ou parler davantage. Et ie croi qu'Homere, qui auoit eu fort familiere couersation avec les Iuifs & Agyptiens , auroit esté , comme en plusieurs autres choses, bien imbeu de ceste doctrine : quand il nous represente , notamment és 15. & 24, de l'Illiade : qu'Iris enuoyée en Ambassade par Iupiter , repete tous les mesmes mots : que ceux qui luy ont esté dictez, sans en changer, ny adiouster vn seul : de mesmes que la Buccine ou Hault-bois, ne sonne rien que ce qu'on luy souffle.

Tale aliquid formans in se se, quale sequitur est

Pax, quæ corpus sibi vindicat.

Or l'ordinaire de tout bon Superieur, est d'enioindre choses dures & austeres: *& talia suadentes, instrumēta sunt boni saeculi,* pour ce que selon Sulpice Seuere, en la vie de S. Martin , *vbi durior vita, ibi gloriosior corona.* Et là mesmes il rapporte l'exéple d'un Abbé : *qui cum Monasterium ingresso, cœpisset multa proponeare: graues esse istius disciplinæ labores, sua verò dura imperia, quæ nullius facile valeret implere patientia: aliud potius monasterium vbi facilioribus legibus viueretur, expeteret:* ce nouveau Religieux, ne s'en estoit pourtant:ains rendit des actes d'obediēce si estranges, qu'estant librement entré dans vn four chaud: & ayant quelque temps arrouisé vn arbre sec, l'inopiné succez passa en forme de miracle.

Le mesme Sulpice Seuere tesmoigne, que ce grand Apostre des Gaules S. Martin : estoit principalement vexé & trauaillé par deux fascheux Dæmons, lvn nommé Iupiter, lequel il esprou-

OV DE LA NUDITE DES PIEDS, 123

esprouuoit pour brutal & stupide ; l'autre , Mercure : alaigre & babillard : & qui au reste le trauailloit le plus. Sur ce il recommandoit la simplicité : & le silence aux siens , comme les vrais effects d'vne iuste obediencie. Et d'où par interualle de temps , S. Bernard ha pris subiect de dire : que le tout bien consideré , *perfecta obedientia legem nescit, terminis non arctatur, nec contenta angustiis professionis, largiori voluntate fertur in latitudinem charitatis, & ad omne quod iniungitur, spontaneo vigore liberalis, alacrisque animi motum non considerans, in infinitam libertatem extenditur.*

Ce qui m'auroit faict persuader , que ce n'ha point esté sans mystere : qu'en la Genese , Enoch qui signifie vn homme discipliné , est diet avoir engendré Jared , qui vaut autant à dire , que descendant , se fleschissant , ou obeissant . car certes l'obeissance est fille de la bône discipline . Et ce que la mesme Escriture rapporte , qu'Enoch ha vescu 365. ans , autant d'années , qu'il y ha de iours en l'an : & qu'au bout de là , il ne mourut point , ains fut rauy au ciel : qu'est ce autre chose , sinon pour demôstrarer , que le dernier loyer de la discipline , & obediencie , est l'immortalité ? C'est ce que le Religieux peut vn iour gaigner là hault : car ça bas , disoit S. Augustin , *quomodo in potestate habeat vitam, qui nec habet vitem?*

Ainsi selon Menandre & Euripide , subiection par tout mais sans doute és Moines , d'autat plus estroicte , que leur professio , au dire d' Apulée , & qui est merueilleux pour vn Payen : leur profession encors vncoup , *est genus VOLVNTARIAE MORTIS, ET PRECARIÆ SERVITVTIS.* si precaire seruitude : cōment peut-elle estre sans obediencie ? *illa perēptoria omnis appetitus illiciti ?* & laquelle suiuant d'autres Epithetes emphatiques , est appellée *unica clavis innocentiae, religionis anchora : custos ordinis, & per quam specialiter motus animi, reuocatur à malo, & stabilitur ad bonum?*

Seroit-ce donc point honte à des Religieux de restiuer ou

R

124

LES GYMNOPODES,

se roidir contre icelle: vnu mesmes ce que Platon *in Euthydemus*, recite de Ctesippus, lvn des Disciples de Socrate: que comme autresfois on luy tinst quelque propos de reforme. le l'accepte (dit-il) & que mes Precepteurs m'escorchet s'ils veulé: proueu qu'ils ne conuertissent point ma peau, en celle de Marsyle: mais à bon escient au cuir robuste de la vertu: οὐ μην ἀδεγά μὴ εἰς ἀσκήση πελθῆσαι, ὅταν ή τὸ Μαρσύε: ΑΛΛΑ ΕΙΣ ΑΠΕΤΗΝ.

Suiuant le rapport du mesme *in Protagora*: les Escholiers de ce Sophiste, luy rendoient tant de submission: que si tost qu'en se promenant, ils le voyoient s'arrester: pas vn d'eux n'eust entrepris de remuer le pied. μήποτε ἐμωρεῖσθαι εἴη τοξογόνος, αλλ' οὐ κοκλῷ πενιστέσ, αἵτινες θόπισθαι καὶ διστάσθαι καὶ λίστα.

Et icy par quel defaut? ou quelle contumace? vn Pere General, ne peut-il sur la nudité de ses pieds, esmouuoir ses Disciples, & enfans spirituels, à la mesme nudité? Ou plustost cela leur eust-il point deub venir de leur volonté propre? *ad eò dulce est iuberi*, disoit Pline, *quod deceat vel sponte fecisse*. Et le Poëte proprement:

Quod necesse est, cur non voluntas occupet?
Cause que Socrate auoit raison d'asseurer, que le commandement legitime d'autruy, est chose tres bonne: mais que meilleur est celuy, par lequel chacun se commande à soy-mesme.

Et ainsi dans Homere, les Nauires des Phæaciens, n'auoient ny gouuerneur, ny gouernail, pour les coudire, cōme les autres: ains entendoient d'elles-mesmes les volontez & pensées des personnes, & nageans toutes seules sur les eaux, les sçauoient mener sains&saufs, cōme elles firēt Vlysse, en so païs d'Ithaque.

Οὐ γέ φαινεστι κυβερνητῆρες ἔσσον.

Οὐδὲ πηδαίλι ὄστι, Ταὶ τ' ἄλλα γῆς ἔχεον.

Αλλ' αὐταὶ ισανον νομιστε, καὶ φέρεται αἰδηψον.

Καὶ λαζτυα τοχιστ' αἰδηψον περέσωσι.

comment non plustost ceste obedienee ultronée, en la Nef de S.Pierre: en laquelle des obeir, est *vitam sine gubernaculacionis transfretare*?

OV DE LA NUDITE DES PIEDS. 125

Mais ce qui doit davantage exciter les subiects au respect de leurs Supérieurs: les enfans, au commandement de leurs Peres spirituels, ou autres: & à l'exemple de la fleur appellée Callistephane, ou Belle-couronne: auoir les fucilles supinæ, c'est à dire, le dos dessus, & la face contre terre: est: que par vne violente presomption de Nature, & de philostorgie: la pieté paternelle, ne cesse de prendre conseil pour ses enfans: & leur faict mieux prouvoir, qu'ils ne croient eux-mesmes, Cyrus l'asseuroit dans Xenophon: οι πατέρες μαργρόσοι τῷ παυδῶν. Et lors que Dædale vit faire le premier vol à son fils Icare:

Vix patriæ lachrymas continuere genæ.

Aussi nos Iurisconsultes ont eu mesme sentiment: *quod nullus sit affectus, qui vincat paternum.* I. Aurelius. §. Titius ff. de liberat legat. & I. cum furiosus c. de Curatore furiosi. Et comment ne seroit? veu que le mot Hebreu אָב בָּנָה ou Syriaque, ABBĀ, qui veut dire vn Pere, signifie proprement AFFECTION? En ce sens donc, Dieu est nommé par nous Pere.

----- *quoniam mortalia semper*

Admiserenda sibi proprio curauit AMORE.

Partant selon le conseil de Platon: au 4. de ses loix: si le pere renfrongne quelquefois le sourcil à son fils, s'il luy vise de quelques paroles d'aigreur, ou de rebut: le fils bien morigené, ne s'en doit fascher; ains prendre patience: *Patres enim his quos plus diligunt filijs, tristiores esse solent,* disoit au mesme propos Pactus en son Panegyrique: parquoy ceste rudesse imaginaire venat d'un excez de vraye dilection, luy doit estre agreable: comme devant réussir à son plus grand profit:

----- *ut in amque oculos in pectore posse*

Inserere: & patrias intus deprendere curas.

Singulierement: c'est vne marque de ceste exuberante affection paternelle: de ce que les peres ne se peuvent iamais assez contenter de l'aduance ou progrez de leurs enfans: ains desirer tousiours qu'ils montent à plus haut degré d'honneur:

R ij

& se pousser de plus en plus à la perfection. Symmaque le dict ainsi en la 59. du neuiesme de ses Epistres, & par vne formule de parler assez nouvelle, mais à luy peculiere: *scio* dit il) *Patres auaros esse voti, nec villa bona Filiorum putare esse perfecta.* D E SIDERIO ET CUPIDITATE POTIORE. Mais ce desir de progrez, paroist-il point aussi és peres de la patrie? promeus aux dignitez & charges temporelles? & s'accroist-il pas en eux-mesmes pour leur respect, afin que leurs enfans, soient excitez d'ensuivre leur exemple? *Nemo* (disoit Seneque) *agit de Tribunatu gratias: sed conqueritur, quod usque ad Praeturam non est perductus. si ad sit consulatus, nec hoc quidem sufficit, si unus est ultra. Cupidas, uon unde venerit, respicit: sed quo tendit.*

Combien donc à plus forte raison, les Peres spirituels, mesmement les Prefects Monastiques, doivent ils estre rongez d'un interne soucy, de voir leurs Ascetes, contendre tous leurs nerfs, & bander toutes leurs forces, pour paruenir à la perfection? Si vous estiez adopté pour enfant de Cæsar, (souloit dire Epictete) combien releueriez-vous vostre sourcil? pour entreprendre au monde toutes choses arduës & sublimes? Hé, quoy? pour les œuures dignes de la gloire du Ciel? *Te quoque dignum, finge Deo.* Et à ce propos elegamment saint Augustin: *se Deo genitum credat Homo, ut eo modo, animus Humanus, velut diuinæ stirpis fiduciam gerens, res magnas aggrediendas presumat audacius, agat vehementius, & ob hoc impleat ipsa securitate felicius.*

Mais specialement, toutes choses semblent induire les Religieux, ou de volonté, à ceste perfection, ou par contrainte, les y presser & attirer. Voyez la partie plus eminente en eux, qui est la COVRONNE DE LEVRS TESTES, elle est de forme Circulaire. Or la rotundité d'icelle, est le symbole de la perfection: pour ce que les deux extremitez s'y cointrent, & n'y ha ny vuide, ny defaut. Ainsi le discourt Philon le Iuif, parlant de l'effusion circulaire du sang de la victime: ainsi Clement

OV DE LA NUDITE DES PIEDS. 127
 Alexandrin, Athenée, Eustathius sur le 13. de l'Iliade, & autres
 rares Autheurs.

Dauantage Alcinous au 12. chapitre de la doctrine de Platon : dict, que Dieu ha donné au Soleil, la forme Sphérique : comme la plus belle, plus capable, & plus propre de toutes, à vn prompt mouvement. Et que ce mouuemēt luy ha esté designé en rond, comme estant naturel à l'esprit, & au progrez de la prudence. μόνης αὐτοῦ σεδῶντα κυκλοφορηπικέων, νῦν τὸ φεγγίστων σίκειαν ὑπέργενον. Voires Zoroastre adiouste : que non simplement le Soleil, ains tout l'Vniuers, ha esté creé en forme circulaire : comme la plus parfaictē, pour vn chef d'œuvre sans pair : & le Poëte aussi proprement, apres luy :

*Hæc æterna manet, Diuisque simillima forma,
 Cui neque principium est usquam, nec finis in ipsa.
 Sed similis toto remanet, pérque omnia pareat.*

Sur ceste notion, les Payens, souloient ceindre le circuit de leurs Temples, de couronnes de fleurs, & de laine meslée : ou s'il circuit en estoit trop large : le portail seulement :

----- variis florentia limina fertu.

autant en faisoient : ils à leurs Autels, pour ceste cause appellez **CORONATI IGNES** par Statius, pour ce que (dict Lactance interprète d'iceluy) A R E omnibus sacrificiis CORONA BANT VR. Il n'estoit pas iusqu'aux trepieds d'Apollon, qu'ils ne fussent couronnez, telsmoin le Scholiaste d'Aristophane *in Pluto*.

Et sur ce modelle, selon Aristide Orateur Grec, ils souloit couronner les sepulchres, & vrnes des Trespassez. Dans *Minutius Felix*, *Coronas sepulchris non denegatis*, pour ce qu'ils les reputoient pour Manes : c'est à dire, pour Decies, & paruenus à vne condition de vie entierement parfaictē. ἐν Δεὶς τῇ τεφῇ
 οὐ πλήρωσις ομηρεύεται.

Les Religieux donc morts au monde, portent-ils point la couronne pour mesme subiect? Ainçois plus que ceux de la simple Clericature, lesquels neantmoins reçoivent la Pappa-

R iij

LES GYMNOPODES,

lithre , ainsi les Grecs appelloient la petite Tonsure : mais les vns & les autres , pour vn caractere & presage de reformation. Et en ceste maniere , selon Prudence , en l'hymne de S. Cyprian , depuis qu'il eut deguerpy les vanitez du monde , esquels l'esprit de tentation ne l'auoit que trop enuelopé : pour signal de ce changement ,

Defluat Cæsaries ei compescitur ad breues capillos.

Certainement les Peres du 4. Concile de Carthage , l'ont creu ainsi , au canon *Psalmista distinct. 25. iunctio cap. cum dilecti ē de success. ab intestat.* Et S. Hierosme au canon , *duo sunt, versic. hanc Coronam habent IN SIGNVM REGNI 12. quæst. 1. Et Clement. quoniā vers. Tonsuram, ē de vita & honestate Clericorum.*

Et ce qui le tesmoigne encors , est la facon en laquelle ceste Couronne se faict , sçauoir par la Tonsure , ou rasure des cheueux . S. Hierosme au passage pré-allegué . *Ratio capitis est temporalium depositio.* Et S. Augustin au traicté de contempiu mundi : *caput radere, significat cogitationes terrenas & superfluas à mente resecare : nec incongruè per pilos & capillos, significantur cogitationes superfluae.* Et les extremitez qui restent de ces cheueux , signifient , qu'il leur doit demeurer quelque chose , *ad sustentationem: gloss. d. can. duo.*

Satan auoit bien autre sentiment en ses Orgies , ou festes Trieteriques . Car entre autres mysteres , failloit y apporter vne Toison non pas lauée , ny repurgée , mais avec toute la crasse , qu'elle retenoit du corps , dont elle estoit tirée : *εἰντα μὲν εἰς ἐπασια πω ἵνοντα* , comme parle Pausanias en ses Arcadiques , *ἀλλὰ εἴη αἱ πλεα τῷ οἰοντοῦ* . C'est que la toison estant attachée à la peau , comme le poil à la teste , & la plume à l'oiseau : & se ressentant de plus pres de sa matiere primitive : il youloit que l'homme demeurast tousiours emphiltré à sa chair : tousiours fiché à ses appetits sensuels : tousiours eust vne inclination brutale , & panchée contre terre . Arnobe adiouste *inde & temporis aliquid posse conciliari, membris (nempè) ad libidinem frigentibus.*

V DE LA NUDITE DES PIEDS. 129

Au lieu qu'à l'initiation des Religieux , aux mystères de la vie parfaite , on leur sépare l'excrement des cheueux , d'avec le sommet de la teste : on fait abstraction de la forme d'avec la matière : on fait division entre leur ame & leur corps ; afin que tout estant net , & purifié sur eux : ils se despoüillent de toutes affections mondaines & terrestres : ils ne participent plus à la confusion & meslange d'icelles : qu'ils ne respirent plus rien , que l'air proche du Ciel , & n'ayent plaisir qu'au goust de sa Beatitude . Et n'est ce point l'expiation mystique , de la rongneure des cheueux ? enjoincte aux esclaves proslytes du peuple d'Israël ? chap. 4. du Leuitique , Nombres 8. Deuteronomie 6. & vingt & vniiesme ?

En somme : si au passé , en peril de naufrage , c'estoit la coustume , de raser ses cheueux , & les presenter à Neptune , comme on voit dans Petrone . Si pour ceste mesme cause pardeuers Nonius , ceux qui estoient Manumis , & gratifiez du don de la liberté , estoient rasez , *ut tempestatem seruitutis effugisse viderentur.*

Si au recit de Pline le Jeune en la 37. du liure sept de ses Epistres , quelques siens Affranchis , couchez de nuit en sa maison : ayans esté tondus en songe , & leurs cheueux espandus sur la place , par deux Dæmons , qui leur apparurent en habit blanc , *quique in Tunicis albis , per fenestras venerant :* Ceste tonsure inopinée seruit de presage à luy leur Maistre & Patron , qu'il estoit miraculeusement eschappé de l'accusation machinée contre luy , par Carus soubs l'Empereur Domitian : & qui fut descouverte peu apres le trespass d'iceluy : ce presage fondé , sur ce que la coustume des Accusez estoit à Rome , non pas de se raser , ains se laisser croistre les cheueux : ou pour vser des termes d'iceluy : *Moris erat ibi REIS submittere capillum.*

En suitte : si l'vsage estoit aussi audit lieu , quand vn homme s'estoit sauué d'une accusation capitale , de monter au Capitole la teste rase , pour rendre grace aux Dieux , de ce que du peril

230

LES GYMNOPODES,

de la mort : il estoit comme restitué à vne nouuelle vie, selon qu'il s'apprend de ce vers de Martial :

Ad alta TONSVM Templa quum REVM misit.

Finalemēt, pour y adiouster quelque singularité de nostre France : si enuiron l'an 1200. Rotrou Comte du Perche, indigné de ce qu'à son occasion, Hildebert Evesque du Mans, auoit esté par la mère de luy Rotrou, arresté prisonnier en son chasteau de Nogent : ne sceut la contraindre ou conuier, par aucun symbole plus emphatique : à mettre promptement ce Prelat en liberté : que D'ENVOYER A SADITE MERÉ, VNE BONNE PARTIE DE SES CHEVEUX, pour luy faire entendre que ce qu'il s'estoit arraché avec desplaisir, luy reuiendroit au moins à plaisir : si par ce moyen il pouuoit deliurer ce Prelat de sa capriuité.

Que sera-ce des Religieux, qui par la rasure volontaire de leurs testes, font paroistre, qu'ils se sont garantis des trauerſes & bourrasques du monde ? qu'ils ont sceu, de la prison du corps, mettre leurs ames en liberté ? & se sont rachetez de la mort, peine du peché : pour viure leur vie en eſtat d'innocence ? Combien doiuent-ils au prix des autres, s'efuerter à ceste perfection, marquée par leur Couronne ? Car si à croire Platon in *Euthydemus* : les Scythes qui s'imaginoient auoir de l'or dans les os de leurs testes, ne vouloient boire que dans des osſements dorez : ceux qui portent ce Cercle ſur leur chef, font-ils tenus fauourer autre chose, que l'ambrosie, qui en donne le gouſt ? ou dans autre vase, que ce Calice en yurant, qui ja des ce bas monde, trempe l'ame éſ delices de la vie éternelle ? *vbi abundantia ſine defectu, et epulū ſine fastidio ?*

Certainement : qui entend dire à vn Stoïcien, tout Ethnique qu'il soit, que celuy qui avec luy fait profession de la haulte Sapience : *CVM DIIS EX PARI VIVIT* : qu'il fe doit asſeurer d'estre *DEORVM SOCIUS, NON SVPPLEX* ; & qui luy oyt tren-

O V D E L A N V D I T E' D E S P I E D S. 131
 trencher ce dernier mot, mesmement à Chrysippe, nulla ex parte OPTABILIOR AVT AVGUSTIOR IOVI FELICITAS, HAC HUMANA: Doit-il point en contre-carre, esleuer son esprit plus haut, à la meditation des choses vrayement diuines? & se proposer, quelle honte à luy, & à ceux de sa Regle, d'en-courir ce reproche? .

Nemo animum summi memorem Genitoris, in altum

Excitat: ad cælum mittit suspiria nemo:

Nec recolens apicem solij natalis, ad ipsum

Respicit AVTHOREM, NEC SP EM SVPER AERA LIBRAT:

Pour leur y faire tourner visage: examinez quel est leur nom: c'est de RELIGIEUX. Ciceron tout Payen qu'il fust: diet admirablement, au second *de natura deorum*: & comme par l'infusion d'une lumiere de Nature. *Qui omnia quæ ad deorum cultum pertinebant: diligenter pertractarent: & NVNQVAM RELEGERENT: DICTI SVNT RELIGIOSI, EX RELEGENDO, ut Eligentes ab Eligendo, tanquam à diligendo diligentes, & intelligendo intelligentes.*

Lequel texte , en passant sera obserué , pour refuter ce qu'Aulugelle au 4. des Nuictes Attiques : chapitre neuf: rapporte de l'autorité de Nigidius Figulus , second Varron de Rome : que le mot de *Religiosus* , pardeuers les Anciens : sonnoit en mauuaise part : & que de là venoit ce vieil traict:

RELIGENTEM esse oportet, RELIGIOSVM, nefas.

Comme si ce mot de *RELIGIOSVS* , estoit autant que *SVPERSTITIOSVS*, ou autres termes de deriuation , & consonance pareille.

Car Ciceron , Maistre insigne , de bien dire , & mieux ver-sé , qu'aucun autre , en la droicte intelligence de la langue Latine: puis qu'il ha porté la gloire d'icelle, pardelà les bornes de l'Empire Romain : prend icy le mot de *RELIGIOSVS*, en bonne part : & donne aduis , qu'il est ainsi appellé , *quod sacra ritè pertractata, NON RELEGERET, id est non iteraret, non re-*

S

132

LES GYMNOPODES,

tractaret: il faisoit si bien du premier coup , & accomplissoit si exactement toutes les solennitez , que rien n'y defailloit , & n'y conuenoit plus toucher. Voila donc pas vn autre signe de vraye P E R F E C T I O N ?

S. Augustin , le Nil fecond de l'escriture saincte : & auquel on peut iustement attribuer l'Epithete , que luy-mesme baille à Varron , au sixiesme liure de la cité de Dieu , chapitre deuxiesme: *Vnde cunque doctissimus Varro , (AUGUSTINVS) qui tam multa legit , ut aliquid ei scribere vacasse miremur : tam multa scripsit : quam multa vix quenquam legere potuisse credamus :* Ce grand S. Augustin donc , & l'Aigle transcendant de la Theologie : au mesme œuvre de la Cité de Dieu , liure dix , chapitre quatriesme : donnant atteinte à l'explication de ce mesme mot de Religieux : *Hunc (dict-il) eligentes Deum , vel potius RELIGENTES , amiseramus enim negligentes , hunc ergo RELIGENTES , unde & RELIGIO dicta perhibetur: ad eum dilectionem tendimus , ut perueniendo quiescamus : ideo Beati , quia illo fine P E R F E C T I .*

Le mesme en ses Retractations , chapitre 13. repassant sur les discours de son traicté de vera Religione , escript ce qui ensuit : *Ad unum Deum tendentes (inquam) & ei uni RELIGANTES animas nostras , unde RELIGIO dicta creditur , omni superstitione careamus. In his verbis meis , ratio quæ redditæ est , unde sit dicta Religio : plus mihi placuit. Non me fugit , aliam nominis huius originem , exposuisse Latini sermonis Authores ; quod inde sit appellata RELIGIO , quia Religitur : quod verbum compositum est à legendō : id est eligendo , ita ut Latinum videatur RELIGIO , vel religio , sicut eligo .*

Mais d'vne façon ou d'autre : vient fort à peser , ce qu'il a dict cy-dessus , que la Religion rend les hommes heureux. *QVIA ILLO FINE P E R F E C T I :* pour faire quadrer son opinion , à celle de S. Denys l'Areopagite , en sa celeste Hierarchie ; quand il dict , que des trois grâces conferées à l'hom-

OV DE LA NVDITE DES PIEDS. 133

me entré en Religion, ou initié aux mystères d'icelle : la première, ha la vertu de purger, la seconde d'illuminer : & la troisième, de rendre **ACCOMPLY ET PARFAICT** en science, celuy qui ne peut plus rien ignorer des points de son salut. Qui osera donc dire en matière de Religieux ; **NEMINEM COGI CRESCERE?** Imò, disoit S. Hierosme, grandement croyable ésaſſaires Monastiques : **PERFECTVM ESSE NOLLE; DELINQVERE EST.**

Car l'Eglise Chrestienne, est vne vraye Mesopotamie, **ELEVATA VOCATIO**, quia *totus mundus eleuatione vocatus est*: cōſequemment les Religieux qui font par dessus le Monde: doivent auoir en leur vocation plus eleuée, vne plus parfaicte fonction:

Hanc disciplinam quisquis infensus vetat:

Vetat probatum vivere, & sanctum sequi :

Vetat vigorem mentis altè intendere :

Noſtrique acumen ingenij ad terram vocat :

Nec excitari vim finit prudentiae.

Combien toutesfois, que ce soit le Relief, que Dieu appelle le plus : & pour ceste cause entre tant d'instruments de Musique : par especial, il s'est reserué le **P S A L T E R I V M**, pour le plus propre outil de ses loüanges: d'autant selon S. Augustin, qu'il red son harmonic par en-haut, & de la partie supérieure: au lieu que les autres, ne la rendent que par bas, & de l'inférieure. D'ailleurs le Dieu mesme en la loy Mosaique, déclare pour immondes les poiffsons, qui n'ont ny ailes ny escailles: à cause qu'ils ne se peuvent esleuer du Limon. Quoy donc, du Religieux, qui veut tousiours ramper à terre ? laisser abbrutir son esprit? esmouffer la poincte de sa vigueur? & crouper en la fange de sa masse corporelle?

O spissus error ! o tenebroſum genus !

Terris amicum, deditum cadaueri :

Subiecta ſemper intuens, numquam ſupra!

S ij

LES GYMNOPODES,

Au contraire, les Gymnosophistes, selon le recit de Philostrate, plus ils bondissoient, & s'esleuoient en l'air, parmy l'entregent de leurs danses & caroles : plus ils se pensoient rendre agreables à leur Dieu. Comme de faict, Aristote decide, & tient pour constant, au second *de cælo* : que des motions ou lations directes : la plus excellente ; est celle , qui se pousse plus haut: entant que plus elle approche de la diuinité: Et au mesme propos, Seneque: *Generosa res est : respicientem non ad suas, sed ad naturæ vires, conari alta, tentare, & mente maiora concipere, quamquam quæ etiam ingenti animo effici possint.*

Partant les lasches & timides, seroient ils point, pour ouïr ce reproche de Iosué , aux enfants d'Israël? *Quid marceritis ignavia? & non intratis ad posidendam terram?* Quelle crainte vous faisist? qui vous empesche, qui vous retarde? Et puis qu'à l'instant Caleb, qui en langue Hebraique signifie tout-cœvr, se mit à saillir aux montaignes, où estoient les charrettes ferrées des Geants d'Enakim. Les nostres y grauiront-ils point aussi? ou se tiendront-ils les bras croisez , pour s'esbattre parmy les roses des champs , & les lis des vallées ?

Deijcent-ne animos? ceu victi, & spicula ponent?
N'auront ils point de honte ,au lieu de se roidir , & prendre bon courage:

Elumbem mollire animum, petulanter amenas

Haurire illecebras, & fractos soluere sensus?

Mais à l'opposite : si le braue Vrie , etant admonesté , voires prié, de s'allier reposer chez lui, au retour d'une longue fatigue , comment ? (dit-il) l'Arche de Dieu, est soubs les Paullons : Ioab & les autres Preux de l'armée d'Israël , couchent tous sur la dure : & moy i'iray prendre souefuement du repos dans mon liet ? Comment Peres Conuentuels , voila vos freres les Capuchins , Recollects , & Tierciers , qui vont N V D S PIEDS sur le carreau , soit Hyuer ou Esté , soit bon ou mauuistemps ; pour accomplir ce precepte de l'Evangile: SOIEZ

O V D E L A N V D I T E' D E S P I E D S. 135
 PARFAICTS, comme vostre Pere qui est au ciel: & outre pour
 edifier de plus en plus les fidelles, qui les voyants, s'escrient!
o res Monasticè gestas in terra! sed cælitùs: per homines, sed diui-
nitùs!

Et vous Conuentuels, irez les pieds chaussez & couverts,
 & vous battrez contre terre, de vos ailes Seraphiques, rom-
 puës, & deplumées. O Phrygiennes ? & non plus Phrygiens !
 O soldats de Marcellus ! faces d'hommes , & non plus de
 Romains !

O non virile robur! ô molles P E D E s!

Neantmoins, est-ce pas allegoriquement pour vous? que
 le Patriarche Iacob , auroit transposé sa benediction? & don-
 né ceste sentence : *v t MAIOR SERVIRET MINORI?* Que les
 Maieurs des villes, & familles, Princes, & Potentats de la terre,
 cederoient & seruiroient aux FRERES MINEVRS , à cause de
 la Saincteté de leur vie , mortification , & autres austéitez ?
 qu'à raison d'icelles , ils auroient le precipu des aisnez de
 Dieu , & emporteroient le dessus parmy toutes les contrées
 du Monde ? Et quand le Patriarche Job ha dict mystique-
 ment: *F A V I L L E D E I REDDENT HOMINEM PERFECTVM,*
 entendoit-il point cela, de la couleur de *C E N D R E* de vos ha-
 bits , qui en estoë si vile , & couleur si abieste, monstreroit la
 magnificence de toute perfection?

---Hoc Deus ipse

Constituit: cuius nutu dominaris, & orbi

Imperitas, & cuncta potens mortalia calcas.

Véritablement Pline s'est esbahy, en son histoire naturelle,
 des estranges effets de la semence du LIN: qu'estant si peti-
 te & si mince, elle produise la matière de ces larges voiles, qui
 voguent sur les mers d'un bout du Pole à l'autre: *mirum è tam*
paruo semine nasci, quod orbem terrarum ultrò citroque portet, tam
grandi euentu.

Mais cela est-il point à estimer , & admirer davantage , en

S iij

136

LES GYMNOPODES.

l'ordre de S. Frācois qui dvn petit essaim de Freres MINEVRs, auroit peu amplifier l'Eglise, d'vne lignée si feconde ? qu'elle s'est espandue par tous les coings de la terre, voires parmy les Sauuages, Barbares, & Infidelles ? ausquels ils portent des presents plus riches & plus rares, sçauoir les dons du S. Esprit: & en rapportent, ou ramenent des ames conuerties, thresors plus precieux, quel'or, l'yuoire, & autres ioyaux exquis, qu'on apportoit à Salomon de la contrée d'Ophir? Car que signifie Ophir, en la langue Hebraïque ? rien que de la cendre. Helas mortels! voyez que c'est peu de chose que de vostre or: pour luisant & brillant qu'on le voye: ce n'est que cendre : mais cendre encores non cōparable à celle du Pere Seraphique, que la Chymie Theologale sçait trāsmuer en or, par l'acquisition de tant d'ames au Royaume de Dieu. *Hoc illorum labori tribendum quisquis non videt: cæcus: quisquis videt, nec laudat, ingratus: quisquis laudanti reluctatur: insanus est.*

Quelle pitié seroit ce donc ? que de perdre ce beau talent, cedroit d'aisnesse, par vne relasche de l'austerité de la discipline, qui auroit seruy de principal motif à sa production? & de moyen à sa perfection ? sans doute les mieux sensez en ti-
reroient double mauuaise presage. Lvn que comme le limon qui descouvre le fonds de l'Ocean, outre les Colônes d'Hercule, demonstre par là, au dire d'Aristote, que l'eau ny est gueres haute ny profonde: de mesmes ce dégoust si soudain donneroit argument d'vne simple, & superficiaire conuer-
sion: & dvn manquement de zèle interieur à la deuotion, seroit indice d'vne profession clochante, & dvn vœu impar-
faict, tel que de ce Thesée, qui offrit seulement au Dieu Apollon, le deuant de ses cheueux, & laissa le derriere.

L'autre mauuaise coniecture, seroit: dvn peril de la ruine de l'ordre: ne plus ne moins que l'hostie autrefois immolée par Iules Cæsar, s'estant trouuée sans cœur, elle fut reputée pour vn certain prognostic de sa mort. Aussi Gorgias auoit-

O V D E L A N V D I T E' D E S P I E D S. 137
 il raison de dire : qu'aux affaires grandes & sericuses , deux choses estoient requises , la sagesse , & l'audace : de mesmes aussi le Poëte en termes elegants:

*Omne opus egregium per quod solertia pollens
 Emicat : INGENII est, aut R O B O R I S , illud acuto
 Corde viget , duris excellit viribus istud.*

Rougissez hommes, quand vous oyez vne femme , & encores vne Imperatrice Agrippine , consequemment nourrie és delices de la Cour : auoir souuentesfois dict à ses familiers , selon le tefmoignage d'Epictete:qu'elle trouuoit bon, ce que le reste du monde appelloit mal: siebures, langueurs, maladies & autres incommoditez : qu'elle ne voioit rien de tout cela , qui ne peult estre aisément supporté. Si par vne femme ? quoy par des hommes , & encores par des Religieux ? Et posé que les loix Imperiales ayent iustement prohibé , de faire des Eunuques, parmy l'Orbe Romain : la peine en est - elle point plus iustement deuë , à ceux , qui effeminent leurs ames , plus nobles que le corps?

*Vnde e blanditis virtutibus halitus illex,
 Inspirat tenerum labefacta per ossa venenum,
 Et male dulcis odor domat ora, & pectora, & artus?*

Car la virilité , la masle & robuste disposition de l'homme genereux : non seulement luy conserue la dignité de son estre : ains produit ses effects plus outre ; le rend vn Demy-Dieu , ou semblable à Dieu:entant que le septiesme des Gymnosophistes , estant interrogé par Alexandre le grand , comment l'homme peut deuenir Dieu?respondit : que c'estoit , en faisant choses , qui surpassent le commun pouuoir , & naturel des hommes:

*Cum maiora petens , animam per vota tetendit
 Inconcessa homini : plusquam mortale laborans.*

Or ces choses qui surpassent la commune inclination , ou faculté des hommes , sont les labeurs d'Hercule , ou plustost

138

LES GYMNOPODES,

les penibles exercices de l'Athlete : qui court & combat, non pour vne couronne de Ache, ou d'Oliuastre, mais pour l'Amaranthe de l'immortalité. Ce sont les mortifications, les veilles, les jeusnes, les chamæunies, les nuditez des Pieds, par lesquelles (disoit Blefensis) *grauius est illud martyrium, quod sustinetur in claustro, quam fit illud, quod fit gladio.*

Et ne faut point se rendre si delicat en sa vaine pensée, que de s'imaginer, quel la tendre charnure du corps humain, ne les puisse supporter : Car lvn des autres Gymnosophistes: dont ha esté parlé cy dessus: estant enquis par le même Alexandre, lequel estoit le plus fort des deux, ou la vie, ou la mort: respondit, que c'estoit la vie ; puis qu'elle bastoit à souffrir tant de maux.

Toutesfois à bien dire: ce n'est rien de ceste patience des Gentils, en comparaison de celle des Chrestiens : celle-cy ha tousiours eu vn esclat & relief, qui auroit montré, que l'autre au pris d'elle , n'estoit qu'ombre & fumée : Et n'en faut d'autre tesmoignage plus authentique, ou solennel ; que ce luy de S. Iustin le Martyr: lequel escript de luy mesme, qu'estant Payen, & de secte Platonique : rien ne sceut tant l'esmouvoir à se rendre Chrestien : que la grande persecution, qu'il voyoit ceux de ce nom & caractere, porter si constamment, & avec tant de patience, & si ferme resolution. Voires s'exposer eux-mesmes si volontiers, à toutes sortes de tourments & martyres : qu'il iugea, qu'il failloit que ces hommes eussent vne vertu plus qu'humaine , eussent creance en vn Dieu , de toute autre nature & puissance, que ceux adorez des Gentils ; & infailliblement fussent assurez , d'vne autre vie que celle-cy ; en laquelle ils deussent receuoir le prix & la couronne , de tant de maux soufferts , & de combats gaignez.

Neantmoins : ce qui seruit à S. Iustin pour sa conuersio[n]: fut à l'opposite , la confusion de ce President de l'Asie, Arrius Antoninus:

OV DE LA NVDITE' DES PIEDS. 139

Antoninus: lequel esbahy de veoir tant de gents de tout aage, & tout sexe , s'offrir librement à toutes sortes de tourments, pour l'amour de leur Christ. Miserables , leur disoit-il : si vostre vie vous ennuye , n'auez-vous point de cordes & precipes ? ἀ διλοὶ, εἰ γέλετε σωματοκείν : κρημνοὺς ἢ βεγχοὺς ἔχετε. Mais en sens contraire , Tertullian les confirmant par ses vives Remonstrances. *Nos* (disoit-il) *aeternam consequuturi Coronam , carcerem nobis pro palestra interpretamur : ut ad stadium Tribunalis bene exercitati , incommodis omnibus producamur.* QVIA VIRTVS DVRITIA EXTRVITVR, MOLLITIA DESTRVITVR.

Voila donc, pour tous les Chrestiens en general: mais particulierement c'est aux Religieux , QVIBVS VNGVLA BIFIDA EST , tant à cause de la solidité de leur doctrine, que scissure ou mortificatiō de leur chair, que l'on doibt attribuer l'excés, & la gloire tout ensemble de ceste longue souffrance :

Hos successus alit : possunt , quia posse videntur:

Et pourquoi n'y eschaufroient-ils leur courage ?

Lætius est quoties magno sibi constat honestum.

Ouy : plus il coule , plus il est agreable : & pour ceste cause
----gaudet patientia duris:

Attendu que les choses aspres sont son vray exercice.

Nulla anceps luctamen init virtute sine ista,

Virtus , nam vidua est , quam non Patientia firmat.

Et S. Augustin ayant pré-iugé , ce que nous avons touché cy-dessus , que la patience , & souffrance des Chrestiens, comme elle est de plus grand merite , & attend vn plus noble loyer, doibt surpasser de beaucoup , celle du Paganisme ; il recitoit en son Sermon 37. *ad fratres in Eremo* : qu'en qualité d'Evesque de Bonne ou Hippone , estant allé visiter & prêcher l'Evangile en l'Aethiopic superieure : il y veid des hommes & des femmes , n'ayants point de testes , ains de gros yeux fichez en la poictrine , *vidimus ibi multos homines, & mu-*

T

140

LES GYMNOPODES,

lieres, capita non habentes, sed crassos oculos fixos in pectore, cætera membra, æqualia nobis habentes. Il adiouste, que faisant sa mesme visite en la basse Æthiopie, il y veid des hommes qui n'auoient qu'un œil au front, *homines unum oculum in fronte habentes:* sçauoir tels que les Arimaspes, ou Cyclopes nous sont figurez par les Poëtes.

Leurs Prebstres (dit-il) viuoient en telle mortification de la chair, telle pureté, telle abstinence : qu'en la sepmaine, en laquelle ils deuoient offrir de l'encens à leurs Dieux : *nihil sumebant nisi metretam aquæ per diem, ab omni labe carnis puri.* Là dessus ce S. Euesque s'escrie, *O grandis Christianorum miseria!* *Ecce Pagani, FIDELIVM DOCTORES, FACTI SVNT,* & peccatores, ac meretrices, præcesserunt fideles in regno Dei. Non ergo sic, fratres, non sic : *Dominum non solum diligamus ore, sed ope.* re, & veritate : *Tunc veri eius Ministri erimus, si sobriè, & iuste,* si castè vixerimus.

Dirons-nous point en suite de ceste Remonstrance? Mais vous Athletes de la vie ascétique, refuserez-vous en chose où il va du salut de l'ame, & du loyer de la Beatitude, ce que les Gladiateurs de Rome subfsoient volontiers, en choses viles & ludicres? Car leur serment estoit-il point dans Seneque, **VRI, VIRGIS VERBERARI, FERRO NECARI?** si se MOLLITER GERERENT? Quelle horreur pour vn simple combat, & passager sur le plan de l'areine?

Puluis ubi Caueæ semper funebris? & illa Amphitheatralis spectacula tristia pompæ?

En apres : auons-nous pas, les Constitutions Imperiales? qui à l'egard des soldats de la iuste milice: deffendent de leur donner, *cœnaticum, & lauachrum, salgamum: culcitram, lignum, oleum?* & qui commandent de les exercer chasque iour à toutes sortes de trauaux? Est-ce point pour la raison qu'en rend Flauve Vägece? *quod minus timeat mortem, qui minus deliciarum naut in vita?*

OVR DE LA NUDITE DES PIEDS. 141

Qui void ces choses , qui les lit , qui les entend , qui parmy les Payens , & pour choses friuoles : doit - il point s'esbahir , iettant l'œil sur la Milice sacrée , d'ouit tant de bruit , pour vne guestre , ou vn soulier osté ? ceste dureté pretendue , correspond - elle à la moindre des peines pré - alleguées ? Aincois n'est - ce point chose estrange ? qu'avec toute ceste mortification , la chair ne laisse pourtant de se rendre rebelle ?

*Vt vulneratus anguis iectu spiculi,
Ferrum remordet , & dolore saeuior,
Quassando pressis immoratur dentibus ?*

Oyez ce que Petrus Blesensis en diet elegamment , & avec de belles antitheses : *Hæc est pessima illa caro nostra , quæ licet sit vexata doloribus , repleta illusionibus , infecta sordibus , afflictæ infirmitatibus , obnoxia passionibus , flagellis trita , plagiæ cæsa , morti denique deputata : tamen adhuc aculeis contradictionum hispida , rebellis , superba , contumax , inquieta , in suum & animæ coniurat exitium , nec posse satis fieri sibi putat , donec se & animam præcipitet in æternæ damnationis Abyssum ?*

Hé , que ne feroit - elle donc au prix ? si on la laissoit à son aise ? sans la matter par le Cilice , par le Ieuſne , par la Nudité pedale , & autres austéitez ? Partant quelle honte d'ouyr dire à vn Religieux , *hoc capiti , hoc oculis , hoc stomacho , hoc hepatis nocet ?* ou d'alleguer cet autre pretexte aussi friuole ? *Diu ad orationem stare , neruos debilitat : iejunare , cerebrum turbat : vigilare , desiccatur ? Nunquid inueniuntur istæ differentiæ in Euangelio ? vel Prophetis ?* Certainement l'institution du Seraphique saint François , n'ha pas cela : *sed an miseris hoc reuelat caro & sanguis ?*

L'histoire du Dauphin d'Utique , est prodigieuse dans la 33. du neuiesme des Epistres de Pline : Il s'appriuoisa telle - ment avec vn Enfant par luy aymé , qu'il venoit le prendre sur le bord de la mer : le chargeoit sur son dos , le portoit emmy les flots , & apres luy auoir donné mille sortes de passe - temps ,

T ij

142

LES GYMNOPODES,

le ramenoit sain & sauf, au lieu où il l'auoit pris. Cela fut reiteré tant de fois, que les autres petits enfans voulurent auoir part au ieu, & à ceste fin se mirent à catesser le Dauphin, comme il leur rendoit le reciproque : Des petits, le bruit vint aux grands, qui maintes fois accoururent au spectacle.

En fin Octauius Auitus Lieutenant de la Prouince d'Afrique, voulut venir sur le bord, & arriué là, voyant que ces Enfans à leur maniere accoustumée, auoient attiré le Dauphin à sec : **I L L E P R A V A R E L I G I O N E S V P E R F V D I T V N G V E N T V M :** Il se mit à iecter des parfums de sur luy: mais le Dauphin inaccoustumé à telles delicateesses, & nourry à la faumeure de la mer, se reiecta promptement en icelle, fuyant ceste nouuelle odeur: & ne fut reueu là, que long-temps apres: mais tout dessaiet, tout malade, **L A N G V I D V S E T M O E S T V S .**

Prendons-nous point ce symbole: pour en induire, que ceux qui se sont accoustuméz aux austéritez de la vie, & exercez aux trauaux ordinaires de la Religion, si vne fois ils viennent à receuoir quelques aises & douceurs: aussi tost ils perdent la force de leur esprit, & vigueur de leur corps? tant s'en faut qu'elle en soit par là fortifiée? Au contraire; comme parmy le lac de Vadimon, les choses rompuës reprenoient leur nature solide: de mesmes parmy les eaux perennelles de l'affliction, se raffermist la vertu Monastique. Et ainsi le peuple d'Israël, puisa de l'eau à la fontaine de Mara, ou d'amer-tume, auant que de paruenir *ad Elim, id est, ad fortis.* Et de quel lieu est-ce? que Iosué enuoya les Auant-coureurs de ses Tribus, en la terre de promission? en la terre decoulant miel & lait? ce fut à Setin (c'est à dire,) à *spinis, & flagellis*, du lieu des fouëts, & des espines?

Chose estrange? que la vie de l'homme, notamment d'un Religieux, ait un tel precipu, ait un tel appanage. Et partant sur la r'encontre de ceste terre de Miel & lait, i'ay à propo-

OV DE LA NUDITE DES PIEDS. 143

ser, & faire entendre: que le Miel hacela de special, contre tous les autres liquides: que ce qui est de feculent en iceluy, sur-nage, & s'efleue en haut: & le liquide, deuale contre bas: *quod spissum est, supernatur, quod autem liquidus, ad ima descendit.*

Certain signal: & qui bien que caché, doit estre mis au iour: que les delices emmiellées du monde; les pompes, les magnificences, les festins, les jeux d'instruments de Musique, les danses, & autres tels esbats, sur-nagent, paroissent, & esclatent à merueilles: & par vn appast trompeur, seduisent, & induisent les hommes, à y appliquer leur cœur, & leur estude: & chacun d'eux, ou la pluspart, *statim ea sequitur, quasi bos ductus ad victimam, aut Avis festinans ad laqueum.*

A l'opposite: les Ieusnes, les veilles, les macerations de la chair, les Cilices, les nuditez, qui sont le liquide de ce Miel, deualent à bas: n'ont pas vn lustre esclatant parmy le monde: comme le marc de dessus: Mais Dieu les veoid, & les cognoist, leurs flammesches brillent à ses yeux, montent iusqu'à sa face, & luy sont aggrefables. Or ce qui le delecte, est-il point plus à estimer, que ce qui plaist au monde? Consideré mesmes, que le Monde s'abuse: & son amour est aussi plein de fal-lace, que l'oracle de ce Iupiter Philien, ou amoureux, en Antioche: duquel vn de nos Chrestiens, par grace diuine, des-couvririt les prestiges,

Pattant à ceste occurrence, nous refueillerons la voix, qui fut ouye du Ciel, au martyre du braue S. Polycarpe: *FORTIS ESTO, ET VIRILITER AGE*, d'autant que ce redoublement de courage, redouble le metite: & que la perseuerance finalement emporte la Palme & la Couronne. Au reste à tel LuitEUR, à tel Athlete, à tel Ascete; *tali Pugili percusso, & non vulnerato: impulso, & non deicto: concusso, & non excusso: reor gratulandum de constantia, timendum de nondum finita pugna, & adhortandum de perseuerantia.* Ecce Caminus, sed eum non ti-

T iiij

144

LES GYMNOPODES,

met aurum : ecce mare , sed supernatat folium : ecce prælum : sed Miles , tenet gladium.

Ouy il tient le glaive desguainé, pour ne se laisser vaincre: pour resister , pour prendre son aduantage , & gaigner le dessus.

Fortuna fortis metuit , ignauos premit:

Et si au port de Sigæe, où est le Sepulchre du valeureux Achille , les Paysans voyent par fois la nuit , vn jeune Prince tout armé , voltiger à cheual : & s'eleuer en l'air , comme si Achille , nonobstant sa mort , n'auoit peu encors oublier ses premiers exercices . Tout de mesmes la magnanimité du Religieux , quoy que mort au Monde : ne doit demourer enseueillie au tombeau de son corps : ains de iour & nuit , c'est à dire , soit bonou mauuais téps , ie ster des esclats dignes de sa resolution , dignes de sa perseuerance : voires , par lesquels il face cet effort , *ut generatus in terra , cælum quærat , & conetur possiderre per virtutem , quod non tenet per naturam.*

L'Athlete Pisæan , s'estant presenté sur l'areine Olympique , pour luieter , & combattre ; & ayant iecté les yeux sur l'image de Jupiter qui estoit là : il luy fit ceste priere : si ie n'ay manqué à aucun des exercices nécessaires , pour me rendre capable de ce qu'on fait icy : ie te prie , & non autrement , donne moy la Couronne . Partant n'y auroit apparence , que le Religieux ou Ascete Monastique , ainsi appellé par saint Basile : à cause des exercices spirituels , ausquels il doit incessamment vacquer ; n'ayant pas fait la moitié d'iceux , ny obserué entierement sa regle ; osast se presenter à Dieu , pour luy demander à si bon marché , la couronne éternelle . *Quantis sudoribus hereditas cassa expetitur ?* disoit saint Hierosme : *an minore labore promissa Margarita Christi emi poterit ?*

Ce n'est pas toutesfois que l'on ne sçache , qu'elle est la foibleesse du corps humain : ny que l'on vucille reduire au desespoir les Professeurs de ceste vie Ascétique : & moins les Pe-

145

O V D E L A N V D I T E' D E S P I E D S.

res Conuentuels. Mais ils doiuent auoir ceste consolation, que comme S. Theodore , estant torturé en Antioche par Salluste , Lieutenant de Julian l'Apostat : & Dieu luy ayant faict la grace que de l'en deliurer : au sortir de là , il dict à ses Amis : qu'estant à l'Agonie : il y auoit pres de luy vn Iouuen- ceau (vray-semblablement vn Ange) qui le confortoit ; qui luy allegoit ses tourments. Au cas pareil , ceux qui souffrent pour se purifier à Dieu, par le lauouer de la Croix : pour at- teindre au but de la perfection , & gaigner le loyer de la per- feuerance : reçoient de la main diuine vne joye interieure , qui leur adoucist tous leurs trauaux , & les leur rend faciles , & supportables : luy qui deuient à eux :

--- *commune gementibus ultrò*

Auxilium , præsens Numen , inempta salus.

Ioinct , que de sa part , le Pere Superieur , ne se rend point si roide , si rude , ou inexorable , que selon les occurréces & ne- cessitez : il n'y apporte du temperament , & de la relasche , ou douceur necessaire. Mais au fonds , cela cessant : faut que le nerf de la discipline demeure en son entier . Car comme di- soit Seneque , *non negamus aliquando cedendum , sed sensim relato gradu , et saluis signis , salua militari dignitate.* Autrement à la longue , tout iroit-il point , à vne finale desbauche , & disso- lution ? Et vaut-il pas mieux y obuier par le feu du cautere ?

--- *atque animam lethali labe piatam,*

Prouide ab interno tutam seruare veneno ?

O R E N C O N S E Q V E N C E D E C E S T E N V D I T E' D E P I E D S ,
 enioincte & restablie : il estoit en outre de l'essence d'une Re-
 forme accomplie : **D'OSTER LES TRONCS , & Thresors**
 de l'Eglise : d'autant que la Regle du bien-heureux Patriarche ,
 & le Statut de Clement cinq , au Concile general de Vienne :
 porte en termes expres : *ut quæstus omnis pecuniaæ , ac oblationum*
quæ fiunt , pecuniarumque receptio prorsus tollatur : IN ECCLESIA
VEL ALIBI , CIPPI , SEV TRVNCI , ORDINATI AD

146

LES GYMNOPODES.

offerentium, seu donantium pecunias reponendas: amoucantur, interdicantur. Tant affin qu'il ne soit rien venu des temples de saint François, qui puisse repugner au vœu de pauvreté, que pour retrancher tout moyen de pecule, ou de peculiarité. O amice! si hanc regulam egredieris, transgredieris.

Car c'est chose condamnée en tout Religieux, de quelque ordre qu'il soit: & S. Hilarion excellent Hermite, l'auoit du tout à contre-cœur. S. Augustin au liure de *moribus Ecclesiae Catholicae*, le plus eloquent de ses œuures, & le premier par luy composé, apres son heureuse conuersion: *Quelle louange condigne (dict il) peut on bailler à nos Cœnobites? qui nulla superbia tumidi, nulla peruvicacia turbulenti, nulla inuidentia liudi, sed modesti, verecundi, pacati, concordissimam vitam, & intentissimam in Deum: gratissimum munus ipsi offerunt: à quo ista posse meruerunt? NEMO QVICQVAM POSSIDET PROPRIVM: nemo cuiquam onerosus est.*

Le mesme des Esséens de Iudée, & d'Ægypte: de Rhinocoura, des dix mille Religieux, & disciples de S. Serapion, aupres dela contrée Arsinoite. Et Sulpice Seuere, parlant des Moines instituez par nostre S. Martin, *Nemo (dict il) ibi quicquam PROPRIVM habebat: omnia in medio conferebantur.* Et à bon droit Petrus Blesensis, en son Epistre cent deuxiesme, *si MONACHVS HABEAT ALIQVID PROPRIVM, nihil commune habet ad Christum.* Tres-bien, il n'ha rien de commun avec le Christ, qui fut en ce Monde la mesme pauvreté: & ce que le Juge de saint Laurent luy reprocha, lors de l'effort de son martyre:

*Ni fallor, haud ullam tuus
Signat Deus pecuniam.*

*Nec cum veniret, aureos
Secum Philippus detulit:
Præcepta sed verbis dedit:
IN ANIS A MARSVPIO.*

Partant

OV DE LA NUDITE DES PIEDS. 147

Partant si ceste expropriation est essentielle à tous Religieux: elle l'est encores plus aux Mendians , & par especial aux Peres de l'ordre de S. François: tant par les Decretales pré-allegées, que par les Canons modernes du Concile de Trente : pour ce que la pauureté ne leur est pas seulement enjointe: mais aussi l'inopie ou indigence, disette & mendicité: choses differentes, au premier verset, du Pseaume quarantiesme.

De maniere : que c'est tout à rebours des mysteres d'Elysine , esquels entre- autres instruments de leurs Ceremonies, ils ne manquoient d'y apporter vn Crible & vn Van: qui seruoient anciennement aux enfants de Berceau , pour preface d'une future abondance , & pleine fertilité. C'est le Scholiaste de Callimaque , qui l'escrit ainsi, sur l'hymne de Jupiter : *επίλευκος η ταλαιόν κατηκέμιζον τὰ βρέφη , πλύσον καὶ κάρπους ειανζόμενοι.*

Icy à l'opposite , aucun signal que de sterilité : voires que leur estant interdit de manier argent:ils ne doiuent aussi veoir aucun TRONC devant eux : pour ce que tout ce qui nous est prohibé d'auoir , disoit Tertullian , *nec visu participare debemus*. Il en faut destourner les obiects , effacer les marques , & dvn seul traict , abolir les vestiges.

Ah ! pereat quantum est auri ! quantumque smaragdi !
plustost qu'il fust reproché par aucun , sur l'aspect de ces Troncs: voila des Gents , qui monstrent en public , ne faire ce qu'ils professent , ou faire tout l'opposite. Au lieu que jadis, quand Origene paroifsoit quelque part , ceux qui le monstroient au doigt , souloyent dire : *HIC EST QVI QVALEM DOCTRINAM , TALEM ET VITAM HABET.*

L'histoire sacrée nous r'apporte , au treiziesme , & dernier chapitre d'Esdras : que pendant qu'iceluy Gouverneur du peuple d'Israël , estoit absent de Hierusalem , en la Cour du Roy Artaxerxes : autrement par Plutarque appellé Ouarses,

V.

148

LES GYMNOPODES,

mot plus approchant de l'Assuerus des Hebreux : Il aduint à Eliasib , lvn des Prebstres de Iudee , d'eriger & poser vn grand Tronc , & Gazophylace , dans le Temple pré-allegué: *& ibi erant ante eum, reponentes munera, & thus, & vasa, & decimam frumenti, vini, & olei, partes Leuitarum, & Canticorum, & Ianitorum, & primitias Sacerdotum.*

Mais Esdras estant de retour : & ayant veu la profanation commise en son absence, contre l'honneur de Dieu, & la pureté du Sanctuaire : esmeu dvn iuste zele , fit incontinent enleuer , & emporter ce magazin extraordinaire : & y fit remettre au lieu d'iceluy , l'encens & le sacrifice : qui sont les symboles & attraicts des graces diuines : sur lesquelles se doiuent fier les Ecclesiastiques, pour ce qui touche leur viure & vestiaire , notamment ceux d'estroict Religion , *quibus fas est*, pour parler avec Tertullian , *Diuinæ gratiæ visceratione frui*: non qu'il leur soit reproché , comme à d'autres par ceux de Marseille , dans Valere Maxime : *O religionis simulatione fucsam mendicitatem!*

Et quand aux Collectes de l'Eglise primitive , dont parle S. Paul , au chapitre quinziesme de l'Epistre aux Romains , & chapitre seisiesme de la premiere aux Corinthiens: estoient-elles mises dans des TRONCS ? ou si plustost , on les portoit au Prelat ou Supérieur, pour en faire la distribution ? sainct Iustin l'escrit il pas ainsi sur la fin de sa seconde Apologie ? *πλεγέμων ΠΑΡΑΤΩ ΠΡΟΕΣΤΩΤΙ ἀποθηται, καὶ αὐτὸς ὑπικουρεῖ ὅφελοῖς πε, καὶ χρέοις, καὶ τοῖς Δημοσίοις.*

Mais voyez, s'il vous plaist, comme le Paganisme ha contrefaict quelque chose de ceste expropriation , de ceste pauvreté , & de ceste communion de vie. Homere escript en l'hymne d'Apollon , que ce Dieu ayant contrainct certains Gortyniens par luy trouuez dans vn vaisseau sur mer, de renoncer pour iamais à leur pays , parens , & amis : de le suire,

OV DE LA NUDITE DES PIEDS. 149

se voüer à son seruice, & luy rendre ministere assidu en son Temple de Delphes, nouvellement basty : comme à toute extremité, ils se furent condescendus à ce qu'il demandoit : & qu'il les eut introduits en ce Temple: Nous auons (luy dirent-ils) quitté tout: & delaissé nos biens pour vous seruir icy, dequoy donc viurons-nous? Simples Gents! leur dit-il? auez-vous ce soing-là? Il ne faut à chacun de vous , sinon vn cousteau pendu à la ceinture. Car de tous les costez, & de tous les Potentats de la terre , on vous apportera tant de victimes à immoler : que vous aurez à viure pour iamais, plus qu'il ne vous faudra.

Nέπτοι αὐτῷ θρωποὶ δυσλημώνες, οἱ μελεδῶρες
Βουλεαδι ἀργαλέος τε πόνος καὶ τείκας θυμῷ
ρηῖδιον ἔπεις υμιν' ἐρέω, καὶ ὅπι φρεσὶ θήσω,
δεξιτερῆ μάλι ἐκάστος ἐχων εἰς χει μαίχαλες,
Φαίξει αἰσὶ μῆλος, παδὸς ἀφθονα πούτα παρέται,
ὅσατε ἐμοὶ αγάγωσι περικλυνὰ φελ' αὐτῷ πάπια.

Horreur, donc, & honte tout ensemble, aux Religieux, & Ministres non point d'un Apollon imaginaire, mais du vray Dieu, donneur de tous biens; d'auoir des Reseruouëts, & Magazins d'offrandes : lesquels mesmes les autres n'eurent, & ne requirerent pas. Aussi nous est-il rapporté par Sulpice Seuere en la vie S. Martin: qu'un grād personnage nomé Lycontius, luy ayant apporté force presents, pour le remercier de la guarison miraculeuse, & diuinement obtenuë par l'ayde de ses prières: S. Martin sur le champ destina le tout au rachapt des captifs. Et comme il fut admonesté par ses Religieux, d'en refuser quelque partie pour leurs necessitez: *omnibus enim angustum esse victimum: multis deesse vestitum:* Sa response fut braue: *Nos (inquit) ECCLESIA PASCAT, & VESTIAT: DVM MODO NIL NOSTRIS VSIBVS QVÆSISSÆ VIDEAMVR.*

Et d'ailleurs ceste pauureté, fait, que les Religieux sont moins subiects à l'envie des Princes, & Seigneurs temporels.

*150****LES GYMNOPODES,***

Qu'ainsi soit : Eusebe escript au troisième liure de l'histoire Ecclesiastique , chap. 20. que l'Empereur Domitian , ayant conçeu quelque ombrage , du regne promis aux descendants du Roy Dauid : il les fit recercher & amener pardeuers luy : & comme illes veid pauures , à demy nuds , deschirez , deßabrez : haues , & des plus hideux : il les laissa là par mespris ; n'estimant pas que pour telles gents , fust vn regne terrestre : aussi estoit il celeste : comme celuy auquel aspirent les Peres Conuentuels : à quoy donc ces Troncs & Magazins , qui apparemment peuuent y seruir d'obſtacle ? Car non en vain le Poëte :

Sordet Christicolis rutilantis fulua monetæ

Effigies : sordent argenti emblemata , & omnis

THE SAVRVS , nigrante oculis vilescit honore.

Autrement seroit-ce chose estrange : qu'il se leust en l'histoire Romaine : qu'un Spartacus Capitaine de Serfs refugiez , eust deffendu , qu'en son armée , n'y eust or ny argent : *ne in castris effet aurum , neque argentum : & qu'à l'opposite , les Peres Conuentuels , en leur Milice Ascétique , ressemblassent à ces peuples Orientaux*, d'où parle l'Historiographe de nostre Roy Robert : qui allants à la guerre , *solebant omnem suam Gazam secū ferre* : voires qu'ils en fissent mōstre publique par des Trôcs , & Reseruouërs d'asvn Monastere Solstitial , ou porté au comble de toute pauureté : & auquel mesmes ils n'ont pas la possession de leur simple Breviaire . Et moins encores que celuy ,

---- *qui omnia secum*

Armamentarius Afer agit , tectumque , laremque.

Nous apprenons de la loy Salique , selon la redaction qui en fut faicté sur le modelle de l'ancienne , par le Roy Charlemagne : que c'estoit vne obseruace vsitée entre les vieux Frácois , Saliens , ou Sicambriens : que quand quelqu'un d'entre-eux , vouloit faire faillite , c'est à dire abandonnement ou cession de biens : il auoit accoustumé de se mettre tout nud en chemi-

O V D E L A N V D I T E D E S P I E D S. iij
 se: puis alloit ramasser de sa main, la poulsiere qui estoit es
 quatre coings de sa maison: s'en venoit ainsi en chemise sur
 le sueil de sa porte, ie stoit ceste poulsiere pardessus so Espau-
 le: cela fait: prenoit vn B A S T O N B L A N C en son poing,
 preparé à cet effect près sa porte: à lors faisoit vne grande el-
 jambée ou tressault, par dessus vne haye proche de là: puis
 tiroit chemin, sans regarder derriere: & sans plus reuenir.

Delà, sans doute, est venu le Proverbe Ironique, d'vn
 H O M M E R I C H E P A R D E S S V S L' E S P A V L E : & qui sort
 d'vne maison vn B A S T O N B L A N C A V P O I N G . Secret
 de l'antiquité Françoise, qui n'ha esté lceu, par l'Autheur
 des Recherches: ny descouvert par la Recherche des Recher-
 ches.

Peres Conuentuels: mirez-vous sur ceste image: & confi-
 derez, qu'encores que vous ayez quitté le monde, pour autre
 & meilleure cause; que la pré-alleguée: neantmoins la for-
 me & la fin n'en ont esté de beaucoup differentes. C'a esté en
 partie pour accomplir le precepte; *Derelinquite omnia*: en par-
 tie pour vous despestrer du soucy de l'or & de l'argent. Saba,
 Ophir, Heuila, qui ont donné le nom aux Pays de l'or: sont
 dicts en l'Escripture, *fili⁹ Iecltan, id est filii tædij, & contentionis:*
 & bien à propos Seneque, *illi sollicitudinis causas colligunt: & per*
infidiosum iter vitæ, non tantum sarcinas, sed trahunt.

Voudriez vous de rechef vous trauiller l'esprit de cela?
 vous en debatre & stomaquer? vous en plaindre? & ressem-
 bler à ces miserables Plongeons, lesquels (diit Tyrius Maxi-
 mus) ne pouuâts trouuer l'or sur la superficie de la terre, le vôt
 chercher iusqu'au fonds de la mer? C'a esté pour ne plus ma-
 niér, ny lvn ny l'autre metal, de mesmes que la loy Imperiale
 prohibe de ne rien adenerer aux soldats, ains leur liurer tout
 en espece: *quod Militem, pecuniam attriccare non deceat, l. vlt.*
græca, C. de erogat. militaris annonæ. Bref ç'a esté pour déguer-
 pir la richesse, & vanité du monde: vous seroit-il feant, d'e-

752

LES GYMNOPODES,

stre plus riches , & plus auides , *sub Christo ? quam in mundo ?*
Symmaque se plaignoit-il point de ceux, quoslicet integras con-
scientia , tamen non sincero pudore videbat ditari ?

Que si vos autres Confreres , n'ont aucuns Troncs chez eux : & neantmoins pour cela , les aumosnes , & bienfaictes ne leur manquent : deuez-vous par raison en craindre aucun de-faut ? Les portes du temple de Hierusalem , hautes de soixante couldées : & couvertes d'or fin , estoient si massives & pesantes : qu'il falloit , dict Iosephe , deux cens hommes à les ouvrir le matin : & autant encores à les fermer le soir : Mais la porte de l'aumosne est elle point plus facile à ouvrir ? autrement faudroit il selon Pierre de Rauenne : que qui la voudroit fermer , *prius omnem pietatis Januam apud Deum clauderet.*

Or puis que la pieté meisme fait reiecher ceste faulse closture : sur quelle crainte aurez-vous soucy du lendemain ? Dans le Patriarche Job , *faciem Behemoth præcedit egestas* : au lieu de quoy la vraye version lit : *A facie eius LA ET ABITVR DOLENS.* Donc si parmy la souffrance de la disette : vous tenez tousiours vostre ame en ioye & allegresse : est-il point vray : que vostre maison sera faicte , comme la nauire du Roy Lamuel : *quasi nauis illa Institoris ? de longè panem portans ?*

Et de là resulte : qu'il est plus conforme à vostre profession : & au precepte de la Saincte Euangile : de vous appuyer , reposer , & fier du tout sur la prouidence & liberalité de vostre Pere celeste : qui tantost par des oiseaux : tantost par des hommes raus en l'air , & transpordez dvn pays en autre : tantost par d'autres manieres inopinées , enuoya , & enuoye encores le repas à ses Prophetes , & seruiteurs . Et comment les hommes n'auroient-ils ceste creance au cœur , puis que les bestes irraisonnables , leur en monstrent la leçon ?

*Nonne vides ? ut nulla auium CRAS COGITET ? ac se
 Pascendam præstante Deo , non anxia credat ?*

OV DE LA NUDITE DES PIEDS. 153

Confidunt volucres victum non defore viles.

Passeribusque subest modico venalibus aſſe

Indubitata fides, Dominum curare potentem

Ne pereant: Tu cura Dei, facies quoque Christi,

Andubitas? ne te tuus unquam deserat Author?

Ne trepidate homines: VITÆ DATOR, EST DATOR ESCÆ.

Aussi que peut-on dire, de plus prompt, de plus seur, ou de plus copieux, que le Thresor de la grace diuine? Que signifioit autre chose dans la Genese, le dernier puits d'Isaac, sur-nommé A B O N D A N G E? La grace diuine, est-ce pas vne source continuë, qui ne tarist iamais?

L'espreuuue en parut au 36. de l'Exode, lors que Beseleel, & Ooliab excellens Ouuriers, instruictz & inspirez de Dieu, s'employerent à bon escient, à la manufacture des vtensiles, & vases du Sanctuaire. Car ils se plaignirent à Moysé; de ce que le peuple, contribuoit plus d'or & d'argent, qu'il ne leur en failloit: & force fut à Moysé, de faire publier à son de trompe; *ne Vir ne Mulier conferret ultra, in opus sanctuary.* D'où venoit ceste excessiue liberalité? ceste desmesurée, ou infinie deuotion? de la grace de Dieu? ou de la main des hommes?

Mais que veut figurer au troisiesme liure des Roys, chapitre quatorzieme, ce que Sesac Roy d'Ægypte, estant venu faire la guerre à Roboam: il entra dans Hierusalem: & emporta du Temple, les grands Thresors, que Salomon y auoit amassez? Sesac, en langue Hebraique, signifie le don du Sac, le don de la Besace, qui est le vray appanage de l'ordre de saint François: Mais ce Sesac, ce donataire du sac, ce Roy de la Besace, ne laisse d'auoir la meilleure part aux Magazins sacrez. Est-ce point donc vn signal euident? que ces Deuots Religieux, qui iour & nuit font seruice à l'Eglise: par là sont comblez des richesses de l'ame, & du corps?

154 *LES GYMNOPODES,*

que Dieu multiplie sur eux ses Benedictions ? qu'il accomplit en eux ceste promesse ? *De fructu oris homo satiabitur bonis ? & ceste autre dans l'Exode: Benedic campanibus tuis, & aquis: & auferam infirmitates de medio tui?*

C'est aussi comme ie croy , le sens mystique, que l'on peut donner , à ce qui est escript , au troisiesme chapitre du second liure d'Esdras , que le grand Prebstre Eliasib , & les autres Leuites , edifierent la porte du Troupeau , establirent ses murs , & sanctifierent le tout , iusques à la Tour d'Hana-neel : c'est à dire en Hebreu , de la grace de Dieu : mais ils s'arresterent là , & ne passerent plus outre. Car apres la grace de Dieu ? que peut-on desirer ? que peut-il defaillir ? Et l'heberge de la Tour d'icelle , est elle point plus seure , que de ces guarites de Constantinople , *in quarum Pedeplanis estoient logez les soldats de l'Empire ? l. denotissimos C. de metatis & Epidemeticis.*

En apres , que vient-on à mediter sur l'escripture , lors qu'elle expose que Nachor , qui signifie le sec ou le brûlé , est dict Pere de Rebecca , ou de l'Engraissée : Sinon que l'ardent amour de Dieu : engraisse & nourrit l'homme , sans que mesmes il y pense , sans qu'il soit nécessité de se soucier du lendemain , ny de faire aucune prouision ?

*Quid referam innumeras cælesti pane cateruas
Angelicos sumpsisse cibos ? nimbisque superni
Nectaris , aëria populum dulcedine pastum ,
In pluuijs habuisse dapes ? & in imbris escas ?*

Finalement , quelle allegresse dans le Prophete Aggée : lors que la fille de Sion , ouït ceste parole : que du iour , qu'elle auoit commencé à bastir le Temple : toute fertilité , toute benediction luy estoit suruenuë ? A l'opposite , aux rebelles de Moyse , qui demandoient vn pays de vignes , & de grenades , fut-il point respondu ? *Radix Juniperorum , sit cibus eorum ?*

Ne

OV DE LA NUDITE DES PIEDS. 155

Ne m'allez donc pretexer le grand nombre de vos Religieux : la multitude ordinaire des malades : les necessitez des Estudiants , les charges du luminaire , & autres fournitures , pour le diuin seruice : le pretendu rafroidissement de la charite d'aujourd'huy : & l'accroissement des nouveaux Ordres , au secours desquels on se porte plustost , qu'à l'entretenement des anciens , quasi comme tombez en mespris : *qui que velut sexagenary de pone deiecti sunt.*

Car tout cela n'est point suffisant à violer la regle prohibitive des T R O N C S , ny à faire croire : *ut quæstus quomodo cuncti factus , pietas appellari debet.* Que si Platon en son Protagore blasme ce Sophiste , de ce qu'il faisoit iurer ses Escholiers dans le Temple , & à l'Autel : qu'ils le payeroient bien de sa peine à les instruire : Quelle pudeur au prix , à ceux qui doivent tout faire pour le seul honneur de Dieu ? & qui peuvent s'asseurer que sa grace , est leur entiere & vraye recompense : d'affection par dessus icelle , vn lucre present , & vn gain t'éporel ? *Deus tibi totum est :* disoit saint Augustin sur S. Iean : *si esuris : panis tibi est : si sicis : aqua tibi est , si in tenebris es , lumen tibi est , si nudus , immortalitate tibi vestis est.*

Néanmoins , d'autant qu'on auroit voulu pretexer ces Deposits & Reseruoërs sur la nécessité présente & pressante des Estudiants : le Pere General , se seroit pareillement senty obligé en conscience , à reformer le desordre , qu'il auroit appris se commettre , ez E S T V D E S de la maison . Notamment sur ce qu'on auroit voulu pretendre , que la faueur d'icelles , deuoit seruir de relasche à la Regle . *Adeò vitia nostra quia dementes amamus , (disoit Seneque) præfractè defendimus , & malum illa excusare , quam excutere.*

Mais bien à l'opposite , maintient le Pere General , que c'est contre toute raison , de penser d'un Semnie , Phrontister , Laure , ou Celle de Religion , en faire un College de Libertinité . Et donner lieu de réchef à cette plainte du même

Seneque, postquam docti prodierunt: boni esse desierunt.

Il est escrit au chapitre premier du premier liure des Machabées : que certains Iuifs desuoyez soubs le regne du Roy Antiochus: *edificauerunt Gymnasium in Hierosolymis, secundum leges gentium, & fecerunt sibi præputium, & recesserunt à Testamento sancto: & iuncti sunt Nationibus, & vœnundati sunt, ut facerent malum.* Parauenture, que c'est l'Eschole, ou Synagogue, appellée au sixiesme des Actes des Apostres, *Schola Liber-tinorum, vel alias Græciensum.* Seroit-il raisonnable d'en introduire l'vsage? ou souffrit la pratique? en la plus celebre Eschole de sainct François? & qui doit seruir de Phare & modèle aux autres de l'Vniuers, pour conioindre la doctrine avec la pieté: & les lettres avec les bonnes mœurs, *ne pro di-sertis, deserti sint à regulæ cultu, aut dealbatiores sæculi cursitent vias?*

A ceste cause sainct Augustin, au cinquiesme de ses Confessions, hui ciesme chapitre: rendant la raison pour laquelle, il auoit quitté les Etcholes de Carthage, afin d'aller à celles de Rome, y apprendre & enseigner: Apresen auoir attribué la premiere cause, à la prouidence diuine, *cuius altissimus recessus, & præsentissima in se misericordia cogitanda & prædicanda esset:* il adiouste: que ce n'estoit pas pour y gaigner plus grād L'endict, ou Escholage: bié qu'il luy fust promis notable & honorable par ses intimes, qui l'auoient mandé-là. *Sed quod audiisset quietius ibi studere Adolescentes: ET ORDINATI ORE DISCI-PLINÆ CORRECTIONE SEDARI:* au lieu qu'en la ville de Carthage, *fœda erat, & intemperans licentia Scholasticorum, & propè furiosa fronte perturbauerant ordinem.*

Lequel defordre, venoit apparemment, de ce que les Escholiers, estoient enfans de bonne maison, nourris ez delices, & accoustumez à leurs aises, pleins de desbauches, & qui n'embrassoient l'estude, que par maniere d'acquist. Comme Ciceron au troisieme de Oratore, nous rapporte de l'Orateur Hortense, qu'apres son Consulat, se voyant, des moyens assez:

OV DE LA NUDITE DES PIEDS. 157
remisit studium, quo à puerō, fuerat accensus: atque in omni rerum abundantia, sic maluit beatiū viuere. Mais Pline, non contrevn seul Hortense, ains plusieurs autres delicats de son siecle: plus generalement, & avec iuste reproche : *S T E R I L I T A T E F O R T V N A E antiqui ingenia exercebant. Nos in omnium rerum copia, vix corpus, ET D E L I C I I S C O R R U M P I M V R.*

Tres-bien : & ce sont véritablement les Delices qui rendent les Estudians, lasches & encruez. Certè (disoit Tertullian) *opimitas ingenium impedit: exilitas expedit.* Quoy qu'il en soit, il se trouve & par la vérité, & par l'experience commune: que la sapience & la doctrine, *non habitant in terra sua uiter viuentium.*

Ains qu'à l'opposite: l'habitude au mal, l'accoustumance aux trauaux, la tolerance du froid, du chaud, de la faim, & d'autres telles fatigues, mesmes de la nudité: aiguissent davantage l'esprit: ce que Xenophon en sa Cyropædie, tesmouigne des enfans des Perses, nourris durement, & en païs fascheux: & donnent plus de viuacité, pour conceuoir & elabourer mille & mille ouurages, rares & excellents: *ελλαχε δι περιν οφίων:*
& nescio quomodo bona mentis sorores sunt paupertas.

Et ceste Faconde, quel'on diet auoit le sein herissé, dans sa bure bruineuse: fait-elle point davantage esclater ses discours? lors que l'antiperistase du froid, luy augmente son interne chaleur? & scait-on point, qu'il n'y ha rien qui donne vne si viue poincte à l'intellect, que la vexation?

Ingenium mala s̄epe mouent: quis crederet unquam

Aérias hominem carpere posse vias?

C'est chose estrange: que suivant ceste notion: rarement les Poëtes, parlent. ils d'un homme studieux, d'un Philosophe, ou autre amateur de science: qu'ils ne luy baillent un Epithete ou de pauvre, ou d'un homme attenué de peines, ou d'un homme qui endure la faim, ou telle autre austérité. Tantost vous entendrez ces vers:

Quique animi vires, & structas pondere mentes

158

LES GYMNOPODES,

*Prudentes habuere viri : quibus omnis in ipsis
CENSUS erat : sapiensque Solon, fortisque Lycurgus.*

Voyla pour la pauureté : voicy pour les veilles & angustes
repas.

Quæque docet Sapiens bracchatis illata Medis,

Porticus IN SOMNIS : quibus indeorsum Iuuentus

INVIGILAT, SILIQVIS ET GRANDI PASTA POLENTA,
en vn autre endroit, vous les verrez *cum aerumnis*, avec misere
& affliction, & vn libertin dire :

----- non ego curio

Esse quod Arcesilas, AERVM NOSIQVE Platones.

Le Poète Manile en ses Astronomiques, passe plus outre:
& dict que celuy qui naist soubs l'horoscope de l'astre d'Eri-
gone sera studieux, sera sçauant mais non riche, ny addonné
au lucre :

Dat quibus Erigone primum nascentibus ænum :

Ad studium ducet mores : & pectora doctis

Artibus instituet, NEC TAM COMPENDIA CENSUS,

Quam causas, virésque dabit perquirere rerum.

Soubs ceste constellation dont Plaute fut pauure, Aristote
fut indigent: Et neantmoins au rapport d'Aulugelle, *cum essent*
tenui censi, paucos libros decem millibus æris mercati sunt. Quoy
du fameux Horace? *quem paupertas compulit audax, ut versus*
faceret? En fin: quoy de cét insigne Iurisconsulte Sabinus, si
desnué de moyens, *ut necesse haberet ab Auditoribus sustentari?*
Et sans parler de plusieurs autres, en vn champ si commun:
fut-il jamais hōme plus necessiteux par sa confession mesme,
que le sage Epicte? & neantmoins fut-il jamais esprit si ri-
che, & content que le sien? ou de Diogene son Archetype:
duquel on auroit pris subiect d'escrire ces deux vers?

Ex animo rem stare æquum puto, non animum ex re :

Cuncta cupit Cræsus, Diogenes Nihilum?

Et entre nos Chrestiens; Origene ce tant fameux Docteur,

OVDE LA NUDITE DES PIEDS, 159

qui eut ce don de Dieu , estant en Alexandrie , que de catechiser , & couertir à la foy Chrestienne , la Princesse Mammée , mere de l'Empereur Alexandre Seuere ; & qui ha plus deuoré de liures en son temps , qu'un Charybde de Nauires : il estoit si pauvre , au recit d'Eusebe Pamphile , qu'il engagea sa Bibliotheque à un nommé Ambroise , à la charge de lui fournir quatre oboles pour le viure par iour : & c'estoit cet Ambroise qui lui administroit la pluspart de ses necessitez Mais quoy du grand sainct Augustin ? si pauvre , qu'il fut contrainct mourir intestat ? *cum non haberet , de quo testari posset?*

Neantmoins pour toute ceste souffrance , misere , & nudité , seroit-il rien depety à l'excellence de ces deux personnages & autres Phœnix de Literature , & miracles d'esprits ? Au contraire , ils sont montez à tel comble de gloire , que leurs noms seroient demeurez au monde , non pour noms d'hommes , ains des sciences mesmes :

*Ite igitur Camæna ,
Fonticolæ puellæ ,
Quæ clauditis sub antro
Mellifluos sonores.*

Ce sont lyriques de la veine du S. Augustin pré-allegué : par lesquels , ô mignardes Muses , il vous invite à restringre vos douceurs ? Et moy pour ceste fois , ie vous en coniure : afin que l'on ne tienne plus pour paradoxe , ains pour vn oracle de Delphes : que ceste pauureté , ceste fatigue , ceste nudité , non seulement esueille & recreée le Genie des esprits : mais qui plus est , augmente la vigueur & la force des corps : *cum infirmor* (disoit S. Paul) *fortior sum :* & les entretient en meilleur embon-point. L'exemple en est merveilleusement beau dans Athenée , au quatriesme de ses Dipnosophistes . Menedemus & Asclepiades , Sectateurs de la Philosophie , furent accusiez par devant les Areopagites , d'estre trop gras , trop

160

LES GYMNOPODES,

fraiz , & rebondis , & disoit-on , que vray-semblablement ils faisoient trop bonne chere : pour gens que l'on sçauoit estre de peu , ou nuls moyens : *quorūmque hand effet, struices concinnare patinarias.*

Ils comparurent , & remonstrent : qu'ils s'estoient abonnez & louiez à vn Boulenger , pour luy puiser de l'eauë , & remuér sa pastre toutes les nuiëts : moyennant certains petits gages : à l'aide desquels , toutes les iournées suiuantes , ils s'employoient aux estudes , & autres exercices d'esprit . Sur le champ ils en firent preuee : & les Areopagites en furent si estonnez , qu'ils les enuoyerent absoubs : leur firent distribuer par honneur deux cents drachmes : & condamnerent leurs Calomniateurs , en de grosses amendes .

Tellement que la fatigue , la pauureté , & l'estroïete absti-
nence , donnoient aussi bon teinct , & aussi belle corpulence
à ces deux Philosophes ; que l'vsage des legumes aux trois En-
fans Hebreux . Aussi estoit-ce vn precepte de l'Eschole He-
braïque : Mange vne bouchée de pain , avec du sel : boy de
l'eauë par mesure , dors sur la terre , & meine vne vie labo-
rieuse : afin que tu puisses mieux vacquer à l'estude de la
loy . Si tu le fais , tu seras heureux en ce siecle , & en l'autre :
אֲשֶׁר־בְּעָלָם הַזֶּה וּטוֹב לְדַעַת חֶכְמָה &c . Que doiuent donc
esperer les vrais Estudiants , és Escholes du Christianisme ?
& notamment en celle du bon Pere Seraphique ?

----- quo preside tuti ,

Non unquam Vates inopi metuere Senectæ?

Seroit ce point chose honteuse , d'ouyr dire au ieune Phlo-
laches dans Plaute ? que prouueu qu'il peult gaigner les bon-
nes graces de sa Nymphe :

Non calorem, non FRIGVS timeret, neq; ventum, neq; grandinem:

Imbrem se paratum perpeti , & labores omnes perferre.

Qu'un Chassieur ou vn Nourrisson de Diane , pour attraper
vn fan ou vne Bische , ait osé se vanter ,

OV DE LA NVDITE' DES PIEDS. 161*----- non me villa vetabunt**FRIGORA Parthenios canibus circundare saltus.*

Qu'à vn autre ayt esté dit, pour meriter vn petit prix à la course des PIEDS NVDS:

*----- hæc tibi festa**GYMNAS, & insontes iuuenum sine cæstibus Iræ.*

Finalement, qu'un simple Berger , pour faire reuenir sa Cheure, grauie contre les roches: se soit despoüillé , se soit guindé, se soit escorché bras & jambes , contre les ronces & espines :

*----- duris ego perdita ruscis**Iamdudum, & nullis dubitauit crura rubetis**Scindere : nec quicquam post TANTVM SANGVINIS EGI.*

Et que les Conuentuels de S. François , ayant vne friuole apprehension du froid, du chaud, du vent , de la pluye , de la faim , de la nudité! lors qu'il s'agit d'acquerir vne si precieuse & feconde richesse, que de la Theologie, & science diuine ?

*At tibi ne montes sit durum, & FRIGIDA saxa**Galle , nec expertos semper adire lacus.*

tel ioyau ne se peut gaigner sans peine, ny ceste couronne obtenir sans sueur: puisque par le moyen de ceste philosophie cæleste: ils peuvent tonner, & foudroyer en chaire, pour percer les cœurs, les amollir & fleschir à leur edification, à leur conuersion : *ne tardando tenebrescant, ne recedendo frigescant, & ut ad Deum accedendo feruescant.*

Car cét exercice de leurs predicationes ordinaires, passe infailliblement l'estude commune des Eschooles: en ce qne c'est la fonction d'un perpetuel Doctorat en l'Eglise. Et S. Gregoire Nazianzene fit bien entendre le merite de ceste prerogatiue , à S. Hierosme son Disciple , comme il l'atteste luy-mesme , quand ayant enquis ce sien maistre, que vouloit dire dans S. Luc, *Sabbatum θεοπρεπον* : il luy respondit :

162

LES GYMNOPODES,

Docebo te, sed in Ecclesia: comme estant la vraye Eschole de la Sapience diuine, plustost que celle, où se font les leçons, & disputes ordinaires.

Le vray effect d'icelle donc, n'est pas de violer vne regle professée: ains de l'obseruer avec d'autant plus de rigueur, que la science sans discipline, ne seroit qu'un instrument de dissolution. Auquel cas vaudroit mieux cent fois, estre du tout ignorant, que docte à son dommage: mieux cent fois, n'auoir comme sainct Anthoine, autre liure pour tout, que celuy de la Nature: & comme vn Pembo, estre analphabetaire: que de seauoir plus de sophismes, qu'un Aëtius de Syrie, qu'un Abayelard de Paris, qu'un l'Escot, ou autre, à la ruine & perte de son ame. *Quid facient* (disoit Tertullian) *tot ac tantæ animæ Rupicum, & Baronum.* (ainsi faut-il lire, non Barbarorum, encores que lvn & l'autre mot reuienne à mesme sens) *quid facient* (*inquam*) *illi, quibus alimenta sapientiae desunt?* tamen *indocila prudentia pollent?* & sine Academiis & porticibus Atticis, & carceribus Socratis, denique ieunantes à Philosophia, nihilominus viuunt? Non enim substantiae ipsi, alimenta proficiunt studiorum, **SED DISCIPLINÆ**, quia nec opimiorem animam efficiunt, sed ornatorem.

D'où vient à recueillir, que c'est vray-semblablement en ce sens, que le Prophete Esaye ha dict autresfois, *cum Simplibus esse sermocationem Dei*: & que les idiots bien viuans, ont plus forte operation enuers lui, que tous ces Rabis accriastrés, que tous ces Sophistes:

---- *vento sa quibus doctrina superbit,*

Personat eloquium, nodos fraus abdita necit.

plus que tous ceux qui ont employé leur aage à cueillir des fleurs de Rhetorique, franchir les espines de la Dialectique, remuer la quinte-essence de la Metaphysique: ou à ponctiller iour & nuit sur l'intelligence de telles autres facultez plus sublimes: esclaircir les nombres obscurs d'un Platon, dissou-

dre

OV DE LA NVDITE DES PIEDS. 165
dre les sophismes, desbroüiller les Elenches :

----- *& quos*

Texit Aristoteles torta vertigine neruos.

Voires Senecque le Philosophe, ores qu'il n'ait tenu petit lieu, entre iceux, neantmoins auroit esté contrainct de reconnoistre, que la probité simple, est meilleure qu'une licence graduée, qu'une literature desreglée, & que trop de liures, sans bien viure. *Quid est? quare existimes non fore sapientem eum, qui literas nescit? cum sapientia non sit in literis? Non facient bonos illæ, sed doctos: apertior res est sapere, imò simplicior: paucis opus est ad bonam mentem literis.*

Imò ferè nullis: notamment à l'esgard des vrais Religieux: Et long temps auparauant luy: l'Ecclesiastique auoit dict fort proprement, & conuenablement: *Melior est homo minoratus sapientia: & sensu deficiens in timore: quam qui abundat sensu, & transgreditur legem Domini.*

Ce fut entre autres le principal subiect, pour lequel les Heretiques Artemonites, furent jadis condamnez: mesmement de ce que leur presomption, les portoit à negliger tout ce qui estoit des mœurs, proueu qu'ils parussent sçauans: & encores faisoient plus d'estat des liures profanes, que des sacrez. Et de là par especial, leur depravation:

Hinc fermentati tumuerunt criminè mores.

Comme aussi du temps de nostre Philippe Auguste: Amaulry de Chartres, & autres estans tombez en de lourdes erreurs, par la lecture, comme on croyoit, de certaines Metaphysiques d'Aristote, nouvellement apportées de Constantinople: & traduictes en Latin, mais peu bien entenduës. pour retrancher ceste gangrene, qui ja gaignoit le hault: fut ordonné par vn Concile de l'Eglise Gallicane, assemblé tout expres: que les liures susdits seroient bruslez, comme ils furent: avec deffenses de ne les lire, ny transcrire.

Et sagement certes: car à quoy ce miel empoisonné de

Y

166

LES GYMNOPODES,

Trebisonde? qui trouble & desuoye l'esprit? A quoy de l'Ar-
senic, dans vne boëte azurée? Et à quoy la doctrine sans disci-
pline? Voires qui la destruit & renuerse, avec d'autant plus de
danger, que moins on s'en deffie, tant beau en est le lustre?
Et d'ailleurs presenter ceste doctrine à vn esprit cacochyme,
& qui n'ha desir d'en deuenir meilleur: c'est du tout gaster ce
beau present,

Haud aliter: quam si rastris quis tentet eburnis

Cænosum versare solum: limoque madentes

Excolere aureolis si fortè ligonibus vnuas.

Qui est bien pour esloigner le bonnet, & le Doctorat des
Peres Conuentuels, de la dispense de la regle, que l'on deman-
de en faueur d'iceluy. Veu mesmes que si Tertullian arguoit
les Maistres d'Eschole de l'Eglise primitiue, de ce qu'eneores
qu'ils eussent en horreur le Paganisme: *tamen celebrabant Mi-
nerualia, & Saturnalia, & strenas captabant, & Septimontium,
flore scholæ coronandæ: quoy pour penser paranymphes, ou faire
esclater vne Eschole de Religieux, inducere in eam Floralia
Theatri?*

Ainçois plustost est-il à croire, que ne plus ne moins que
la teste de la statuë d'Apollon, estant vne fois tombée, pour
presage de la mort de certain Octauius: elle demeura si fixe à
terre, qu'il ne fut iamais possible de la retirer, que cét Octauius
ne fust mort. Au cas pareil: la guirlande du chef de ceste
Eschole, estant versée à terre: *quia propter præuaricationem,
Deus occidit omne pulchrum: quel moyen finon apres l'exstinc-
tion de ces abus, de la remettre au relief de sa gloire?*

*Ergo caue, E G R E G I V M C A P V T O R B I S, inania posthac
Prodigia, & laruas stolido configere cultu.*

Et en consequence de ce: n'allez plus criant: Nos pieds
deschaussez, nos troncs enleuez, & nos moyens faillis, nous
feront perdre courage: personne n'aura plus envie d'estudier,
d'escrire, de composer, de traauiller; les vns s'en iront dvn

O V D E L A N V D I T E D E S P I E D S, 167
 costé, les autres dvn autre : nos Classes en peu de iours feront
 vuides & vagues ; nostre maison despeuplée , & le Conuent
 desert: *aut relinquetur in eo sicut racemus, parvus & modicus, nequaquam multus.*

Car au contraire : iamais reforme aucune n'osta moyen de
 profiter ,

----- *& cælestia nunquam*

Terrenis rectum per iter gradientibus obstant.

Ainçois , apprenez de saint Hierosme , que parmy ses veilles , ses Chamæunies , ses jeusnes , qui luy auoient blanchy les cheueux , & la barbe , fany le cuir , & desschê la peau : parmy sa faim , sa soif , son hermitage : parmy sa solitude , & tant d'austeritez : il ha faict toutes ces belles traductions de la Bible , tous ces beaux Commentaires , & autres liures :

Sidereis quos illa notis manus aurea duxit :

liures , que l'Eglise manie iournallement avec respect & ve-
 neration : & ne peut lire sans admiration .

Retenez de l'aduis du mesme : *bonum esse obedire Maioribus:*
& non vti præceptore pessimo: nimirum, præsumptione sui: Et n'ou-
 bliez encores : ce qu'il rapporte ailleurs , que le Disciple de
 saint Hilarion , pour auoir mesprisé les preceptes de son Su-
 perieur , *morbo regio statim computruit.*

Sus donc alaigrement , à la Classe , à l'Eschole , à la Chaire :

----- *vocat ingenti clamore Cythæron:*

franchissez le pas , & rompez toute demeure . Mordez l'Isle
 d'Eubœe : & faultez pardessus les autres , pour gaigner le
 Nauire , comme vn Ephialtes . Ayez le mesme cœur que ces
 Corinthiens , qui en cas de conquête presente , enfoncerent
 toutes portes . Et ne ressemblez à ce Philopœmen , quoy que
 braue d'ailleurs : à qui souloit prendre vn branslement de
 teste , si tost qu'il oyoit le son de la Trompette .

Voyez vos Majeurs , voyez vos Peres : car selon qu'il fut
 dict à la Conference des Catholiques & Donatistes : *honori-*

Y ij

*fidentiae causa, PATRES appellamus eos, qui nos tempore, vel
meritis præcesserunt. Contemplez leurs Monuments, & feuille-
letez leurs gestes. Par iceux serez-vous informez, comme
auecla pauureté, la nudité, & toutes autres sortes de peines
& fatigues, ils sont montez à ce hault degré de perfection:
ont acquis ceste grande celebrité, en toutes sortes de lettres
& sciences: notamment les diuines: Et ne plus ne moins que
la iournée Paschale, selon saint Augustin, *una de septem, tam-
en extra septem est*: ainsi auroient-ils fait: qu'estant vostre
maison du nombre des autres Académies Monastiques: si
est-ce qu'elle les ha surpassé toutes, *una ex illis, extra, & su-
pra illas.**

Ou de mesmes: qu'Isocrate en son Panegyrique, disoit
de la ville d'Athenes: que c'estoit le domicile, non tant des
Estudiants, que des études mesmes: semblable honneur
auroient-ils acquis à vostre Convent, & qu'il soit tenu non
tant pour vne retraiete de Religieux, que de la Religion, &
de la piété, en son essence propre. Feindriez vous de retracer
leurs pas? ensuiure leurs vestiges, & affecter leurs palmes?

----- *an-non pudet Hercule tritas*

Desperare vias? laudémque timere secundam?

OR DAV TANT qu'encores que plusieurs d'entre vous,
se soient trouuez de bonne volonté: neantmoins lvn ou l'autre
de vos Ephores, & Supérieurs, qui deuoient estre *in vertice
Nazaraorum*, & pousser les premiers à la rouë du chariot
d'Aminadab: soit par faute de cœur, ou par occulte adhe-
sion, avec les supposts de la partie contraire: font demeurez
comme *perplex inter sacrum & saxum*: & sans prendre vne
resolution certaine d'obeyr.

*Illi inter vitæ Dominum, mortisque, Ministri federunt dubij.
en somme ont restiué à la deschaussure: & n'auroient fait di-
ligence de puiser à la fontaine de Rogel, appellée, P E D I S
EXPLORATIO.*

OV DE LA NUDITE DES PIEDS. 169

Là dessus, le Pere General, ysant de son authorité, les ha déposé de leurs charges, & transferé pour vn temps en vn Conuent prochain. Que pouuoit-il autrement? Dieu en fit-il pas ainsi, au Cherubin ou Ange Gardien, de la ville de Tyr? le mit-il pas hors de sa place, & de son grade? pour n'auoit faict son deuoit, & ne s'estre bien acquité de sa charge?

Qui le croyroit? vn si horrible iugement, contre vn Cherubin? contre vn Ange de tel relief? Si Ezechiel ce grand Prophet, ne nous en dônoit tesmoignage en son chapitre 37.
Tu CHERVB, extensus & protegens, & posui te in monte sancto Dei, in medio lapidum ignitorum ambulasti. Perfectus in viis tuis, à die conditionis tuae: DONEC INVENTA EST IN IQVITAS IN TE. In multitudine negotiationis tuae, repleta sunt interiora tua, iniquitate, & peccasti, ET EIECI TE DE MONTE DEI, ET PERDIDI TE O CHERVB PROTEGENS, de medio lapidum ignitorum. Omnes qui viderint te in Gentibus, obstupecent super te: NIHIL FACTVS ES: & non eris in perpetuum.

Encores vn coup, effroyable iugement! Et si Dieu ha vûé de ceste rigueur, contre vn Cherubin, & contre l'Intelligence, qui presidoit à la ville de Tyr: felon que l'interprete saint Hierosme: doit-on trouuer estrange? qu'il se monstre autant ou plus seuere, contre ses Ministres d'icy bas? *Et purgabit filios Levi*, disoit le Prophet Malachie: *& colabit eos, quasi aurum & argentum.* Si cela en la vieille Synagogue, de mesmes en l'Eglise, qui luy ha succédé! *Tempus est, s'escrioit saint Pierre: ut iudicium à domo Dei incipiat:* Et n'est-il point dict ailleurs: *A SANCTIS MEIS INCIPITE?*

Comment donc les Superieurs establis de la main de Dieu, au regime d'icelle Eglise, ne suiuront-ils en cela son exemple? *alioquin non esset præstare regimen, sed augere discrimen:* tolerant les abus, sans y remedier. Et eux-mesmes en porteroient la peine: pour ce que la Iustice diuine leur impute les fautes de leurs inferieurs, *can. peruenit distinct.* 18.

Y. iij

Suiuant quoy sainct Hierosme rapporte de luy-mesme , que pour le delict dvn Escholier , il fit punir le Maistre , & com manda d'apprehender & chastier *pædagogum plagiato rem pueri:* à l'exemple de ce vieil Philosophe , qui pour l'offense du Disciple : bailla vn soufflet , non à luy , ains à son Precepteur , qui l'auoit deub. mieux nourrir & instruire : *Qui potest emendare , & negligit ,* diët S. Gregoire , *participem delicti profectò se constituit.*

Aussi est ce l'ordinaire : quand les Præfets delinquent , de leur oster les charges , desquelles ils abusent . Eusebe escript au liure deuxiesme , chapitre vingt trois de l'histoire Ecclesiastique , qu'à l'instante priere du peuple de Hierusalem , Albinus President de Iudée , abdiqua , & priua du souuerain Pontificat , Ananias ; à cause de ses abus & maluersations . Nectarius Patriarche de Constantinople , y abrogea la charge de Pœnitencier , pour mesme occasion . Et sainct Iean Chrysostome , de deposita de leurs Prelatures , treize Euesques , en la Lycie & Phrygie : & Gerontius , du Throsne de Nicomedie : encores qu'il eust esté Archediacre du grand S. Ambroise , Archevesque de Milan : sur les plainètes qu'on luy fit de leur mauuaise gouernement : selon que le rapporte Nicephore , au treiesme liure de l'histoire Ecclesiastique , chapitre neufiesme .

A plus forte raison donc , ceste rigueur peut-elle estre practiquée és offices Claustraux : qui sont tous tenus *in manu alii obedientia: cap. cum ad Monasteriū §. vlt. de statu Monachor.* *cap. his qui , de maioritate & obedientia.* *& cap. olim de restitut.* *spoliat.* De maniere : que la facilité de leur destitution , ne pouuoit estre exprimée par vn terme plus emphatique , que d'obedience manuelle : attendu ce que nous avons rapporté cy dessus de S. Augustin : *Imperare animum M A N V I , ut moueatur : & tantam esse facilitatem: ut vix à seruitio , discernatur imperium.*

OV DE LA NVDITE DESPIEDS. 171

Aussi ceste destitution, peut proceder contre Moines, pour causes fort legeres, *Clement. quia regulares, de supplend. negligent. prælat. & cap. per tuas de simonia* : Ne plus ne moins que le Censeur Romain, sur fort petits pretextes, poterat Senatorem mouere gradu : à cause de l'extreme integrité, qui deuoit re-luire en telles gens : au lieu qu'à l'egard de ceux de moindre qualité : il estoit besoin de connoissance de cause, pour infliger vne peine, qui peult emporter infamie. *Senatoribus autem loco motis dicebatur tantum, inuri ignominia, non infamia* : Tite Liue libro 42. & Ciceron pro Cluentio.

Specialement les Cloistriers sont deposez, si leur faute s'ad-dresse vers le Superieur : *quia solo vultu laeditur pietas* : ou si elle induict quelque dechet, au poinct de l'obseruance de la Religion : *can. miramur distinct. 61. & can. in synodo distinct. 63.* Hé comment non, au Christianisme ? veu qu'en l'histoire Romaine, bié qu'entre Payens : *L. Cornelius, & Cethagus*, furent deposez de leurs Flaminats, ou sacrificatures : seulement pour n'auoir baillé par ordre les entrailles de l'Hostie ? Car comme disoit Paul Aemile Consul Romain : en matiere de Religion : ne faut rien negliger, iusques aux moindres choses.

Quel tort donc ha esté fait, à vn ou deux, qui osent s'en douloir ? *Que tua tibi detraximus bona?* s'escrioit la Vertu à Boëce degradé, au second de sa Consolation Philosophique : *Si cuiusquam mortaliam proprium, quid esse monstraueris: ego iam tua fuisse, que repetis, sponte concedam.* D E D I E T N V N C M A N V R E T R A H E R E L I B E T. *babe gratiam, velut usus alienis.* Et la pratique en est-elle pas commune és Iustices subalternes ? esquelles de iour à autre, les Officiers instituez *ad nutum*, se peuët reuoquer *ad nutum? l. solent §. sicut ff. de offic. Procons.* Et à plus forte raison donc, és Cloistres : ou tout est precaire & manuel, *d. Clement. quia regulares, & cap. si religiosus de elect. in 6.*

LES GYMNOPODES,

Que si au rapport d'Homere : Automedon Gouuerneur du Chariot d'armes d'Achille : voyant Pendasus , lvn de ses meilleurs cheuaux tué : & que par sa cheute & embarrasement, il retardoit & empeschoit les autres de courir, fit debuoir de le retrancher vistement , & couper les resnes: de peur que la perte de lvn, ne fust cause de perdre tous les autres :

----- κρίκε δὲ ζυγὸν, οὐδὲ στέφα
οὐδὲ χιτόνην κεῖτο προνόεσσι, τὸν κριθίσας,
τοῦ μὲν αὐτομέδους θουειλυθός, δύπερ τεκμηρεψ
αὐτὸς ἀπέκειται προνόεσσι, δολού οὐδὲ τοιούτοις.

Eust-on peu trouuer autre remede plus prompt à ce present desordre ? Car en matiere de discipline, ou desbauche de Cloistre : c'est comme du Terrouer Attique : iamais meilleur miel : iamais pire ciguë. D'ailleurs : s'il est à croire : que ce ne fut sans mystere caché : que la loy Mosaïque fut publiée pour la seconde fois , entre Pharan , qui signifie Beauté ; & Tophel : qui veut dire ruine : peut-on point assurer , que la reforme, est yn cousteau trenchant, à l'aduance des vns, & rui- ne des autres ?

In tantum miseris peccati Nectare captis:

Dulce mori est: tanta in tenebris de peste voluptas.

Neantmoins en vain , y eust-on voulu desirer les formes de la Iustice. Car premierement elles ne sont requises en telles affaires de Cloistre , & de Cuculle : *cap. ea: quæ de statu Monachorum, & cap. olim de accusat.* Comme si en tel cas, deuoit estre practiqué , ce qu'un bon seruiteur ne disoit mal dans Plaute:

INDIGNA, digna habenda sunt, Herus quæ facit.

En apres estoit-ce point pour leur sauuer leur honneur : & les garantir de toute sinistre suspicion? Donc s'ils osent s'en plaindre : est-ce pas du bien receu ? & du mal destourné ? *an offenditur, cui sic ignoscitur?*

De

OU DE LA NUDITE DES PIEDS.

De vray, toutesfois : cela s'est passé avec vn extrême regret, & desplaisir du Pere General. D'autant que si Platon au pré-ambule du neufiesme liure de ses loix : disoit que de prime face, c'estoit chose honteuse & absurde , d'ouir parler de crimes & de peines en vne Republique , reglée par bonnes loix : & telle que la sienne : *aijḡs̄ p̄ d̄ n̄ r̄r̄a C̄t̄or̄ Ḡv̄r̄a r̄mp̄d̄r̄*

A plus forte raison , se pourra trouuer estrange , qu'en vn Monastere police par loix de Religion , non point imaginai- re , & Platonique : mais reelle & solide : on entende vn Prefect se plaindre de fautes & d'offenses : & qu'il soit contrainct de venir à vne destitution , priuation , ou espece de relegation . La fascherie en ha esté plus grande pour luy , que pour les de- posez : & plus en haine du scandale , que pour les assauts & pe- rils qu'il en ha soufferts , tantost d'une façon , tantost d'une autre :

*Exoritur quoties turbatis sensibus intus
Seditio, atque animam morborum rixa fatigat.*

Cependant : parce que selon le rapport de Cantipratanus : qui viuoit , comme ha esté dict , du temps de nostre S. Louys : c'estoit vn vieil prouerbe Gaulois : *Gallicum vetus prouerbium* : **V B I B O N A C V S T O D I A : I B I B O N A P A X :** force ha esté de prendre vn Gardien, ou Ephore , des plus dispos à la reforme . Car quand Pharaon dans la Genese : voulut faire bail- ler des Pasteurs à ses Troupaux : il dit à Ioseph son Lieute- nant general : *si quos ex Fratribus tuis nosti viros industrios , con- stitue illos esse Magistros pecorum meorum* : Tellement qu'il fit esli- te des plus industrieux .

Et lors que Dieu fit separer les Leuites , d'avec le reste du populaire : en quel lieu fut-ce ? *in IETABATA*, selon le dixiesme du Deuteronomie, *id est, in loco Bonitatis.* Ainsi fit-il trier les meilleurs , pour garder son Sanctuaire , & servir à l'Autel. Et au poinct , qu'il ordonna la composition des vaeuts aro-

z

matiques du Temple : de quelle matière les voulut-il ? *Sume tibi* (dit-il) *aromata primæ myrrhæ, & electæ* ; est-ce pas l'odeur de la bonne renommée d'une vie exemplaire ?

Finalement : pour solider l'édifice du Temple : il demanda *lapides pretiosos, & quadratos* : Hé , que signifient ces pierres précieuses, & quarrées? sinon la vertu & la constance de ces braues Præfets, & Supérieurs, qui appuyez sur la Pierre Angulaire, Cubique, & Terragone : demeurerent fermes en leur saint propos ? & n'en peuvent estre desmeus , ny esbranlez, pour aucunes bourrasques ?

-- qui nihil verentur

Non incendia, non graues ruinas:

Non casus dubios periculorum.

Et l'euenement auroit faict paroistre : que ce Pere General, n'a faict mauuaise eslite : puis que tant auparauant que depuis son departement , & à l'instant de ces nouveaux Esleus : la Reforme s'est tellement aduancée , que ceux qui l'auoient plus debatuë aux premières froidures , ou chaleurs: du depuis l'ont plus viuement embrassée , que les autres . Voires que fortifiants la puissance spirituelle par la temporelle : ils ont poursuiuy , & obtenu Arrest de la Cour du 27. Septembre 1622. par lequel , l'obseruance de la Reforme , est eniointe prouisionalement : mesmes POUR LA NUDITE DES PIEDS .

Estrange Metamorphose ! On diet qu'Opimius en sa fureur , bastit à Rome le Temple de Concorde : void-on point icy quelque chose de semblable ? parmy le debat , la paix : & parmy le desdain , la reforme ? Les Patiens , qui ont le plus crié contre leur Medecin : *nuper* (dict Tertullian) *gementes & mugientes , inter manus MEDICI : postmodum easdem mercede cumulant , & artifices optimas prædicant , & saeuas negant.* Est-ce point vn changement de la dextre d'en haut ? Qui l'eust creu si soudain ? & apres tel dégoust precedent ? telle & si longue résistance ? telle & si ferme obstination ?

OV DE LA NUDITE DES PIEDS. 173

----*quibus aspera quondam*

Visa maris facies : & non tolerabile Numen :

Ire volunt : omnemque fugae perferre laborem.

Les autres peut estre , plutost par stupeur d'Esprit: qu'in-
firmité du corps: veulent demeurer en leur premier rebut:
*Adducite Lamentatrices , amenez les moy ces Præfiques : à
fin que ie pleure avec elles, les desuoyez de la fille de mon
peuple!*

O Alpes neigeuses, peu heureusement trautesées ! ô Pyre-
nées franchies , avec plus de fatigue , que de contentement !
O long & penible voyage! entrepris avec meilleure volonté,
que favorable issuë! ô temps inutilement consommé ! ô iours
mal employez ! Qui l'eust pensé? dans le Phrontistere capital,
& sur le Theatre plus esleué de tous les Convents de l'ordre
de S. François? Dans ceste Cariath-sepher , Cité , ou Forte-
resse des lettres , qui ha receu de tout temps la benediction
Australe, & Borcale , qui auroit eu en dot, l'Esgoust d'en haut,
& l'Esgoust d'embas, de toutes les graces Celestes? comment,
y ay-je trouué vne Cariath-senna ? vne Cité d'Espines? ou
vne haye de ronces & buissons?

Pœnitentia : per si qua mouet Reuerentia summi

Numinis: hoc tam dulce malum voluisse nefanda

Proditione sequi : si pœnitentia , an nocet error?

Le Patriarche Ilaac , voulant esprouuer si c'estoit son fils
Iacob , lequel il embrassoit: **P A L P A V I T E I N V D A C O L L I:**
il luy tasta la nudité du col: (car en ce temps-là , ils ne por-
toient point de collets au pays d'Orient , cōme ils ne font en-
cores) il le recongneut à ce maniement : & à l'odeur souëfue de
ses habits velus. I'ay voulu esprouuer les miens **A L A N V-**
D I T E' D E S P I E D S : & à la docilité de leurs meurs & hu-
meurs : ie les ay trouué couverts d'une part:& de l'autre:qu'ay-
ie senty , qu'offenses & murmures? *Mea est ultio , & retribuam
eis in tempore , V T L A B A T V R P E S E O R V M :* ou plutost

Z ij

174

LES GYMNOPODES,

leur feray-ie grace, pour preseruer *Pedes EORVM A LAPS V.*

Car quelle aduenture plus pitoyable? voicy le second Ioseph, qui agnouit fratres suos, & non est agnitus ab eis. Ses freres se courroucerent contre luy IN DOTHA IM, id est in Ritualibus: comme l'indignation des Conuentuels, est suruenuë de l'adstriction d'iceux, à vne plus rituale, ou plus formelle obseruance de la Regle. Là dessus, les Freres de Ioseph, le liurent *Madianitis*: *hoc est litigatoriibus*. De mesmes qu'on ha icy voulu reduire le General, à plaider en diuerses Iurisdictions Royalles, & seculieres. Bien qu'il s'agit d'affaire claustral & Monastique: auquel sans doubté:

-- *Imperium est in sua tecta Ioui.*

Quelle procedure plus heteroclite? ou quelle vexation trop indeue est-ce là? *Hæc faciat Dominus, & hæc addat*: que la passion y ha plus dominé, que la droicte raison. Car Platon mesmes, tout Payen qu'il fust: & apres luy, saint Paul, ont trouué estrange: qu'un affaire de Religion se traictast hors le pourpris du Sanctuaire. Hé, quel reproche iadis aux Syracusains, d'auoir preferé la direction des Carthaginois, bien qu'estrangers, à celle de leurs Confreres?

Voila que c'est: les Animaux, qui ont les yeux de corne (dict Aristote) ne peuuent discerner les couleurs: comme les autres, qui les ont de peaux tendres. Et les yeux de l'ame encornez & endurcis, peuuent ils recognoistre le character d'honneur & dignité, emprainct sur la face de leur Superieur? Et neantmoins Plutarque escript, que sur la teste d'un Belier, nay en l'vne des terres de Pericle, & qui n'auoit qu'un corne; le Deuin Lampon predict: que des deux partis de la ville d'Athenes, d'entre iceluy Pericle & Thucydide: la puissance seroit reduicte en vne, & que la part, ou estoit nay le Belier, emporteroit sur l'autre.

Donc eussiez-vous les coeurs plus durs, que la corne de ce Belier: se pourront-ils point amollir? pour vous reconcilier

O V D E L A N V D I T E' D E S P I E D S. 175
 à vostre Præfect, & vous fleschir soubs luy, puis que par son
 authorité, il doibt emporter le dessus de ses inferieurs? *Quare
 conuertimini ad correptionem meam:* comme disoit la Sapience
 dans Salomon: *En proferam vobis Spiritum meum: & ostendam
 vobis verba mea: quia vocavi, & renuijisti: extendi manum meam,
 & non fuit, qui aspiceret.*

Aussi n'est-ce point sans mystere, que l'escripture Sainte nous represente, qu'entre les Leuites, les enfans de Caath, *id est FILII R V GÆ ET O B T V S I O N I S*, ne portoient les vases du Tabernacle, sinon enueloppez: & leur estoit deffendu d'en prendre la veue à descouvert: liure des Nombres chapitre quatriesme.

Qui sont ces enfants de Caath? au front ridé? au sourcil r'enfrongné? au cœur rebours, & à l'humeur reueſche? pourquoy ne voyent ils que les estuis & couuercles des vases du Tabernacle? Est-ce pas que la contumace des esprits refractaires, les offusque de tenebres? & leur faict perdre la veue de ceste lumiere d'enhaut? qui eust peu garantir leurs pieds de choperement? *Viam autem sapientie monstrauimus vobis: quam cum
 ingressi fueritis, non artabuntur G R E S S Y S V E S T R I, & currentes
 non habebunt offendiculum.*

Autrement est-il à craindre, que comme les Philistins, *hoc est populi lapsi*, menerent l'Arche du Seigneur *ad AZOTON*, nempé *ad deprædationem*: de mesmes par ceste cheute inesperée des Principaux de l'ordre, soudain la Regle du Pere S. François, ne soit mise en proye & desolation.

Hostibus eueniant coniuicia talia nostris!

Pourquoy ne desireray-ie destourner ce mauuaise presage? puis qu'au Psseaume 144. qui se commence: *E X A L T A B O T E
 D E V S: versic. 14. Fidelis Deus in omnibus operibus, &c.* Rabi Selomo, & autres Talmudistes, croyent qu'en l'ordre Alphabetique des lettres d'iceluy, le verset commençant par *N v M*, auroit été omis, à cause qu'il contenoit la prædiction de la

Z iij

LES GYMNOPODES,

ruine du Temple? Et plusieurs se persuadent , que Dauid la préuoyant par esprit Prophetique: auroit faulté ces vers: comme regrettant qu'à cet esgard; Dieu ne fust que trop fidelle, & ferme en ses paroles : voires en ses menaces. Et tel est ce pas le commun sentiment de l'humanité ? és choses de funeste aduenture? Hé commet ne pourroit-elle arriuer en l'ordre de S. François? si les Conuentuels , vouloient tousiours persister au proiect de leur diuorce & separation? *Separatio enim*, disoit Optat Mileuitain, *sine exterminio fieri non potest.*

Esdras nous rapporte : qu'entre tant de milliers d'hommes, qui contribuerent de leur peine & industrie : à l'edifice du Temple du Seigneur: les seuls Thecuens, *non supposuerunt collum in opus Domini.* Et ne s'en faut estonner: le mot Hebreu de Thecuens , veut dire , *murmurantes , clangentes , obstrepen-tes :* Mais il faut dire avec Moyse : *murmur vestrum , non est aduersus me , sed aduersus Dominum.* Cat sur quel subiect? & à quoys ceste opiniaстретé? son ioug est-il pas souëf? & son faix sup-portable? *Adeo* (disoit Boëce) *nihil est asperum , nisi cum putes : contra autem beata est fors omnis , æquanimitate tolerantis.*

Preniez-donc courage, contre ceste pretendue austérité, contre ceste rigueur imaginaire : *Per diem Sol non vret vos: ne-que Luna per noctem:* Il garantira vos pieds d'entorse : & fera croistre les roses soubs vos pas : *Erit vobis in umbraculum diei ab æstu : & in securitate , à turbine & pluia.*

Sinon : & au cas que la præsumptueuse opinion, du respect de vos habits Religieux , & de la rasure de vos testes: vous appreste matière de fomenter vostre desobeissance , soubs espoir d'impunité : *vt aliquando* (disoit S. Gregoire) *pro reueren-tia ordinis , peccator honoratur :* est-il point à craindre, que n'arrive ce temps de la menace de Hieremie : *visitabo (dixit Domi-nus) super eos qui attonsi sunt in comam?* Ou si peut estre la tiedeur de vos cœurs : vous fait redoubler ceste froidure pour vos pieds : à l'opposite: vous pourroit-on sauver de ce prognostic

OV DE LA NVDITE DES PIEDS. 177
 de Job ? QVI TIMENT PRVINAM : IRRVET SVPER
 EOS NIX?

Or vaut-il mieux destourner son esprit de toutes ces craintes : & conceuoir autre meilleure esperance: puis que suivant Platon , au septiesme des loix : c'est la premiere solennité des prières publiques: *VT LICEAT BENE OMINARI: ὥρατον τοις ἀδεῖς οὐκ φένεια, τοῦτο τῆς ἀδεῖς γέρεος οὐφένειον ηὔνη πάθον πάντας ὑπαρχεῖτω.*

Les esclats en ont ja volé : les effets en seroient parus , & paroissent tous les iours.

Dat signum felix concordia , reddere castris

Victrices Aquilas : atque in tentoria cogi.

Et c'est chose fort agreable: *ut ab Altore Deo , A D RVRSOREM, orbe reciproco quisque vestrum redeat.* D'autant que ce retour, à son principe : demonstre vne ardeur , à reprendre le droit chemin , duquel on s'estoit destraqué : par des sentiers obliques. *Magna res est amor, si ad suum recurrat principium*(disoit S. Bernard) *si suæ origini redditur, si refusus suo fonti, semper ex eo sumat , unde iugiterfluit.*

Par ceste reuersion , chaque esprit pensera , & toute langue publierá : que vos cœurs n'estoient du tout alienez , ny vos sens perueritis: que le nerf optique n'estoit entierement affolby, ny effacé en vous , que l'infirmité n'estoit à la mort: ains que l'Até Homerique,& le Genie de Schisme,& diuision, que la bourrasque & tempeste de l'une & l'autre:

-- illa turbatrix inuida pacis,

Heu ! tantum subita vexauit clade Triumphum.

& s'est interposée entre mes desseins , & vos deportements, pour en retarder, ou tout à faict empescher le fruct tant désiré, l'issuë tant souhaitée. Et adonc , le Pere General vous dira , comme Joseph à ses freres. *Nolite timere : num Dei possimus resistere voluntati? Vos cogitastis de me malum : sed Deus veritatem in bonum: ut exaltaret me sicut impræsentiarum cernitis: & salvos faceret populos multos.*

Ou plustost ô Dieu ! ce n'ha point esté pour mon exaltatiō :
 ains celle de vostre gloire , & de vostre Sainct nom , que i'ay
 affectionné de tout mon cœur: promeu de toutes mes forces,
 & poursuiuy à rames & à voiles, l'execution d'une si sainte
 Reforme. Pareillement ay-je visé à retablir cet Ordre Sera-
 phique , autrefois si lumineux , en sa splendeur premiere : à le
 releuer par dessus les Cedres du Liban , les Chesnes de Bafan:
 & pardessus le mast des Nauires de Tharse. Et puis qu'il ny a
 vœu qui ne demeure frustratoire de ceste part , sans l'ayde de
 vos mains : vous oseray-je point addresser ceste priere : que
 vous fit S. Cyprian , à l'heure de son Martyre?

Da, ne quis iners sit de grege , quem tuum regebam,

Ne cadat impatiens pænae , titubet-ve quis tuorum :

Incolumem ut numerum reddam tibi , debitumque soluam.

ou cete autre tracée en vers, par son Cōpatriote S. Augustin:

Siste vagas mentes perdevia multa ruentes:

Da fontem lustrare boni , da luce reperta,

In te conspicuos animi defigere visus.

C'est la seule esperance, qui me console, en ceste affliction,
 soufferte volontiers pour vostre seule amour:

O nomen prædulce mihi , lux & decus, & spes !

Præsidiumque meum ! requies o certa laborum :

Blandus in ore sapor, fragrans odor, irriguus fons.

Ouy , non pour autre respect , ains pour vostre amour seule .
 Car qu'est-ce que i'ayme , quand ie vous aime ? Non l'es-
 clat d'une pourpre Hierarchique , non les perles & piergeries
 d'une Mithre: nō les riches reuenus d'une Crosse, non la dou-
 ceur & melodie des louüanges , non la manne , & le miel des
 compliments & salutations: non le plaisir & contentement
 de veoir des peuples infinis , se courber & fleschir soubs mes
 commandements : *an ex eo bono quod communiter à te datur, li-
 ceat gloriari priuatim?*

Mais bien en vous cherissant : (car ie ne le puis dissimuler:)
 ie che-

OV DE LA NVDITE' DES PIEDS. 179

ie cheris vne espece de lumiere , sçauoir celle qui me donne l'ouverture de ceste direction : vne melodie , qui me fait chercher pareille consonance en tout l'ordre Seraphique : & vne bonne odeur , de tout ce qui est plus agreable , en la vie exemplaire des vrais Religieux. Je cheris tout cela , & avec passion : mais en l'interieur de mon ame , auquel vous me voyez agoniser pour le salut de mes Freres , & de moy : & à cet effect brusler d vn iuste zele : *in illo recessu interioris hominis , ubi fulget animæ meæ , quod non capit locus : ubi sonat , quod non rapit tempus : ubi olet quod non spargit flatus , ubi sapit quod non minuit edacitas : & ubi haret , quod non diuellit satietas.*

Si par vostre grace : ie puis obtenir l'accomplissement de ces miens vœux , & souhaits si ardants : alors quel excez d'allegresse , quelle clamour de ioye & de triomphe ?

Quos spargam flores? quibus insertabo coronis

Atria? quæ festis suspendam pallia portis?

alors toutes les amertumes du passé , me deuiendront douces , & agreables : mes angoisses se conuertiront en pleniere allegeance , & le triste souuenir du passé , s'evanouira , s'envira plus viste que le vent. *Pycetes ipse iam non queritur , dolere se non vult , corona premit vulnera , palma sanguinem obscurat , plus se amat victoriatum , quam iniuriatum . Hunc tu Iesum existimabis ? quem vides lætum ?*

Voila donc son loyer pour vn combat de pouldre . Mais ô Dieu ! pour des œuures meritoires , outre les insignes recompenses que vous donnez çà bas , & qui surmontent toutes celles des mortels : il y en ha vne finale , & vne palme eternelle , que vous reseruez là hault , à ceux qui par les degréz des vertus en vertus , y aurót sceu heureusement atteindre. Or si c'est ce pourquoy ie me trauaille , pourquoy ie suë , à quoy i'aspire , & pourquoy ie souspire : auray . ie ceste assurance de vous , ô le souuerain des biens , d'y pouuoir paruenir ? Et vous exporseray - ie mō ecstaze , és propres vers du grād Prelat d'Hippone :

A a

LES GYMNOPODES,

Ad perennis vitæ fontem, mens sitiuit arida.
Claustra carnis præsto frangi, clausa querit anima.
Gliscit, ambit, eluctatur, exul frui patria:
Nam quis promat summæ pacis quanta sit letitia?
Vbi viuis Margaritis surgunt ædificia?
Flos perpetuus Rosarum, ver agit perpetuum:
Candent Lilia, rubescit Crocus, sudat Balsamum:
Virent prata, vernant sata, riui mellis influunt.
CHRISTE, Palma Bellatorum, hoc in Municipium,
Introduc me: post solutum militare cingulum.
Fac Consortem donatiui beatorum Ciuium:
Probes vires inexhausto laboranti prælio.
Ut quietem post præcinctum, debeas Emerito:
Teque merear potiri sine fine præmio. Amen.





L E S
GYMNOPODES,
 O V
D E L A N V D I T E
D E S P I E D S,

Disputée de part & d'autre:

*Par M^E. SEBASTIAN ROVLLIARD,
 de Melun, Aduocat en Parlement.*

P A R T I E N E G A T I V E.

TOUT aussi tost que le corps du Monde, ayant le chef orné de ses Sphères coelestes , les bras targuez contre le flux & reflux de la Mer: & ses pieds establis sur le dos de la masse terrestre : ressentit par sa droict^e posture : qu'il auoit au poinct du millieu , pris vne solide , & ferme constance : neantmoins , selon le dire d'Anaxagoras : de son mouvement propre ; il se pencha vn peu du costé du Midy: *εἰς τὸ μητράνον, εἰς τὸ μεσημέσον αὐτὸς μέγες*, pour r'allentir, & moderer le cours trop rapide, venant de l'Aquilon : & de

Aa ij

182

LES GYMNOPODES,

peur, que par vn excez de froidure, tout fust inhabité: ou par vne insupportable vehemence de chaleur, tout broüy, tout seché:

--- *neu fort' sacer tot ab ignibus Æther,
Conciperet flamas, totusque ardeceret Axis.*

C'est donc le costé, vers lequel, entre la trop excessiue ardeur des vns; & trop defectueuse mortfonture des autres : les Peres Conuentuels, de l'ordre de saint François, requierent tous ceux , qui presteront l'oreille à ceste cause : de se vouloir fleschir, de se vouloir tourner : affin d'obuier, à la ruine, & desolation de la plus florissante maison & famille , qui soit sortie de l'estoc de ce grand Patriarche: & à la naissance de laquelle , fut dict par bon presage :

O nunquam peritura cohors ! ô debita summo
Progenies cælo : nullisque obnoxia fatis!

Aussi ne peuvent-ils esperer que tout bien , de ce costé Meridional ; puis qu'il porte le symbole de faueur & clemence : qu'en signe de ce: lors que Dieu iugea nos premiers Peres, il s'enclina vers iceluy : *c'et deambulauit in Paradiso, ad auram, POST MERIDIEM*: que le Patriarche des fidelles , alloit de Midy , en Bethel: & qu'en somme , suivant la tradition des Hebreux : c'est le costé , d'où viennent les gracieuses & douces influences : *unde Auster persflat hortum : c'et fluunt Aroma-taillius.*

En suite dequoy , vient-il à souhaiter : qu'ayants les Auditeurs l'esprit attrempé de ces vapeurs souëfues : & le cœur des pouillé de toute sinistre passion : ils se mettent à examiner , si ces Religieux , qui ont professé la regle Seraphique , non au pied de la lettre : ains selon les dispenses des SS. Peres : lesquels ont eu autant de pouvoir de la modifier : qu'ils auoient eu , de l'homologuer en sa rigueur , la premiere fois , qu'elle fut establie : & si entre ces dispenses , estant celle de la defchaussure & nudité des Pieds , ils sont pas assurez en conf-

O V D E L A N V D I T E' D E S P I E D S. 183
 cience, & sans scrupule; à faire pauois de ceste grace pleniere,
 du chef visible de l'Eglise: attendu qu'à luy seul, pour vser des
 termes de S.Ignace, en l'Epistre aux Philippiens: les saincts des
 saincts, ont esté baillez en garde superlatiue: & qu'à luy seul,
 Dieu auroit voulu confier le seel de ses secrets : ὁ πεπιστευθός
 τὰ ἀγα τῶν αγίων: ὃς μόνος πεπιστεύει τὰ κρυπτὰ τῆς θεοῦ.

Qu'ils aduisent: si par vn Delegué, venant du Siege d'ice-
 luy: mais sans mandement precis: auroit peu estre rien atten-
 té, ou innoué, au preiudice de ceux , qui se sont appuyez sur
 ceste puissance Hierarchique: laquelle és choses spirituelles,
 donne la loy à tout l'Orbe Chrestien: & specialement oblige
 les Generaux des Ordres , à luy deferer toute submission.
Quid enim iniquius, (disoit S. Augustin) *quam velle sibi obtempe-*
rari à minoribus, & nolle obtemperare Maioribus? Où qu'ils resol-
 uent, si entre ces deux extremitez , des Papes permettants
 d'vnne facon: & du General prohibant de l'autre: le plus seur
 ha point esté pour ces Religieux: de s'establir fermement sur
 la pierre angulaire:

---cuius fundamine primo ,
Res Romana valet : dum Praeside pendet ab uno.

En fin concluēt & decidēt: si ne plus ne moins que Sanson,
 promit double paire d'habits, à ceux qui luy pourroient resou-
 dre son Problēme: ainsi ceste chaussure, leur ayat esté octro-
 yée par dispense, en faueur de leurs penibles estudes , & actes
 Theologiques: & de temps immemorial, du moins auant le
 dernier centenaire , l'ayants par eux portée , en public , & au
 veu d'un chacun : ils ont pas iuste subiect d'en vouloir rete-
 nir l'vsage , & conseruer ceste longue possession: voires y sont
 d'autant plus obligez: que puis que par les loix Imperiales, les
 soldats de la Milice terrestre, estoient punis , *si forte humerale,*
vel Tibiale abiecissent: à l'opposite les soldats de la milice
 Cœleste: doiuent estre exempts de telle , ou autre peine : si
 fuiuant le precepte de saint Paul , en son Epistre aux Ephes-

A a ij

siens : maneant CALCEATI, ad præparationem operis Euangelij.

Alors ceux qui entreront en ces iustes considerations ; vray-semblablement ne prendront garde aux pieds de ces Conuentuels : pour sçauoir s'ils sont nuds : ny à leurs espaulles ; pour descouvrir s'il y ha desæles, qui les enleuent haut : veu qu'au moins deux des six , deuroient seruir à leur couurir les pieds : ny à leurs mains pour recognoistre , si elles sont emprantes de Stigmates ignées ; qui puissens eschauffer l'interieur de leurs ames , à vn surcroist d'extreme deuotion. Car qu'est-ce que du regard de l'exterieur tout seul ? & quelle foy , à sa simple apparence ?

*Quid? si quis vultu toruo ferus, & PEDE NVDO,
Exiguæque Togæ simulet textore Catonem:
Virtutem-ne repræsentet, moresque Catonis?*

Trop bien , qu'à l'opposite : on apperceura ces Conuentuels , par toutes sortes d'exercices vrayements loüables & serieux : & par l'assiduité de leurs estudes , leçons , & disputes , continuées du iour à la nuit , & de la nuit au iour : executer & accomplir ce que Rabi Iosé , fils de Ioëzer , souloit conseiller : de se pouldroyer dans la pouldre , tracée par les pieds & & vestiges des Sages : וְחוּ מִתְאָבֵק בַּעֲפֹר וְנַלְחָם .

Et d'ailleurs:puis que les æles des Seraphins:selon les Théologiens, sont les forces , qui les portent, ou ils veulent, par intelligence purifiée , & amour tres parfaict : ils apprendront que ces Conuentuels n'en sont pas desgarnis : & qu'avec ces æles , ils sçauent atteindre l'effor de ces Oiseaux : qui non comme les autres volent dessous , ains selon les Hebreux , au premier de la Genese, dessus la face du firmament, יְהֹוָה פֶּנְיָה רְקִיעָה : *Aues cæli* , dont parle l'Ecclesiaste au chapitre dixiesme , qui- bus datum est portare vocem , & pennis quas habent , annuntiare scientiam.

Dauantage, auront vn extreme plaisir, de recognoistre en

OV DE LA NUDITE DES PIEDS. 185
 eux, des Stigmates, non pas ces affectées , que reproue le Leuitique : ny celles de l'ostentation de ce faux Prophète, auquel, comme on demandoit dans Zacharie : *quæ sunt plagæ istæ, in medio manuum tuarum?* Sa réponse estoit : *his plagatus sum in domo eorum, qui diligebant me.* Mais de ces playes & blessures, lesquelles leur sainct Patriarche , & ceux qui apres luy ont plus zélé sa regle & discipline : ont désiré estre plustost emprainées au fonds de leur cœur : que sur le dehors de la superficie : ces playes desquelles disoit S. Augustin : *Sagittasti domine, cor nostrum, charitate tua: Et gestauimus verba tua transfixa visceribus.*

Affin qu'encores qu'il soit expedient, que la pieté, mesme-
 ment pour l'exemple, se descouvre au dehors: & pour vser des
 termes de S. Bernard, *sicut seminat Angelis gaudium, per occulta suspiria, sic hominibus bonum exemplum seminet per bona opera:* neantmoins ils prennent leur principal contentement en leur
 interieur: & sentent vn feu caché , tellement operer au de-
 dans: qu'il les esmeuue, qu'il les eschaufe à l'amour diuin: mais
 sans qu'aucune nudité , ou froidure forcée , leur face courir
 ce danger , dont parle Job : *Ne ad NIMIVM CALOREM transeant AB A QVIS NIVIVM:* ains de leur volonté propre,
 & d'une franche allegresse , ils soient eslancez de la terre au
 Ciel: de mesmes que celuy , auquel on souloit dire en son En-
 thousiasme:

*----cum sacra tuas torrebit flamma medullas:
 Sis felix: cœli sis in amore potens.*

L A V E R I T E' E S T : qu'en Decembre 1621, lors qu'il pleut
 à leur Reuerend Pere General : de les venir visiter , en leur
 grand Conuent de Paris: ainçois en cet autre Bruchium d'Æ-
 gypte : appellé par Ammian Marcellin : le souuerain Domi-
 cile des hommes de lettres , & de vertu : n'y auoit pas vn d'en-
 tre-eux, ny grand ny petit : qui sur l'aspect de sa vie exemplai-
 re: & respect de son autorité: ne se sentist feru d'un merueil-

LES GRMNOPODES,

leux aiguillon de l'imiter, & ensuiure : & luy rendre entiere obeissance : voires à saveuë de redoubler leurs forces, aux plus salutaires exercices de toute deuotion : & comme enfants bien nez , de donner ce singulier contentement à leur Pere spirituel : *cum anima Patris*, selon qu'on disoit de Ioseph : *ex anima filij pendeat* : N'estants en outre à sçauoir & apprendre : que les Peres Visiteurs, sont comme des nuées : *si bene excipientur , irrigant : si malè , tot cadunt laquei.*

Aussi , ont ils esté posterieurement aduertis : & deuëment informez , par personnes d'honneur : que le premier dessein, de leur Pere General , auoit esté de faire vne entrée pacifique: non par vne contraire dissimulation ,

Pacem orare manu, & præfigere puppibus arma ,
ains par esprit de douceur , & æquanimité , *tanquam filijs uti temperanter, tanquam subditis obtemperanter , nullo , intemperanter.*

Du moins : que son intention estoit , de ne rien agir par contraincte , ou force Despotique : ains porter la main de sa Reforme , là où il verroit leurs volontez se tourner d'elles-mesmes : sans rien attenter, ne innouer aux vœux solennels de leur profession. De leur part aussi , la submission qu'ils desiroient luy rendre , n'estoit : qu'à l'arraisonner de ce langage , comme dans Blesensis : *Tu verò Pater, iam iam clementer adspira: confirma , quod in nobis trepidat: quod frigescit , accende: quod nutat , consolida: doce , quod desipit : erige quod desperat : collige , quod vagatur : quod superbit , humilia : excita , quod lentescit : & illumina , quod caligat.*

Mais comme on rapporte de Phocion : que voyant autrefois l'Athenien Archibades: capter la bien-veillance du peuple , avec son crin espais , à la mode ordinaire de Sparte : luy dit : que ne te faisois tu donc au pré- allable raire la barbe : si tu en voulois venir là ? Au cas pareil : aduint-il , que deux ou trois de la maison , voyants leur Pere General , avec la Cappe , & nuds pieds : soit pour se conformer à son exemple , ou par autre

OV DE LA NVDITE' DES PIEDS. 187
 autre dessein : peu de iours apres, se presenterent à luy, en mesme accoustrement : comme de quelque costé , qu'on tourne le miroüer :

Res ibi respondent similis forma , atque colore.

Certes de commandement expres , n'en auoient-ils aucun : veu mesmes que l'Hyuer estoit lors foit rude ,
 --- gelueque

Flumina constituerant acuto.

Seulement se proposerent-ils l'obiect , de leur Pere General : lequel au retour de sa visite , en l'vne & l'autre Hesperie, climat plus doux , & temperé : ayant trauersé le Languedoc, & la Touraine: où luy mourut lvn de ses Secretaires de froid, & de fatigue : en fin , s'estoit venurendre à Paris : là où ayant seiourné quelque temps : luy-mesme esprouua en sa propre personne , ce que le Dieu de la froidureuse Thrace , remonstroit à Mercure , enuoyé deuers luy :

----an hunc Germane sub axem

*Sponte venis? hyemesque meas? cui roscida iuxta
 Mænala? q̄r æstiui clementior aura Lycae?*

Neantmoins s'estant apperceu , que sur son modelle, deux ou trois, comme ha esté dict : s'estoient de leur mouuement propre , portez à ceste nudité de Pieds: non seulement il se résolut d'y perseuerer: pour ne se departir de l'austerité à luy commune & familiere : ains en outre , par vne inionction precise, statua , que grands & petits , eussent à faire le semblable. Soudain à cause de ceste nudité non professée , & pour l'aspreté de la saison , grand bruit au cloistre : & ceste clamour maintefois redoublée: **MORS IN OLLA , VIR DEI.** Fleschissez ceste rigueur , & addoucissez ceste amertume : **OS T V V M S V M V S , ET CARO T V A.**

On le supplia d'accomplir , ce que le Prophete Osée, sembloit auoir specialement figuré, pour la discipline de l'Ordre des Cordeliers. **IN FVNICVLIS, TRAHAM VOS IN VINCULO CHA-**

B b

RITATIS. Que ceste Charité paternelle, & ensemble fraternelle, que ce Genie amiable le deuoit plustost semondre , à tenir *ex sapientia modum* ; & prendre la voye de douceur , qu'à les iecter abruptement & inopinement en ceste extremité. *Male vim suam potestas aliorum contumelijs experitur* (disoit Pline au huietieime de ses Epistres) *malè terrore veneratio acquiritur: longeque valentior amor , ad obtainendum, quod velis , quam timor: nam timor abit , si recedas, manet amor : atque fit, ut ille in odium, hic in reuerentiam vertatur.*

C'est pourquoy en la mesme Epistre , exhortant son amy Maximus , enuoyé par l'Empereur, pour regler & ordonner la Prouince d'Achaie : à prédre garde au naturel des peuples: se conformer aux diuersitez qu'il y pourroit trouuer , & leur conseruer à chacun, leurs franchises & anciens priuileges : *videlicet, luy disoit-il, à Medicis, quanquam in aduersa valetudine, nihil serui ac liberi differant, mollius tamen liberos clementiusque tractari.*

Aussi Pacatus en son Panegyrique à l'Empereur Theodosie ; venant à recommander le moyen qu'il auoit tenu , à son entrée au regime de l'Empire , pour reformer les licences , & desbauches de sa Cour : entre autres Eloges d'honneur, n'oublie pas celuy cy : *Alienis vitijs corrigendis curam adieciſti, IDQVE MODERATE' : ut SVADERE potius honesta , quam COGERE vidēris : & l'issuë en auoit esté si heureuse & favorable , ut quod difficillimum eſt in natura , EMENDASSET VOLENTES. Sic eſt enim , sic eſt : exasperat homines IMPERATA CORRECTIO.*

De vray , que ne peut la persuasion , au prix de la contrainte? & l'attrait volontaire , au prix d vn effort violent? Autresfois Borée , & le Soleil, ayant fait gageure , à qui feroit plustost despoüiller l'homme : Borée n'en peult venir à bout , avec son souffle impetuox , qui tout à rebours , embarrassoit les habits d'iceluy , & les resserroit lvn sur l'autre. Veu qu'au contraire , le Soleil , par vne chaleur doucement inspirée , luy fit oster , & mettre bas , premicrement le manteau , puis pour-

OV DE LA NVDITE DES PIEDS. 189

poinct, & chemise: Mais comment le Soleil, ne se fust-il moderé à ceste occasion? veu que selon S. Ambroise, au second de l'Hexameron: *frequenter videmus solem madidum, & rorantem, in quo euidens dat indicium, quod alimentum sibi aquarum, A D TEMPERIEM sumat?*

Donc quel autre expedient de leur faire quitter la guestre & le soulier? Car au lieu, que l'esprit de l'homme, traistné par force, se rend d'ordinaire contumax & reueſche:

--- *non colla iugo, non aspera præbet*

Ora Lupis: Dominique negat captiuus inire Imperium :
Tout à l'opposite, venant à estre traicté doucement, & de facon benigne & moderée, ny ha rien de si doux: & se laisse emporter, où l'on veut: il se fleschit, il deuient souple:

--- *ceditque: ut Hymettia Sole*

Cera remollescit, multas quæ pollice tracta

Vertitur in facies.

Partant quel pouuoit estre l'effeſt de ce temperament: pour induire & attirer les Peres Conuentuels à ceste nouueauté, à ceste deschauffure? qu'à leur proposer au pré-allable son Decret en public: pour estre veu & cogneu dvn chacun? *Plerumque enim utile est, selon Symmaque, in publicam proferre notitiam, quod velis esse correctum: ut denuntiatione futuri periculi, ad consulendum cunctorum cura moueatur.* Et consequemment à cet effeſt leur bailler le loifir d'assembler leur Conseil public, appellé Discretoire? *Etenim mihi, persuadere non possum,* disoit le Pline pré-allegué: *quin & cum multis, & ſaþe, tractandum fit: quod placere & ſemper, & omnibus, cupias.*

Consideré que selon Aristote, en ses Rhetoriques au Roy Alexandre: de toutes les choses humaines, la Consultation est la meilleure, mesmement és affaires d'importance. Et à plus forte raison, en celles, où il va du repos de la conscience, & du salut de l'ame: esquelles la Pronœe, vaut mieux, que la Metanœe; c'est à dire selon Epicharme, esquelles il est plus

B b ij

190

LES GYMNOPODES,

leur de preuoir & deliberer , que de se repentir , apres vne trop legere precipitation : ἀ μετροῦν, ἀπὸ της περιποτῆς οὐκ εἰσερχεται.

Autrement seroit-ce chose estrange , qu'au passé , quand on vouloit mener les Lacedæmoniens en quelque expedition de guerre : au pré allable leur faisoit-on celebrer vn sacrifice à Iupiter Hegetor , ou Conducteur : & que l'on ne permist à ces Peres , d'entrer en congregation iuste & legitime : du moins pour implorer la grace de celuy , qui ha promis d'inspirer , & darder ses rayons , sur telles compagnies , assemblées en son nom :

---*quibus ille arcana recondita mentis
Ambit: & electos vocat in præcordia sensus.*

Veu mesmes , que si la raison est vn autre dard à l'homme : & la prudence , au dire d'Iamblique , vn autre œil à l'esprit : quoy donc quand plusieurs poulez de bōne intention , viennent conioinctement à contribuer de lvn & l'autre ? qu'en peut-il arriver qu'un heureux & plausible succez ? Hé ! quelle ha esté par le passé , l'espreeue du bien de ce Discretoire , selon les occurrences ?

---*vbi collecti Patres , qui rebus in arctis
Consulerent ? natisque darent solatia morbis ?*

Au reste : le subiect d'y entrer estoit icy tout apparent : On leur vouloit faire quitter vne chaussure , en laquelle sans remonter aux siecles plus esloignez , le Pape Iules second , y ha cent ans & plus , les auoit confirmez . De mesmes , le Pape , *Pius quintus* , bien qu'austere Conseur des regles Monastiques , par ses Bulles du sixiesme May 1566 , addressées au Pere Commissaire de Rome : Et entre les plus modernes , Clement huit^e , par le contenu en ses Bulles , addressées au Reuerend Pere François à Sosa , lors leur General : qui tous ont declaré , les Conuentuels n'estre subiects soubs peine aucune , à ceste des chaussure , & NUDITE' DES PIEDS .

OV DE LA NVDITE' DES PIEDS. 19^e

De maniere, qu'il ne se faut esbahir, si l'an 1502, leur General Delphin, estant venu en leur maison à Paris, pour faire sa visite, luy chaussé, les souffrit chaussez: comme on void par la representation du Tableau, qu'à son departement, il fit apposer, au mur Meridional de leur grand Chapitre à Paris. Et en outre: ceste mesme chaussure, leur ha este pareillement laissée, par leurs autres Generaux, A messana, de Chelfontaines, Atrechaud, de Parme, Gonzague, & Catalagerrona, ce General, qui en l'année 1598, moyenna la paix, entre la France, & l'Espagne: & depuis fut faict Patriarche, soubs le titre de Constantinople. Qui donc oseroit offenser la memoire de si grands personnages?

--nec tremeret Fabios, durumque Catonem?

Et Scauros? & Fabritios?

Dauantage, T R E S - R E V E R E N D P E R E, on vous fit veoir au haut du mur, qui est à l'entrée fenestre du mesme grand Chapitre: vn Tableau fort ancien, & remarquable, peint contre la muraille, auquel frere ALEXANDRE DE HALLEZ, Cordelier, appellé par le Pape Innocent quatriesme, le Docteur irrefragable: & qui florissoit enuiron le temps de nostre sainct Louys: est representé apres le naturel, assis dans vne chaire, vn poulpitre deuant luy, & vn liure dessus: luy comme enseignant plusieurs Auditeurs, seants sur des bancs deuant luy: & entre iceux par excellence, les premiers assis, sainct Thomas d'Aquin, de l'ordre de sainct Dominique, & S. Bonaventure Cordelier, ainsi nommé, lors qu'il fut faict general de l'ordre Seraphique: car son vray nom estoit, Eustache du Bain-Royal.

Sa chaussure paroist euidemment soubs sa robe, comme soubs celle de cet insigne Alexandre de Hallez. Duquel si vous auez daigné, teleuer en marbre la tombe & sepulture, à l'entrée de la nef de l'Eglise du Conuent: on peut à meilleur droict dire de vous, qu'autrefois de Cæsar, restablisant les sta-

B b iiij

192

LES GYMNOPODES,
tues de Pompée, qu'en relevant la memoire de ce Hallez, vous
avez éternisé la vostre.

Mais en somme : le spectacle de ce Tableau , vous deuoit-il point au moins desmouuoir de vostre nouuelleté? Car nous lissons dans Athenée , au quatriesme de ses Dipnosophistes ; que comme certain iour , les Lacedæmoniens , voulurent faire couper quelques chordes de la lyre de Terpandre : lesquelles ils disoient estre irregulieres , & supernumeraires: pour toute deffence , il ne fit autre chose , que leur monstrer vn Tableau , auquel estoit peint Apollon , tenant en main salyre , avec pareil nombre de chordes , & en semblable assiette. Là dessus , il fut aussi tost mis hors de Cour : & enuoyé absoubs , *candidis calculis.*

Pourquoy cet autre Tableau , ne pouuoit il enuers vous operer mesme effet ? *an non decuit* , disoit Pline , *reuereri gloriam veterem ? & hanc ipsam senectutem , qua in homine venerabilis , in urbibus (imo & in Ordinibus) sacra est ?* Et failloit il point pour le respect de ces grands personnages , approuuer en leurs successeurs vne chaussure , par laquelle vray-semblablement ils n'eussent voulu faire tort à leur conscience ? ny offenser leur regle ?

O Apelles ! ô Zeuxis Pictor ! cur numero estis mortui ?

Hinc exemplum ut pingeretis : nam cæteros nil moror.

C'est vn precepte de saint Paul : *Patres nolite filios ad iracundiam prouocare :* comme n'estant raisonnable , que soubs ombre du respect superlatif qui leur est deub : ils se iectent en des exez insupportables à leurs inferieurs. Quelle apparence donc d'irriter ces Conuentuels , par ce nouveau remuement , & encores attenté en vn temps si mal propre , si rude , & importun ?

Turbatæ mentes : imperfectusque Deorum

Ceßit honos : ruptis linquunt Altaria sacris.

Aussi toutes soudaines mutations , disoit Platon comme

OV DE LA NVDITE^E DES PIEDS. ¹⁹³

les secousses des humeurs du corps humain; sōt perilleuses en vn estat public. Cause, que Numa Pompilius, refusa de prime abord, la Royauté des Romains , à luy offerte par leurs Ambassadeurs : pour la crainte qu'il eut , de rien innouer en leur estat: lequel neantmoins eu esgard à l'humeur feroce du peuple , il sçauoit requerir vne autre & nouvelle discipline, qui le disposast plus à la religion , qu'à l'exercice des armes, voires qu'à cet effect, *ignorantiam protelauit in occasionem , & conscientiam corruptit in dissimulationem , aut utrumque.*

Du moins , s'il en faut venir à ce change, comme quelquefois il est nécessaire: & que les affaires du monde sont en perpetuel branle , vertige, & mouvement: Xenophon conseille fort bien de ne se iecter abruptement d'vn extremité à l'autre , ains laisser vn millieu entre-deux. Il en allegue l'exemple des quatre saisons , dont l'Esté chaleureux, ne succede immédiatement apres le froid Hyuer : ains par l'entremise du printemps, participant des deux , & ainsi de l'Hyuer , qui vient apres l'Automne intercalaire:

---simul

*Pomifer Autumnus fruges effuderit : & mox
Bruma recurrit iners.*

Pour ce mesme subiect, selon Philon le Iuif, le Soleil ne se presente à nous, qu'à trauers l'air opaque, autrement si d'un droict aspect , il frapoit nostre veuë: au lieu de nous esclairer: ils nous offusqueroit. Et à ce propos, elegamment Tertullian. *Periculosa sunt , quæ magna sunt , si repentina sunt . Nam etiam lux solis subita post tenebras , splendore nimio insuetis oculis non ostendit diem , sed potius faciet cæcitatem . Quod ne in damnum humana rū contingat oculorum , paulatim disruptis & dissipatis tenebris , ortus luminaris istius mediocribus incrementis fallenter adsurgens , oculos hominum sensim adsuefacit ad totum orbem suum ferendum , per incrementa radiorum : GRADATIM ENIM ET PER INCRE-*

194

LES GYMNOPODES,

MENTA, FRAGILITAS HUMANA REGI ET NUTRIRI DEBET.

Et sur ceste mesme consideration : s(u)ivant Pline en son histoire naturelle : *Ex nimio rigore Saturni, & nimio ardore Martis, interpositum Iouis Sydus salutare est.* Et en vn autre endroict, pour pareille efficace de ce temperament : *Sol partitis vicibus anni Brumalis abscedit : ut noctium opacitate terras reficiat, exusturus planè.* Ce qui nous doit facilement persuader, que ç'a esté par semblable , ou plus haute prouidence : que nostre Seigneur , vray guide & recteur de ce Soleil , ainçois le Soleil mesme , & Soleil de Justice moitoyenne entre-deux-extremitez : n'ha pas fait succeder la loy de grace ou Eangelique , directement , & sans moyen à celle de rigueur , ou Mosaique : ains par l'interposition de la Prophetie, moyenne entre les deux.

Icy tout à coup : & sans l'entre-medie dvn an de probation, tres-instamment requis : on ha voulu iecter ces Conuentuels d'une extremité à l'autre : *& cum libentius pudor adnuere soleat, quod cum fiducia postulatur,* disoit Symmaque : icy rien d'estroyé, icy tout refusé. Et de là tant de bruits & clamours. Car Phison lvn des quatre fleuues du Paradis terrestre, qui signifie mutation de bouche: est dict circuir la terre d'Eulath, *id est, terram parturientis vel dolentis*, d'autant que tous enfemments de nouveautez fascheuses , causent de pareilles trenchées, que celles des Ilithyes : & ouurent la bouche à telles ou semblables doleances.

*Eheu? quid tumidum subitis concursibus æquor,
Asräi turbant, & eunt in prælia Fratres?*

TRES-REVEREND PERE. Il est escript au trentetroisième chapitre de la Genese: que les deux freres Esau & Jacob; ayâts fait leur entre-veue ; Esau pria son frere, qu'ils peussent ensemble marcher de cōpagnie. Mais Jacob s'en excusa honestement: & luy dit: *Nostri, Domine mi, quod parvulos habeam teneros,*

& oues

OV DE LA NVDITE DES PIEDS. 195

& oves & boues fatas mecum, quas si plus in ambulando fecero laborare, morientur una die cuncti Greges.

Seroit-il possible, que vous eussiez moindre sentiment d'humanité, vers si grand nombre de vos Enfans spirituels, & tant de pauures Etudiants qu'auroit eu ce Patriarche envers ses bestiaux, & que parmy vn si grand trauail de iour & de nuit, vous eussiez moindre esgard à leur soulagement ? veu mesme qu'il est defendu par les loix Imperialles, ne plus iusto equi onerentur aut veredil. quoniam C. de cursu publico? D'ail leurs sçavez vous point, que dans Platon in Euthyphrone: vn Maistre Naxien, fut deferé en Justice pour auoir laissé mourir de faim & de froid, lvn de ses domestiques ? *πατέρα λημένον καὶ πίεσθαι καὶ τὸν δεογάδιν.*

Ce n'est point enchanterie, que du trauail des hommes, & par especial, de ceux qui estudient :

Ac quos nocturnis iuuat impallescere chartis.

Les Magiciens de Pharaon, peurent contr'imiter, le premier & second des miracles de Moysé. Mais quand ce vint au troisième des Cynophes, qui naissent de la sueur des hommes: iamais ils n'y securent aduenir : là ils demeurerent courts, & recongneurent l'impuissance de leurs vains artifices. Car encors vn coup, ce n'est point enchanterie, ce n'est point illusion, que de la sueur & peine de l'estude. L'esprit y est gessé, les nerfs du corps tendus, les forces naturelles y sont consumées, le corps attenue.

Vox tenuis, tardique gradus, oculique iacentes.

Tous plaisirs du monde y sont abdiquez, la fatigue se renouelle de moment en moment : voires deuient infinie : tout de mesmes que le desir d'apprendre est infini : *quod in multa sapientia, dicit l'Ecclesiaste, multa sit indignatio, vel molestia.* Et si à tout cela par surcroist d'affliction, vous adioustez encores la faim & le froid: reduisez-vous pas ce pauvre corps organique à succomber, & perir à la longue? Consideré qu'il

Cc

196

LES GYMNOPODES,

n'est pas ny de fer, ny d'acier: & quand il le feroit, pourroit-on
le garantir de l'iniure du temps? qui ronge, & mine le fer? sape
& brise les Roches?

Nec magis assiduo vomer tenuatur ab usu:

Nec magis est curuis Appia trita rotis.

De là ceste plainete du Poëte, & faite à bon escient?

En: me debilitat series immensa malorum,

Ante meum tempus cogor & esse senex.

Et ceste autre procedée d'une pareille angoisse.

Contudit ingenium patientia longa malorum,

Et pars antiqui magna vigoris abest.

Pourquoys donc tant greuer de pauures Religieux? de si lourdes fatigues?

Subducunt oneri colla perusta boues.

C'est le sommaire des Remonstrances, que les Peres Conuentuels, faisoient ou pouuoient faire à leur Superieur: & non beaucoup esloigné de celle cy dans Seneque: *Nimis alta prominitis, nimis dura precipitis: nos Homunciones sumus: omnia nobis negare non possumus.* Et partant estimoient qu'à la longue, sa Reverence, les pourroit prendre de bonne part: puisque selon Symmaque: *non potest esse culpabilis querimonia, que ex iniuria valetudinis, non ex voluntate descendit.*

Ioint: que saint Iustin le Martyr conseilloit en son Parænetique, & par tres-bon aduis: que celuy qui entreprendroit de corriger les autres de leurs fautes, pour l'autorité; qu'il exerceroit sur eux: de l'autre part, eust à receuoir benignement leurs plaintes & doleances. A quoy semble reuenir cét autre precepte de l'Ecclesiastique: *Rectorem te posuerunt, noli extolli: esto in illis, quasi unus ex ipsis.* Car l'homme sage, qui desire tirer profit condigne de quelque louable dessein, par lui conceu ou projecté: ne doit tant regarder à ce qu'il s'Imagine pouuoir par sa pré-emience, comme à mesurer les forces de ceux, desquels il veut estre obey. *Vetus est verbum in-*

OV DE LA NVDITE DES PIEDS, 197
consolatione amicorum : VELLEM VT VELLES. Et fit-on autresfois estat à Rome, de ce grand Pompée, qui en vne perplexité d'affaires, ne refusa de s'accommoder, de se fleschit à tout.

Quæque dari voluit : voluit sibi posse negari.

A plus forte raison donc, le souuerain Prefect dvn ordre Monastique, se doit-il rendre æquanime & traictable : ne fust-ce en outre, qu'à l'exemple mesme de ce pré-dominant Legislateur de l'Vniuers, qui par expres, graua ses dix Commandements, dans deux Tables de Saphir : à cause, disent les Hebreux ; que ceste pierre est comme terrestre & massiue en sa lueur : & que le choix d'icelle estoit vn symbole mystique, pour tesmoigner, qu'il vouloit par vne demission spontanée, rendre sa loy perceptible aux Neophytes, & peuples non encores initiez, aux mysteres de sa Religion: Aussi est-il rapporté par Nicephore, chapitre 14. de son neufiesme liure: que saint Pachomius, premier instituteur des Moines de l'Orient, departoit à chacun les charges, selon la qualité de leur aage, & portée de leurs forces.

Tellement que ces Conuentuels, esperoient d'esprouuer en la personne de leur General, quelque pareil temperament, *non ut euaderet in longius, non ut extenderet se in latius.* Mesme-ment pour n'encourir la menace faicté aux Pasteurs, qui escartent & dispergent les oüailles de leur pasturc. *si multas oues errare foris plangimus :* disoit saint Augustin, *væ quorum humeris & lateribus factum est.*

Partant estoit-il à presumer, que vray-semblablement il aimeroit mieux, les r'allier tous ensemble de cœur & volonté: que de couper le feu avec le cousteau, introduire parmy eux, l'esprit de diuision, *scindere pallium Abiæ Silonitæ :* faire les vns de Iuda, les autres d'Israël : & ne maintenir ny les vns, ny les autres, en leur vieil institut: ce qu'il deuroit fuir, quand ce ne seroit, que de crainte d'un scandale public, lequel ne luy pour-

C.c ij

198

LES GYMNOPODES,

roit reuenir à honneur : & leur apporteroit infailliblement vn extreſme dommage. ce pendant nulle certitude, ny resolution :

----- *velut anxia puppis,*
Seditione maris , nec quicquam obſtante Magistro,
Errat , & aduerso redit in vestigia velo.

Pour à quoy obuier, les Decrets du sainct Siege, & Canons des Conciles, enioignent en ce cas, de se relascher de toute rigueur, si l'on s'apperçoit, qu'elle puisse plus nuire, que proſiter. *Cogunt multas inuenire medicinas* (diſoit sainct Augustin) *multorum experimenta morborum.* *Verum in huiusmodi cauſis, ubi per graues diſenſionum ſcifuras, non huius aut illius hominis periculum, ſed multorum ſtrages iacent: detrahendum eſt aliquid ſequentiati: ut maioriibus malis fanandis, charitas ſyncera ſubueniat.*

Nonobſtant toutes ces Remontrances, & autres aduis venans du dehors: soit de Prelats insignes, ou autres personnes d'eminent qualité. Ce Pere General ne ſe peut diuertir, ne ſe peut desmouuoir :

Non ſaxa miſeris ſurdiora Nauitis
Neptunus alio tundit hybernus falo.

En fin: pour tascher à luy donner toute ſorte de ſatisfaction: & monſtrer par ces Conuentuels, que tant ſ' en failloit, qu'ils fuiffent la Reforme: qu'au contraire, plus elle ſeroit aggeree des Experts, & plus trouuée plauſible: plus ils eſtimoient la pouuoir rendre ferme & durable: ils ſ' en ſeroient ſoubſmis, au iugement & aduis de quatre Communautez: ſçauoir, de la faculté de Theologie de Paris, des Peres Chartrœux, des Celeſtins, & Capuchins. Quelle autre eſlite pouuoient-ils faire, plus propre, ou plus idoine? Tout cela ſ' en eſt allé, à ces bouffées de vent:

----- *que nullis ſenſibus auctæ,*
Nec veras audire queunt, nec reddere voces.
Là deſſus, véritablement, quelques-vns d'entr'eux, ſe por-

OV DE LA NVDITE' DES PIEDS. 199

terent à ces Propathies, ou passions premières: que les plus sages mesmes ne peuvent éviter. *Alioquin ubi Colchus, aut Tessalus, qui statim cantu, vel manu, has offensiones leuaret?* Neantmoins quelque semblable trouble se trouve par le passé aduenu au Conuent: de maniere, qu'il ne faut recourir *ad coronatam Agnam*, pour l'expier, comme si c'estoit quelque nouveau prodige.

Car les Registres de la Cour sont chargez, que le 26. Aoüst 1401. le grand Conseil du Roy (ce sont les mots du texte) avec les gens de sa Majesté, au Chastelet, furent assemblez en Parlement: afin de prouoir à vne sedition aduenue au Conuent des Cordeliers de Paris: entre les Freres de la Nation de France: & les estrangers: & d'entre iceux quarante furent mis en prison, &c.

Mais au faict de present: ce qu'à l'improuiste Gardes & Archers, vindrent au Monastere: ce fut plustost pour assuster le Pere General, contre la peur, que pour le garantir d'aucun mal, qui luy peult arriuer, parmy ses Confreres, ores que partroulez; *cum A R A ei esset pro Castris:* & qu'auec la grande suite de Religieux, qu'il auoit faict y venir de dehors:

Ipse locus trepido ferre valebat opem.

En fin: c'est affaire, quoy que simple Monastique: se veoid franchir les bords du Cloistre: & comme il ne se pouuoit faire autrement: esclatte beaucoup çà & là par la ville, tantost il est promené, en la Iurisdiction spirituelle, tantost en la Royalle: comme ces Iurisdictions fraternisent d'ordinaire: & contribuent au secours, l'une de l'autre. *Principes sæculi (di&t Isidore) nonnunquam intra Ecclesiam, potestatis adeptæ culmina tenent, ut per eandem potestatem, disciplinam Ecclesiasticam muniant. Cæterum intra Ecclesiam potestates necessariae non essent: nisi ut quod non præualent sacerdotes efficere per doctrinæ sermonem, potestas hoc imperet per disciplinæ terrorem, saepè per regnum terrenum, cœlestè regnum proficit: ut qui intra Ecclesiam positi, contra fidem, & disciplinam*

Cc, iij

agunt, rigore Principum conterantur.

Toutesfois d'en venir là, ce fut au grand regret de ces Conuentuels, qui eussent beaucoup mieux aimé, d'estre laissez au repos de leurs estudes, & exercices : & se fussent bien passez de ce trouble & tumulte. Tellement que pour leur descharge, on eust peu dire, ce que le Moine Aphraates respondit à l'Empereur Valent. Car comme il eust reproché à ce Religieux, qu'au lieu d'estre en vn Cloistre, ou vne solitude, suiuant sa profession: il luy sécoit mal d'estre veu en vne Cour de Prince. Il voudrois bien (repartit-il) n'y estre entré, ou d'en sortir de ce pas. Mais que la faute en soit imputée à ceux, qui m'ont reduict à ceste nécessité, pour tascher à garantir mes Confreres & moy : d'vne fascheuse & longue vexation.

Sur ces entre-faictes, le temps de la visite du Pere General, s'estant si aduancé, qu'il estimoit ne debuoir plus long temps demourer à Paris: aussi que ceste contention, se trouuoit par l'euement, d'autant difficile à terminer, qu'elle auoit été facile à esmouuoir : *post longum vale*, ce General se retire, pour reprendre le chemin d'Italie :

----- *rerumque relinquit habenas.*

Depuis son partement : & à la poursuite d'un Commissaire par luy delegué : ce debat ha encores receu de diuerses rencontres.

----- *stat adhuc incertus in alta*

Nube, quibus sese Mauors indulgeat armis.

DE L'AVL TRE PART: on s'est efforcé de montrer, par beaucoup d'authoritez & exemples, tirées du Judaïsme, Paganisme, & Christianisme: que la deschaussure & nudité des Pieds, est vn acte d'estroicte deuotion, mesmes qu'elle en porte vne marque particulière. Partant que ces Peres Conuentuels, qui doiuent aspirer à la perfection Euangeliique, ont tort de refuser ceste austérité, venant en suite des autres de leur Règle.

OV DE LA NVDITE DES PIEDS. 201

Mais en premier lieu : ce traict de responce avec S. Augustin : *Non in confusione Paganorum, neq; in cæcitate Iudeorum, neque in languore Schismaticorum, querenda est Religio, sed apud Orthodoxos.* Or les Orthodoxes leur en ont consenty, voires les Saints Peres octroyé la dispense.

Secondement : quelle apparence , de prendre icy pour loy expresse de deuotion, vne Mode commune , & vn vſage promiscu, à toutes sortes de gens : voires de lvn & l'autre sexe ? de porter socques & sandales, ou chaſſures liées d'vne courroie ? Qui ne ſçait que telle eſtoit la couſtume ordinaire en l'Orient, en la Grece , & autres tels païſ? Et en outre : les Orientaux auoient vne mode , laquelle ils gardent encors aujourd'huy: ſelon que le rapportent les Pellerins, qui viennent de ces lieux-là : que de porter de longues chaſſes , comme celles que nous appellons Chaſſes de Marine , qui leur defendoient , & deſcendent iusques sur les pieds , & couurent les jambes entierement.

Le croy : que de telles chaſſes on doit entendre , ce que les Perſes, Medes , & Chaldeans , appelloient Sarabara ou Saraballa : ſelon S. Hierosme , & autres. Et ainsi lisons nous dans l'histoire de Daniel , que les trois Enfans Hebreux , ſortirent du feu de la fournaife , SARABALLIS ILLÆSIS. Ce que Tertullian pareillement exprime ſes meſmes termes : *Babylonij ignes, nec Tiaras puerorum Hebraorum, nec SARABARA laſerunt.* Le Poëte appelle ces Saraballes , BRACCHAS , par ce vers :

*Quæque docet sapiens Bracchatis illita Medis:
des Grecs elles font appellées θεικελην ou αιαξειδης.*

Et pour demonſtrer , que par fois elles ſeruoient de hauts & bas de chaſſes , & couuroient les cuiffes , & toutes les jambes : n'en faut d'autre authorité , que celle de Pomponius Mela , quand il diſt : BRACCHATI SVNT TOTVM CORPV, Sarmatae & Myſi : quā vident , etiam ora veſtitī. Et à cause de ceste couverture entiere: Diodore au liure ſixiesme eſcrit , que

les peuples des regions froides vsoient de telles Brayes , guar-
guesses , ou SARABALLES : & inde BRACCHATA nostra
Narbonensis Gallia. Comme pareillement les Scythes habitans
soubs le Pole Septentrional ,

Pellibus , & laxis arcebant frigora BRACCHIS :
au rapport d'Ovide.

Aquel vers : ce qu'il vle de l'epithete L A X I S : est : que
ces SARABALLES , ou Brayes , laxes & larges , nageoient
deffur les pieds : En fin : pour confirmer de plus en plus , que
c'estoit l'ancien habit , & ordinaire de tous Orientaux : seruira
ce passage de Tacite : *Ornatum Cæcinnæ , Municipia & Coloniae ,*
in superbiæ trahabant , quod vericolores bracchæ , barbarum tegmen
indutus , Togatos alloqueretur Il appelle ces Brayes , BARBARVM
TEGMEN : pour ce que les Romains , qualifioient principa-
lement les Orientaux , de ce nom de Barbares : tesmoin entre
autres , ce vers de Martial :

BARBARA Pyramidum sileat miracula Memphis.

A quoy doit estre necessairement adiouste : pour ne rien
obmettre , de la mode cõmune , des habits & chaussures de l'O-
rient , outre ces Saraballes : que le mot CALCEAMENTA , selon
S. Hierosme , sur le vingtiesme chapitre d'Esaye , quandoque
sumitur pro CALIGIS , QVÆ TOTVM CORPV OPERIRENT .
C'estoient especes de bottes de cuir , ou autre estofe , qui de-
puis la plante des pieds , en remontant , s'estendoient iusques
deffus les reins , dont les Rustiques de Grece , vſent encores au-
jourd'huy , tesmoins les Itineraires , & rapports des Modernes .

Ce discours pré-supposé , pour fondement notable , & de
lumiere insigne , à toute ceste matiere : il est fort facile d'en
colliger , que iamais ny les Hebreux , ny les Ægyptiens , ny les
Greçs , ny autres Orientaux , ne marcherent , ny les jambes nuës ,
ny les pieds descouverts ; pour ce que les Saraballes , Brayes , ou
Calceaments , qu'ils portoient à la mode du pays : souloient
courir toutes les parties basses . que si les socques , sandales ou
fou-

O V D E L A N V D I T E' D E S P I E D S , 203.
 souliers,n'auroit point d'empaing, ou couverture dessus:ainsi
 estoit seulement liez d'une courroye:c'estoit la mode cōmune.

Voires qu'elle auroit passé en nostre vieille France, recours
 à ce passage de Vuerimbert , qui le rapporte dvn Moine de
 S.Gal,en la vie de nostre Charlemagne:*Erat(dit-il) antiquorum
 ornatus, vel paratura Francorum, CALCEAMENTA forinsecūs
 aurata, CORRIGIIS TRICVBITALIBVS insignita.* chose
 estrange! que leurs courroyes fussent de la longueur de trois
 coudees.*Fasciola crurales vermiculatae, & subtus eas Tibialia, ac co-
 xalia linea, quanuis ex eodē colore, tamē artificiosissimo opere variata.*

Et à veoir les anciennes sepultures de nos Roys, comme de
 Clouis premier, à saincte Geneuiefue, de Childebert, Childe-
 ric,& autres, à S.Germain des prez: mesmement à contempler
 au portail du grand Refectoüer de ceste Abbaye:l'effigie toute
 esleuée en bosse, de lvn de nos Roys, & n'agueres repeincte:
 leurs souliers y sont descouverts, & liez de courroyes. Voires
 n'y ha pas cinquante ans, recours aux Peinctures,& Tableaux
 de ce temps-là, qu'on portoit de telles chaussures ouuertes par
 l'empaing, & s'appelloient souliers escolletez.

Qu'ainsi fust en Iudée,voires en tout l'Orient:nous l'appre-
 nons de ce traict d'Elaye, au chapitre cinquiesme: *non rūpetur
 CORRIGIA calceamenti eius.* Et en la Grece tout de mesmes:
 ce vers de Menandre, en sa Comœdie du Superstitieux , nous
 en fera foy : quand il represente, que ce Dyscidæmon , ayant
 rompu la courroye de son soulier , en se leuant au matin : il
 demande , si c'est vn bon, ou malheureux presage.

Bref,qu'à Rome,& és pays Occidentaux,cela fust aussi pra-
 ctiqué:outre l'exemple de Cornelia, cy dessus allegué de l'autre
 part:*cuius SOLE & sine amentis,id est sine corrigiis pictæ:n'en faut
 d'autre authorité,que celle-cy d'Aulugelle,lib.13.cap.20.SOLE &
 PROPE NVDÆ, & teretibus HABENIS vincitæ sunt.* Sans
 toutesfois obmettre, ce que rapporte le Poëte Prudence , en
 son Apotheose: que les Peinctres & Sculpteurs des Gentil-

Dd

LES GYMNOPODES,
souloient donner de telles soles, ou sandales, aux pieds des
statuës de leurs Deesses.

*Augustum caput, ante pedes curuare Mineruæ
Fictilis, ET SOLEAS Iunonis lambere, plantis
Herculis aduolui: genua incærare Dianaæ.*

Mais tant y ha; quel l'ysage des chaussures & souliers estoit commun en tous ces pays du Leuant : recours à ce qui est reproché au peuple Iuif, dans le Deuteronomie : *Vestimenta & calceamēta tua, per quadraginta annos in deserto non fuerunt attrita.* Soubs lequel mot de vestemens, on peut entre autres comprendre les M I S N A I I M, Brayes, ou Saraballes, qui leur vailloient de bas de chausses : ou guestres pour les pieds. Et dans Iosué, les Gabaonites, par fraude, vindrét deuers luy, CALCEIS ATTRITIS: signe que l'ysage des souliers estoit en l'Orient.

Au second des Paralipomenes, chapitre 28. *Steterunt viri quos supra memoraui⁹, & apprehendētes captiuos, omnesq; qui nudi erant, vestierunt eos de spoliis, cumq; vestiſſent eos, & CALCEASSENT, & refecissent cibo ac potu, unxiſſentq; propter laborem, & adhibuiſſent eis curam, qui erant imbecillo corpore: imposuerunt eos iumentis: &c.* Esaye au chapitre vnziesme, semble faire emphase sur ce mot de Chaussé : *Desolabit(dit il) Dominus linguā maris Ægypti, & leuabit manum suam super fluuim in fortitudine spiritus sui, & percutiet eum in septem riuis, ITA VT TRANSEANT PER EVM CALCEATI.* Et en vn autre endroit : *Dominus auferet ornementa CALCEAMENTORVM:* Et dans Ezechiel, CALCEAVI se HYACINTHO: Et autres passages infinis de l'Escripture sainte, qui suffiroient à monstrar, que les Hebreux, & peuples de la Palestine, auoient tout communément l'ysage des souliers.

Sans passer soubs le silence d'oubly, ce qui est toutesfois horrible à raconter, & neantmoins sert de confirmation plus ample, à tout ce que dessus: sçauoir, que Iosephe escript, que ors de l'angoisseuse famine, aduenue en la ville de Hierusalé, par la longueur & rigueur du siege d'icelle, opiniaſtré par Ve-

OV DE LA NVDITE DES PIEDS. 205

spasian : les assiegez au defaut de toutes sortes de viures, se mi-
rent à faire boüillir & manger leurs souliers : signe qu'ils en
auoient, & d'estofe de cuir : car vne autre matiere n'eust peu
se conuertir en telle quelle viande , pour sinon les nourrir ; à
tout le moins prolonger leur miserable vie, par la mort de leur
mort : tandis que chascun d'eux est contrainct de rechercher
la pasture dans soy-mesme :

---- dum vacuis peragit ieunia venis,

Exercetque cibo delusum guttur inani,

Oraque vana mouet, dentemque in dente fatigat.

Mais quittant ce triste discours: pareillement oultre les sou-
liers, ce peuple Iuif se seruoit aussi de sandales: neantmoins,
tant s'en failloit, que ce fussent chausures de deuotion : qu'au
contraire, l'vsage en estoit promiscu aux hōmes & aux fēmes:
voires les femmes en vsoient plus que les hommes: & ceste
chaussure leur estoit comme particulière , pour plus de mi-
gnardise. Et ainsi au 10. chapitre de l'histoire de Iudith , ceste
belle veuuue , voulant aller combatre Holopherne , à force de
traictes & attraicts feminins : *Induit se (dict l'Escripture) vesti-
mentis iucunditatis suæ, induitq; SANDALIA pedibus suis.* Et au
retour de sa victoire, le peuple de Bethulie , estant venu au
deuant d'elle , luy chanter vn Cantique de Triomphe : entre
autres Eloges d'honneur , n'oublia pas celuy cy : *SANDALIA
eius rapuerunt oculos Holophernu, &c.*

Tellement que nous pouuons recueillir de ce passage, &
autres de l'Escripture sainte: quel l'vsage des souliers, socques,
& sandales , n'estoit prohibé , entant qu'il seruoit seulement
à couurir la nudité des pieds : mais entant qu'à la longue, on y
voulut apporter trop de delicateſſe & ſuperfluité : soit en l'e-
ſtofe trop riche & precieufe , ou en la façon trop elabourée,
trop ſuperbe , & artificielle : Comme eſtant chose indecente,
& contre les bonnes mœurs, de faire tant de fraiz, ſur vne ſim-
ple chauffure , ſur vna petit foulier , qui bat la terre , qui fe

D d ij

206

LES GYMNOPODES,

traisne parmy la fange : & dont l'vsage n'est que pour couurir
la plusbasse & vile partie du corps:

Nec pol quisquam (disoit Plaute) sine grandi malo,

Præterquam res patitur, studet huic elegantiæ.

Pour le moins, Dieu offensé de ceste trop curieuse superfluité: fulmine ceste menace, au troisième chapitre d'Ezayes:
Pro eo quod eleuatae sunt filiae Sion, & ambulauerunt extento collo,
& nutibus oculorum ibant, & plaudebant, & pedibus suis compo-
sito gradu incedebant: Decaluabit Dominus verticem filiarum
Sion: & Dominus crinem earum nudabit. In die illa auferet Do-
minus ORNAMENTVM CALCEAMENTORVM, & Lu-
nulas, & torques, &c. Le Prophète vse de ce mot, *ornamentum*
Calceamentorum: pour dire que Dieu n'en blasme pas l'vsage,
ains seulement l'abus.

Passant de la Iudee, en l'Ægypte voisine, & alliée: dirons-nous, que la tant fameuse Cleopatre, nourriciere de toutes aises & delices, ait porté sur elle, aucunes marques d'austerité, ou de deuotion? Or son antiquaille qui se voyoit nagueres en Bronze, dans le jardin Royal de Fontainebleauë: nous représente vne femme estendue de son long, ayant les pieds nuds, dans vn Sandale lié de cordons de soye, aboutissants comme des lignes portées à l'entour de leur centre, au milieu duquel se descouvre vne rose de perles & piergeries, que l'on peut soupçonner auoir été d'un prix inestimable. Est-ce point pour dire?

Isthæc minis lenta vincla sunt Veneria,

Quò magis extendas, tanto adstringas arctius?

Venons à la Grece, & au Paganisme: & tout du premier coup, oyons Plaute *in Tri-numno*: parlant du sandale, non pas comme d'une chaussure de Reforme, mais particulièrement feminine, & conuertie à trop de dissolution.

----- dicitur) dit-il) familia tota,

Vestissimj vñctor; auri custos, slabelliferæ,

OV DE LA NVDITE DESPIEDS. 207

SANDALIGERVLÆ, cantrices, cistellatrices,
Nuntij, renuntij, raptore panis & peni.

Lucian au cas pareil, parle de ceste chaussure, comme spéciale aux Nymphes. De mesmes Iulius Pollux en son Onomastique : où il en rapporte de diuerses façons. Ou du moins c'estoit vne chaussure promiscuë aux hommes & aux femmes, & ainsi peut-on interpreter ce traité de Terence, in Eunuch. *Vtinam tibi videam committigari SANDALIO caput.*

Mais remontons à Homere, comme à la source de toute antique littérature : s'il veut donner vne Epithète à Maïmère de Mercure: il l'appelle bien chaussée :

αὐφὶ ἀλεγρύδων καὶ μεγάλα καλλιπέδηχον.

Et au treiziesme de l'Odyssée, figurant en quel équipage Minerue desguisée soubs forme de Berger, vint aborder Vlysse, sur la riue d'Ithaque: il luy donne de beaux souliers, soubs ses pieds gras, c'est à dire, lauez, oincts, & huilez.

πασὶ δὲ οὐταὶ λιπαροῖσιν πέδιλα' ἔχει:

Le mesme Homere appelle ordinairement les Princes de Grece, Eucnemides, ou bien housez: *bene caligatos*: signe que les guerriers Grecs n'auoient la jambe nuë. Et venant au second de l'Iliade, à d'escrire comme le Roy Agamemnon, prend la peine de s'habiller soy-mesme: il lia (dit-il) ses beaux souliers soubs ses pieds:

πασὶ δὲ οὐταὶ λιπαροῖσιν ἐδίστησε καλὰ πέδιλα.

Vlysse arriué incogeu en son Isle d'Ithaque, vient-il arraisonner Eumæe son fermier, à l'entrée de la porte? il le trouve r'accommoquant ses souliers à ses pieds, coupant du cuir de bœuf, teint, & coloré, & propre à son usage :

αὐθεὶς δὲ αὐφὶ πόδισσιν ἐόντις ἀγέλεονε πέδιλα.

τέυσαν διφυα βόδον δέξασθαι.

Le mesme Eumæe raconte à Vlysse, que Laertes, l'ayant pris à louage, pour le seruir en sa mestairie, luy donna vêtemens & souliers: *πασὶ τεοδημα.* Et Eurymachus l'un des

Dd iij

208. *LES GYMNOPODES,* VO
 amoureux de Penelopé, mescognoissant Vlysse, & luy demandant, s'il le vouloit aller seruir en sa mestairie, luy promet habits & souliers, Εὐπάτωρ ποσὶν τελθῆματα.

En fin, le mesme Vlysse, allant chercher son pere Laertes dans son verger, le trouua qui arrachoit des espines: & de peur d'en estre escorchié, pieds ou mains; auoit, dict Homere, des gands de gros cuir, & des bottes aussi de cuir de bœuf, qui luy couroient les jambes, & vn chapeau fait & tissu de poil de chevres, qui affubloit sa teste. Passage fort remarquable, pour l'antiquité des bottes, & des gands:

----- ἔχει τελθῆματα βοείας
 κυνηγίδας παντας δέσποτη γαπλῖς αλεύειν,
 επειγίχειδας δέ θρι χροι, βάτων ἐρεν.
 D'où s'apprend, & par vne longue antiquité, que les vieux Palladins de la Grece, auoient l'usage des bottes & souliers, & lequel du depuis continua de siecle en siecle, puisque Platon *in Charmide*, dict qu'en vne Republique bien ordonnée, vn mesme ouvrier taillera des habits, & coultra des souliers. Et qu'à l'opposite, Xenophō au huiiesme de la Cyropædic, rapporte, qu'és villes populeuses, afin qu'il y ait autant d'ouuriers, que de manufactures: tel ne doibt estre employé qu'à coultre, & l'autre à lier la courroye.

Qu'en outre, Aristote, au second des Morales *ad Eudemum*, argumente, que le soulier est bien l'ouurage du Cordonnier, mais que l'usage en est à celuy qui le porte. Et qu'en somme: puisque le Philosophe Crates, la pluspart du temps faisoit ses leçons dans la boutique d'un Cordonnier: c'est signe que l'exercice de la manufacture des souliers, estoit frequent en la ville d'Athenes, & ailleurs; autrement n'eust-il esté besoin de telle sorte de boutiques.

Mais comme ey dessus ha esté ja touché, & merite encores d'estre icy confirmé par exemples: si cét ouurage est tombé en blasme: ce n'ha esté qu'à cause de l'abus de la trop

OV DE LA NVDITE DES PIEDS. 209

riche estoſe, & du trop d'artifice : Comme Athenée rapporte au ſixieme de ſes Dipnophyſttes, que le Tyran de Chio nommé Ortyges, ſouloit porter des ſouliers deschiquetez, en diuerſes manieres. Que le Comique Stratonicus fe mocquoit d'un qui vſoit de ſouliers trop mignonnement faictz, & les eſtaloit par forme de piaſſe. Et un autre nommé Demetrius, fe plaiſoit tant en cete brauerie, qu'il ſ'en rendoit ridicule à chascun.

Bref, au lieu que le Capitaine Lamachus, portoit des pantoufles mechaniques, & coucha en ligne de compte, ce qu'il auoit employé pour la refection d'icelles. A l'opposite les Perſes portoient des Pantoufles ou Panto-phelles, c'eſt à dire, T O V T - L I E G E. haultes & maſſiuſes, ſous leurs robes plan-tureuſes, & traſnantes : afin qu'eſtanſ ainsи couuertes & ca- chées, ils paruſſent plus grānds : Et au cas pareil, ſelon le rapport de Suetone : *Auguſti CALCEA MENTA, ER ANT PRO- FVSIORA, ut altior videretur.*

De ce pas donc, nous frayerons noſtre chemin vers Rome : & dirons, pour ne nous departir de cet Empereur Auguſte, qu'en hyuer, *habebat femoralia, & Tibialia* : & touſiours en ſa chambre, auoit vne paire de ſouliers preſte pour les occu- rences fortuites : meſmes en s'habillant au matin, prenoit garde, ſi luy aduenoit de chauffer le ſoulier du pied droict, ou gauche, le premier : par forme de bon ou mauuais pronostic. Tybere ſon ſuccesseur, portoit de la broderie d'or, & des perles ſur ſes ſouliers. Caius Caligula, *soccus margaritis distinctos gesta- bat*: ce qui demonſtre que les ſocques, de meſmes que les fan- dales, eſtoient ſouuent portez par mignardise.

Heliogabale, & Diocletian uſerent de meſme luxe : & celuy cy faifoit baifer le deſſus de ſes ſouliers, ausquels y auoit qua- tité de perles & pierres precieufes. Alexandre Seuere deſſendit toutes ces enjoliueures, comme trop feminines : & à l'enuers, l'Empereur Aurelian, *mulieribus reliquit MULLEOS CALCEOOS,*

Ce qui

210

LES GYMNOPODES.

ce sont nos Mulles, à mullando (*id est*) consuendo dictæ, selon Titinnius. Et quand aux ESCARPINS, Vopisque en la vie de ce mesme Empereur, les nomme CARPIS COS CALCEO S, du nom des peuples appellez Carpi, qui en auoient le special vsage.

Plinc en son histoire naturelle, arguant ce luxe de Chausfures, accreu de iour à autre : *Vidimus* (dit il) *gemmas calcis impactas, pedibus calcari*: & en vn autre endroict, *vidimus vestigia pedum unguentis tingi*. Sur tout, les Dames Romaines, *stantibus quidem mænibus, sed eueris moribut*, excedoient en ce luxe, comme en celuy de leurs autres pareures. Peut estre pour n'en rien debuoir à ce mignard Patin de Rhodope, qui fut par vn Aigle enleué du bord de la mer, comme elle s'estoit deschaussée, pour s'y oindre & lauer: ou pour ne ceder en gentillesse, à ces Vierges Tyriennes : qui auoient la coustume de porter le carquois:

Puniceoque altè suras vincire Cothurno.

Mais en chose inexcusable, ce qui ha donné pour vn temps, quelque espece d'excuse aux femmes, naturellement curieuses de tellesjoliuetez: cest, que le Roy de Syrie Antiochus, *aureos clavos Crepidis subiectos habuit*: & quel'on ha veu à Rome soubs Iules Cæsar, parmy ses estendarts sanglants, & parmy ses Aigles herissées de fer & d'acier: la pluspart des soldats d'iceluy, porter des clouds d'or, aux semelles de leurs souliers; outre les musques, & parfums, qu'ils respiroient parmy leur audace & fureur: *an ut nitidi, & vnceti in primo puluere deficerent?*

Et depuis la translation de l'Empire: soubs le regne de Iulian l'Apostat: ce fut encores tout autre excez, selon la plainte qu'en fait Ammian Marcellin, ès 14. 22. & 28. de son histoire: *ut sudarent sub ponderibus lacernarum, & longioris fimbriæ Tunicae, perspicua lucerent varietate Liciorum, effigiatae in species animalium multiformes*: toute piaffe, toute delicatesse, etiam IN GRE SIBVS MOLLIORIBVS.

Ce qui

OV DE LA NUDITE DES PIEDS. 211

Ce qui fera trouuer plus estrange, ce que rapporte nostre histoire de France, de certains Moines de Tours, qui du temps de nostre Charlemagne, entre autres marques de dissolution, portoient des glaces de mirouërs, sur le couuercle de leurs souliers.

Somme : pour conclure ce poinct, apres auoir couru l'univers dvn bout à l'autre : que pour ce qui est des socques, sandales, ou souliers liez d'une courroye, telle ha esté indifferemment la mode de tous lesdits pays. Et que par especial, ils auoient comme ils ont encores aujourdhuy des Saraballes, Brayes, ou guargueſſes de marine, qui leur couuroient les jambes, & les pieds : ou portoient des Brodequins, qui depuis la plante des pieds, montoient iusques aux reins. Comme encores nos Princes, Seigneurs, & Gentils hommes de France, es ceremonies de Cour : portent des haults de chausses, attachez au bas, à la vieille Gauloise.

Bref l'usage en ha esté indistinct, pour gents de toute profession, soit sacrée ou profane : & n'auroit esté blasmé, que l'abus en l'excès, ou superfluité. *Non habent virgines Christianæ, disoit S. Hierosme, crispantes mitras, NON STRIDENTES CALCEOLOS, nec orbes stibio fuliginatos: quanto fædiores, tanto pulchriorres.*

Ou bien on auroit eu à contre-cœur, & auroit-on pris pour argument de trop grande insolence : si quelqu'un venoit à porter des habits & chaussures de façon estrangere, & plustost à la mode d'autre pays, que du sien. Comme ce L. Scipion, Senateur Romain : *qui fiducia sui, se fit esluer au Capitole vne statuë en bosse, vestue à la Grecque: cum pallio & CREPIDIS.* Marc-Antoine, tant exagité par Ciceron, *quod consulatum petiisset, avec des Galloches, cum GALLICIS & lacerna.* Et ce Præteur Verres, qui stetit SOLEATVS, *cum pallio purpureo, & tunica Talari.* Cet Empereur Tybere, qui quandoque deposito patrio habitu, ad pallium, & CREPIDAS se

Ec

212 *LES GYMNOPODES,*

redegit : comme iadis nostre Charles le Chauue, se v estoit à la Grecque : au lieu que le Grec Alexandre, sola sua gloria minor, ad captiuu Persarum Sarabara deceſſit.

Et finalement, de mesmes que ces Senateurs Romains , si iustement repris & tanssez dans Aulugelle ; par le Rheteur Caſtritius , leur Precepreur : *quos cum vidiffet die feriato Tuniciſ, & lacernis indutos, & GALLICIS CALCEATOS, chaufſez de Galloches, ou à la Gauloife. Evidem (infit) mallem vos Togatos effe ; pluſtoſt v eſtus à la Romaine, qu'à la foraine. Mais que peut-on dire de plus diuers, que les guises ? que les mo- des? cultusque, habitusque locorum?*

Ceste prénotion generale , eſtant donc ainsi établie , pour donner vne intelligence pleniere , de ce qui doit eſtre ſceu , & entendu , ſur le ſubiect qui s'offre : il eſt maintenant facile de répondre par le menu , à ce qui auroit été obiecté de la def- chauffure pretendue , ſoit entre ceux de la ſecte Iudaïque , ou de la ſuperſtition des Gentils , ou de la vraye Religion Chre- ſtienne . Et mon effort ſera , que tout s'y r'apporte par ordre :

----*ut quadrent vndique frontes,*

Nec commiſſuris diſtantibus angulus impar

Argutam mutilet per diſſona ſymmetra normam.

Premierement : quand à ce que Iacob changea d'habits , luy & les ſiens : lors qu'auec eux , il voulut monter en Bethel , en la maifon de Dieu , où il vid l'efchelle des Anges , & la porte du Ciel : Le ſemblable font tous les Religieux à leur premiere entrée au Monastere , voires avec vne conſecration beaucoup plus auguſte , que celle qui fe faifoit ès myſteres des ſuppoſts d'Elefufine , eſquelz la couſtume eſtoit , de proferer plusieurs paroles de ſanctification , ſur les habits dont on les reueſtoit . Tefmoing ce traict d'Ariſtophane : *τειγόνον αἰδηθόταν ἐρχομένης ταῦτα θεῖν.* Et de Melantius en ſon liure des Myſteres , *πάτερον ὁτι ταῦτα αἰσεγίνει, καὶ τοὺς γολὰς τοῖς μέγας εἰσοῖς τύ- χοις μυνέτες.*

OV DE LA NUDITE DES PIEDS. 213

Petrus Blesensis, sur ce subiect apostrophant aux Moines, en son Sermon trentesixiesme : *Tonsura capitis (dit-il) VESTIVM VILITAS, & mundities, ciborum arida sobrietas, metus, incessus, gestus & habitus compositus, & cætera in hunc modum: inscriptiones sunt vobis impressæ, & signa Dei vestri, ut dicere possitis.* POSVIT SIGNVM IN FACIEM MEAM: *ut nullum præter eum, amatorem admittam.* Hæc autem signa sunt ab angulo corporis, in angulum: id est a capite usque ad pedes: *ut nulla enormitas à planta pedis, usque ad verticem, habere in vobis locum videatur: vel ab initio professionis vestrae, usque in finem vitæ, quia citra veritatem sacrificij est, hostiæ caudam non offerre.*

Par apres, ce qui est obiecté de la deschaussure commandée à Moysé & Iosué, estants venus à mettre le pied sur vn lieu sacré-saint. On doibt sçauoir selon le discours vniuersel, fait par Clement Alexandrin es liures de ses Stromates: que tout le texte de la Bible, est plein d'ænigmes, & allegories, qui contiennent autre chose en la lettre, & autre chose au sens. C'est ce que signifioit la couverture d'Hyacinthe, dont l'Arche estoit enuelopée, c'est ce que demonstroit le voile sur la face de Moysé, *usque in hodiernum diem,* disoit saint Paul en la seconde aux Corinthiens, *id ipsum velamen in lectio-ne veteris Testamenti non reuelatum, quod in Christo euacuatur.* Et en l'Epistre aux Colossiens ou Rhodiens: *Neomenia ac Sabbathia, erant futurorum umbræ.*

Et pour faire paroistre, qu'il y auoit de l'Ænigme, & allegorie, en ceste deschaussure ordonnée à Moysé, & Iosué: c'est que la sainte Escripture estant la mesme vérité, elle demeure vniiforme, & ne se peut elle mesme contredire. Or Dieu commande à l'opposite, par la bouche du Prophete Ieremie: au chapitre deuixiesme : PROHIBE PEDEM Tuum A NUDITATE, & gutturtuum à siti.

Donc l'allegorie de la deschaussure de Moysé & Iosué, estoit pour les aduertir, que d'vne basse & terrestre profes-

274

LES GYMNOPODES,

sion , Dieu les appelloit à de plus releuez mysteres , & ministeres , par vne plus haute vocation : sçauoir Moysé , au lieu de la sapience d'Ægypte , en laquelle il auoit esté nourry & enseigné ; & de laquelle luy failloit quitter l'affublement , à la celeste & diuine legislation , laquelle il deuoit apprendre face à face , de la bouche de Dieu , pour la prescrire & prescher au peuple , lequel ce Dieu de Sabaoth , s'estoit reserué pour son propre pecule .

Et Iosué , pour luy faire entendre , qu'il se deuoit despouiller des estoiles d'Ægypte , affin de se vêtir des armes de lumiere , pour guerroyer les guerres de Dieu , & conduire les entrées & issuës d'Israel : En effet , Dieu voulut qu'il quittast la possession de la terre profane , symbolisée par le Soulier , pour luy faire prendre possession de la terre coulant miel , & laïct , par vne autre chaussure ; suiuant ce qui luy fut dict par la bouche du Seigneur . *Omnem locum , quem calcauerit VESTIGIUM PEDIS TUI , tibi tradam.*

L'aenigme de ceste deschaussure , vouloit encores signifier , que la Synagogue Iudaïque , de laquelle Moysé & Iosué , alloient deuenir chefs , seroit desnueée & despouillée de vraye affection vers son Dieu & Seigneur , qu'elle se courberoit deuant Baal , & immoleroit ses enfants à Moloch . Voila pourquoi ceste Synagogue , fut deschaussée : Mais l'Eglise Chrestienne , luy ayant succédé , toute bruslante de zele & deuotion : pour en porter les marques à l'ouvert , tout à l'opposite , elle ha été chaussée . Et c'est ce qu'ha voulu figurer le Cantique . *Quàm pulchripedes tui , Filia Principis , IN CALCEAMENTIS.* Et le Prophete Efaye : *Quàm pulchri pedes Euangelisantium pacem.* Finalement , saint Paul , tout à plain , en l'Epistre aux Ephesiens , chapitre cinquiesme : *S T A T E C A L C E A T I P E D E S , in præparationem Euangelijs pacis.*

Passant outre : & entant que touche Aaron , & ses successeurs , & autres Prebstres , & Leuites , du Temple Mosaïque :

OV DE LA NUDITE DES PIEDS. 215

vray-semblablement autres estoient leurs habits, en la fonction du Sacerdoce, & ministere de l'Autel, & autres au dehors, en leurs maisons priuees : selon qu'il se peut apprendre du seizeiesme chapitre du Leuitique : *versic: EGRESSVS E LOCO SANCTO, INDVETVR VESTIBVS SVIS: & de Iosephe au liure troisieme, chapitre huietieme de ses Antiquitez.*

Et cela leur dura long-temps, mesmement parmy les Estrangers : puis qu'au rapport de Suetone, *dum Tyberius Caesar Iudaicos ritus compescuit : coacti sunt qui superstitione ea tenebantur, RELIGIOSAS VESTES, cum omni instrumento comburere.*

En apres : quand à ce qui auroit esté rapporté de l'autre part, du huietisme chapitre du Leuitique : qu'au poinct que Moysé presenta au peuple, son frere Aaron, & autres du Sacerdoce : il leur frotta du sang du Belier immolé, le bout de l'oreille, le poulce de la main droict, & celuy D V P I E D D R O I C T, ce qu'il n'eust peu faire, s'ils n'eussent esté nuds pieds. La response est : que ce ne fut, qu'une ceremonie temporaire de leur premiere initiation. Car ce fut la premiere fois, qu'il les alla presenter au peuple, affin qu'il les receust pour ses Prebstres & Sacrificateurs. Mais, ce qui se fait à une entrée, & une premiere Ceremonie, ne dure pas toufiours. Et si bien les lauements leur estoient ordinaires : cela ne se practiquoit principalement que pour les sacrifices : comme les habits qu'ils portoient à l'heure d'iceux, ne leur estoient pas communs hors de là : ains en prenoient d'autres en leurs maisons, le reste de l'année.

Voires d'ailleurs en tout sens : nous ne voyons pas bien clairement en l'escriture : ny és passages de Philon, & Iosephe cottez de l'autre part : que leurs Sacrificateurs, & Leuites, alors fussent nuds pieds. Les ornements de leurs parties superieures, sont bien descripts & figurez, avec toute leur magnificence : iusqu'aux moindres parcelles : mais des inferieu-

E c iiij

LES GYMNOPODES,

res, nulle mention: S. Hierosme dict que , Dieu , propter pudorem , ad femoralia Sacerdotum non extendit manum.

Véritablement , à veoir , comme ce femoral , est dict en l'Escripture , ne s'estendre , que depuis les reins , usque ad femur : sembleroit , de prime face , que ce ne fust qu'un simple Perizome , ou Brayer : comme celuy qui se veoid à l'hypophale des sacrées Images du Crucifix. Et neantmoins se peut faire , que sur iceluy en outre ils portassent des Saraballes , ou chausses deualantes iusques sur les pieds , lesquelles pour ce qu'elles estoient vastes , & larges , ne pouuoient pas empescher , que s'ils venoient à monter sur l'autel de pierre par degrez: quod eis prohibitum Exod. 20. aliquid reuelaretur non videndum.

Tant y ha , quand ie viens à lire au quarante-cinquierme chapitre de l'Ecclesiastique : où il est parlé de ces mesmes ornements du grand Pontife Aaronite : CIRCVM-PEDES , & femoralia , & humerale posuit ei : ce mot CIRCVM-PEDES , specifiquement distingué à femoribus , me donne l'argument , d'vn chaussure , ou couverture de pieds.

Et Plutarque , le fait entendre bien expresslement : lors qu'au quatriesme de ses Symposiaques , chapitre cinquierme , s'estant mis à discourir de la Religion des Iuifs : & desquels par là il demonstre auoit leu les liures bien soigneusement : ores que par malice Payenne , il tasche à les detorquer à contre-sens. Premierement (dict-il) leur grand Pontife , sortant en leurs Festes avec vne Mitre en la teste , vestu d vn Palletoc , fait de peau de Cerf , semé de papillotes d'or , avec vne Robe longue , par dessous iusqu'en terre : DES BRODEQVINS EN SES PIEDS , & de petites Clochettes , attachées à la bordure de sa Robe , tout à l'entour , qui sonnent à mesure qu'il chemine , & puis le Thyrse ou Iauelot , & les Tabourins , que l'on monstre imprimez contre les lambris des parois de leur Temple : toutes ces Ceremonies là (dict-il) ne peuvent convenir à autre Dieu , qu'à celuy , que l'Autheurs imagine.

OV DE LA NVDITE' DES PIEDS. 217

Neātmoins de faço ou d'autre: soit qu'ils fussent nuds pieds, ou non, *in die viciis suæ*; tant y ha, comme auroit esté dict: que par figure, la Synagogue deuoit demeurer deschaussée, pour tesmoignage de son defaut d'affection: Aussi n'auoit-elle simplement, que l'eauë, & non le laict de la Sapience diuine: ainsi qu'on interprete ce passage du Cantique: *soror nostra (id est Synagoga) paruula est, & VBERA non habet: VBERA*, en l'escriture, veulent dire, *amores, affectus*, tesmoin ce passage au septiesme des Proverbes: *inebriemur VBERIBVS, id est amoribus.*

Et à ce propos, vient à remarquer, que la loy de ceste Synagogue, fut donnée, non en la terre promise, ains sur la montaigne de Sinay, en Arabic: où nasquit Iſmaël, homme rustique & grossier: affin de donner à cognoistre, que ceste loy estoit baillée, pour la sanctification de l'homme animal: de faict que selon sainct Paul, *generabat in seruitutem*: au chapitre quatriesme de l'Epistre aux Galates.

Mais l'Eglise Chrestienne, toute consommée d'ardeur, & faisant reiaillir son sang espandu de tous costez, par l'excez de l'incomparable amour qu'elle porte à son Espoux: au lieu de l'homme Animal, & outre iceluy, sanctifie l'homme spirituel. Et le mesme sainct Paul, monstre par quelle maniere, en l'Epistre aux Hebreux: *Necesse fuit (dict-il) exempla Cœlestium his mundari, ipsa autem cœlestia, an melioribus hostijs, quam istis? Illa enim sanguine animalium mundabantur: Hæc autem sanguine Christi, filij Dei expiata sunt.*

Voila pourquoy, l'Espouse Euangélique, qui sanctifie l'homme spirituel, & le regenere en liberté, par la plenitude de son zèle, est chaussée au contraire de l'autre. Et que nostre sainct Pere le Pape, chef visible d'icelle, se presente à l'Autel avec des Bottines & sandales tissués d'or, de soye, & d'es-carlatte: selon mesmes que ceste magnificence & prerogative, est spécialement cottée par la Donation, quoy que tant

218

LES GYMNOPODES,

debatuë par les modernes , de l'Empereur Constantin , dont le formulaire se trouue transcript par Balsamon , sur le huitiesme tiltre du Nomocanon de Photius en ces mots , entre autres .

D A M V s sanctissimo Domino nostro Papæ Sylvestro , Coronam capitis nostri , simul etiam Lorum , & Superhumerales , præterea purpuream Chlamydem , & Tunicam coccineam , & Indumenta regia , & Imperialium Equorum autoritatem : Similiter & sceptra Imperialis , & signa , & Banna , & reliqua ornamenta Imperialis amplitudinis . Viros quoque Religiosissimos diuersorum Ordinum , Clericos sanctæ Romanæ Ecclesiæ seruientes , ornari : & illam amplitudinem , & maiestatem habere : Q V A ORNATVS ERAT MAGNVS N O S T E R SENATVS , seu Patritij & Consules , & reliquæ dignitates . Equitabunt quoque Equos albis linteis ornatos . Et sicut noster SENATVS F E R T CALCEOS , SEV SANDALIA , cum linteis albis : ita etiam cœlestia sint ad Dei laudem , sicut terrestria .

Sur lequel texte , vient à remarquer , qu'il n'appartenoit qu'à l'Empereur seul , de porter le Brodequin de pourpre ; lequel est appellé CAMPAGVS , par Pollion , par Capitolin , & par le vieil Interprete de l'Antecesseur Iulian : sur la Nouelle vingtiesme : Et ces vers du Poëte Corippus en feront foy , en la vie de l'Empereur Iustin :

Purpureo suræ resonant fulgente Cothurno ,
Cruraque puniceis induxit Regia vinclis :
Parthica Campano dederat quæ tergora fuco ,
Lectaque pro sacris tactu mollissima plantis ,
A V G V S T I S S O L I S , hoc cultu competit uti :
Sub quorum est pedibus Regum crux :

Le Pape aussi , Empereur au spirituel , vse seul de ce Campagne : encores que sa mansuetude Hierarchique , nullum crux sub pedibus habeat : aut pedibus calcet , & deffend aux autres Clercs d'en vser sans sa permission : can. peruenit ad nos , 93 . distinct .

OV DE LA NUDITE DES PIEDS. 219
distinct. pour plus ample confirmation de quoy : & que non seulement ce CAMPAGVS estoit peculier au Pape : ainsi seruoit spécialement aux grandes solennitez : ce traité du Pontifical Romain , soubs le Pape Estienne , y pourra donner lumiere,& fondement.

Lors (dict-il) que le Pape Constantin second du nom, fut dégradé , (ce qui aduint enuiron l'an 760.) il fut amené au milieu de la Basilique de S. Sauveur : *lectisque sacratissimis Canonibus, ita depositus est: Accedens Maurianus subdiaconus, orarium de collo eius abstulit: et ante pedes eius proiecit, ET CAMPAGOS EIVS ABSCIDIT.* Laquelle forme de parler , CAMPAGOS EIVS ABSCIDIT : fait à remarquer en ce, qu'au iadis, quand on degradoit nos Cheualiers , on tailloit & brisoit leurs Espions en pieces.

Et quand aux autres mots de la Patente pré-alleguée, de Constantin le grand. *SICVT NOSTER SENATVS FERT CALCEOS, SIVE SANDALIA :* Ces Sandales priuilegées sont autrement dvn nom propre appellées ZANCÆ vel TSANGÆ : pardeuers Pollion, ZANCHÆ D E nostris Parthicis. TZANCÆ au Code Theodosian : & le vici Interpreté d'Horace , ZANGAS explicat , effertque , Senatorios Calceos. Dans le septiesme des Capitulaires de Charlemagne , article 314. *ut Clerici pompis, aut Tzangis, vel armis non utantur:* Tellement que par là vient à corriger le texte du canon *Monacho* , 27. quest. 1. & lire en iceluy , ZANGAS Monacho habere, non licet : au lieu du vulgaire , Zonas.

Dauantage : pour tousiours confirmer, quelle estoit la magnificence de ces souliers de Senateur : dont Constantin octroye l'vsage aux Clercs de l'Eglise Romaine : (ainsi doibt-on entendre les tres. illustres Cardinaux) nous pouuons à ceste fin employer l'autorité de Cassiodore, en l'Epistre première, du sixiesme de ses diuerses, intitulée *forma Consulatus,* ou entre autres marques de la dignité Consulaire: *Pinge* (dict-

F f

il) vastos humeros, vario colore palmatae, validam manum victoriiali scipione nobilita, lares proprios etiam AVRATIS CALCEIS egredere. Et au huietisme liure, en l'Epistre neuf, addressée par le Roy Athalaric, au Patrice Tolony : velauit (di&t il) fortes humeros Chlamydum vestis, & pinxit suras fetis, CALCEVS ROMANVS.

Et de mesmes, que la splendeur & magnificence de tels ornements insignes, s'est gardée entre les Souverains Pontifes, Cardinaux, Archeveques, Evesques, & Prelats de l'Eglise Romaine : ainsi l'usage en auroit été aucunefois indulgé par grace & priuilege, à quelques Eglises inferieures : comme en nostre France, le sieur Doyen de sainct Quiriace de Prouvins, Eglise Collegiale, mais demy-Episcopale : par octroy singulier, ha droict de celebrer la Messe, avec des Sandales, ou Bottines de cuir rouge.

Ne venant aussi à passer soubs silence, le legs de deux paires de sandales, pour chanter Messe, contenu au testament de Leobauld iadis Abbé de Fleury sur Loire, du temps de nostre Roy Clouis, second du nom, fils de Dagobert: & par lequel, entre autres ornements d'Eglise, selon ses termes Latins, *legat SANDALIA DVO, ad missas.*

Sans oublier en outre : le décret rapporté au cinquième des Capitulaires de Charlemagne : article 219. *ut unusquisque Presbyter Missam ordine Romano, CVM SANDALIIS celebret.* Ce qui est semblablement ordonné par le mesme Empereur, *in charta, DE CALCEAMENTIS secundum usum Romanum.* Et en outre est confirmé par *Rabanus Maurus, lib. 1. de institut. Cleric. cap. 22. Amelard 2. officialis cap. 25.* Et *Albinus, ou Alcuinus, de diuinis officijs: cap 99.*

Mais non seulement cela auroit été *in usu Romano*, és pays d'Occident : ains aussi, pour de ce pas tourner en l'Orient, le Patriarche de la ville de Constantinople : appellée la nouvelle Rome, ses Supposts, & Officiers, auroient pareillement

OV DE LA NVDITE DES PIEDS. 221

eu à cet esgard, de notables marques de leur pré-eminence. Spécialement Balsamon Patriarche d'Antioche, au huietisme de ses Meditations, venant à expliquer par le menu, ce que signifioient les Hieroglyphes, ou caractères sacrez, de l'habit du Patriarche, de la dicté cité Imperiale.

Dict: que ses Epimaniques, representoient les menottes, desquelles nostre Seigneur fut garotté : lors qu'on le mena prisonnier à Cayphe : Les riuieres peinctes sur sa Tunique, figuroient les ruisseaux de sang, & d'eauë, sortis de sa playe costale: ΚΥΕ ΛΕΣ ΚΟΥΒΕΡΤΥΡΕΣ ΔΕ ΣΕΣ ΙΑΜΒΕΣ, τῶν γρατικῶν τοῦ θηρευμάτων, denotoient le linge, duquel il se ceignit, lors qu'il laua les pieds de ses Apostres. Le Sac, duquel on le couuroit, estoit, pour l'affubler de la honte & contumelie, qu'il souffrit à la face d'Hérode.

L'humeral, ou Espaulier, ramenteuoit, comme le Protoplaste Adam, fut par luy espaulé, pour le guinder au ciel, du profond des enfers. Force Croix sur son Phanouil, ou manteau : renouuelloient la memoire du Triomphe de ce bois de victoire. Les Gamma, ou Triangles parfemez entre icelles, seruoient à rafraischir le modelle de la pierre angulaire. Et finalement ce Baston Pastoral, pour trayoit le Roseau, dont la poincte auoit si bien graué le salut du genre humain: τὸν καλέγον, τὸν τινος σωτηρίας τὴν γέρον τῶν αἰδηπών καλλιγραφίσατο.

Partant: sans m'estendre plus outre, à telles autres recherches : ce que dessus peut servir pour confirmer, ce que i'ay proposé, qu'au lieu que la Synagogue Mosaïque, pour son defaut de zele: estoit presque nuë, & deschayssée : l'Eglise Chrestienne à l'opposite, auroit pour son excés d'affection, esté chaussée, & revestuë de doubles, voires triples ornements de gloire, & de lumiere.

Et ne s'en faut esbahir, puis qu'il auoit été prophetisé des l'ancienne Synagogue, qu'elle seroit enseuechie avec honneur,

Ff ij

dans le Christianisme: & le Sacerdoce d'Aaron, transferé en vn plus auguste, sçauoir du Christ, vray Prebstre, selon l'ordre de Melchisedec: Auquel sens indubitablement se doit entendre, ce qui est escript au dernier chapitre d'Esaye. *Adsumam ex Gentibus Sacerdotes, & Leuitas, (dicit Dominus) quia sicut cœli noui, & terra noua, quæ ego stare faciam coram me. Sic stabit semen vestrum, & nomen vestrum. Et erit mensis ex mente, & Sabbathum ex Sabbatho, id est dies una, pro alia, in Sabbathum.*

Aussi croy-ic, que ce que Iosué enterra le liure de la loy de Moysé, au pied du Chesne, qui estoit dans le Tabernacle: cela ne signifioit autre chose, sinon qu'au pied de la Croix de nostre Seigneur, laquelle Paul Vuidnerus, & autres, escriuent auoir esté de bois de Chesne: seroient inhumées les Reliques & despouilles de l'ancienne Synagogue. Et à ce propos elegamment saint Paul, aux Corinthiens: *si ministratio mortis, literis deformata in lapidibus, fuit in gloria: quanto magis administratio spiritus, erit in gloria?*

Car la vieille alliance, ha esté renouuellée en plus beaux Charactères, *nobisque obtigit noua Hierusalem; qua sursum est mater nostra.* Finalement aussi au lieu de l'ancien Temple: nous est donnée vne nouvelle Eglise, *quia intravit Iesus (dict le mesme saint Paul) in Tabernaculum non manufactum, sed in sancta: nec in sancta manufacta, sed in ipsum cœlum: ut appareat vultui Dei pronobis.*

Tellement que ce poinct deuément expedié, comme le plus important de toute l'objection, faicté de l'autre part: tout le reste qui suit du Judaïsme, est facile à resoudre:

Jectibus & vacuis hastilia fracta iacebunt.

Car si le Prophète Hélie estoit haue, hideux, auoit la barbe espaisse, le crin herissé, & les reins couverts d'une Pelisse; cette peau monstreroit que parmy la terre, il portoit par elevation d'Esprit, vn vêtement du Ciel, figuré par la peau,

OV DE LA NVDITE' DES PIE'DS. 223

eu esgard à ce dire du Psalmiste : *qui extendit cælum, sicut pellem:*
 mais cela n'includ, qu'il fust nuds pieds, & sans chaussure.
 Du moins les Moines du mont Carmel, ses Disciples & Sectateurs,
 qui par entreie&t de temps , furent amenez en France
 par S. Louys, y vindrent chaussez: comme ils le sont encores.
 Et ceux appellez en Italie , les Carmes de la congregation de
 Mantoüe, instituez par Eugene quatriesme , & en France de
 la congregation d'Alby, introduictz par le Cardinal d'Ambroise , de laquelle ont esté les Carmes de Paris , de Melun , &
 Roüen, auroient iusqu'à huy porté , & portent encores des
 Chaussures.

Les Enfants des Prophetes, congregez premierement par
 Samuel , & par luy appellez CVNEVS PROPHETARVM,
 puis à la longue estendus sur les riues du Iourdain, vray - sem-
 blablement n'auoient autre chaussure , qu'à la mode du pays:
 voires ce qui fait croire , que Samuel leur Instituteur , ores
 que comme Juge , il refusast des Souliers en present : neant-
 moins il en pouuoit porter de faicts à ses despens : cest ce pas-
 sage du 46. de l'Ecclesiastique : *Samuel ante tempus finis vitæ
 suæ, & sæculi, testimonium præbitit, in conspectu Domini, & Chri-
 sti : pecunias, E T VSQ V E AD CALCEAMENTA, ab omni
 carne non accepit.*

En tout euenement , l'escripture ne diet rien par expres de
 la nudité des pieds de luy , & de ses Sectateurs. Au bout de là ,
 ils n'estoient point Prebstres, ne sacrifioient point à l'Autel ,
 comme nos Religieux d'aujourd'huy, ne preschoient point ,
 ne conuersoient parmy le monde , ains demeuroient clos &
 couverts , dans leurs Logettes , n'ayants qu'à vacquer à l'estu-
 de , & contemplation : *non occupati alienis molestiis, comme par-
 le sainct Ambroise, non distracti urbanis discursibus.*

Le mesme sera diet des Esléens de Iosephe , lesquels cet
 Autheur compare aux Plistes des Dacques : & remarque par-
 ticulierement au propos que dessus , qu'ils enuoyoient leurs

Ff iiij

LES GYMNOPODES,

présents aux Temple, nempè quòd ipsi sacra non facerent : Da-
uantage nous apprenons de luy, qu'ils estoient vestus à suffi-
sance, puis qu'ils despouilloient leurs habits sacrez, ou de Re-
ligion, quand ils alloient, selon leur institut, trauailler à leurs
œuures manuelles, puis les souloient reprendre à leur retour.
Ils auoient des Perizomes ou Saraballes, & n'estimoient leur
estre licite, que l'on veist aucune partie de leur corps descou-
erte, non pas mesmes és necessitez secrètes de la nature. Sur
tout, selon que rapporte le mesme Historien, au second de
la prise de Iudée, chapitre septiesme. Ils PORTOIENT DES
SOVLIERS: & ne les changeoient poinct (dict-il) non plus
que leurs autres habits : s'ils n'estoient tout vsez & rom-
pus.

A l'egard des Therapeutes ou Cure-pensées d'Alexandrie, lesquels Eusebe Pamphile, & plusieurs autres Autheurs celebres, estiment auoir été les premiers Chrestiens instituez en la ville pré-alleguée par S. Marc, Apostre & Catechiste d'icelle : il y ha beaucoup de parallelle & conformité avec les Es-
séens susdicts, le vestiaire, & la forme de viure presque du tout semblable. Cause que cet excellent Iuif Platonicien, immédiatement apres le discours des Esséens, ha soubs-ioint celuy des Therapeutes.

Or de ces derniers, il dict, que telle simplicité, qu'ils auoient en leur viure, telle l'auoient ils en leur vestiaire, c'est à dire qu'il suffisoit à les garentir des chaleurs, ou froidures. Il adiouste qu'en Hyuer au lieu de pelisses, ils vsoient de grosses Tuniques, & en esté, de simples Exomides, ou chemises de lin, & qu'ils ne se mettoient à Table, sinon desceincts, & leurs Tuniques rauallées. De la chaussure, il n'en parle point, mais qui ne la reputera telle, que celle des Esséens? & d'ailleurs s'ils estoient si bien armez contre le froid, en vn pays si chaud, que de l'Ægypte: Que sera ce des Religieux de ces plages Se-
ptentrionales, & qui se voyent d'ordinaire,

OV DE LA NVDITE DES PIEDS. 225*Cœrulea glacie concretæ, atque imbribus atris?*

Ainsi pour conclure ce point du Judaïsme : rien ne s'en peut induire contre nostre Chaussure. C'estoient ombres, c'estoient figures, qui se sont esuanoüies, qui se sont effacées par l'esclat de la vérité survenue depuis. Et comme dijt elegamment le Poëte Prudence en son Apotheose.

*In faciem cecidit plebs, non visura profundæ
Legis in effigie, scriptum per enigmata Christum.
Infelix, quæ luce oculos præstricta pauentes
Texerit: & presso faciem velarit amictu.
At nos deiecto Christum velamine coram
Cernimus: atque Deum vultu speculamur aperto.
Nec sub lege graui, depresso fronte iacemus,
Sed legis radium sublimi agnoscimus ore.*

Pour tourner maintenant au Paganisme, il me sera d'autant plus facile de m'en deffendre, qu'en iceluy, ie ne recoignoistray que des Singes, & Plagiaires des mysteres diuins, comme les appelle Clement Alexandrin. *Agnoscamus ingenia diaboli* (disoit Tertullian) *idcirco quædam de diuinis affectantis, ut nos de fide suorum confundat, & indicet.* Mais à l'opposite, il vaut mieux reiecter ceste confusion sur luy-mesme, & ne luy laisser le masque, sans le leuer : ny ses plumes furtives, sans les luy arracher : pour en faire la fable & la risée du monde. *Multa sunt dignare unici*, disoit le mesme Autheur, *ne gravitate adorentur.*

Tels estoient dont ces contrefaicts Prebstres, cu Moines Isiaques, avec leur Ibis, Anubis, Serapis, & avec leurs Crocodiles & Musaraignes, *quæ olim Ægyptus portenta coluit, & aux iardins de laquelle, naiffoient ces belles déitez.* Encores ces Isiaques, estoient ils chaussez : nonobstant que selon Diodore, l'estofe n'en peult estre que du papier du Nil, à la difference du profane populaire : car tousiours c'estoient souliers : & ceste estofe de l'herbe ou arbrisseau du Nil, estoit fort en

usage aux Moines de ce pays là : de faict que Philon le Juif, au liure pré-allegué des Therapeutes, dict que leurs Chaslets, & Cuissins, estoient de ce papier du Nil.

Les Prebsters d'Ammon, viuoient parmy les chauldes arcines de la Libye, à qui la deschaussure estoit allegement, comme aux Gymnosophistes. Et neantmoins ne doit estre oublie, ce que Philostrate raconte, qu'Apollonius etant dans leur Rocque ; leur reprocha ; que ce qu'ils alloient nuds pieds, c'estoit par vaine gloire. Le mesme des Selles Homeriques. Et Tyrius Maximus en sa Dialexe troisieme, vray-semblablement entendant parler d'eux, dict : que ce ne sont pas les Humicubes, & Illotipedes d'Homere, *χαμείουρανος ουνεγνησιώτες*, qu'il faut reputer pour vrais Interpretes & Ministres de Dieu : les arguant taisiblement par là, de vanité : mais ceux qui ont fiché leurs yeux, & leurs esprits au ciel : & se sont entierement rengez à la prouidence diuine, *και αἰνπτηλοῖο τῇ γνωμῇ τοὺς τὸν δία.*

Entant que touche ces Philosophes tant fameux , Pythagore, Diogene, Anacharsis, & autres : c'estoient animaux de gloire, comme les appellent Tertullian , & saint Hierosme , *gloria animalia* , & *popularis auræ mancipia* ; qui faisoient presque tout par vanité , parade, & ostentation. C'estoient des Buyes de Candiots, dorées au dessus, & de la cendre au dedans. C'estoit d'eux , comme de la pierre d'Atitanie, dont parle Aristote en ses Acroames admirables : en laquelle y auoit du feu, qui ne se voyoit point , mais venoit à s'allumer, si tost que l'on ieectoit vn peu d'huile dessus. Auec vn peu d'applaudissement du peuple , on descouroit incontinent l'esprit de superbe , qui agissoit en eux :

---- *Deus immortalis haberi*

*Dum cupid Empedocles, ardenter frigidus Ætnam
Infiluit :*

on n'en

OV DE LA NVDITE DES PIEDS, 227
 on n'en eust rien sceu, si son soulier de fer, vomy par l'effort
 de la flamme, n'eust laisse au monde, ce tesmoignage de son
 horrible phrenesie.

Mais pour reuenir à Pythagore, il auoit esté en Iudée. Et
 au rapport de Clement Alexandrin, sur le milieu du premier
 des Stromates, s'estoit rendu familier, & disciple dvn Nazareth
 Assyrien : reputé par quelques-vns pour le Prophete Ezechiel.
 Il auoit ouy en Ægypte, l'Archiprophete appellé Sonchedis.
 Ainsi sur l'instruction à luy donnée des liures de Moysé, il le
 voulut contrefaire , mettant vn linge sur sa face , quand il fai-
 soit ses leçons , dans son Auditoire, nommé Omacoeion : de
 mesmes que sa maison, se disoit Cœnobie. Mais aucc sa m e-
 tempsychose , & autres telles resueries , s'est rendu si ridicule:
ut sapientia sua cum saeculo destructa, ac dedecorata, pudere eum deceat.

A l'esgard de Diogene , il portoit son orgueil aux crottes
 de ses pieds : & c'est ce que luy reprocha Platon : *calcas fastum,*
maiore cum fastu. Anacharsis autre animal de gloire , viuoit és
 chaleurs de la Grece , loing du froid de sa terre natale. Et son
 Epistre rapportée par Clement Alexandrin , au mesme pre-
 mier des Stromates , ne parle de la nudité des pieds , comme
 celle du cinquiesme des Tusculanes de Ciceron. Mon habit
 (dit-elle en sommaire) est vne robbe de laine , & mon souper
 , du laict & du fourmage. Au bout delà, estant de retour
 en la Scythie , il y fut assommé par ses compatriotes : à cause
 des nouueautez paradoxes , qu'il s'efforça d'introduire par-
 my eux ,

Dum tumet indomitum, dum formidabile feruet.

Car il aduient d'ordinaire à ces gens de pompe , & ostentation , qu'apres avoir pour quelque temps circonuenu le po-
 pulaire , lequel trop legerement par sa frequente barluë ,

----- corpus putat esse, quod umbra est:
 tost apres viennent à perdre leur credit , quand on commence

Gg

à recognoistre, que leur pretendue moralité externe, n'est au dedans que piperie & simulation :

---- *vultus grauis, horrida longæ
Sylua come, nullus tota nitor in cuto, qualem
Præstabit gelidi circumlita fascia visci.*

Aulugelle nous en donne quelque tefmoignage, au neufiesme liure de ses Nuitz Attiques, chapitre second ; quand il rapporte, qu'estant certain iour avec autres, en la compagnie, d'un Seigneur Consulaire d'Athenes, nommé Herodes : furuint en leur presence, *palliatus quispiam, & crinitus, barbaque propè ad pubem usque porrecta, ac perijt à sibi dari, ad panes emendos.* Lors Herodes s'aduança de luy demander, qui d'aduenture il estoit : luy, avec vn visage renfrongné, & vne voix groumeeuse : *philosophum se esse dicit.* Et adiouste, s'étonner fort, comme il s'enqueroit, de chose qu'il voyoit. *Video (inquit Herodes) barbam, & pallium, Philosophum nondum video.* Là deßlus Herodes, se tournant vers la compagnie : *illud (infir) mibi maximè dolori & agritudini est, quod istiusmodi animalia spurca, & probrosa, nomen usurpent sanctissimum, & Philosophi appellantur.* comme blasmançant ceste apparence exteriere, qui pour couvrir le vice du dedans :

Fit virtus specie, vultuque, & ueste seuera.

Aussi oyez les Comiques dans Athenée, parler de ces Philosophes pretendus : tantost ils les appellent *ἰποτρόγες ἄνθρωποι*, marchands de bourdes : tantost *τυραννοὶ τύπαι*, contrefaçseurs de paroles : & tantost comme chez Pacuvie : *homines ignavae opera, & philosopha sententia.*

Ce qui fait iuger avec Simonide, qu'il est bien difficile de trouuer vn homme Tetragone ou carré : & dont la parole corresponde à la vie : à cause que ceux qui plus se flattent en leur foiblesse & imperfection : taschent à plus faire paroistre le contraire au dehors. D'où ie prendray subiect de m'escrifier icy. O ampoule d'orgueil Hydropique ! *φάεις οὐδεμίος τύχη!*

OV DE LA NUDITE DES PIEDS. 219

Et ie croy que personne iustement, ne trouuera trop d'aigneur, & d'aspreté en cét epiphoneme : puisque Tertullian, tres-graue Autheur, estant venu à interposer sa censure, fut la personne mesme de Socrate, reputé le plus moral d'entre eux : neantmoins il y trouue plus de subiect de mespris, ou reprehension, que de louange, ou admiration. *Adeò (dit-il) omnis illa sapientia Socratis, de sola industria venerat consultæ aquanimitatis, non de fiducia compertæ veritatis. Cui enim veritas comperta sine Deo ? cui Deus cognitus sine Christo ? cui Christus exploratus sine Spiritu sancto ? cui Spiritus accommodatus, sine fidei sacramento ?*

Mais soit ainsi : pour ne tenir tant de rigueur à ces pauures Philosophes Payens : encores que saint Iustin le Martyr, ne les traicté gueres plus doucement en sa premiere Apologie : soit ainsi, encores vn coup, que parmy tant de traictés jettez, parmy tant de discours diuerslement tenus, & parmy tant de sortes d'actions, exhibées à la veuë de mainte compagnie, ils se soient en quelque chose rencontréz avec nous : ayant eu mesme visée, & frapé mesme blanc : quelle merueille peut-on assigner en cela ? ou quel subiect d'en faire tant d'estime ? *Nam nonnunquam in procella, confusis vestigiis cœli & freti, aliquis portus offenditur prospéro errore: nonnunquam & in tenebris aditus quidam & exitus deprehenduntur cœca felicitate: sed & natura pleraque suggestur, quasi de publico sensu, quo animam Deus dotare dignatus est.*

Or ay-ic pensé m'estre, besoin de m'estendre vn peu plus au long, sur ce discours : afin d'aduertir, que l'on se donne bien de garde, à ceste occurrence, de faire pauois du syndicat de ces Philosophes Payens, contre le Christianisme : auquel tantost nous viendrons en son lieu, & montrerons nostre sagesse estre, è portico Salomonis, non Chrysippi.

Attendu que par vn moyen, lequel ie veux icy alleguer pour le dernier & peremptoire : hors leur fard exterieur, &

Gg ij

230

LES GYMNOPODES.

folioleure de paroles dorées : tout leur dedans estoit si mal affecté , si gauchement pestré , & si mal disposé : que quand sainct Paul les vint prescher , en leur ville d'Athenes : au milieu des Stoïciens , Peripateticiens , Academiciens , & autres de toutes seëtes : iamais ne s'en trouua vn seul , qui fust susceptible de la grace diuine , horsmis S. Denys , encores n'estoit-il de leur Echolle , ains de l'Areopage . Auoient-ils point donc le cœur plus espineux , que les espines de leur Philosophie ? & la semence Apostolique , y pouuoit-elle faire naistre aucun fruct ? ny rien profiter ?

----- *inter gentilibus obsia nugis
Ingenia , antiquos strictè retinentia cultus?
Et quibus exactas placuit seruare tenebras?
Splendentemque die medio non cernere Solem?*

Des Philosophes donc , passons aux Legislateurs : & commençons par ce paradoxe & anomal Lycurgue . Aussi Thespis dans Philostrate , se met à inuestiger asprement contre luy : notamment pour la honteuse nudité , & cruelle flagellation par luy ordonnée aux enfans . Ce qui me fait estonner , si elle duroit encors du temps de Tertullian , quand il escrit en son epistre ad Martyres : *Quod HODIE apud Lacedæmonios solennitas maxima est , Αγρεσίας , id est Flagellatio , non latet .* Mais à quoy ceste cruauté ? puisque selon le mesme , en son Apologetique , *ne vel hyeme voluptas impudica frigeret , primi Lacedæmonij penulam nudis excogitarunt ?*

Veritablement , voila des contre-pointes ou antitheses d'estrange absurdité . Et Lycurgue mesme , eut-il point apprehension , que ses loix ainsi heteroclites , ne fussent de durée ? Fit-il point semblant d'aller à l'Oracle d'Apollon ? & ayant circonuenu les siens par vn serment captieux , de n'y rien innouer , iusqu'apres son retour : se fit-il pas mourir de faim , *& apocarteres in optauit* , dict Tertullian : afin que n'y retournant plus : ils ne fussent iamais solus de leur promesse ? Et à

OY DE LA NVDITE DES PIEDS. 231

ceste mesme fin, voulut-il point, qu'apres sa mort, ses cendres fussent jettées en la mer, ou dissipées au vent? Estrange ineptie d'homme!

Nam timor an-ne ultra, quam rogas esse potest?

Que s'il ha fait ce iugement de luy-mesme, & de sa legislation si abhorrente du sens commun : pourquoy est-ce que plus iustement, elle ne sera rejettée & condamnée des autres, qui par vne raison plus droictte, & iugement mieux réglé, nesciunt errare, nec in via pedum, comme parle S. Augustin, nec in via morum?

Platon donc viendra en ordre, ce Thesmophore de Chimères & Idées,

Consule barbati delyramenta Platonis,
disoit le Poëte Prudence : Et quand à la nudité de la teste, & des pieds, par luy prescripte aux hommes & enfans : la mettrons-nous point en mesme ligne de compte, que celle par luy enjointe aux femines? soubs pretexte, disoit-il, de les revestir & orner de pudeur naturelle, au lieu de leurs cottes & robes de parade ? Eusebe Pamphile par expres en fait vne iuste & notable derision, au treiziesme liure de sa préparation Euangelique, chapitre douziesme.

De vray : on ne peut pas desnier, que ce Philosophe n'ait grandement seeu & entendu les liures de Moysé : dont le mesme Eusebe Pamphile rapporte infinis telsmoignages, & passages, tirez des escripts d'iceluy : & ce par tout l'entre-cours de son douziesme liure, de la préparation Euangelique. Clement Alexandrin recite au premier liure de ses Stromates, que ce Grec, d'esprit superlatif, éstant en Aegypte, auoit long temps conuersé avec Secnuphis Heliopolitain, Mystagogue du pays.

Saint Augustin en son hui etiesme liure de la Cité de Dieu, chapitre vnziesme, rapporte plusieurs auoir pensé, qu'éstant en Aegypte, il ait ouy le Prophète Hieremie, là transporté

Gg iij

par l'exil, & transmigration des enfans d'Israël. Mais pour quelque discordance sur ce sujet, en la Chronologie: iceluy S. Augustin auroit mieux aimé croire, que ce Platon ait leu les liures de Moysé, soit par Interprete, ou par lui-même, non toutesfois sur la version des Septante, dont S. Augustin s'est du depuis retracté: car Platon estoit mort long temps auparauant.

Ains par vne traduction priuée qui courroit en l'Ægypte, & la Palæstine, lors qu'il y sejourna: & long temps auant la publique, qui fut faict de l'autorité du Roy Ptolomée Philadelphe. Clement Alexandrin au premier de ses Stromates, faict notable mention, de ceste version ou traduction priuée, & confirme son dire par l'autorité d'un Ariitobule, en son premier liure *ad Philomatem*.

Mais ce grand Philosophe, detenant contre son debuoir, la verité en iniustice, & par l'enfleure de la sapience humaine, ayant estoufé au fonds de son cœur, les estincelles de la divine: s'est ineptement ingeré de sophistiquer & corrompre l'Escripture sainte, de tant de fables, desguisées dans ses œuures, sur les vrayes histoires de la Bible: qu'on le peut mettre au nombre de ceux, lesquels luy-mesme figure auoir été enchaînez au fonds d'une grotte, pour ne veoir pardieuant, que la reflexion d'une lampe allumée par derrière: *εἰς τὴν οὐρανοῦ σκηνὴν ἀπογιγνόμενοι, ὅταν εἰς διορόις, καὶ τὰ οὐρανά καὶ τοὺς αὐχένας, ὡς τε μηδέ τε αὐτοῖς εἴτε τῷ περιστήνει πάντοις ἐγίνεται, φασὶ δὲ αὐτοῖς πνεύματα καὶ φύσεις παραπλανώντας πανταχούντες αὐτῶν*, &c.

Tellement qu'il luy faudroit, comme à l'Esclave Moïse, au lieu de sa nudité de teste, rongner les cheueux, & raser tout ce qui luy reste d'excrements, de son vieux Paganisme: & en outre, au lieu de sa nudité de pieds, mettre les siens *in cippo & neruo*, de mesmes que ceux de son maistre Socrate: afin qu'il n'ait plus moyen de les aduancer dans le sanctuaire, pour y rien profaner. Car comme disoit S. Romain, à son luge:

OV DE LA NUDITE DES PIEDS. 233

*Intrare seruis Idolorum ac Dæmonum,
Sanctam salutis non licet nostræ Domum,
Ne polluatur purus orandi locus.*

Et apres luy: pour venir au Philosophe Musonius, c'estoit vn autre animal de gloire: nonobstant l'enjolieure de ses paroles, & pretendue austérité devie. Aussi saint Iustin le Martyr, qui dict en son premier Apologétique, iceluy auoir vescu de son temps, sous l'Empire d'Antonin le pieux: rapporte qu'il souffrit beaucoup de trauerses & algarades, à cause qu'il vouloit, trop faire du Censeur. Et mieux eust-il vaillu pour luy, qu'il eust enduré ceste persecution, pour la foy Chrestienne, alors preschée à Rome: Autrement pour ne s'en estre rendu susceptible: est-ce point vn signe cudent, qu'il eust le fonds mal disposé? De telles gens, disoit saint Jacques, au premier de son Epistre: *Exortus est sol cum ardore, et arefecit fænum, et flos eius decidit, et decor vultus eius perijt.*

Que si les Athletes & Courriers dont parle Musonius, alloient nuds pieds, parmy les Sables de la Grece: quoy s'il leur eust failli marcher sur des espines? Partant la nudité de teste & de pieds, par luy recommandée: seroit-elle point plus propre à des fils de Cyclopes, ou à ces Forgerons de Vulcain?

---- *queis ferrum vasto exercetur in antro,*

Brontesque, Steropesque, ET NVDVS MEMBRA Pyracmon?

Car entant que touche les Conipodes ou Magistrats populaires d'Epidaure, s'ils n'auoient à marcher que sur de la poussiére, ils n'estoient à ce compte beaucoup intereslez. Et à l'esgard de Phocion: comme son humeur reueſche & bizarre, le portoit à viure tout à rebours des autres: aussi se peut il faire, que par despit de leur chauffure: il allast nuds pieds, à la Tribune des harangues. De mesmes, que Caton d'Utique, autre homme pré-postere, & lequel Plutarque luy baille en parallelle: ainsi se transportoit, au Tribunal ou siège de sa Præture:

*En habitum! quo te leges ac iura ferentem
Vidimus.*

Mais de quoy seruit à lvn & l'autre, ceste importune & folle nouueauré? sinon que tant par là, qu'autres estranges deportements: le premier anima tellement le peuple d'Athènes contre luy, qu'à la fin il fut contrainct d'en souffrir vne mort dure, & ignominieuse? Et ce Caton d'Ulique, ce contrefaict Stoïque, apres ses paradoxes opinions, & forme de viure extraordinaire; qu'elle fin vint-il à faire? sinon Tragique, miserable, & qui seule, comme vn mauuaise acte de Tragœdie, auroit gasté & diffamé, tout ce qui auoit peu estre de bon en luy? Car par desespoir, indigne d'un genereux courage, il jettta les mains violentes sur soy: Quelle honte? quelle abomination? nonobstant son dire,

Scire mori, pars prima viris, sed proxima cogi?

De ce rang passera la nudité des Empereurs Neron & Commodo, à lvn parmy ses farces, à l'autre sur l'areine des Gladiateurs, non moins sanguinaires que luy: *& inter meridianos Lanistas, quibus mos se se sine arte cädere.* Quand à la dureté du coutil d'Attalus, de celuy d'Antoninus, & rigoureuse abstinence de Seneque, parmy ses richesses & delices, *qui primūm in frigidam descendebat, panis deinde siccus, tum prandium, post quod, non essent lauanda manus:* si tout cela s'est faict pour la gloire du monde? en ont-ils point chascun remporté le loyer? D'ailleurs à l'egard de Seneque: comment ceste frugalité se peut-elle compatir, avec les cinquante Tables Citrines, qui luy sont obiectées par Dion?

Neātmoins pour toucher plus particulierémēt quelques autres remarques sur ce philosophe: quand ie lis au dernier chapitre, de l'epistre de S.Paul, *ad Philippenses: Salutat vos oēs sancti, maximē autē, QVI DE DOMO CÆSARIS SVNT:* ie ne doute point que Seneque ne fust de ce nōbre: & le croy plustost par ce passage, que par les preteduēs Epistres, que l'on faict courir de lvn à l'autre.

OV DE LA NVDITE DES PIEDS. 235

à l'autre. Mais vray semblablement S.Paul ne l'auroit voulu nommer par son nom , de peur que si la lettre venoit à estre descouverte , Seneque fust pour tomber en peril de sa vie , à cause que l'Empereur Neron, bien que son disciple, estoit enemny coniuré des Chrestiens : *& primus in orientem Romæ fidem, Cæsariano gladio ferocijt*, diet Tertullian : *nempe ut omnes intelligerent, non nisi magnum aliquod bonum potuisse à Nerone damnari, quem & Senatus ipse dannauit, & damnatos ab eo restituit.*

Tant y ha, que par cet Autheur au liure de *anima*: ce Philosophe Seneque, est cité soubs ceste modification , **S E N E C A SÆP E N O S T E R**, il diet **SÆP E**, non, **S E M P E R**, peut estre à mesme esgard , que sainct Augustin, au sixiesme liure de la cité de Dieu, chapitre onziesme, ou parlant dvn traicté composé par ce Seneque, contre les superstitions des Iuifs & Gentils. *Christianos (diest il) tunc Iudæis inimicissimos, in neutram partem commemorare ausus est: ne vel laudaret contra suæ patriæ veterem consuetudinem; vel reprehenderet CONTRA PROPRIAM forsitan voluntatem.*

Toutesfois, quand dans les œuures de cet autheur , ie le voy si obstiné à sa barbare doctrine , de leur librement contre soy meisme: qu'en son liure des Superstitions: il prend subiect de se mocquer du Sabbath des Iuifs , en ce qu'il les arguë d'auoir par le repos & vacance d'iceluy , presque perdu la septiesme partie de tout leur aage : & que d'ailleurs sainct Augustin sur la fin du dixiesme chapitre , du liure pré allegué, adiouste: *eum quia illustris populi Romani Senator erat, coluisse quod reprehendebat, egisse quod arguebat, & adorasse, quod culpabat: cela est-il point suffisant , pour s'esbahir , comment quelques vns l'ont mis au nombre des Martyrs?*

Finalement à l'esgard d'Epictete : puis qu'il viuoit à Rome soubs Domitian , & en la premiere vogue de la p̄dication des Chrestiens, se faut-il estōner, s'il auroit transcript dans ses

Hh

236

LES GYMNOPODES.

Morales, beaucoup de belles sentences, lesquelles il auoit appris d'eux, comme le Seneque pré-allegué, Plutarque, & autres tels auteurs, qui neantmoins l'ont dissimulé, & s'en sont rendus trop ingrats plagiaires ? Cause qu'Origene estant interrogé, quelle estoit la vraye Philosophie : semble auoir eu iuste subiect de respondre, que c'estoit celle, laquelle les Gentils auoient desrobée aux Chrestiens.

Mais à cet Epictete, peut à bon droit estre obiecté, ce que luy-mesme disoit dans Aulugelle, *literas atque doctrinam Philosophiae, cum in hominem falsum atque degenerem, tanquam invas impurum atque pollutum influxissent, veterari, mutari, corrumpi, et ruinam fieri.* Attendu que la liqueur de l'Evangile, luy ayant été distillée à suffire : mais son vase ne s'estant rencontré pur & net: ceste infusion se seroit tellement aigrie en luy, qu'au lieu de le conuertir au bien : il seroit demeuré en sa perversion, & croupy au remeugle de son Idolatrie.

*Nunquam oculos, animumque leuans, rationis ad arcem
Rettulit : insulfsum tenuit sed credulus vsum.*

Autrement eult-il quitté les tenebres d'icelle, pour estre illuminé: de mesmes que ce braue Platonicien Synese: de l'aisee conuersion duquel, Theophile Evesque d'Alexandrie s'affeura promptement: sur ce qu'il le vid d vn bon naturel, & d vne humeur docile: Mais qui se promettoit le semblable, d vne ame enflée d'orgueil, & de presomption?

-- *cui decolor vsus*

In vitium versæ monimenta coquinat artis?

Maintenant donc avec meilleur succez, ie passeray au Christianisme, & vous supplie suivant la vieille formule Latine: FAVETE LINGVIS: ou selon la Grecque, ΕΥΦΗΜΕΙΤΕ: Il s'agit de sçauoir, si nostre Seigneur, dont la vie est nostre pleine institution, ha esté nuds pieds, durant son seiour en ce bas monde. Et pour reloudre ceste difficulté, en peu de mots: vient à noter, que le Cantique des Cantiques, resonne l'E-

OV DE LA NUDITE DES PIEDS. 237

pithalamed'iceluy, ou comme Espoux de la Synagogue, ou de sa chere Eglise.

Comme Espoux de la Synagogue, & pour susciter spirituellement la semence d'Abraham : il ha esté DESCHAVSÉ, il ha fait le LIBVN, il ha deslié la courroye du sandale. Et à ce propos, Rupert sursaint le han. *Cui magis competebat uxori esse Synagoga, quam Christo? cuius est tota patria hereditas, vel uniuersa, quae est ab initio, usque ad finem sæculi, Ecclesia? Quis enim Patri magis propinquus, quam filius?*

Mais comme Espoux de l'Eglise, il ha esté chaussé : CALCEATVS in præparationem operis Euangeli. Aussi de luy ha esté dict par esprit prophétique. *In Idumæam extendam CALCEAMENTVM meum.* Et Clement Alexandrin au second liure de son Pædagogue, chapitre onziesme : dict par expres, que nostre Seigneur, ha porté des Souliers, mais simples, & bas: non curieux, ny superflus. Sainct Augustin tout de mesmes, au Sermon premier des Apostres : *De his Calceamentis quibus calceati ambulamus, consolatur me dominus meus.* Si ENIM IPSE CALCEATVS NON ESSET, non de illo Johannes diceret : *Non sum dignus soluere corrigiam calceamentorum eius.*

A l'entendre, c'est à scauoir d'vne chaussure simple, & telle que deuoit porter celuy, qui monstroit aux Hebreux, le vray Prototype de toute humilité. Et c'estoit aussi pour rabatter l'orgueil des Phariseens, lesquels entre autres marques de leur presomptueux Doctorat, & sublim Magistere, portoient de haultes, & grosses Pantoufles, ainsi que l'escript S. Epiphane, en l'heresie contre les Phariseens.

Et sauue correction, n'y ha point de meilleur moyen, que par ce diuers respect de concilier les antinomies des textes de l'Euangile, & diuersitez d'opinions, qui se trouuent sur ce subiect : comme nous en faict ouverture le canon, olim, 8. quæst. i. tiré de sainct Augustin, in libro contra Manichæos: *Qui sibi prodest & Ecclesiæ, accepto Euangelizandi & prædicandi mu-*

Hh ij

LES GYMNOPODES,

nere (dict-il) BENE INTELLIGITVR VTROQVE PEDE CALCEATVS, unde illud, quam speciosi pedes Euangelisantium pacem. qui autem lucrandorum curam refugit aliorum, DISCALCEATI illius non figuratum significat, sed in se impletum portat opprobrium, veut on chose plus ouverte que ceste distinction?

Pareillement, & à diuers esgard, elle militera pour concilier, ce que saint Mathieu rapporte au chapitre troisieme, que saint Iehan disoit aux Juifs; *fortior me est, cuius ego non sum dignus CALCEAMENTA portare.* Il dict CALCEAMENTA: nostre Seigneur donc, auoit des Souliers. D'autre façon disoit S. Marc, chapitre premier. S. Luc chapitre troisieme, & saint Iehan chapitre premier: *scauoir cuius non sum dignus CORRIGIAM CALCEAMENTORVM soluere:* comme si ce n'eussent esté Souliers, ains simples Sandales, liez d'vne courroye.

Saint Augustin, au second liure, *de consensu Euangelistarum*, chapitre 12. & 31. semble faire ceste distinction; que les Souliers estoient couverts, & le Sandale non: *scilicet quo pes neque rectus esset, neque nudus:* & que par l'vne & l'autre Phrase, Saint Iehan ha fait vne protestation publique, de son humilité.

Origene & Theophylacte, interpretent ces deux Souliers, des deux allées & venuës de nostre Seigneur, l'vne du ciel en terre, l'autre de la terre, aux Enfers. S. Ambroise liure second, sur saint Luc, chapitre onzieme, de la chaussure de la predication. Le venerable Bede: sur saint Luc, suiuy d'Albert le grand, saint Bonaventure, saint Thomas d'Aquin, & autres, l'expliquent comme nous auons fait cy dessus, du mariage de l'Eglise. *Quid enim inter homines Christus (disent-ils) nisi Ecclesiae sponsus apparuit? De quo et idem Iohannes dicit: qui habet sponsam, sponsus est.* Les autres comme saint Gregoire Homilie septieme, entendent la courroye, de l'vnion de l'humanité avec la diuinité, par le hault mystere de l'incarnation. Plusieurs pour la rupture du lien des pechez.

O V D E L A N V D I T E D E S P I E D S. 239

Tant y ha , que par les textes , & authoritez susdictes , *Christus habuit duo Calceamenta* , & vray semblablement de cuir , quise fait de beste morte ; pour demontrer la nature mortelle de son humanité , dict S. Gregoire en l'Homilie pré alleguée . Et puis qu'il estoit le grand Prebstre , selon l'ordre de Melchisedec : peut-on pas estimer , ou qu'il se soit vestu des mesmes habits , que ceux prescripts au Pontife Mosai que ? ou s'il ha porté des habits , selon la mode commune de l'Orient , qu'il ait esté couvert & chaussé ? selon qu'il ha esté discouru cy-dessus ?

Quand à ce qu'on ha obiecté de l'autre part , que la femme pecheresse mentionnée au septiesme chapitre de S. Luc , n'eust peu luy oindre , ny lauer les pieds , estant à Table , s'ils n'eussent esténuds . Response double : l'yne qu'encores que nostre Seigneur eust des Souliers , neantmoins il ne les portoit pas tousiours , ains selon les mysteres que sa prescience vouloit repreresenter . L'autre : que l'ancienne mode de ceux qui se mettoient à banqueter au Triclinium , estoit ; de se deschausser , auparauant que de monter sur le liet : selon que nous apprenons de ce traict de Plaute :

Jam redijt animus , DEME DEME SOLEAS ,

Cedo vinum :

cestuy-cy d'Horace , lors que parlant du souper de Nasidenus , il dit , que se leuant de Table , *soleas poposcit* . Et finalement par ce court Epigramme de Martial ,

D E P O S V I S O L E A S : affertur protinus ingens

Inter lactucas , oxygarumque liber.

En tant que touche les vestiges des pieds de nostre Seigneur , imprimez à nud sur la roche du torrent de Cedron : il ha ià esté dict , & monstré cy-dessus , qu'il ne portoit ses Souliers que quand il vouloit : & peut estre lors ne les auoit il pas : ou paraduenture les Satellites Iuifs , & Romains , qui le surprirét , à la descente du mont d'Oliuet , le traînerent , & tiraillerent

H h iij

tant, qu'ils luy rôpirent la courroye de ses Souliers, & que l'vn s'en alla d'vn costé, l'autre de l'autre. Et pour les autres vestiges, empraincts sur la croupe du mont d'Oliuet, lors de son Ascension : sainct Iustin le martyr , en sa response cent seizesme aux Orthodoxes, dist que nostre Sauveur, apres sa resurrection, se fit des habillements propres selon son corps glorifié, ou les prit d'autre lieu, comme il emprunta l'asneille & le poulain, lors qu'il viuoit en terre.

Le texte grec qui suit, est defectueux & mutilé : sinon que sur la fin, sainct Iustin adiouste, que nonobstant que cela ne soit exprimé par l'Evangile : on ne doit remuer ce doute touchant les vêtements du Seigneur, apres sa Resurrection :, ains pour l'entiere puissance qui estoit en luy , croire ce qui en doibt estre creu , sans plus ample recherche : *καὶ τὸν δυράμεων αὐτῷ ἀγέλαιον πλεύ πίστιν, καὶ τὴν σεδύμηντος αὐτῷ.*

Mais en somme à ce fils de Dieu, d'où la divinité n'a jamais été séparée de l'humanité , il estoit aussi facile d'aller nuds pieds , sur la terre , qu'à pied sec sur la mer. Partant si c'est une détermination en la foy de l'Eglise , qu'il ait tousiours été nuds pieds, pour rien ne vouldrois-je en faire doute, ny aller à l'encontre : puis que cela redonde au surcroist de sa gloire.

*Hunc ego non venerer? qui cælo visus, humique
Inuentus Rex, atque Deus, moderatur utrumque
Naturæ specimen: cuius quoque summa potestas
Implebat teneros diuinis flatibus artus?*

Seulement ay-ie à dire : que tout ainsi qu'apres la mort de Demetrius , Roy de Macedoine, iamais ny eut Roy, ny Prince, qui osast, ny entreprist de porter le braue & magnifique manteau d'iceluy : à cause que tout y estoit superlatif , en l'estofe & artifice : que la figure du monde , des astres , & des cercles du Ciel , y estoit pourtraicté par miracle: nul aussi ne prit la hardiesse, de porter sa CHAVSSVRE, teincte en escarlate pure, non tissuë, mais feultrée, & dorée par dessus : comme si

OV DE LA NVDITE DES PIEDS. 247
 l'vn & l'autre ornement , eust voulu dire par Prosoopée:
Cui colar infelix? aut cui placuisse laborem?
Ille mei cultus unicus Author abest.

Au caspareil, depuis que la Diuinité de nostre Seigneur, s'est conioincte à son humanité : & que soubs le voile d'icelle , se couriront toutes les perfections & merueilles du monde: depuis qu'il auroit tourné sa volée au Ciel: & pris sa seance au Throsne de sa gloire: iamais , ny ha eu homme mortel sur terre , esleué à pareil degré de dignité , ny reuestu de mesmes prerogatiues , que luy : *Eius hoc principaliter proprium :* (disoit Tertullian) *nullius exempli capere comparationem.* Et sainct Bernard fort proprement, en peu de mots; *semper ultrà, non citra quærendus est.*

Partant , ny de luy , ny de ses Esleus , ausquels en ces bas lieux, il ha voulu communiquer quelque supernaturel rayon de sa lumiere , ne faut tirer consequence à ce commun des hommes , lesquels on peut comparer à ceste pourpre de Rome , laquelle confrontée au pres de celle enuoyée à l'Empe-reur Aurelian , par le grand Roy de Perse: parut moins que de la cendre : ou pour vser des termes de Vopisque , *quasi cinis decoloratus apparuit.*

Les grands, ont leurs graces singulieres, & non communes, soit par l'heur de la naissance , ou par le relief de leur vertu, ou par la faueur, dont la cause par nous ignorée, est appellée fortune , Valere Maxime le discourt au tiltre , *Quæ cuique magnifica contigerunt.* Et à telles prerogatiues n'appartient aux petits d'oser mettre la main : veu mesmes ce traict de Ciceron : *Non oportere duci, hoc errore quenquam , vt si quid Socrates, vel Aristippus, contra morem, consuetudinemque ciuilem, fecerint, locutives sint: idem sibi arbitretur licere. Magnis illi & diuinis bonis, hanc licentiam affequebantur.*

Aquel discours ie me suis senty obligé d'entrer, par forme de Parafceue, ou préparatoire ; ou comme d'un preserua-

242 *LES GYMNOPODES, NO*

tif general , contre tout ce qui suit : Car à present i'ay à parler des Apostres , & Disciples de nostre Seigneur ; & d'autres qui assez proches d'eux , ayant participé aux rayons de leur gloire : ont fait paroistre la grace superlatiue , qui agissoit en eux : encores que pour nous oster tout subiect d'excuse , ou desespoir , saint Ambroise ait voulu dire , *sanc̄tos illos viros, non naturæ præstantorius fuisse, sed obseruantia maioris, nec vitia nesciisse, sed emendasse.*

En somme , il est question , de sçauoir : si les Apostres de nostre Seigneur , Disciples , & leurs successeurs pré-alleguez , ont esté nudspieds : Et de prime face , on obiechte ce passage de saint Mathieu , *Nolite possidere neque peram in via, neque duas Tunicas, neque CALCEAMENTA.*

Mais à cela double responce : la premiere : qu'au sixiesme chapitre de saint Marc : nostre Seigneur leur concede , *ut SINT CALCEATI SANDALIIS.* Ainsi pour concilier ces deux Euangelistes : S. Mathieu se doibt entendre : que Dieu leur enioignit d'aller sans Tunique , c'est à dire sans autre , que celle qu'ils auoient sur le dos : il leur deffendit d'auoir Souliers : c'est à dire , autres , que ceux , qu'ils portoit à leurs pieds : affin qu'ils n'en fissent prouision , ains se fiassent en la prouidence diuine , qui par l'espace de quarante ans , au desert , auoit conserué les habits & souliers , des Enfants d'Israel , sans qu'ils se fussent vsez , ny deschirez .

C'est ce qu'il leur disoit dans le mesme S. Mathieu : *Nolite solliciti esse, dicentes: quid manducabimus? aut quid bibemus? aut quo tandem operiemur?* Finalement : c'est qu'il leur vouloit donner à entendre : que ceux ausquels ils alloient Euangeliser , leur fourniroient leur viure , leurs habits & souliers : partant n'auoient que faire de s'en fournir : *dignus enim* (leur disoit-il) *Operarius cibo suo.*

L'autre responce est : que c'estoit vn mystere diuin : que ceux qu'il vouloit initier aux principes de la vie parfaicte , &
 les

OV DE LA NVDITE' DES PIEDS. 243

les esleuer d vn plus bas, à vn plus hault degré, cōme nous auōs
dict cy-dessus , de Moysē & Iosué : il les faisoit deschausser.
Mais quand il estoient ja promeus & aduancez en ce degré :
alors il leur commandoit de prendre la chaussure. Et c'est le
sens que ie donne à ce passage de S.Luc au chapitre 22. *Quando
misi vos sine sacculo & pera : & CALCEAMENTIS, nunquid
aliquid defuit vobis ? At illi dixerunt : Nihil : sed nunc qui habet
saccum, similiter tollat & peram : & qui non habet, vendat Tu-
nicam suam, & emat gladium.* A quoy on peut adiouster, com-
me à vne oraison abrupte, le pré-cotté passage de saint Paul:
& CALCEATE VOS ad præparationem operis Euangelij.

Aussi S. Ambroise, au second liure sur S.Luc , chapite II.
expliquant le traict pré-allegué : *quia non sum dignus solnere
corrigiam calceamentorum eius*, dict fort à propos de nostre in-
terpretation. *Per hæc Iohannis verba, Euangelicæ prædicationis
gratia in Apostolos collata est: qui sunt CALCEATI IN EVANGELIVM:
videtur tamen hoc ideo dicere, quod plerumque Iohannes personam
acepit populi Iudeorum, unde ad hoc referunt, quod ait: illum
oportet crescere, me autem minorari, quod oporteret minorem fieri,
populum Iudeorum, crescere in Christo populum Christianorum.
Deinde & Moyses accepit personam populi, sed ille CALCEAMENTVM
non dominicum portabat, ast pedum suorum : & isti CALCEATI
sunt calceamento, fortasse non pedum suorum.*

Puis, expliquant le mystere de ceste deschaussure , spiri-
uelle , & corporelle , quand elle auroit commencé , & quand
finy : & l vne & l autre , à quelle fin : *Ille autem (dit-il) soluere
Calceamentum iubetur suorum pedum, ut animi eius, & mentis
corporei nexus vinculis absolutus: iter spiritale gradiatur. Apostoli
autem deposuerunt CALCEAMENTVM corporale, quando missi
sunt sine calceamentis, sine pera, sine baculo, sine virga, sed non
statim calceamenta Dei portarunt. Fortasse post resurrectionem por-
tare cœperunt. Anteā enim, ne cui gesta Domini dicerent, admone-
bantur. Hæc ille.*

Par où l'on peut reconnoistre que le præcepte de se def-chausser ou chausser, doit receuoir diuerses considerations en l'Escripture, selon la difference des Temps. Tantost nous voyons dire à Moysé, & à Iosué : *exuite calceum.* Tantost à l'opposite, nous oyons crier à Hieremie, *prohibe pedem tuum A NUDITATE.* Tantost nous entendons prescrire aux Apo-stres d'aller prescher, *sine CALCEAMENTIS.* Tantost nous leur oyons enioindre de se chausser, *in præparationem operis Euangeliij.* A diuers esgard tout est véritable, & nulle discor-dance :

*Fige gradum Scriptura tuum: nil mobile & aneps
Affirmare decet.*

C'est tout ainsi, qu'en la mesme Escripture sainte : tantost il est enioint, tantoit deffendu, de se raser la barbe. A ceux qui retenoient quelque chose des excrements de l'idolatrie, ou de telle autre ancienne, & mauaise conuersation, il estoit prescript de raire tout : pour marque d'un changement de vie. Et ainsi doit estre entendu cét oracle d'Esaye, au chapitre septiesme. *In die illa, radet Dominus nouacula conducta, iis qui sunt trans flumen Assyriorum, caput, & pilos pedum, & barbam totam.*

Au contraire, à ceux qui n'ont aucune tache à effacer, & qui demonstrent vne virilité en leurs actions, pour indice de la solidité, qui est au dedans de leurs ames : à ceux-là est de-fendu de ne faire Seisoen : comme parlent les Conciles : & de ne raser ny poil, ny l'angle ou Peath de leurs Barbes. Et ainsi iamais rasouer ne monta sur la teste de nostre Seigneur:comme accomply de toute perfection. Et le mesme se practiquoit-il pendant le vœu de tous Nazareans.

Mais pourquoy donc aujoud'huy, en la loy de l'Evangile: & apres la translation du Sacerdoce, nos Prebstres font-ils raser leurs barbes? Est ce en memoire, de ce qu'elle fut rasée par derision à saint Pierre, estant en Antioche? De mesmes que Hanon Prince des Ammonites, fit raser par mocquerie la

OV DE LA NUDITE' DES PIEDS. 245

moitié de la Barbe: & couper iusques à my-cuisse, les habits des Heralts de Dauid, enuoyez deuers luy? Et que l'Eglise pour le respect de S. Pierre, auroit voulu tourner à honneur, ce qui luy fut fait par telle contumelie?

De mesmes, que S. Augustin rapporte en son Epistre 86. qu'à cause que S. Pierre fit ieusne avec le Clergé Romain, le Samedy, dont le lendemain iour de Dimanche, il debuoit combatre Simon le Magicien, & laquelle victoire luy réussit à gré: de là s'est introduite la coutume, de s'abstenir de viande, le Samedy, en l'Eglise Romaine.

Ou bien est-ce point? pour ce que selon Petrus Blesensis, au Sermon quatriesme, *per capillos sæpe bona terrena solent intelligi, quod figuratur in consura Ecclesiastica. Unde & Leuitæ tempore oblationis suæ raserunt omnes pilos carnis suæ, Numer. 8.* Et consequemment, que le Clergé Chrestien, voulant manifester qu'il abdique toutes pensées terriennes: fait abattre son poil, par lequel les mondains taschent à se rendre si beaux, & si mignons?

----- *nec ut turpe verentur*

Pileolum nitidis imposuisse comis?

Mais d'où vient donc qu'à l'opposite, il y ha des Prelats, Prebstres, & Religieux, qui portent barbe? comme chose indifferente? Voires qu'en l'an 867. dans Flodoard en l'histoire des Archeuefques de Rheims: le Pape Nicolas premier, rescriut lettres au Clergé de France: portans ces mots entr'autres: *succensent nobis Græci, quia CLERICI A PVD NOS BARBAS SVAS radunt.* ce que pas vn de l'Eglise Grecque, n'ha iamais voulu faire?

Au reste de ce passage on peut recueillir, que ce n'ha pas été Pierre le Lombard, Euesque de Paris, qui premier ha enjoint aux Prebstres de deça, de se raser la barbe. Car le pré-allegué Hincmarus, viuoit plus de trois siecles deuant luy: & son passage indefiny, semble autant comprendre le Clergé

246

LES GYMNOPODES,

de France , que le Romain . Sic n'est qu'on vucille dire , que par laps de temps , la mode de la Rasure des barbes , ayant esté discontinuée : ce Pierre le Lombard l'auroit restableie de son temps : Auiourd'huy neantmoins par la pluspart se pratique le contraire . Que diroit-on de ceste diuersité ? C'est sans doute à different esgard , pour les causes que dessus , & comme i'ay touché de la chausſure .

Donc pour y r'entrer , & la remettre au pied : ce qui me faict presumer , que sainct Pierre , Prince des Apostres , eust bas de chausſe & souliers . C'est qu'il se lit au douziesme chapitre de leurs actes : que le Roy Herode , l'ayant faict mettre en prison : comme l'Ange vint de nuit pour le deliurer , il dit à sainct Pierre : *Præcingere , ET CALCEA TE CALIGAS TVAS . Et fecit sic , & dixit illi : Circunda vestimentum tuum , & sequere me.* Il ne faut pas beaucoup proumener sa plume : pour faire entendre , que c'est que *CALIGA* , que *CALIGA militaris* , que *CALIGA Maximini* .

L'aduoüie , qu'il ny ha pas ainsi au texte grec de sainct Luc : ains *ταύδυνοι τὰ σαράβαλα σὺν* . C'est à dire , *subliga tibi sandalia tua* . Ou selon la version d'Erasme , sans toutesfois autrement l'approuuer , *Subliga tibi SOLEAS TVAS* . Mais pour concilier la lettre du texte , avec le sens de l'Interprete . On doibt ramenteuoir , ce que i'ay rapporté cy-dessus , de l'autorité de sainct Hierofme , sur le vingtiesme chapitre d'Esaye ; *CALCEAMENTA quandoque sumi pro CALIGIS , quæ totum corpus operirent* : c'estoient des especes de bottes de cuir qui s'estendoient iusques par dessus les reins : & en ce sens l'Interprete Latin approuué de l'Eglise , qui ha traduit *CALIGAS TVAS* *SYME* , regardant à la façon , cōme elles estoient faites , n'a point violé le texte Grec , qui diet *subliga tibi Soleas* : ains ha supplié au defaut d'iceluy , de mesmes qu'en autre endroicts , pour donner plus d'intelligence aux paroles de sainct Luc .

Mais soit : qu'il eust Saraballes à la mode commune de

OV DE LA NVDITE' DES PIEDS. 247

l'Orient, ou des Sandales aux pieds, de mesmes que S. Marc, qui rompit la courroye des siens, entrant dans la porte d'Alexandrie d'Egypte, ou bien S. Barthelemy es Indes, dont les Sandales demeurerent entiers à ses pieds, l'espace de vingt cinq ans, sans se rompre, ny vser. Tant y ha, que premièrement par là est confirmé, ce que i'ay dict cy-dessus, que Dieu leur dessendit de se fournir de double paire de Souliers : affin qu'ils se fiassent du tout en sa Prouidence.

Secondement: void-on point, que parmy des pays chauds à merueilles, ils auoient neantmoins jambes & pieds couverts? Autrement y auroit-il pas subiect de se plaindre avec S. Iean Chrysostome? de ce que les vies, & gestes des Apostres, leurs façons d'habits, & manieres de viure, nous ont esté si escharfement descriptes, si cachées & couvertes, que le regret de l'ignorance d'icelles, donne vn plus impatient desir d'en auoir entiere cognoissance?

O vetustatis silentis obsoleta obliuio!

Inuidentur ista nobis, fama & ipsa extinguitur:

Chartulas blasphemus olim nam Satelles abstulit,

Ne tenacibus libellis erudita sæcula,

Ordinem, tempus, modumque passionis proditum

Dulcibus linguis per aures posteriorum spargerent.

*Et ou l'on voudroit repartir, que si les Saraballes, ou longues Tuniques des Apostres, leur couroient les pieds: aussi font les robes longues des Peres Conuentuels. Lesquels à ce compte, on pourroit comparet à ces Iaons d'Homere: appellez par luy T R A I S N E - R O B E S, ελκεγίτων. Responce, que selon Tertullian, au liure de *Pallio*, ceux de la primitiue Eglice, qui voulurent aller nuds pieds dans le Sandale, prirent le Pallium ou manteau, deualant seulement iusqu'à my-jambe, & quitterent le Soulier, lequel iceluy Tertullian appelle *proprium Togæ tormentum*.*

De sorte qu'on ne doibt enuier ce tourment ou Purgatoi-

Ii iii

LES GYMNOPODES,

re aux Peres Conuentuels , puis que la necessité de leur regle, les oblige à porter leurs robes ainsi longues & rauallées. Car la loy de l'humanité, deffend de bailler affliction à l'affligé : au contraire parmy les plus aspres bourrasques :

Sæpius à Zephyris mitior aura venit.

Partant ne nuist de rien la coniecture , que puis que l'Evangile ne diet poinct , que les Apostres se deschaufferent, lors que nostre Seigneur leur laua les pieds : c'est donc signe qu'ils estoient nuds. Car vray-semblablement , l'escripture s'est contentée de representer, ce qui estoit de la Ceremonie de ce lauement , sans auoir la curiosité d'exprimer vne chose abiecte , & autrement non digne de remarque. Comme pour exemple , en nos Eglises le iour du Ieudy absolu , on void les Religieux , & autres s'aller deschausser en vn Reuestiaire : puis venir presenter leurs pieds,tout prests au lauement.

Quand à ce qu'Eusebe escript , que lors que S. Polycarpe voulut monter sur le Buscher de son Martyre, il se deslia luy-mesme la courroye de ses Souliers : le semblable par entre-jeet de temps , de saint Fructueux Evesque d'Arragon , d'où l'on veut colliger, que lvn & l'autre estoient nuds pieds. Premierement , c'estoit en Grece , *sub currupropinqui solis* , c'estoit en Hesperie, *sub occiduo*:& puis de là ne vient aucune telle consequence necessaire:puis que la Chaussure Grecque,ainsi qu'il ha esté monstré cy-dessus ; couuroit toutes les parties basses, depuis la plante des pieds, iusques au haut des reins : le mesme de l'Iberique.

Finalement qu'il se peut faire que leurs Diacres , leur eus-sent rendu ce dernier office, que de leur auoir tiré la chaussé, bien que non les souliers , comme il se lit és actes de la passion de saint Cyprian; que les siens,luy ayderent à le despouiller de ses habits, lors qu'il souffrit le trenchant du Martyre: *ligatis quoque Manicis ad ceruicem , à TVLLIANO PRESBYTERO : ipse sibi manu propria oculos texit, & sic gladio percussus occubuit.*

OV DE LA NVDITE DES PIÉDS. 249

A l'egard de ce qu'escriuent sainct Denys l'Areopagite, & sainct Iustin le Martyr : que lors que les Neophytes estoient initiez aux mysteres de la Religion Chrestienne, ou de la vie Monastique ; on auoit de coustume de les faire deschausser : i'y ay des ja satisfai^ct cy-dessus , scauoir que c'estoit vne Cеремонie temporaire , pour leur faire entendre , qu'il failloit despouiller le vieil Adam : & deuenir nouuel Azyme , *corporisque licet manente compage*, pour yfer des termes de S.Cyprian , *hominem animo ac mente mutare.*

Et pour le confirmer de plus en plus , c'est que le Singe de la verité Cæleste , faisoit practiquer quelque semblable mystere , parmy la fallace des sacres Sebaziens . Car la coustume y estoit , de deualer vne Couleuure d'or dans le sein , de ceux qui se presentoient pour y estre initiez : & puis estant descendu iusqu'au bas : on le leur estoit sur le champ , comme leur deuāt suffire , de l'auoir peu retenir vn momēt . Σελασιων μυστηιων (dict Clement Alexandrin) συμβολαια τοις μεμυνηέροις , ὁ Διάγονος λαπον θεός .

Et Arnobe en son liure cinquiesme , descourant ce mystere plus amplement , & plus apertemēt . *Ipsa (dit il) nouissimè sacra , & ritus initiationis ipsius , quibus Sebadiis nomē est , testimonio esse poterunt veritati : IN QVIBVS AVREVS COLVBER , IN SINVM DEMITTITVR CONSECRATIS , ET EXIMITVR RVRSVS , AB INFERIORIBVS PARTIBVS , A TQVE IMIS.*

C'est ainsi que Satā faisoit trophée , d'auoir soubs figure de Couleuure , ou de Serpent , deceu nos premiers Peres , & iceux reduictz à vne honteuse nudité . Aussi pour le contre-carrer , ceux qui estoient initiez au Christianisme , des le cōmancemēt , embrassoient vne nudité de toutes affectiōns mondaines , & souffroient la deschaussure , pour le symbole d'icelle . Mais si tost qu'ils auoiént fait vñ notable progrez aux exercices de la perfection , à lors il estoient rechauslez . *CALCEATI IN PRÆPARATIONEM OPERIS EVANGELII.* Ceste mesme interpretatio reçoivent les passages de Clement Alexandrin , *in Pædagogo* ,

250

LES GYMNOPODES,

d'Origene, & de Tertullian *in Pallio*, & puis ils n'ont tant reproué l'vsage du soulier: cōme ils en ont blasmé le trop d'artifice, & declamé *cōtra Perones effeminatos, & venereas fūtrinas.*

Entant que touche S. Anthoine, S. Macaire, S. Hilarion, & autres Hermites, ou Anachoretes de la Palæstine, Thebaide, Ægypte, & Prouinces voisines: on ne veut, ny ne peut-on desnier, qu'ils n'ayent exercé des austéitez, qui non seulement ont surpassé la force, mais la creance humaine:

*O nimis optato saclorum tempore nati
Heroes! saluete Deūm genus! ô pia turba!*

Vos loüanges ne se peuuent chanter, que par silence: & reconnoistre, que par stupeur & admiration. Vous avez passé vos iours,

--in clyluis, inter spelæa ferarum.

Les antres moussus, ont esté vos Palais lambrissez: les Lyons, & bestes feroces, par vous appriuoisées, vous apportoient le Past: la Courtine du Ciel, estoit vostre liure tousiours ouuert: & en terre, sans terre, vous meniez vne vie Angelique. Et peut estre, qu'il y en ha encores quelques vns, en ce siecle, qui comme vous, aiment la solitude:

--strepitusque fori, rerumque tumultus.

*Cunctaque diuinis inimica negotia donis,
Et Christi imperiis, & amore salutis abhorrent.*

Mais sçache, quiconque prend plaisir à ouïr ces Eloges, que Dieu ha infus des graces particulières, dans ces vaisseaux d'eslite, lesquelles ne se communiquent au reste des Mortels: partant ne doibt-on tirer à conséquence, selon qu'il ha esté ja touché, ce que ces rares Phœnix, ont eu de singulier pour eux, & peréptoire aux autres. Ioinct qu'ils n'estoient point Prebstres, n'auoient la fatigue ny la peine de prescher, viuoient en pays chaleureux, ne sortoient de leurs grottes, n'auoient aucune cōuersation parmy le monde, ny ne faisoient la plus part des fonctiōs de la vie actiue, ausquelles sont iournellement, voires

O V D E L A N V D I T E D E S P I E D S, 251
tes aussi nuyamment occuez, les Peres Conuentuels , & au-
tres Moines d'aujourd'huy. Quel changement de temps, & de
condition ?

*Hæc ego confiteor, dixi Melibæe, sed olim
Non eadem nobis sunt tempora, non status idem.*

Et faute de pouuoir remettre les choses en ce premier estat :
ne faut trouuer estrange , si les Saincts Peres venus depuis ce
siecle là : comme le venerable Eustathius Armenien , lequel
Eusebe croid auoir été l'autheur des Regles Ascetiques, pre-
scriptes par saint Basile, aux Religieux du Leuant: S. Augustin
à ceux de l'Affrique , & saint Benoît à ceux de l'Italie, qui par
apres se sont espandus par toutes les contrées de l'Uniuers,
n'ont rien statué de ceste nudité : ains expresslement leur ont
donné vestemens propres, & chaussures commodes: soit pour
ce que lors ils estoient promeus à l'ordre de Prebstrise : car ils
le furent vers le temps du Pape Siricius l'an 389. ou qu'ils alloient
prescher par fois , & catechiser selon les occurrences : & qu'il
leur failloit par consequent bailler souliers , pour la prépara-
tion de l'œuvre de l'Evangile .

Neantmoins , ie ne veux obmettre , pour l'honneur de
nostre France , que long temps auparauant que saint Benoît,
eust institué son ordre à Mont casslin, le tant fameux S. Martin ,
au rapport de Sulpice Seuere , auoit fondé par deçà plusieurs
congregations de Religieux , Saint Martin , dis- ie , qui floris-
soit soubs Theodosie l'an 382 ; & saint Benoît , long temps
apres , soubs Iustinian , l'an 534.

Et outre ces Religieux , établis par saint Martin , en Gaule :
presque au mesme temps entrerent en vogue , ceux de l'Isle
de Lerins , au de là du pays de Prouuence , sur les confins des
Alpes , ausquels Religieux , Sidonius Apollinaris , qui viuoit
assez pres de ce siecle-là , donne infinis beaux Eloges d'hon-
neur : à cause que ceste île sacrée , estoit comme le seminaire ,
& la pepiniere , en laquelle s'alloient planter , & exercer , tous

K k

les amateurs de la vraye pieté : comme entre autres S. Seuerin, & saint Cloud son disciple : puis en estoient tirez pour leur donner çà & là, les charges pastorales, les Eueschez, & regimes des Eglises.

CÆSARIVS Archevesque d'Arles, en son Homelie 25.
Hæc est illa Lirinensis Insula, que eximios nutrit Monachos, et præstantissimos per omnes Provincias erogat Sacerdotes: ac si quos accepit filios, reddit Patres, et quos nutrit paruulos, reddit magnos. Et au mesme propos, Sidonius Apollinaris carmine xvii.

----- quantos illa Insula plana

*Miserit in cælum Montes, que sancta Caprasi
 Vita Senis: iuuenisque Lupi: que gratia patrem
 Mansit Honoratum, &c.*

Ce qu'il confirme encores en l'Epistre premiere, de son sixiesme liure, addressée à saint Loup, Evesque de Troyes: où il le louë, quod LIRINENSIS militiae, ante Episcopatum, defudasset excubias. Et en l'Epistre quatorze du septiesme liure, addressée à Principius Evesque de Soissons, frere de S. Remy, Archevesque de Rheims: *vixit quondam in illo Cænobia Lirinensi spectabile caput, Luporum Concellita, Maximorumque saltibus, consequi affectans Memphiticos et Palestinos Archimandritas, is est Episcopus Anatolius.* Auquel lieu, Concellita, veut dire, quasi in eadem cella habitans. Finalement, au liure neufiesme: *Tu precum peritus Insulanarū, quas de palæstra congregationis Heremitidis, quas de senatu Lirinēsum cellularum, in urbē aduexisti, &c.*

Donc auant saint Benoist, ces venerables Religieux, faisoient honneur à nostre Gaule, & profit à l'Eglise. Et outre iceux: Clouis nostre premier Roy Chrestien, au retour du siege de Verdun: selon le recit d'Aymon le Moine, ayant amené avec lui, saint Auspice, & S. Maximin son Nepueu, à cause de leur eminente pieté: il leur fonda l'an 510. vn Monastere près Orleans, *in Missiaco agro*, aujourd'huy appellé saint Mesmin: Là où, soubs leur conduicté, s'exercerent

plusieurs Religieux insignes : & depuis leur vie canonisez à cause de leurs miracles : Sainct Auit, sainct Liphard, Leonard, Vrbice, Agile, Theodemir, Maximin le Jeune, Viateur, Lié, Calez, Constance, Frambour, Launomar, & autres, dont les noms sont heureusement escripts au liure de vie.

Tous ces Religieux auoient vn ordre en France , auant ce luy de sainct Benoist : & afin que l'on ne pense point, que c'estoient congregations de simple deuotion : sans autre ad- striction de regle. Le mesme Sidonius Apollinaris , liure 7. Epistre dixsept , parle nommément de *statutis Lirinenium* : sans dire quels ils estoient : A quoy supplée Hilarius Arela- tensis *in vita sancti Honorati* : & les peut-on aucunement con-jecturer par ces vers du mesme Sidonius :

*Discipulis seruire venis: vix otia somni,
Vix coetos capture cibos, abstemius æuum
Ducis, et insertis pingis ieunia Psalmis.*

voila sommairement de grandes austéitez : & n'en peut-on auoir autre opinion , puisque cy dessus , il les compare aux Moines d'Ægypte , & de la Palæstine : Toutesfois nulle men- tion DE NVDITE DES PIEDS .

Or quelque temps apres , estant venu ce grand Patriarche sainct Benoist , véritablement il composa vne regle pour son ordre , si belle & accomplie : qu'il semble auoir surmonté celles d'auparauant , & osté tout espoir à l'auenir , d'en pouuoir dresser vne plus parfaicte : puisque ceux qui ont institué de nouueaux Ordres apres luy , n'auroient pensé pouuoir rien faire de mieux à propos , que de suiure son modelle , & puiser à sa source . De mesmes qu'au recit de Pline , fecerat *Polycletus quem Canonem artifices sculpturæ vocare solebant, lineamenta artis ex eo petentes, velut à lege quadam: solusque hominum, artem ipse fecisse artis opere indicatur.*

Si est-ce , que tant s'en faut , qu'il ait songé à ceste nudité de pieds : qu'au contraire , il ha par le menu disposé de ce qui

K k ij

254

LES GYMNOPODES.

concernoit les vestemens & chauslures de ses Religieux , au
 55. chapitre de sa regle , & en la recollection d'icelle, faite l'an
 817. soubs le regne de nostre Louys Debonnaire, en l'asséblee
 des Abbez, & autres Religieux de cét ordre , artic. 22. *Abbas*
omnino prouideat, ut camisias duas, & Tunicas duas, & cappas duas
unusquisque Monachorum habeat: quibus vero necesse est addatur
& teria. & PEDVLES quatuor paria, femoralia duo paria, roceum
vnum, pelicias vsque ad talos duas, fasciolas duas, quibus autem
necessae est, itineris causa, alias duas, VVANTOS (guants) in aestate,
MVFVLAS in hyeme, ex Veruecino, CALCEAMENTA DIVRNA
PARIAS subtalares per noctem in aestate duas, in Hyeme vero
saccos, &c.

Et neantmoins pour cela voudroit-on dire, que ce glo-
 rieux Patriarche , n'eust tendu à l'estat de la perfection? veu
 que Dieu ha donné vne si manifeste benediction à la sacrée
 famille de cét ordre ? Cat Trithemius , Azorius, Galenius, &
 autres, rapportent , que depuis son origine de l'an 534. ou en-
 uiron , iusques en l'an 1417. diceluy estoient sortis 14. Papes,
 104. Cardinaux,mille cent soixante Archeuesques, trois mille
 cinq cents Euesques: Que desia du temps du Pape Ichon 22.
 vers l'an 1300. l'on comptoit quinze mille, cinq cens 59.
 Religieux de cét ordre canonisez , & mis au nôbre des Saincts:
 Et qu'en vn mesme temps on ha veu de ceste Religion, trente
 sept mille Convents, & d'avantage : selon le rapport de Fo-
 lengius Benedictin , en son Commentaire , sur le Pseaulme
 cent deuxiesme.

A cét ordre demeuré seul en France , pendant la première
 & seconde Race de nos Roys,auroit succédé celuy de Clugny,
 vers l'année 910. portant comme la reforme de celuy de
 saint Benoist, qui s'estoit relasché par entrejeut de temps:
 & neantmoins nulle mention en iceluy de nudité des pieds.

Quelque temps apres , & enuiron l'an 1098. s'estant meu
 vn paroxysme , pour ne dire schisme , en l'ordre de Clugny,

duquel sera plus amplement discouru cy dessoubs: sur ce que l'Abbé Robert, se plaignoit à ses Religieux, qu'ils ne gardoient assez exactement leur Regle: & qu'il veid, que nonobstant toutes ses Remonstrances, n'y en auoit que dix ou douze, disposez à s'amender, & prests à se reduire: il sortit d'avec eux, & alla fonder l'ordre appellé de Cisteaux, suivant ce vers,

Sub patre Roberto cœpit Cistercius ordo:

auquel environ l'an 1115. se rangea S. Bernard: avec de grandes austéritez: *cum vexillo fidei, cum castitatis signo, cum sanctitatis trophæo.*

Néanmoins tous les Cisterciens, portent chaussure: & bien que depuis n'agueres les Peres Fueillants, ayé pris les socques & la courroye, tous les autres, qui se disent aussi Bernardins, n'ont pas laissé de demeurer chaussez.

J'ay voulu enfiler ces trois ordres de suite: comme ayans même source & origine: & ces derniers, comme bastis sur la cheute des premiers. Maintenant je viens au plus austere de tous, & qui se ressent plus de l'ancienne vie anachoretique, qui est celuy des Chartreux, fondé par S. Brunon, Theologal de Coulongne, & Chanoine de Rheims, environ l'an 1085.

Petrus Bleensis, qui viuoit en ce temps là, discourant des louanges de cet ordre, en son Epistre 86. l'appelle *sanc&um & gloriose opinionis ordinem*. Et adiouste par apres, *domus si-quidem Cartusiensis, & locus appellationis illius, situs est in montibus & scopolis, & in petris: ut sit potius habitatio Angelorum, quam hominum, ad dandam altissimo vocem confessionis, & laudis.* Quelques lignes au dessoubs, continuant son propos, ce traict luy vient de surcroist: *licet domus illa sit in terra horroris, & vastæ solitudinis, nominatissima tamen est in obseruantia Religionis, & ordinis, habet heic unusquisque cellulam, mansunculam suam: ut contemplationi & orationi liberiùs vacet.*

Qu'en ce temps là, par plus grande vénération, ne leur estoit permis de chanter tous les iours Messe, ains seulement le

256

LES GYMNOPODES.

Dimanche: Qu'en somme, on trouuoit en cét ordre, *locum pænitentiae, secretum solitudinis, arcanum gaudium in Spiritu sancto: munus salutis, et efficax beneficium Medicinae*: Toutesfois cét ordre n'ha iamais eu, ny n'ha encores, LA NUDITE DES PIEDS.

Peu de temps apres, parut l'ordre de Premontré, sçauoir enuiron l'an 1120. suiuant ce vers,

Anno mileno centeno bis quoque deno.

In Praemonstrato fundatur candidus Ordo.

Saint Norbert Archevesque de Magdebourg, en fut l'instituteur. Quatre ans apres, sçauoir l'an 1124. fut produict en l'Eglise, l'ordre des Blancs-manteaux, par S. Guillaume Duc de Guyenne, prodigieux en sa peruersio[n], & plus miraculeux en sa conuersion: Par mediocre interualle de temps, sçauoir l'an 1201. commença le premier esclat de l'ordre du Val des Escholiens. En tous ces ordres, nulle mention de NUDITE DES PIEDS.

Ils nasquirent tous du téps de ce *Petrus Blesensis* pré-allegué: & voicy ce qu'il en rapporte en son 4. Sermon de sainte Luce: *In diebus nostris, derivationes multæ exortæ sunt, quidam enim albis, quidam nigris, quidam griseis gaudent indumentis. Cæterum regularis cohabitatio Fratrum, initium habuit in Sion, temporibus Apostolorum: initiata verò est in tribus: In caritate fraterna, in communione substantia, in communione obedientia: in his nulla licet ratione dispensare. Principium verò quedam habuit à Domino Benedicto, quedam à Doctore Augustino. Rudem enim quasi imaginem colorantes, addiderunt de ariditate ciborum, de modicitate vestium, de austерitate Letitorum, de custodia labiorum, de temporibus ieuniorum: de modis & distinctionibus orationum, de consolatione laborum. Voilavn de nombrement sommaire, des austéitez de ces deux Regles: & toutesfois nul mot de deschauffure.*

Au Sermon 5. apres auoir dict, que Samuel ha le premier institué la congregation des Moines, appellée en l'Escripture CVNEVS PROPHETARVM, il assure que depuis l'Evangile annoncé, les Apostres retracerent les mesmes vestiges,

ainsi que dessus. Il adiouste: *Dominus Benedictus huic capiti supererogauit quædam ornamenta, vel ut verius dicam, circa sterilem ficalneam fodit, ut fructum ferret, & stercora apposuit, ut plus ferret: de ariditate ciborum, de vilitate vestium, de humilitate Lectorum, de temporibus ieiuniorum, de custodia labiorum, de exercitio laborum, & de distinctionibus orationum.* En ceste seconde recapitulation: quel mot, ou quel præcepte de nudité de pieds?

Apres les ordres pré-alleguez, le Pape Honoré 3. approuua celuy de S. Dominic, ou des Freres Prescheurs, enuiron l'an 1210. & ceux-là sont chaussez. Le mesme Pape l'an 1224. homologua celuy de S. François, de la chaussure ou deschaussure duquel nous parlerons tantost: Le Pape Honoré 4. & Innocent aussi 4. receurent l'ordre des Carmes, réglé par le Patriarche saint Albert. Et ce dernier Pape l'an 1247. y apporta quelques modifications, nulle de la deschaussure. Bien que la sainte Mere Tereze, depuis nagueres, l'ayt faict prescrire à ceux par elle restablis.

Les Hermites de saint Augustin, par vne longue coustume, mis au nombre des Mendians: se voyent aussi chaussez. De mesmes les Minimes, instituez par S. François de Paule, & approuuez par les Papes Iules second, Leon dix, & autres: & quoy que reputez par Nauarrus, les plus austeres des Mendians: neantmoins portent la guestre, avec le soulier. Les Peres Iesuistes, fondez par saint Ignace de Loiola, pareillement chaussez: bien que luy, & saint François Xauier: la pluspart du temps allassent les pieds nuds. Saint Charles de Borromée alloit aussi chaussé: & la blessure qui luy aduint, par vn cloud de fer, à la plante du pied, fut en vne procession de penitence publique.

I'ay passé sciemment, & de propos deliberé, plusieurs autres ordres entre-moyens, dautant que ie n'ay voulu toucher, que les plus austeres, & de regle plus estroïete: pour en induire: que les Saincts Patriarches, & aujourd'huy reluisans

258

LES GYMNOPODES.

au ciel, qui les ont establis: jaçoit qu'à cause de la communication , qu'ils auoient dès icy bas des rayons de la Diuinité: ils fissent des actes de deuotion, qui surmontoient les forces communes de la Nature: voires que les vns d'eux souuent furent nuds pieds.

Néanmoins s'attemperans à la foiblesse de leurs disciples, & sectateurs, lesquels ils pré-uoyoient ne pouuoir atteindre à pareil degré de perfection , leur ont laissé l'visage de la chaussure : ne plus ne moins qu'au quatriesme & leptiesme des Nombres , les Leuites comme plus reueez en sainteté, portoient les plus sacrez vaissaux du Tabernacle : & aux Bœufs on laissoit porter, les moins precieux , & de faix plus pesant.

Mais pour venir maintenant par especial , à S. François d'Assise , à l'occasion duquel , auroit été principalement entrepris ce discours : de vray il alloit nuds pieds : mais premièrement par humilité , il refusa d'estre promeu à l'ordre de Prebstrise , ny ne passa le degré de Leuite : tesmoin l'estole trauersante , qu'à Paris, le iour de sa feste , on met à son Image au haut du grand Aurel : ainsi oultre l'assistance des autres graces diuines , pouuoit aller pieds nuds: ses Disciples au contraire paruiennent à la Prebstrise , font estudes , leçons , disputes , vont prescher de costé & d'autre: pourquoi donc ne feront-ils chaussez , selon le trait tant reiteré de S. Paul , *ad preparationem operis Euangelijs?*

En apres : sa regle ne porte aucun commandement expres ny precis de ceste nudité de Pieds. Et quand au statut de non portando calceamento , velequitando , nisi in casum necessitatis il peut receuoir diuers visages, selon les occurrences, comme sera dict cydessoubs, en son lieu plus cōmode. *Res alioquin illa*, estant de telle importance, egebat speciali nota , & d'vne precise determination: comme disent les Iurisconsultes *in l.2.C.de Episcop. au- dient. & l. omnes §. in hac, & ibi glossa C.de his qui in Ecclesia.*

Et à

OV DE LANVDITE DES PIEDS. 259

Et à l'egard de ce que Frere Thomas de Chantpré, qui viuoit de ce temps-là, rapporte, que les Cordeliers, alloient nuds pieds: peut estre entend il escrire de ceux, qui n'estoient ny Prebstres, ny Predicateurs, ny fatiguez du trauail des estudes. Oubien il parle de quelques Observantins, qui sont differents sur ce point, des Peres Conuentuels: En cela *Mysorum & Phrygum fines discreti sunt.*

D'ailleurs, il y ha eu du depuis du changement: pource que ce Cantipratanus descriuant leur habit: *sunt (dict-il) dura cincti funiculo, & sine amictu CAPPE VEL PALLII, induiti Tunica super nudo.* Toutesfois ce Pece general moderne, les ha constraint de charger leurs Espaules de ce Pallium ou manteau, au lieu qu'ils ne l'auoient point, comme c'est chose notoire: Hé toutes les choses de ce Monde, sont elles point subiectes à changement?

*Nec species sua cuique manet: rerumque nouatrix.
Ex aliis alias reparat Natura figuras.*

On s'est de l'autre part estudié, à monsttrer par six amples raisons, que ceste nudité de pieds, est vn acte d'estroicte religion, d'autant que les pieds en l'escriture, portent les marques, & symboles de nos affections: & que tout ainsi qu'en Ægypte, aucun n'estoit receu à se faire initier: qu'au pré-allable, on n'eust enseuely le Bœuf Apis, & qu'il fust enterré: au cas pareil, dict on estre pré-allable, d'inhumer les sensualitez, & despouiller son vicil Adam: auparauant que l'on se puisse rendre capable des mysteres de l'Eglise, y gaigner le degré de perfection, & prendre la route du chemin de salut.

Mais ceste premiere raison, & les cinq qui ensuivent, sont ce point simples figures, & ænigmes enuelopez des ombres d'une obscurité Mythologique, dont le signe est autre, que le sens? *καταμυτεντη τῷ θέρον, ἐπιγειας αὐτῆς πεπλημματα;* Quel subiect donc de vouloir poursuivre ces ombres perplexes, ou de s'y

Ll

260 LES GYMNOPODES,
arrester? scait-on pas, que la figure de ce monde se passe, &
in imagine pertransit homo! Que si selon Aristote, en ses gran-
des Morales, liure premier; la fin est tousiours plus noble,
que les choses qui tendent à la fin: & veu que les ombres & fi-
gures ne sont que par relation à vne réalité: doibt-on point
faire plus d'estat du corps solide d'icelle, que de ces Phæno-
menes qui se dissipent d'elles-mesmes, faute de subsistance?
*Porro imago, disoit Tertullian, non usquequaque veritati adæ-
quabitur, aliud est enim secundum veritatem, aliud ipsam verita-
tem esse.*

D'ailleurs, comment scauroit-on s'imaginer, que les pieds
peussent auoir aucune affection? Certes bien au contraire,
nous est escript par Philon le Iuif, en son traicté, des embus-
ches du pire contre le meilleur; que Dieu auroit appliqué
contre terre, les pieds de l'homme, comme les parties qui ont
le moins de sens, & les plus estoignées du siege de la raison.
En apres: est ce pas la seule ame , selon Epicharme) qui
void, qui oyt? qui ouure la bouche, qui estend les bras, qui
remue les mains, & fait mouuoir les pieds ? *Sapimus animo,*
disoit le vieil Poëte *Attius, fruimur animo: sine animo, anima*
est debilis.

Tous les membres de soy sont aveugles, sont sourds, sont
muets, insensibles, immobiles. C'est l'ame vitale qui les ani-
me, & qui au dedans agite la mole: non pas (dit Aristote au
liure de *communi animalium gressu*,) qu'elle habite en chasque
partie, mais elle luy transmet ses facultez. De mesmes que le
Magistrat ou Prince d'une Republique, se contente d'ordon-
ner son Estat du hault de son Palais: & pour le reste , laisse à
chacun de ses Officiers, ce qui est de leurs propres fonctions.
Au mesme propos, saint Augustin, *De interiori Palatio, quic-
quid iusserit Imperator, per Imperium Romanum emanat: quic-
quid videtis agi per Provincias. quantus motus fit ad unam infi-
sionem Imperatoris, intus sedentis? mouet ille solum labia cum*

OV DE LA NVDITE DES PIEDS. 261

loquitur: & mouetur omnis prouincia, cum sit quod loquitur.

Partant sur ce point de la pretendue affection des pieds, doibt auoir lieu, ce que diet le mesme Autheur, au troisieme de doctrina Christiana, chapitre seizieme: que depuis que l'Escripture sainte, parle de quelque chose, qui semble auoir le sens estrange, figuratiue intelligenda est: Et ainsi Euthymius expliquant ce passage de saint Mathieu: si ton oeil te scandalise, arrache-le: ce n'est pas qu'il le faille entendre à la lettre: mais d'arracher la mauuaise affection, cause de ce scandale: Tout de mesmes, saint Ambroise, interpretant ce traict si ton oeil est vne fois simple, ton corps aussi deuiendra tout luisant, *vel è conuerso*: si ton oeil (diit-il) *id est* ton affection, ton intention manifestee par l'œil, & ainsi consequemment.

Adiousterons-nous point d'ailleurs, que ces pieds doient estre plustost entendus de l'homme interieur, que de l'exterieur? Pour le moins y ha raison d'interpreter en ce sens: ce que disoit Rabi Abraham, que Dieu ha faict le paët de la circoncision, entre les doigts des pieds: De mesmes que dans le Deuteronomie, *circumcidite præputium cordis vestri*: dans Iocel: *scindite corda vestra*. Dans Ieremie *denigrata est eorum facies super carbones*, c'est à dire la face interieure, sçauoir la conscience. Ne plus ne moins qu'en ce verset du Psalmiste: *exquisuit te facies mea, hoc est conscientia mea*. Au premier liure de S. Ephrem, de la componction du cœur, chapitre onze: si tu veux lauer ta face ou ta synderete, c'est avec larmes qu'il la faut nettoyer.

Et finalement ce qui est diet en l'Evangile: *unge caput tuum*, est interprete par saint Ambroise & S. Bernard, de l'homme interieur. Le mesme donc de la pretendue affection des pieds: Et passant outre: puis que ceste affection peut aussi tost estre bonne que mauuaise: si ceste dernière se doibt desnuer: pourquoy non l'autre se chausser & vestir?

Ll ij

262 LES GYMNOPODES,

Outre ce que dessus, si Platon ayant appris des Hebreux, qu'il y ha des plantes raisonnables : mystiquement appellées les cedres du Liban : *vbi passeret siue Angeli nidificant* : S'est ingéré d'escrire, que l'homme est vn arbre renuersé : dont les racines sont les cheueux, tournez vers le ciel, duquel ils prennent leur nourriture ; comme la cheuelure de l'Espouse du Cantique, comparée à la Pourpre ioincte à ses canaux, c'est à dire aux esgousts celestes, desquels elle puise ses douces influences : ou de mesmes que la perruque des Nazareans, qui pour ceste cause pendant leur vœu, ne deuoit estre tousée : ou finalement au cas pareil, que les cheueux de Sanson, esquels gisoit le surcroist de sa force.

De là s'ensuit, que puis que les racines des arbres sont leurs pieds, & ainsi appellées par Aristote : donc les pieds de l'homme, sont ses cheueux. Partant veu que la femme Juifue, estoit circoncise *in uiro*, qui est son chef : pourquoi est-ce que la rasure de la teste des Religieux, ne sera censée comprendre la nudité des pieds ? Ou qui empeschera, qu'ils ne soient couverts, puis que le chef l'est aussi ? attendu qu'au dire ja touché de Platon, l'homme ha la teste aux pieds, & les pieds à la teste ? Et à ce propos conuiennent fort ces vers de Martial, au liure douzieſme :

*Hædina tibi pelle contegenti
Nuda tempora, verticemque caluæ:
Festiuè tibi dixit ille,
Qui dixit CAPUT ESSE CALCEATVM.*

Et quand à ce qui ha esté obiecté : que ceste deschauffuro de pieds, & nudité d'affections, est vne démonstration de la despouille du vieil Adam : cela ne doit estre à la façon de ces Herétiques Adamiens, qui s'assembloient tout nuds, dans des estuues chauldes : & auoient des Capsaires à la porte, qui gardoient leurs habits : selon que l'cript saint Epiphane au second liure, sui Panarij : ains cela gist en la despouille des

OV DE LA NVDITE DES PIEDS. 263
mauvaises passions de l'homme interieur , pour euacuer le
vieil leuain de ce Protoplaste Adam ; appellé selon les He-
breux, *malum figmentum*: & le reiection duquel ayant esté re-
tranché par Iosué *cultris latideis* , il osa dire mystiquement :
bodie opprobrium Agypti abstuli à vobis.

Au reste comme Dieu voulut , que le peuple d'Israël fust
vestu & paré , pour receuoir le don de la loy Mosaique. De
mesmes , & à plus forte raison requiert-il non point des
ames nuës : mais doublement parées , *bifariis vestibus Sansoniis*:
l'une pour faire brauer & pomper l'homme spirituel: l'autre
le corps animal à la reception de la loy de l'Evangile. A ceste
fin, dict-il dans Ezechiel : *vestiui te discoloribus* , & CALCEAVI
TE HYACINTHO: & *cinxite byffo* , & *induite subilibus*.

A la seconde obiection : que les Monasteres sont appellez.
Sennies & Phrontisteres , comme lieux augustes , & de vene-
ration: lesquels partant on ne doit profaner par les souliers:
selon l'aduertissement donné à Moysé & Iosué: & selon qu'en
outre au recit de Tertullian , il fut pratiqué par le Soldat
Chrestien , qui degradé pour sa religion , *inter cætera* , SPECV-
LATORIAM (*hoc est caligam*) *pedibus absoluit*, TERRÆ SANCTÆ
INSISTERE CUPIENS.

Que nostre sainct Louys , se prouenant par les Cloistres
Monastiques , se destournoit , quand il voyoit des Croix em-
princtes sur le paué : pour ne marcher dessus : Qu'à l'adora-
tion d'icelle Croix , le iour du Vendredi sainct , les Prebrestres
officiants vont nuds pieds , pour tesmoigner plus de respect &
veneration. Que pour mesme cause , à plusieurs processions
publiques & solennelles , maint & maint va nuds pieds. Que
les Chrestiens d'Armenie , voires les Turcs vsent de ceste nu-
dité de pieds , en leurs plus augustes deuotions.

Sembla par ceste obiection qui est generale , & commu-
ne à tous Monasteres , que tous Religieux donc deuroient
aller nuds pieds. Neantmoins il ha esté proué cy-dessus

264

LES GYMNOPODES,

que les Esséens de Iudée, & Therapeutes d'Alexandrie, les Cellules desquels estoient principalement appellées Semnies, souloient porter chaussure. A l'egard de Moysé & Iosué : ce n'estoit qu'une figure, dont le voile ha esté descouvert cy deuant. Et le second signe demandé par Gedeon , en fut une apparente signification. Car le milieu de la toison , demoura sec , & le circuit d'alentour, fut tout mouillé: pour démontrer que la Synagogue Mosaïque , deuiendroit seche & aride : & que la rosée de l'Evangile , s'espandroit és enuironz des peuples de la terre; qui feroit esvanouir l'ombre de la deschaussure : & reuestiroit les peuples de l'habit septiforme des graces du S. Esprit.

Si nostre saint Louys, par respect special, ne vouloit marcher sur les Croix du pavement des Cloistres : il n'alloit nuds pieds pour cela. Et la deschaussure au iour du Vendredi saint, n'est que pour une ceremonie: & pour une minute, non à perpetuité. Le mesme de la deschaussure és autres actes solennels : & c'est donc à iceux, qu'on la doibt restreindre, non la faire commune. Comme Dieu dessend , que l'huile destinée au basme du Sanctuaire , ne soit employée à aucun autre effect , *iuxta compositionem olei sanctuarij, non facietis in usum vestrum.*

Entant que touche le troisième obiect : que la nudité estant venuë à l'homme , par force & contrainte , & à cause de la transgression: de luy opposer une nudité volontaire:c'est un acte de plus grande iustification. Qu'il n'y a testmoignage plus euident , d'un cœur contrit & humilié, que de montrer ses pieds nuds, fangeux , & margouillez. Et puis que le monde se braue & piaffe , en ses souliers mignons: de n'en point porter du tout: est-ce point donner à cognoistre, combien on se plaist à le fouler aux pieds , & l'auoir à mespris? Finalement en la primitiue Eglise , estoit ce pas là , le geste des Pénitens publics? & id inoleuerat in conciliariis & concine-

ritis : affublez du Cilice , & gisants sur la cendre?

Mais apprenons-nous point d'Esaye , au chapitre 53. que nostre Seigneur par sa passion , auroit enleué les despouilles de celuy , qui ha defnué ses Protoplastes : pour au de là les leur rendre en pompe , & haute magnificence ? *Ipse diuisit spolia, pro eo quod tradidit in mortem animam suam.* Et dans S. Paul en l'Epistre aux Colloſſens̄s , ille *Chirographum nobis contrarium affixit cruci , expolians principatus & potestates.*

Or depuis ces despouilles rauies au Prince des Tenebres : celuy qui ha triomphé de luy , auroit voulu , quel homme affranchy par sa redemption : fust revestu & orné , iusqu'aux parties plus ignobles , & abiectes de son corps . *Ignobiliora membra , Deus vult ut abundantiori honore circumdemus ,* (dict sainct Paul) en la premiere aux Corinthiens , chapitre douziesme .

Et supposé que ce nonobstant , la nudité des pieds fan-geux ; ou verglassez , soit vn acte d'extreme humiliation : est-ce à dire que par icelle seule , on se presume pouuoir atteindre à vne parfaictte iustification ? Car que seroit-ce si au dessus , on descouuroit vn Terebinthe de lustre & de parade ? & au dessous gisoit vn feu de concupiscence , fomenté de la couverture des peaux de Madian ? Qui estoient ceux , qui pour acquerir reputation par my le monde , scalpebant carnes suas , *iuxta ritum suum , cultris & lanceolis , donec sanguis exiret ? regum 3. cap. 18.* Mais que dirons-nous de ces soldats de Iudas Macabée , lesquels ayants esté deffait en vn combat : comme on vint à les despouiller : on trouua soubs leurs cottes d'armes , des Phylacteres d'Idoles ? Que sont-ce autre chose allegoriquement ? que secrete ambition , enuie ; rancune , & autres telles pas-sions ?

D'ailleurs : si autresfois Bibulus , fit reproche à Marcellus : de ce que pour auoir donné vne legere escarmouche , aux troupes d'Annibal ; il s'estoit faict decerner l'honneur solen-

266

LES GYMNOPODES,

nel du Triomphe? comme s'il eust gaigné vne pleine victoire. Hé que seroit ce de ceux, qui soubs pretexte d'une nudité de pieds, penseroient, que la Religion leur deust de reste? *Sat patriæ, Priamoque datum?* & n'eussent besoin d'autre plus grand merite?

Ce n'est pas, qu'estant ceste nudité gardée à bonne fin: on n'y recognoisse des vestiges apparents, & tout ensemble des effets insignes d'une extreme penitence, & mortification. Aussi le iour du Vendredi saint, que ceste nudité ha esté reparée, par la despouille du Prince des Ensers, l'Eglise va nuds pieds: & les Conuentuels ne s'en exemptent, non plus que tous les autres: En outre es temps de pénitence publique, ou priuée, ceste nudité n'est gueres omise, ains constamment retenuë en usage: comme on apprend de plusieurs canons de S. Basile, *ad Amphilochium*: & du canon, *in capite quadragesime*, cité de l'autre part.

Mais à la fin d'iceluy, voicy les mots qui semblent y faire l'exception. *Hanc pénitentiam nempe cum nudis pedibus, &c. nulli unquam Clericorum agere conceditur: atque ideo huiusmodi pénitentes, ad Clerum admitti prohibentur.* Et tant s'en faut que ceste nudité de Pieds soit requise ès Clercs: qu'au contraire la chaussure, leur est & enjoincte, & permise, *modo EX CALCEAMENTIS decūs non querant, can, cum Clericus*, tiré du quatriesme Concile de Carthage *distinct. 40.* Or aujourdhuy selon qu'il ha esté discouru cy dessus, les Moines, les Peres Conuentuels sont Clercs, sont Preb̄t̄res: & non plus simples Anachoretes, ou personnes laiques, comme ils estoient du temps du canon à subdiacono, *vbi post ostiarium ponitur Abbas, ut leicus: distinct. 93.*

Dauantage vient à considerer, que l'estat de l'Eglise, n'est pas touſiours en Pénitence: elle ha son temps de ioye, & de liesse. Hieremie apres auoir long temps porté par les ruës de la ville de Hierusalem, *lumbare suum, son Scapulaire: le cacha*

par

OV DE LA NVDITE DES PIEDS. 267

par apres soubs la pierre d'Euphrate. Euphrate en Grec, veut dire resiouissance. Et sainct Augustin fort à propos, en l'Oraison funebre, par luy faicte sur le trespas de Valentin, Evesque de Carthage. *Sunt (dict-il) tres status Ecclesiae. Status videlicet pénitentiae, Iustitiae, & gloriae. In primo liberat, in secundo conseruat, in tertio coronat Dominus. In primo afficimur, in secundo reficimur, in tertio perficimur. In primo est labor & dolor, in secundo sapor & decor : in tertio gloria & honor.*

Or c'est le vray & principal estat de l'Eglise , que celuy de la ioye. De maniere que tout ainsi, que ceux qui assistent à la representation des Tragœdies : encors qu'il leur aduienne souuent de pleurer à l'obieet des maux representez : prennent toutesfois plaisir à ceste representation. Au cas pareil en l'Eglise , se faut-il mesme resiouir parmy les haires qu'on porte , & parmy les croix & tourments qu'on endure. Ainsi fort conuenablement Aaron à son frere Moysé : seroit-il possible, que des hosties offertes, ie peusse rien manger,*mense lugubri?* Et les Leuites en leurs prosnes ou proclamations. **NOLITE MOESTI ESSE, QVIA DIES FESTVS EST.** Ceste notion mesme, auroit passé iusqu'aux Payens, ne fust-ce que par ce vers.

Dij quoque ut à cunctis hilari pietate colantur:

Tristitiamponi persua festa iubent.

Cause, que Ciceron en vn certain fragment , tiré comme ie croy par Columelle, de la traduction faicte par ce grand Orateur , de l'œconomique de Xenophon : distinguoit en vne famille bien ordonnée , les ornements pour les iours de Festes , les autres pour les iours ouuriers , & les autres pour seruir à vne garde-robe, de lustre & de parade: & le mesme des **CHAVSSURES.** *Præparatis (dict-il) idoneis locis, primùm ea secernimus, quibus ad res diuinias uti solemus, postea virilem ornatum, qui ad dies festos comparatur, nec minus CALCEAMENTA*

M m

utriusque sexui conuenientia : tum quæ ad lauationem, que ad exornationem , exponentur.

Que si le Monde applique trop mal sa vanité, que de l'employer à l'enlouement des Souliers, qui ne seruent qu'à gascher la boüie , & tracer la poulsiere : est-ce à dire , que d'une extrémite , on se doiue iester à l'autre ?

*Nam neque qui Capua Romam venit, imbre, lutoque
Adpersus, volet in cauponā viuere, nec qui
Frigus collegit, furnos & balnea laudat,
Vt fortunatam plenè præstantia vitam.*

Trop bien qu'entre ces extrémitez, on interposera le tempérament du 45. canon cy-dessus allegué , & merite d'estre icy répéte, du quatriesme Concile de Carthage. *Clericus professio-nem suam, & in habitu , & in incessu probet : & ideo nec vestibus, nec CALCEAMENTIS decorem querat.*

Maintenant donc pour venir à la quatriesme obiection: que le Socque ou le Sandale , avec sa courroye , est vn symbole de la perpetuelle demeure , dans le cloistre. Comment cela se peut-il adapter aux Conuentuels de Paris, qui tel Aduent,tel Caresme, comme des Essaims d'abeilles, sortiront de leurs ruches?

Spiculaque exacuant rostris , aptantque lacertos :
pour aller prescher la parole de Dieu , par les bourgs & bourgades , villes & villages? voires qu'il y ha tel , qui en vn mesme iour, fera trois & quatre sermons , en trois & quatre villages , assez distants les vns des autres : par les vents, par les pluies , les brouillars & les neges?

Interea toto non secius aëre ningit :

*Intereunt pecudes : stant circumfusa pruinis
Corpora magna boum , &c.*

Que si aucc cela , vous mettez ces patiutes Prescheurs,nuds pieds: quel moyen de les rendre aptes , & idoines , à vn si pe-

OV DE LA NVDITE^E DES PIEDS. 269
 nible & fascheux ministere? vne Colique , vn Rheume , vn Catharre , vne toux , vne gorge enrouée , vne jambe gelée , ou les pieds morfondus , les feront-ils alaigrement monter en chaire , & donneront-ils moyen à leur voix , de se faire oüir par tous leurs Auditeurs? *Dolor corporis* (dict Symmaque , par vne phrase assez extraordinaire) *familiarium officiorum sequstrator est.*

Et ce qui vient plus à obseruer , est ; qu'au lieu que nostre Seigneur , disoit à ses Disciples : *Orate ne fuga vestra sit in hyeme* : à l'opposite c'est en Hyuer , qu'il faut , qu'ils sortent du cloistre . Car l'Aduent & le Careme se rencontrent à la teste , & à la queue de ceste fascheuse saison . Fascheuse di-ie , puis que la prouidence Oeconomique de la loy *veluti , ff de seruit . rust . præd . veut , & ordonne , vt hyeme ingruente , habeat quis quò se recipiat* : que par la loy , *civitas , C. de offic. rect. prouinc.* à cause qu'en Hyuer , la nauigation est perilleuse , l'empereur enioinct au President de la Prouince des Rhodiens , *in quinque urbibus hyemare* . Bref qu'en ceste saison là , les Mondains mieux vestus : neantmoins , par la rigueur , qui les vexe & trauaille ,

*Ipsi in defosis specubus , secura sub alta
Otia agunt terra.*

Voires les animaux mesmes se mussent au fonds de leurs tasnieres , les autres gisent sur la paille

---glacies ne frigida lædat

Molle pecus , scabiemque ferat , turpesque Podagras.

Cependant les pauures Conuentuels , & autres , sont à l'erte : & se portent , qui en vn climat , qui en vn autre :

Quod latus mundi , nebulae , malisque

Iuppiter urget.

Bref si ce passage du Psalmiste , qui perfecit pedes meos tanquam Ceruorum , est mystiquement interprété des Predicateurs , qui doiuent courir viste à ces Montaignes , appellées

M m ij

LES GYMNOPODES,

par le Prophete, *Montes excelsi Ceruis*: Montaignes de la maison de Iacob, *vbi via mandatorum curritur, vbi ambulatur in semitis Domini*: comment pourrez-vous retenir leurs pieds, dans la bride d'un Sandale? *& in tædio Podofstrabæ?*

Ou si les Predicateurs sont comparez aux Cerfs: d'autant qu'ils doiuent comme luy, combatre le Serpent: est-il pas dict en la Genese? que le Serpent *insidiatur CALCANEΟ?* le faut-il donc pas chauffer? le faut-il pas couurir? mesmement en Hyuer? puis que c'est le temps, auquel ces Champions Cœlestes,

Configunt virtus, seque ad sua præmia seruant?

Aussi le Patriarche Gad, appellé des Hebreux *accinctus*, comme les Franciscains, *dicuntur CORDIGERI, à funibus, qui-bus CINCTI*, est il pas figuré par la Genese, *armatus, usque ad Calcaneum?* & Jacob l'auroit-il pas beny, *usque ad Calcaneum?* bien que Moysé par apres, luy ayt seulement baillé sa bénédiction, *in vertice & brachio?*

Hé pourquoy pensons-nous, que par la loy *nam salutem §. effracturæ, ff. de officio Præfecti vigilum*: il soit si précisément enioiné au Cheualier du guet de Rome, appellé par le droit Oriental, le Nycterarque, & Drongaire de la Veille: d'aller **C H A V S S E'** de nuit par la ville: *per totam noctem vigilare, & oberrare CALCEATVM, ad incendia restinguenda?* sinon que la chaussure, est le symbole d'une prompte & alaigre préparation, à toutes occurrences?

L'apprenons-nous point de cet exéple de Iules-Cæsar? qui le dernier iour de son Triomphe d'Afrique, apres son souper solennel, *ipse in suum forum CALCEATVS, & variis floribus coronatus venit?* Et cela est-il point encores confirmé, par ce passage de Pline le ieune, liure septiesme, epistre troisieme? là où reprenant vn sien Amy, de ce qu'il demouroit trop long-temps oisif aux champs, & l'exhortant de reuenir à la ville, pour vacquer aux affaires: *quousque (luy dit-il) CALCEVS*

OV DE LA NVDITE DES PIEDS. 271

NVS QVAM? *Toga feriata?* Et le mesme en l'epistre premiere de son troisieme liure, descriuant la facon de viure de son amy *Spurinna*, *Mane* (dict il) *lectulo continetur, hora secunda,* (c'est à dire selon la supputation du iour ciuil, à sept heures du matin) **CALCEOS POSCIT**, *ambulat millia passuum tria, nec minus animum quam corpus exercet*: voila l'effet de sa chaussure.

Au contraire en l'epistre seizieme, du sixiesme liure, parlant de l'effroyable embrasement du mont Vesuuue, & des nouvelles qui en furent apportées à son oncle, qui estoit lors en vne sienne mestairie, assez proche de là, **SOLEAS POPOSCIT**, (dict-il) *& locum ascendit, ex quo maximè miraculum illud conspicere poterat.* Esquels mots *poposcit soleas*: il veut demontrer que le premier dessein de son oncle, n'estoit pas d'aller gueres loing, puis qu'il ne demanda que ses pantoufles, autrement eust il pris des souliers, s'il eust voulu courir à l'incendie.

Comme en fin pour reuenir à nostre Drongaire ou Cheualier du guet, la loy pré-alleguée luy enjoint d'estre chaussé de nuit: en signe, qu'il est prest contre les inconuenients, qui peuvent arriver pour s'y porter promptement, & courir à la haste? Quoy donc pour esteindre le feu des heresies, & qui menacent ou de consommer l'Eglise, *aut eius incendium ruita extinguere?*

D'ailleurs, comment est ce, que l'Empereur Alexandre Seuere, selon Vopisque, equipoit ses soldats? *dabat eis vestimenta militaria, ocreas, Bracchias, & CALCEAMENTA:* & c'estoit son dire commun, selon Lampride, *Militem nil timere nisi vestitum, armatum, CALCEATVM, & saturum, & aliquid habentem in zona:* c'estoit ce qui le faisoit bien combattre, craignant de perdre tout cela: *ceteroquin mendicitas militaris, ad omnem desperationem armatum vocat.*

Et sur tout, Vgece conseille en son second liure, chapi-

Mm iij

tre troisième : ne s'eva hyeme , ire per niues ac pruinias
Milites cogantur , aut lignorum patientur inopiam : aut minor vestium suppetat copia. Nec enim sanitati aut expeditioni miles idoneus est : qui algere compellitur : Hé quoy des soldats de la Milice celeste : lesquels selon Tertullian , au liure de corona Militis , russati sanguine suo , SPE CALCEATI , de Euangelijs paratura succincti , acutiorē verbo Dei , toti de Apostolo armati , & laurea melius coronati , donatum Christi in cælis expectant ?

Partant pour venir à la cinquième obiection : que la courroie du Sandale , semble tenir le pied comme en captivité : que c'est vne espece d'entraue , & marque de seruitude . Ouy bien , en l'ancienne Synagogue , figurée par Hagar , dict fainct Paul aux Ephesiens , quæ generabat in seruitutem . Mais l'Eglise signifiée par Sara , nous ha produict en liberté : & illa quæ sursum est Hierusalem , libera est , quæ est mater nostra .

Et à ceste cause , les siens portent non la courroie : ains la chaussure pleine , pour tesmoignage de ceste liberté : faict cét honneur à son affranchy , que de le promouvoir au Sacerdoce Royal , imperatif , Hegemonique , le dispose à la predication , appellée par Clement Alexandrin , la science Angelique : le faict monter en chaire :

*Liberum & erectum præsens hortatur , & optat ,
 de dire la verité , devant les Roys , devant les Princes , & autres de tous estats .*

La mesme Eglise , est dicté triée comme le Soleil , & belle , comme la Lune : le Soleil & la Lune , selon Aristote , au neuiesme de sa Metaphysique , agissent perpetuellement : & ne faut point craindre ce dont les Physiciens ont apprehension : que quelque iour ils arrestent leur course . Dautant que ce mouvement assidu , ne leur faict souffrir aucune peine , ny fatigue : à cause qu'il ne peut estre allenty par

OV DE LA NUDITE DES PIEDS. 273
contradiction quelconque, comme celuy des choses basses & corruptibles.

Donc la verité de la predication , claire comme le Soleil , & nette comme la Lune : pourroit-elle receuoir des entraues , és pieds de ses Cerfs , plus vistes que la foudre ? & se trouueroit il rien d'assez fort & puissant , pour luy contredire , ou luy seruir d'obstacle ? Veu d'ailleurs , que la Colombe du sainct Esprit , leur preste ses æles argentées , pour aller porter le son , la regle , & la parole de Dieu , par tous les coings du monde ?

*Non secūs ac niuei liquida internubila Cycni ,
Cum se è pastu referunt : & longa canoros
Dant per colla modos , sonat amnis , & Asia longè
Pulsapalus.*

Que si au rapport du mesme Aristote en ses Meteores : les Roys Sesostris & Darius , ayant autrefois entrepris de fouir , & creuser l'Isthme : ou entre-atterrissement de la mer Rouge : pour y conduire vn canal , qui ioignist à l'Ægypte ; furent frustrez de leur dessein , sur ce que l'experience fit cognoistre : que la mer rouge estoit plus haute que l'Ægypte .

Ceste Ægypte donc appellée en l'Escripture sainte , la maison de servitude , *Beth gnavoda בֵּית עֲבָדָה* se trouuant beaucoup plus basse , que la passion de la mer rouge de nostre Redempteur , qui auroit deliuré les siens du ioug de Pharaon , & les ha mis en pleine liberté : pourroit-elle rien influer , in lauachrum Christi , ny rien emporter sur le relief d'iceluy ? & que doibt-on recognoistre , ny en l'interieur , ny à l'exterieur des Predicateurs , qui ne respire ceste manumission ?

*O quibus una salus placuit , pia castra secutis
Indomita ceruice mori : componite mentes
Ad magnum virtutis opus.*

274

LES GYMNOPODES,

car ceste parole : est-elle point vraye ? *Non decet manumissos, rursus iugo seruitutis adstringi, iuxta illud, disrumpamus vincula eorum, &c.*

Reste donc la sixiesme & derniere obiection : que la nudité de la teste , & des pieds , cause la santé de l'esprit & du corps. Mais sera-ce à l'egard des Encelades , ou Millions Crotoniates? & non des gents d'estude , qui en souffrent vne extreme indisposition? Aussi le proverbe, est commun en France:

Couure tes pieds , couure ta teste :

Et au reste vuy comme bestie.

pour dire que specialement ces deux parties extremes , superieure & inferieure , affligen le reste du corps , si elles sont descouvertes.

Auicenne , & autres Medecins , qui en rendent la raison , notamment en ce qui touche la nudité des pieds: disent , que le nerf d'iceux , comme celuy des bras , tire son origine du cœur , donne à cognoistre par sa Systole & Dialtole , la correspondance qu'il ha aux diuerses affections d'iceluy . Les mesmes pieds , ont aussi parcell le anaphore à l'estomach , de sorte qu'il est debilité , par la froidure d'iceux . Attendu que tout ainsi que les triplicitez des signes , ont conuenance au Ciel : la mesme ont aussi les triplicitez des membres du corps humain:

Et en outre : les pieds correspondent au signe des Poissons : l'estomach , & la partie adiacente à celuy du Scorpion . Lequel signe est en vne triplicité aquée , avec les Poissons & le Cancer . Tellement que de la lesion de lvn , vient l'indisposition de l'autre : & quand lvn est bien fomenté , l'autre s'en ressent par sympathie , & communication. *Piaque est illa tristitia, & sic dici potest bona miseria. Si enim alienæ, cur non quis suæ infirmitati compati velit?*

Orla

OV DE LA NUDITE DES PIEDS. 275

Or la force dé l'estomach, est principalement requise en vn Estudiant, en vn Choriste, en vn Lecteur, en vn Predicateur. Et pour ceste cause sainct Paul conseilla l'usage dvn peu de vin , à son cher Timothée, *contra debilitatem stomachi.* Comme aussi Eusebe, rapporte, au cinquiesme de son histoire Ecclesiastique, chapitre 3. que le sainct Martyr de Lyon, Alci-biades, s'estant dés long temps accoustumé à mener vne vie austere : & ne viure que de pain , de sel , & d'eauë pure : & estant en prison pour la foy Chrestienne : ayant voulu continuer pareille austérité : il eut vne reuelation de l'Ange qui l'en reprit, *quia non rectè faceret, creaturis Dei & ipsum non vivi, & alijs formam scandali derelinquere.*

Pourquoy non donc prouuoir à la chauflure ? & armer les pieds contre tout accident? Car le mesme sainct Paul dict, en la premiere aux Corinthiens, chapitre 11. *multa quidem membra: unum autem corpus. Non potest autem oculus dicere manui, opera tua non indigo. aut iterum CAPVT, PEDIBVS: Non estis mihi necessarij.*

Le semblable dict Iamblique, au liure des mysteres, Proclus au traicté de l'ame , & du Dæmon: Porphyre en l'opuscule des Sacrifices , & Synese au liure *de insomniis:* comme Ciceron au 5. des Tusculanes : que toutes les parties du corps , voires les plus esloignées , correspondent ensemble : & que quand elles souffrent trop d'affliction: trop de peine & fatigue: l'ame aussi s'en ressent , & ne peut auoir ses fonctions , ny libres, ny commodes. Et à ce propos sainct Hierosme, *nimia ieiunia, quandoque in dementiam vertunt, ut Hippocratis fomentis potius, quam Socratis monitis indigeant.* Et Petrus Blesensis : *nimia austeras parit impatientiam, quandoque occultam superbiam.*

Platon in *Phædone* , & Aristote en ses Problemes, section 30. discourants d'où vient , que l'estude rend les hommes si maladifs , & si melancholiques : & recherchant la cause de la maladie, appellée Herculaine : disent, que c'est, qu'à cause du trop

Nn

276

LES GYMNOPODES,

de trauail, la chair par vne ardeur fascheuse & ennemie, vient à se liquefier : & les vapeurs qui en sortent, puis de là montent au cerueau : donnent atteinte iusqu'à l'ame raisonnante. ce que diët aussi Apuléc, en sa premiere Apologie.

Ainsi les Hebreux nous rapportent, que le Prophete Ieremie , à force d'amertume & affliction , devint comme atrabiliaire : de faict , que toute sa prophetie , est pleine de douleurs & tristesses , de plainctes , & doleances . Et trop d'abstinence à Philotas, cauila vne contraction des mesenteres, d'où luy suivint la mort, au recit d'Athenée. Et de mesmes au Philosophe Cleanthes , & à Zenon trop débile , pour s'estre bleslé le pied , sortant de son Eschole .

En fin , pour nous approcher plus pres de nostre subiect : Spartan rapporte de l'Empereur Adrian : que s'etant endurcy au mal , *cumque frigora & tempestates adeo patienter ferret, ut caput nunquam tegeret: inde morbus ei, ex quo mortuus.* L'espreeue s'en fait aussi en toutes autres personnes : rien ne les consomme tant , que le trop de trauail :

Ille potest magnas Heroum infringere vires:

Ille etiam duris mentibus esse dolor.

ce que le Poëte Ouid esmoigne de soy-mesme :

Nobis ingenium longi minuere labores,

Sorte nec vlla mea tristior esse potest.

Au lieu donc de dire , qu'il faut faire mourir , matter , & crucier le corps , pour sauuer l'ame : vaut-il point mieux sauuer l'un & l'autre ? puisqu'il est dict en l'Escripture : que la benignité diuine , *pecudes & iumenta saluabit* : par laquelle figure , est designé le corps , subiect à des passions brutales & sauages ? Et le Philosophe Socrate auoit il tellement le corps à contre-cœur ? qu'il ne conseillaist de demander aux Dieux , la santé d'iceluy ? afin que l'ame y fust aussi logée sainement ? & par ceste mutuelle sympathie , peult rendre l'homme idoine , à toute espece de charge & ministere ?

OV DE LA NUDITE DES PIEDS. 277

C'est ce que l'on disoit à Iphicrates: que le soldat doit auoir vn corps ferme & robuste: afin qu'il se puisse aisément remuer, patir & trauailler, selon tel ou tel commandement, qu'il en aura de son Prince, ou de son Capitaine. Aussi Eusebe disputant avec les Philosophes, se range du costé des Peripateticiens, qui disoient à l'opposite des Stoïques, & autres; que personne ne peut estre dict heureux en ce monde, si outre l'esprit bien fait, il n'ha vn corps vigoureux & solide. *Corpori vaco*, disoit Pline, *cuius falturis animus sustinetur*. Et au mesme sens fort conuenablement Petrus Blesensis en son Sermon 4. *Morbis & naturæ defectibus, etiam superuenientibus pressuris, quoad possumus, humano confilio debemus obuiare: ne totum Deo committentes, potius eum videamur tentare, quam implorare.*

Je craindrois d'adiouster icy la recommandation que faict Tertullian, d'auoir soing de ce corps: à cause qu'on luy reproche, qu'il l'a tant chery, qu'il auroit mesmes voulu bâiller vn corps aux choses incorporelles: qu'il ha dict que tout estoit corps: & qu'il ha eu peur que les Anges *præ tenuitate, de fide corporalitatis periclitarentur.*

Si est-ce neantmoins, qu'il semble y auoir grande apparence de raison, en ce qu'il dict serieusement: *Absit ut Deus manutum suarum operam, ingenij sui curam, afflatus sui vaginam, molitionis suæ reginam, liberalitatis suæ heredem, religionis suæ sacerdotem, testimonij sui militem, Christi sui sororem, in æternum destituat interitum: Illam (inquam) carnem; quam Deus suis manibus ad imaginem sui struxit, quam de suo afflatu ad similitudinem suæ viuacitatis animauit, quam incolatui, fructui, dominatui totius suæ operationis præposuit, quam sacramentis suis disciplinisque vestiuit, cuius munditas amat, cuius castigationes probat, & cuius passiones sibi adpreiat.*

Aussi voyons nous, que par vn instinct commun de la nature: n'y ha si petit animal, qui ne tende à la conseruation de soy, & de son corps: si petit arbre, si chetive plante, qui

N n ij

ne s'efforce de repousser, ce qui la peut incommoder, ou luy porter dommage. Combien donc à bon droit, sommes nous commandez par S. Paul, d'auoir soing de nostre corps? *& magnificare Deum in illo? In se quippe communicat spiritus ob imperium, & caro ob ministerium.*

Que si l'on veut repeter l'ordre des choses du monde, dès la premiere facture d'iceluy: on trouuera qu'à cause qu'il fut créé au printemps: les deux Protoplastes furent exposez tout nuds sur la face de la terre:

*Non alios prima crescentis origine mundi,
Illuxisse dies: alium-ve habuisse tenorem
Crediderim: ver illud erat, ver magnus agebat
Jupiter.*

Saint Ambroise, & autres, sont de mesme opinion: & qu'il estoit bien seant, que le monde commençast par vne saison si douce & agreable: comme mesmes nous la trouuons telle, *post hibernas glacies, atque hyemalem caliginem.*

Mais si tost, que le peché de nos premiers Peres, eschangea ces rozes en ourties: & qu'ils commencèrent à sentir les maux & incommoditez de ceste nudité: alors nostre Dieu par sa prouidence & benignité insigne, leur fit à l'instant des habits de pellisses, afin de les couvrir, & armer contre toutes les intempéries de l'air, & des saisons. Saint Iustin le Martyr le discourt plus amplement, en ses interrogatoires aux Grecs: & plus serieusement, que Platon en son Protagore, où il se plaint, de ce qu'Epimethée donna toutes sortes d'armures & couvertures aux bestes, & laissa l'homme tout nud à sa creation.

Trop bien, que saint Macaire en sa premiere homilie, retraçant le mesme discours, d'ailleurs assez commun: dict que Dieu ayant donné poil & peau, griffes & oncles aux bestes, laissa l'homme nud, desprouue du boire & du manger, d'habits & de chaussures, *τῶς τεδυμάτων καὶ τερημάτων*, afin

OV DE LA NUDITE DES PIEDS. 279

qu'il se les fist & acquist par sa propre industrie. Et Tyrius Maximus semble ne s'estre esloigné de ceste notion en sa Dialexe 20. quand il dict, que lors que les hommes commençerent à partager la terre, entre eux : parmy leurs principales prouisions, ils eurent soing de se munir les pieds de souliers, & chaussures : τῷ πόδει οὐτέποι χαρακώσας.

Aquoy ils semblent auoir esté inuitez par l'exemple du monde mesme. Car si le Dieu Serapis, sur l'interrogatoire de Nicocreon, Roy de Cypre, respondit, que le Monde estoit vn animal: que le ciel estoit sa teste, les estoiles ses yeux, la mer son ventre, & la terre ses pieds : il est certai n que le monde ha les pieds chaulds : puisque la terre couue du feu secret en plusieurs endroicts de ses entrailles:

----- *vivit, habetque*

Spiramenta, locis FLAMMAM exhalantia multis.

Delà, pour la santé, parmy les rigueurs de l'hyuer, se seroit introduict l'vsage des habits, & chaussures, voires des habits doubles. Et la bonne mesnagere de Salomon, ou du Roy Lamuel, *inde non timuit domui suæ, à frigoribus niuis: quia omnes domesticos suos vestiuerat duplicibus.* Diray-ie que cela auroit passé iusqu'aux Religieux ? Car les Eſſéens susdits, quelques auſteres qu'ils fuffent, outre leurs chaussures, au lieu de leurs simples habits d'esté : l'hyuer, prenoient des vêtements fourrez.

Le passe à la legere, ce qui se pratique encors à cét eſgard en plusieurs Eglises Canoniales : pour repeter ce que j'ay touché cy deſſus de la Regle de S. Benoist: & addition, qui est au bout des Capitulaires de Charlemagne, que par icelle leur est permis de porter en hyuer, *vuantos ou guantos, & muffulas,* guants & mouffles fourrées. Et se lit dans les Archiues de ſaint Denys en France: que depuis la ſainte Croix en Septembre, iusqu'à la ſaint André, fe leue vn peage sur les batteaux qui passent de ce costé là, sur la riuiere de Seine; pour

Nn iij

280

LES GYMNOPODES,

des deniers qui en prouennent, faire des bottes fourrées aux Religieux dudit lieu, afin de les porter par eux en hyuer, lors qu'ils vont à matines.

Saint Hierosme rapporte, que S. Anthoine, auroit veu & manié la Pelisse, *vel pelliceum Ependyten* de S. Hilarion. Et luy mesme remercie bien fort le charitable personnage, qui luy auoit enuoyé, *Pileolum textura breue, caritate latissimum, senili capiti confouendo aptissimum*. Pouuoit-il mieux periphraser vne Calote? par là, donc void-on que l'vsage en est bien ancien.

Finalement, Hippocrate au liure de *salubri diæta*, venant à distinguer la qualité des habits d'hyuer, & d'esté: diët, que les vns doiuent estre purs & frottez d'huile: les autres espais, & comme sordides. Sans obmettre, que selon Xenophon en son Oeconomique, le bon Pere de famille doit faire prouision aux siens, d'habits propres pour l'hyuer: attendu, qu'à ce default, la santé peut se trouuer beaucoup incommodée: comme d'ailleurs, tout est trop fascheux, & désplaisant:

----- *dum annus hybernus Iouis,*

Imbres niuesque comparat.

Mais c'est principalement aux pieds, qu'il fault alors prouoir de garniture: ne fust-ce qu'à l'exemple de ceux:

----- *mos est quibus alto*

Per glaciem Perone tegi.

& d'où quelques vns estiment que les habitans de Peronne en Picardie, ont deriué l'origine de leur nom: leur ayat tousiours esté nécessaire l'vsage de ce hault brodequin; à cause que le circuit de leur ville, est plein de marescages.

Comme aussi par mesme raison entre autres, *dabantur clauatae Caligæ petitibus gregarijs: et inde Clauaria*, dans le 19. de Tacite, pour la solde, qui leur estoit baillé à cet effet: afin que ie n'obmette la couverture de l'une des jambes des Hoplomaques, ou gladiateurs pietons, qui combatoient sur l'arcene du Theatre:

OV DE LA NVDITE' DES PIEDS, 281

----- *cruris que sinistri, Dimidium tegmen:*

peut estre, à l'opposite de ces peuples d'Amasene, en Italie, les-
quels au recit de Virgile :

----- *vestigia nuda sinistri*

Instituere pedis, crudus tegit altera Pero.

Sus donc, ce sera pour nous escrier avec S. Augustin: *Vocem
pedis suscipit lingua, quando fortè in turba contritus pes dolet : clamat
lingua, calcas me : non enim ait calcas pedes meos, sed se dixit calcari,
quam nemo tetigit : quia pes qui calcatus est, à lingua separatus non est.*
Il veut dire en sommaire, ce que nous auons ja touché cy des-
sus : qu'à cause de la correspondance du pied au chef, & autres
membres : il en fault auoir soing, & le munir contre l'aspreté
de l'hyuer : afin que tout le reste du corps demeure sain : n'e-
stant à croire qu'aucun vueille vsér de moindre humanité
vers soy, qu'Alexandre le Grand, à l'endroict d'un sien pauure
soldat : lequel ayant trouué transsi de froid , il prit la peine de
le reschauffer , & fomenter dans son habit Royal.

Ioint que si la loy Mosaique rejettoit de l'Autel *pedes
fractos* : doibt-on point craindre l'inconuenient du froid
rigoureux , par lequel pourroit aduenir ceste fracture & im-
potence ? Et ne seruiroit de dire , que c'est aux delicats
Mondains , qu'il fault renuoyer ce soucy : Car si nous
apprenons de l'histoire Romaine : que M. Plautius estant
mort sur l'object des obseques de sa femme bien-aimée :
Togatus & CALCEATUS corpori uxoris iunctus est : d'où
nous apprenons que c'estoit la coutume à Rome , *etiam
CALCEATOS in rogum inferre* : pourquoi les Religieux,
bien que morts au monde , en seront-ils priuez , pendant
ceste vie temporelle? subiecte à tant de maladies , & tant d'in-
firmitez ? & mesme au temps qui faict fendre les pierres , &
chooses plus robustes?

Autrement de le mettre à nonchalloir , seroit-ce point vn
traict de desespoir , & d'un homme plus cupide par ennuy , de

-non-

retrancher ses iours: que de les allonger au seruice de cely, qui l'ha fai&t & creé? Aussi Caton disoit fort à propos des hommes trop hazardeux: qu'il y ha bien de la difference, entre estimer beaucoup la vertu, & faire peu d'estat de sa vie: Quelle honte d'ouyr ce traict: *si tædet te vitæ: an-non habes la-queum?* combien plus doux ce vers d'Aufone?

Nectime at mortem bene conscientia vita, nec optet?

Partant supposé, qu'il y ait eu autresfois vn Medecin d'Auguste, nommé Antonius Musa, qui pour se faire valoir par vne heteroclite nouueauté, contre les regles de l'art de Medecine: introduisit à Rome des cures par les baings froids: qu'il y soit plongé luy-mesme le premier, au solstice de la Brume: ou qu'on le relegue en l'Isle d'Anticyre, pour y guarir à force d'Ellebore, son cerueau alteré. Si d'autres se sont lauez en eauë froide, ou roulez parmy les neges: outre que ce n'estoit qu'vne mortification à temps, & non perpetuelle: qu'ils en reçoivent le loyer digne de leur intention. Si d'autres ont caué les montagnes, pour en boire les glaces: qu'il leur soit libre d'aller aux festins de Luculle, ou à telle autre table de malheureuse issuë:

Quæ petit adscitas luxuriosa dapes.

Nous au contraire: sçauons-nous point la menace de Dieu, au 26. du Leuitique, *si ambulaueritis tecum יְהוָה cheri, frigidè;* *& ego frigidè ambulabo vobiscum?* Car que vient-il jettter en terre, sinon le feu & l'ardeur? D'ailleurs, c'estudier ou apprendre, selon Caton d'Utique, est-ce pas eschauffer l'ame? Comment donc peut-elle faire ses fonctions à son aise, dans vn corps organique indisposé, transsy, & tremblo tant de froid?

*Improba pugnat hyems, indignaturque, quod ausim
Scribere, se rigidas percutiente manus.*

A l'opposite eschauffée tempérément, elle s'acquitera volontiers de toute sorte de debuoir: iour & nuit: elle supportera toutes fatigues, rien ne luy sera fascheux, ny difficile:

l'hon-

l'honneur n'en sera petit, le fruct s'en fera grand:

Magnaque cum multo veniet tritura calore.

Quelle apparence donc, dès vne premiere enttée, dès vne premiere artiuée, d'auoir par ceste nudité de pieds, donné terreur & apprehension aux Peres Conuentuels, de mille sortes de peines & langueurs? d'auoir voulu arborer le paullon rouge? descocher des flesches de rigueur? & reduire ses Confreres à vnc espece de desespoir? *Increpauit Obed suos, quid tractastis fratres vestrostam ferociter?* & tout à l'instant fleschis par sa remonstrance: *vestierunt de spolijs fratres, qui nudi erant, & CALCEAR VNT, & refecerunt cibo ac potu, &c.*

Aussi est-ce la douceur qui maintient les Empires, qui les rend supportables, & dispose tous coeurs, à les subir par toute espece d'humiliation:

Vtque sacri fontes, non sola incendia sistunt:

Sæpe etiam flores vernaque prata iuvant.

Sic hominum ingenium, duci flectique, per artes

Non rigidas, docta mobilitate decet.

Ce sont vers du style de Pline second, inserez en l'Epistre 9. de son septiesme liure: & par l'eschantillon desquels, on peut recognoistre, qu'il auoit la veine aussi douce en ses vers, qu'en sa prose. Et bien à propos auroit-il eu le style doux, en parlant de douceur, & de ceste moderation: laquelle dailleurs, vn autre Autheur iustemēt appelle, *saluberrimam partem animi, que mentes nostras impotentiae, & temeritatis incursu transuersas ferri non patitur: quo cuenit, ut reprehensionis morsu si vacua, & laudis quaestu pulentissima itaque effectus suos saepius in claris viris recognouit.*

Dauantage, là où l'esprit de mansuetude, peut beaucoup plus operer, que la seuerité: en vain se vult-on seruir du fiel de ceste derniere, puisque le miel de la premiere, seroit plus sauoreux. Nostre Seigneur donna cōmandement à Moysé en Cades: c'est à dire au destroict de sainteté, de parler à la

Oo

pierre trouuée deuant luy, afin qu'elle fist jaillir des eaux; au peuple qui murmuroit de soif. Moysé ne parla pas à la pierre, comme Dieu luy auoit expressement enioint: ains au lieu de parler à elle doulcement: il la frappa de sa verge par deux fois: *percussit virga bis silicem*: Au lieu de doulceur, voyla de l'asprette: qu'en aduint-il?

Que Dieu dit à Moysé, que pour punition de la faute: iamais il n'introduiroit le peuple dans la terre de promission. Et non seulement il fut priué de cét honneur, ains aussi estant allé de vie à trespass, sur le sommet de la montaigne de Nebo: Sainct Iude escript en son Epistre Canonique, que Satan sefforça d'auoir son corps: mais par la victoire que S.Michel, obtint contre luy, son effort demoura frustratoire. Ainsi son corps, selon l'Hebreu, fut enterré *in Gaï*, c'est à dire, en la 13. mesure, de la misericorde & clemence de Dieu: & d'autant que ceste mesure n'ha ny borne, ny fin: & que l'abysme d'icelle, est du tout inscrutable: voyla pourquoi l'Escripture diet, que personne iamais n'auroit sceu le lieu, où ha esté inhumé cét incomparable & merueilleux Moysé.

Au lieu de parler à la pierre: il la batit deux fois: & non obstant sa rigueur, fut enterré en clemence & pitié. Quel exemple & doctrinal aux Superieurs, d'vser de retenuë? & se comporter avec temperament, envers les compagnies de leurs inferieurs? *Non in turbine Dominus, sed in susurro sibilantis auræ*, disoit le Prophete.

Et pourquoi est-ce qu'il garda cét ordre à chasser les Heueans, Cheteans, Iebuseans, & Chananeans, de la terre promise? que premierement il leur enuoya des guespes auant-courieres? puis leur donna le loisir de cultiuer leurs terres? & façonnez leurs vignes? & ne les fit sortir tous en vn an, ains par interualle, & file à file? les vns apres les autres? finon qu'il estima ce temperament luy estre nécessaire, pour la raison, qu'il en rendit luy-mesme à son peuple? *ne terra in*

OV DE LA NUDITE DES TRIEDS. 285
solitudinem redigeretur? & crescerent contra eum bestiae? Ideo pauper latim expulit eos de conspectu cius, donec augereretur, et possideret terram?

Est-ce pas donc la moderation, que dobt tenir tout Supérieur d'Ordre, pour introduire ses supposts en la terre des viuants? c'est à dire, en vne regle de reforme? luy est-il seant? ny vtile à eux? qu'il y procede avec impetuosité? qu'inopinement, & au desprouueu, il les jette d'une extremité à l'autre? qu'il cligne les yeux à leur souffrance? qu'il ferme l'oreille à leurs remonstrances? & mettre vn huis d'embascle au dessus de leurs levres? Que s'il prit mal à Nadab & Abiu, d'auoir voulu apporter à l'Autel, *extraneum ignem*: quoy? d'introduire en vn Ordre, **FRIGVS EXTRANEVVM**?

On repart: que ce n'est point *extraneum frigus*: qu'il est domestique, & essentiel de la regle de saint François: Que de fait les Peres Capuchins, les Recollects, Tierciers, & autres: qui militent soubs l'estendant de ce saint Patriarche: vont nuds pieds, soit esté, ou hyuer: non point parmy les chauldes areines des plages voisines du Soleil: mais à Paris, & ailleurs, soubs mesme Pole, soubs mesme Zenith, & soubs mesme horizon. Est-ce point donc vne honte, ou charge de conscience aux Conuentuels, leurs Confreres, d'aller avec chaussures? Partant vault-il pas mieux, les reduire tous à vne obseruance uni-forme, & mesme condition? *Nonne Deus habitare facit unius moris homines in domo?* ou selon les Septante, *κατοικίδιον μόνον Εποιεῖσθαι στοιχεῖα*. Et Lycurgue reuenant certain iour à Lacedæmone, comme il veid es champs les jauelles es galles: dit-il pas, que toute Lacedæmone luy sembloit vn partage de freres?

Mais à l'opposite, nous apprenons d'Aristote en ses Topiques, que l'eauë puisée d'une mesme source, est souuent differente en qualité, en goust, & en saueur. Et au mesme propos le Poëte Lucrece:

Oo ij

*-----sæpe greges sub eodem tegmine cæli,
Ex unoque siim sedantes flumine aqua*ii*,
Dissimili viuunt specie:*

De sorte, qu'au lieu, que le Philosophe Anaxagoras disoit, que toutes choses estoient vn : Empedocles soustenoit au contraire, qu'il les failloit prendre, selon qu'elles estoient distinctes & separées.

Et Platon adioustoit, que ce qui participe, n'est tousiours de semblable nature, bié qu'il le semble ainsi: & que les choses esgalles en vn sens, se trouuent à la fin inegalles en vn autre.

*Ipse Dei clypeus, terra quam tollitur ima,
Mane rubet, terraque rubet cum conditur ima:*

Candidus in summo est:

& neantmoins à quelque heure qu'on le prenne, c'est tousiours le mesme char du Soleil.

Donc supposé, que le mesme sainct Pere Seraphique, ait seruy d'Achetype, & donné le principe à toutes les familles de l'ordre Cordigere: si est ce que l'on peut dire avec verité, & l'experience commune le fait iuger, & recognoistre à l'œil: qu'és vnes & autres y ha beaucoup de difference, soit és habits, institut, maniere de viure, seruices, fonctions ordinaires, & autres telles particularitez. *Omne quod transfiguratur in aliud*, dict Tertullian, *desinit esse quod fuerat, et incipit esse quod non erat.*

Le Patriarche S.François, commença son Ordre général en uiron l'an 1208. & vn particulier des Tierciers l'an 1221. il l'institua par especial pour ceux, qui en l'estat du mariage, voudroient mener austérité de vie, & faire pénitence: cause qu'il fut par luy nommé l'ordre de pénitence: d'autres toutesfois le professent aussi en estat Monastique: & pour ceste cause, les Canonistes y apportent ceste distinction: qu'à l'esgard des gens mariez, & autres personnes laïques, ce n'est tant regle, *quam modus viuendi*. Mais pour les Cloistrers, & portans

OV DE LA NVDITE' DES PIEDS. 287

exterieurement l'habit Monastique, dicitur regula: & sont reduicts ad instar de tous autres Religieux profez, gloss. cap. cum ex eo, de sentent. excommun. in 6. & Bartole in Minoricis.

Par apres, ce Tige s'est espandu & prouigné és branches des Observantins, de Familia, des Colletains, Clairins, Damianites, du sainct Euangile, du Capuce, & autres, de noms distincts: tous lesquels chascun recognoist,

Suppliciter Christo se consecrare regendos.

Les Peres Capuchins prirent leur origine soubs le Pape Clement sept, l'an 1526. Leur Autheur special ou secondaire, fut frere Mathieu, surnommé *de Bassa*, du nom d'une ville fameuse au pays d'Ombrie, sur le fleuve Maride: Ce fut luy qui le premier au Monastere de Mont-Florentin à Montfeltre, audit pays d'Ombrie, prit & porta la robe de couleur de cendre, en l'ordre de sainct François: & pour ceste cause, en son honneur fut faict ce bref distique:

Ecce CAPUCENI Mathaeus NOMINIS Author:

Seraphici lumen suscitat ipse foci.

Au mesme temps parurent les Recollects, siue Fratres de Observantia, & furent confirmez par le Pape Clement sept, puis apres luy, par autres de suite en suite. Ils figurent aucunement la recollette de la dispersion d'Israël: vadunt in agrum Ecclesiae, & colligunt spicas, quæ fugerint manus metentium, ubi cunque clementis in se Patris. repererint gratiam.

Mais ceste difference n'est pas cōme de ces Genistiens, Méristiens, Galiléens, Helleniaques, Saducéens, & Phariseéens, avec leurs grandes robes teinctes, & autres telles sectes Juïques, du schisme desquelles parle sainct Iustin le Martyr, en son Dialogue, contre Tryphon le Juif: Ains parmy ceste diuersité de familles de l'ordre Seraphique, il ne laisse de demeurer entier, d'autant que l'vnité de la foy, n'y est point diuisée: Qui est la mesme raison de sainct Cyprian, en son traité sur le Symbole des Apôtres, & pour laquelle il sou-

Oo iii

stient, que les diuerses coustumes des Eglises, doibuent estre tolerées: *scilicet, quatenus per eas unitas fidei non scinditur.*

Aussi les fleurages de diuerses couleurs, qui estoient sur le daiz ou poisle, courant le Sainct des Saincts, en seruoit de figure. Et tout de mesmes, la robe de l'espouse enrichie de maintes varietez. Tant y ha, que les Plato niciens tiennent, que les bigarrures des parties, ne laissent d'estre belles, quand elles se rapportent vniiformement au modelle de leur tout.

Suffist, que chascun s'esvertuë d'y seruir Dieu, selon son talent: & comme autrefois on disoit qu'Ajax avec son Bouclier de cuir de bœuf, faisoit autant qu'Achille, avec le sien d'argent: & que le Philosophe Aristippus parmy ses delices, ne laissoit de mener vne vie aussi correcte, que Diogene avec ses pieds crotez: de mesmes, ceux qui ont quelque relache en leur regle, ne viennent à faillir de trauailler autant pour leur salut, & celuy de leur prochain: que ceux qui tiennent vne obseruance plus dure, & plus austere: ainçois que tous ensemble d'un courage vnanime, s'efforcent de combattre leurs ennemis visibles & inuisibles, soubs le Cantobre, ou Enseigne de la Croix.

*Concurrant alacres castris ex omnibus omnes,
Nulla vacet pars mentis iners, que corporis ullo
Intercepta sinu, per conceptacula se se
Degeneri languore tegat.*

Mais tant y ha, que comme l'on dict des jumeaux Tyn-darides, qu'encores qu'ils eussent vne extreſme ressemblance lvn à l'autre: si est-ce qu'on y obseruoit quelques petites particularitez, par lesquelles lvn estoit aisément discerné d'avec l'autre. Le mesme peut on assurer des Freres pré-alleguez: notamment pour ce qui touche la nudité Pedale:

*Omnibus una subest natura, sed exitus omnes
Non unus peragit, placitorum SEGREGÉ FORMA.
Les Peres Capuchins, Obseruantins, ou Recollects, Tier-*

OV DE LA NUDITE DES PIEDS. 289

ciers, ou autres semblables, sont initiez & receus en la Religion, avec ceste nudité : font leur an de probation, & profession en ceste nudité: la continuent, & y font obligez par vœu essentiel. Tellement qu'à leur esgard, se verifie le Proverbe : *Compedes quas fecit: ipsus ut gestet Faber.*

Les Conuentuels à l'opposite, entrent chaussez, s'esprouuent, & font leur profession avec ceste Chaussure. En apres: les Peres Capuchins, & Consorts sus-nommez, sont exempts de beaucoup de fatigues, offices, & seruices : ausquels les Conuentuels sont iournellement subiects. Car sans parler du ministere de l'Eglise, auquel ils vacquent à toute heure, & avec extreisme deuotion. Tel iour leur fault aller par la ville, à quatre, cinq, ou six Conuois, & enterremens, à plusieurs processions extraordinaires, à mainte & mainte assemblée du Clergé, de l'Vniuersité, de la Sorbone, ou autres: ausquelles les Peres Capuchins, ny leurs Confreres, n'ont ny subiection, ny coustume de se trouuer. Qui empeschera donc, veu l'excez du trauail de ces Conuentuels, qu'il ne leur soit donné plus de soulagement ? afin qu'ils ne deuennent Cliniques, Grabatiers, & plus souuent gisants en vne Enfermerie , que bien disposts aux fonctions de l'Eglise, ou l'Escole?

Veritablement, si Abimelec donna mille pieces d'argent, au Patriarche Abraham: pour le voile des yeux de sa femme Sara: qui seroit celuy qui volontiers n'en donnast autant ou plus, pour voiler & courir les pieds de ces pauures Religieux? lesquels il void avec tant de trauaux de iour, & de nuit:

*Quasi fessos vomerem inuersum Boues
Collo trahentes languido?*

Dieu, qui par sa misericorde, ne tente iamais les hommes par dessus leur pouuoir: qui ha commandé, que les Arbris-

290

LES GYMNOPODES,

seaux furent clos & fomenterz par trois ans, auant que d'en cueillir le fruct. Que l'Aigneau soit laissé par sept iours à sa mere, pour en estre allaité: auparavant qu'on le retire, pour l'offrir en aucun Sacrifice: qui ha deffendu de ne mettre le cheuestre à la bouche du bœuf, qui bat le bled en l'aire: & qui par tels actes d'humanité, vers les bestes: *& ex præmeditata illa in pecudibus humanitate*, comme parle Tertullian, *maiorem in hominum refrigeria erudiuit*: c'est à dire: auroit demontré, combien à plus forte raison elle doit estre exercée vers les hommes qui trauaillement: & encors trauaillement à l'estude, à la leçon, à la prædication: & autres telles actions serieuses.

Ce Dieu Bien-faëtre veult-il point? que ceux qui ont l'intendance sur eux: les traient doucement? & selon qu'il se practiquoit au labour de Syrie: *leui sulco tenuem imprimant uomerem?*

Clement Alexandrin au premier des Stromates, est de cet aduis; d'autant qu'à son dire, selon la pesanteur du trauail, le soulagement d'iceluy, doibt estre esgal, & proportionné. Autrement, qu'elle pitié seroit ce? de la Prefecture de l'Eglise, en faire vne torture? *& veluti humanissimam Sculpturæ artem, ad Perylli Taurum deducere?*

Car l'équité veut, que chascun soit mesuré selon la portée de ses forces. Celuy qui en la loy Mosaique, ne pouuoit offrir des Bœufs, ou Aigneaux en sacrifice, en estoit quitte pour des Colombes & Tourterelles. Et au Paganisme, les Mages Cleonæans qui ne pouuoient cheuir de victime, pour immoler cõtre la furie des vents: n'auoient qu'à se picquer le doigt & en tirer du sang: c'estoit assez pour leur descharge, & satisfaction. Finalement l'Homérique Ulysse, faulte d'orge, dans son vaisseau: se contenta de faire ses vœux, avec des fueilles de Chesne:

--- dix-

OV DE LA NUDITE DES PIEDS. 291

φύλαξε δὲ αρπάζων τέρπειν ἀποκρύπτοντο, εἰς τὸν
γένος ἐχονταί τε καὶ λευκοὶ Διατάπειν οὖσι μόνοι.

Tellement que supposé, quelles Peres Capuchins, & autres tels, pour auoir fait vœu & profession en la nudité des pieds, se tiennent obligez à l'entretenir. Toutesfois n'est à croire que pour la charité, & fraternité d'entre eux, & les Conuentuels : ils les voulussent exterminer, à cause de leur chaussure: ny abolir la pepiniere des lettres, au grand Conuent de Paris: par ceste nudité de pieds, non professée: & iusqu'à huy entre eux non obseruée. Veu qu'Aristote, au secoud de ses Rhetoriques *ad Theodecten* escript, que les Lacedemoniens, ayant peu par quelque temps ruiner la ville d'Athenes, reduicte soubs leur pouuoir, & domination: iamais n'eurent le cœur si dur, que de le faire: ains à l'opposite, dirent qu'ils ne le souffriroient onc: ny que la Grece deuinst borgne ou diformée d'un œil. Hé quoy du plus bel œil, ainçois du plus bel Astre de toutes sortes de sciences, qui reluise en l'ordre Seraphique? *Dicebat suis Masinissa, unum in terris Populum Romanum: in populo Romano, unam Scipionis domum existere.*

Au reste cest vn traict de saint Paul , sur lequel amplement discourt Clement Alexandrin, au troisieme des Sromates: qu'il seroit bon de ne manger chair, ny boire vin, s'il en deuoit arriuer du scandale. De mesmes, au fait qui s'offre: si c'estoit vne pierre d'offense , de voir les Peres Capuchins, & autres aller nudspieds, & les Conuentuels chaussez: vaudroit mieux mille fois , que la chaussure fust ieetée au fonds de la rniere: ou au Barathre, auquel Curtius se precipita pour l'esperé salut de sa patrie.

Mais s'il n'arriue rien de tel: & si le peuple d'un œil esgal, void les vns nuds pieds, à cause de leur profession: & les autres chaussez, d'autant qu'ils sont en ceste possession : qu'elle apparéce de la diuersité des vns, vouloir induire l'extinction

P p.

292 LES GYMNOPODES, NO

des autres? Car ce n'est pas vne diuersité artificielle, ou imaginaire , comme de ce Palamedes de Platon *in Phædro*, qui faisoit à ses Auditeurs, que les choses semblables paroissoient dissemblables , que le singulier deuenoit pluriel , & que les choses permanentes se rendoient fluides & mobiles : *ως τις οὐσίας φάνεται ποιεῖ αναγνώσθαι τὰ διαφοράς της αὐτής οὐσίας.* Mais telle difference est reelle & essentielle , & au vœu de la profession: *et quippe hanc comprehendere promptum est:*

Quam modus & species determinat.

Et puis qu'au dire d'Aristote en ses premières Analytiques, l'induction ne doit estre reputée bonne, quand on veut adapter & restraindré à vn particulier, ce qui peut de soy conue nir à vne pluralité. Il n'y ha ordre en l'Eglise , auquel on ne peust faire pareille obiection , qu'aux Peres Conuentuels: pourquoi les Benedictins, Chartreux, Cœlestins , & autres, ne se voyent-ils nuds pieds ? Et plus specialement ceux de l'ordre de saint Bernard, pourquoys vont-ils chaussez ? veu que les Fueillants tirez de mesme estoc, ne portent que des Socques? Pourquoys les Carmes ne sont-ils Gymnopodes? veu que les Tereziens, ont depuis nagueres introduit la nudité des pieds?

En vn mot, ce sont diuers peuples , disoit on dans Homere, au Roy Agamemnon : gouerne les selon leurs differences.

καὶ δῆμοις καὶ ταῖς φύσεσιν καὶ τοῖς φύσεσιν:
Si tu le fais: tu seras volontiers obey:

Εἰδὲ χειρὶς ἐπέξειν καὶ τοῖς πινθαναῖς ἀχαριστί.

L'on insiste là dessus: qu'il est du vœu essentiel des Peres Conuentuels: de se tenir nuds pieds: & qu'il n'en faut d'autre plus fort argument: que des dispenses par eux mises en auant: pource que la dispensation comme la priuation, pré-suppose l'habitude. On adiouste qu'elles sont subreptiues: du moins ont esté obtenuës auant les nouvelles heresies : partant que

OV DE LANKDITE DES RIEDS. 293

pour les mieux combattre à force de pieté, les Conventuels doivent reprendre la nudité piedale, par eux abandonnée. Que les ames timorées craignent de la faute, ou peut estre ny en ha point. Que tous les autres Ordres se disposent à la reforme, & que les necessitez de la Nef de saint Pierre, agitée de tant de boursques, le requierent, le veulent plus que iamais.

Seuls serez vous exempts d'y contribuer de vostre ayde, & secours? S'il y ha de la peine: estoit-il point escript sur le Frontispice du Temple de Delphes, que le deuoir, & le plaisir, ne se r'encontroyent tousiours en mesme lieu? *Ceterum erubescat senectus, quæ se emendare non potest: an pudor est.* (s'escrioit saint Ambroise) *ad meliora transire?*

Mais est-ce point, à tous les Religieux de quelque ordre qu'ils soient, que s'addresse ceste belle Remonstrance? & non aux simples Cordeliers Conventuels? Que s'il ne tient qu'à la nudité de leurs pieds, que la paix soit rendue à l'Eglise:

Non ego vel Libykos ceßem tolerare labores,

Sarmaticofve pati MEDIO SVB FRIGORE Coros.

Ils diront comme le Martyr Denys Alexandrin dans Eusebe: s'il ne tient qu'à mon sang: que ne soyez contens: tenez, prenez ma teste: ou plustost ô Seigneur! affin qu'ayez le plaisir de vous voir obey: *non solùm pedes, sed manus etiam, & caput laua.*

Au surplus, il y ha eu des heresies, & des troubles en l'estat de l'Eglise, & deuant & apres saint François. Et puis qu'ils rapportent des bulles du Pape Clement huiet: on ne peut dire qu'elles ne soient depuis les orages plus modernes. Et quel moyen de subreption au Throfne, qui porte les clefs de science & Iurisdiction? saint Pierre veid-il pas au trauers du cœur d'Ananias, & sa femme Saphire? Et le rezeau est-il point en vain iecté, deuant les yeux des oiseaux empenez?

Pp ij

294

LES GYMNOPODES.

La Reforme est véritablement vn nom de specieux pre-texte : mais vaut-il point mieux quelquefois laisser les choses, en leur premier estat ? & se tenir à ce que l'on void estably, que de rien remuer avec hazard perplex & incertain? de craindre, que pensant mieux faire, on ne vienne à gaster tout ? Pour le moins Scipion L'Africain, assistant comme Censeur à certain sacrifice solennel, auquel le Herault , selon la formule couchée par escript, auoit de coustume de crier & prier tout hault : *ut populi Romani, RES MELIORES AMPLIORESQVE, Dijfacerent. s A T I S (inquit) BONÆ AC MAGNÆ SVNT. Itaque precor ut eas perpetuè incolumes seruent. Ac protinus in publicis Tabulis, ad hunc modum carmen emendari iussit.*

Mais passe : que la Reforme soit grandement opportune en ce temps : & doive estre embrassée de toute affection : est-ce pas proueu qu'elle ne se face en la superficie ? comme sur la peau de Poulpe ? ains au fonds , & en la substance des vrais points de la religion ? Dequoy sert , dict saint Hierosme d'entrer en vn Monastere ? *& tantum vestitu , non moribus , de pristina conuersatione mutare.*

Elegamment sans doubté Cleanthes : que les anciens Sages , philosophoient mieux , que les nouveaux : d'autant qu'ils exerçoient la Philosophie à bon escient , par les effects : & non par les paroles . Aussi l'Oracle d'Apollon respondit autresfois , que les sacrifices des Lacedemoniens , bien que plus simples , estoient d'autant agréables aux Dieux , que ceux des Atheniens , ores que plus magnifiques : pour ce qu'il y auoit en iceux trop d'ostentation .

Croyent neantmoins les Peres Conuentuels , & l'affermant ingenuémēt : que leur Pere General , y auroit procedé en toute sincérité , & tout prest d'ouïr cet applaudissement . *O sapientia : quanta arte medendi, in vino & oleo , animæ meæ sanitatem restauras , fortiser suavis , & suauiter fortis , fortis pro me , & suavis mibi !*

OV DE LA NVDITE DES PIEDS. 295

Et peut-estre que si quelques vents Subsolans , ne l'eussent porté ou poussé, outre ses premiers desseins , qui ne tendoient rien moins , qu'à telles voyes de rigueur : le tout fust heureusement réussi , selon sa droictte intention . Car tandis que chacun le contemple commencer la reforme par soy-mesme : & propriæ conuersationis autoritate , rectâ suos dirigere , nec dicta factis deficientibus erubescere , chacun se sent plus viuement esguillonné à suiure son exemple .

---*hoc acris omnes*

Incumbunt , generis lapsi sarcire ruinas.

Mais le malheur seroit arriué : qu'au lieu que le Philosophe Abderitain , pour establir les choses , auoit inuenté des Principes qui s'accordoient à tout : on auroit intempestiuement pris vn principe de nudité de pieds , qui ha discordé tout : & à ceste occasion s'est meu plus de bruit , que par tous les Co-thurnes de la vieille Tragœdie . Tellement que de mesmes que Bias , ayant veu vne espée ieſtée au millieu du chemin : luy demanda : qui t'ha perduë : ou qui as tu perdu : au cas pareil , qui eust veu les souliers ieſtez emmy le Cloistre : il se fust volontiers enquis d'eux : Qui vous ha delaissez ? ou qui auez-vous delaissé ? volontaires , ou contraincts ? d'amitié , ou par force ?

---*an excusit habenas*

Luctificus pauor , & tempestas aucta timendo ?

Voila : que c'est de trop de rigueur : & comme par fois il est expedient , non omnia pro iure suo agere : Platon escript que quand les Corybantes initioient quelqu'un , en leurs mystères : ils le mettoient en vne chaire , luy faisoient feste : & luy applaudissoient : affin que par là , il prist goust , à ce que par apres , il pourroit trouuer d'austere en leur Religion : οἱ δὲ τὴν πλετῆ τῶν Κορυβάντων πιὼν ἡρόων ποιοῦσι ταῦτα τοῖς πέποντος , οὐ αἰ μέλλωσι τελεῖν : καὶ γὰρ ἀκεῖ χρεῖα τὸς ὄστην , καὶ παραδίῃ .

Saint Gregoire au 24. de ses Morales , conseille aussi de te-

P p iij

296

LES GYMNOPODES.

nir vne mesme forme d'egard de ceux, qui conuertis à l'obseruance de la Religion, se resoluent à y subir le ioug de la regle Monastique. *Tres modi sunt Conuersorum (dicti illi) inchoatio, medietas, & perfectio. In inchoatione autem inueniuntur blandimenta dulcedinis, in medio tempore certamina tentationis, ad extremum vero perfectio plenitudinis.* Prius ergo illos dulcia suscipiant quae consolentur: postmodum amara, quae exerceant, & tunc demum suauia, atque sublimia, quae confirment. Tout de mesmes Isidore au 3. de summo bono: *Primordia Conuersorum, blandis refouenda sunt modis, ne si ab asperitate incipient, exterriti ad priores lapsus recurrent. Qui enim Conuersum sine lenitate erudit, exasperare potius, quam corrigere nouit.*

Icy on n'ha ouy que terreurs, & menaces. Et bien qu'à cela on vucille repartir de la nécessité du deuoir, & de la charge precise du General: qui autrement conniuant aux pretenduës fautes des siens: en seroit comme vn Heli, responsable envers Dieu, & les hommes. Que le malade maintefois se courrouce, & veut feuir contre celuy, qui tasche à le guarir. Que ce qui semble amer au commencement: comme la fueille du figuier, se trouuera sauoureux à la fin, de mesmes que son fruct. Qu'il n'y ha que le premier coup d'essay fascheux:

--- *procul omnis esto, clamor & ira.*

Neantmoins pour tout cela, que void-on, qui puisse dispenser vn Superieur, à spiritu lenitatis? Les Hebreux rapportent de Moysé, qu'apres qu'il eut cassé les deux tables de Saphir, pour le peché du peuple: d'autant que Dieu ne repete iamais ce qu'il ha donné, il les retint, les chargea sur ses espaulles: & s'en fit vn dossier, quil luy seruit de perpetuel couuercle, & ornement. Que signifioit cela? sinon: que comme ces tables estoient transparentes: ainsi le gouuerneur d'un peuple doibt auoir double mansuetude? l'une pour luy: affin qu'il supporte sa charge en patience: & l'autre pour les siens, affin qu'il se monstre à eux plustost bening Pere, que Censeur rigoureux?

OV DE LA NUDITE DES PIEDS. 297

Que s'il y va du faict de sa conscience , pourquoy moins de celle de ses Inferieurs ? Et partant s'il s'agit de reforme : ce n'est pas pour introduire des nouveautez , des quelles on n'ha iamais cogneu la forme , ny promis l'obseruance : ains pour retracer les lineaments de la vieille discipline alterée par le temps . Aussi pour ceste cause , dans le Cantique des Cantiques , les iouës de l'Espouse , sont comparées à la Tourterelle , ou plustost selon la vraye signification du mot Hebreu Thurim , ses joües sont dictes belles en ses lineaments : pour faire entendre , que la vraye reforme gist à refrayer les vestiges de la Tourterelle , en la pristine simplicité de nos Ancestres : & repeindre les couleurs du visage d'icelle : qui en sa ieunesse monstroit vne beauté plus naifue , & plus agreable : que toutes les politesses inventées du depuis ,

Ciceron en vn riche fragment , de son cinquiesme liure de la Republique , se plaint qu'en la pretendue reforme de son pays , ce souuerain expedient , n'eust esté ensuiuy : *Nostra etas* (dict il) *cum Rempublicam sicut picturam accepisset egregiam , sed iam euanescentem vetustate : non modò eam coloribus ijsdem , quibus fuerat , renouare neglexit , sed neque id quidem curauit : ut formam saltem eius , & extrema tanquam lineamenta seruaret.*

Les Peres Conuentuels , n'ont rien tant désiré que cela : ils en ont de toutes parts montré les Tableaux , dans leurs cloîtres , & autres places de leur Conuent :

*Tota etenim veteres exornant undique cera
Atria ,*

de tant de bons Religieux , qui ont esté vestus , & chaussez de mesme sorte , qu'eux : *ut nil potest similitudinem de suo praestare* , dict Tertullian , *nisi sit id ipsum , quod tali similitudine praestet.*

Que si autresfois on admirait ce pourtrait , auquel on voyoit vn ieune fils Pubere , ressembler à son Pere tout vieil , de telle sorte neantmoins , qu'on y pouuoit discerner , & reconnoistre la difference de l'aage ; seroit-ce point vn

chef-d'œuvre de réforme , de s'accommoder tellement au temps présent? qu'on y peut remarquer les traces du passé? Car à quoy ces nouvelles couleurs, & figures modernes ? *In tanta nouitate colorum*, disoit Pline , *subit antiquitatem mirari: quatuor enim coloribus solis, illa immortalia opera fecere: albo, viridi, rubro, nigro.*

C'est à quoy l'on vous r'envoie (dict. on) souffrez iugement par vostre bouche: & faites ce que disoit Socrate : que l'image vous ressemble: & non vous, à la pierre de l'image. Ne vous endurcissez en vos erreurs, regardez à vostre regle , qui vous deffend si expresslement l'usage de la chaussure , finon en cas de pretendue nécessité. Ce mot , SINON, est-ce pas vne exception , qui confirme la regle pour tout le reste? Et puis l'argument, à contrario sensu, doibt-il pas gaigner cela? Ou s'il y ha de la double , l'usage auroit-il pas expliqué le statut?

Voyez les Observantins , les Capuchins , & autres : qui vous exempte de leur estre semblables? Et le cas de nécessité se doit-il pas entendre de maladie Sontique ? ou autre empêchement fortuit , qui affoiblit tellement les forces de l'homme , qu'il ne peut bonnement suruenir à ses propres affaires?

Cum neque sunt vires, nec qui colore esse solebat,

Cum subeunt anni fragiles, & inertor etas?

Mais appellerez-vous statut , vne loy imparfaictte , comme la qualifient les Iurisconsultes , & qui ne determine rien precisement : non pas mesmes avec peine , en cas de contravention? Ains seulement se tire-ou par consequence d'exception reseruée , ou en vertu d'un argument , induit par sens contraire? Car chose de telle emphase: & qui frappe coup à la conscience , & au peril de l'ame , n'auroit-elle pas eu besoing d'une marque speciale? *negat scriptura*, dict Tertullian, *quod non notat*: Et c'est ce que propose elegamment Ciceron en l'oraïson, pro Cæcinna : *Maiores nostri tanta diligentia prudenterque*

OV DE LA NUDITE DES PIEDS. 299
*tiaque fuerint, ut omnia non modò summarum rerum, sed etiam ten-
nuissimarum iura statuerint, persecutique sint.*

Davantage sur la double vocation d'Abraham, les Theologiens obseruent, que quand Dieu invite vn homme, à vn Estat plus noble & plus parfaict, il l'appelle deux fois : comme si ce n'estoit assez d'yne , en chose de si grande importance. Icy où est ceste double expression? voires ou est-elle toute simple? ou si le statut permet de porter chaussure , en cas de nécessité: c'est donc à dire, qu'il indulge aux estudiants, & prescheurs, de la porter tousiours; parce que tousiours il leur en est besoing. Et si l'exception confirme la regle en choses semblables , il la dissoult donc es differentes, comme le Tribunat Romain, n'estoit tant vn legitime Magistrat: que l'obstacle opposé à vn autre , selon que conformement à la doctrine des Iurisconsultes: Plutarque le discourt en ses Symposiaques. *Et hæcerit*, pour parler avec Tertullian, *aduersus abruptam prouocationem, abrupta defensio.*

Quand à l'argument , à contrario sensu: il cloche si souuent en droict: que si la loy Mosaïque, deffendoit de presenter vn boiteux à l'autel: encores moins vn argument clochant, contre des gents qui vont droict en besongne. Partant le sens contraire ne doibt tousiours estre pris pour loy bien inferée: *can. si qua causa, 1. quæst. 1. can. admonet. 33. quæst. 2. & l. ult. C. de collat. iuncta, l. 2. C. de condit. insert.* Et la raison est, que l'induction du sens contraire , *poteſt alia atque alia eſſe*, & d'yne facon ou d'autre, causer absurdité. Comme pour exemple , au fait qui s'offre, ou l'on tasche à inferer vne nudité de pieds, è sensu contrario: laquelle mesmes ne pourroit proceder , sensu directo : pource qu'il n'y en ha, ny vœu , ny obligation : *faltem in ambiguo, conscientia sua quis committendus eſt, can. ult. diſtinct. 33.*

Et partant ne faut point dire , qu'en cas de doubtre , l'ufsage interprete le statut. Premierement , pource que selon Aristote

Qq

300

LES GYMNOPODES,

te, au premier de ses Rhetoriques, *ad Theodecten*: la loy n'est bonne, si elle ne s'interprete d'elle-mesme, sans auoir besoing de Truchement forain: *nec veluti sal alieno sale se condiat*. Ioinct que l'vsage est au contraire de la nudité; puis que les Conuentuels au dessus de cent ans, & plus, sont en possession paisible de la deschaussure. Les Peres Capuchins, & autres, n'y sont pas: pourquoy argumenter contre le droict, de choses distinctes & separées? Dans la ville de Troyes, disoit Iris enuyée à Hector, il y ha diuers peuples, & de meurs, & de langues: que chacun commande à sa chacune.

ἀλλ οὐ ἀλλα γλωσσα πολυτελέων αὐτούπων.

τοῖσι ἔθνος αὐτῷ σημαγέτει τοῖσι τῷ αὐτῷ.

Mais tout cela cessant: que veut-on repartir aux dispenses, qu'ils en ont des SS. Peres? Sont-ils pas par dessus le droict positif? comme le tiennent tous les Canonistes, au chapitre *propositus concess. Præb.* Puis qu'ils ont eu le pouuoir d'homologuer la regle de saint François? pourquoy non de la modifier, & relascher selon les occurrences? *nam aliquando potius requiritur lenitas, quam rigor: can. licet distinct. 45.* En apres est-ce pas à celuy là d'interpreter, *cuius est condere. l. si Imperialis. C. de legibus?*

Autrement, voudroit-on reuoquer en doute, la plenitude de l'autorité de l'Apostolat? & de ceux qui siegent sur le Throsne d'iceluy, notamment és choses spirituelles? Aussi tous les Canons, & saints Decrets sont-ils pas pour l'establir?

Quaque patent ortus, et quæ fluminalibus undis;

Solis anhelantes abluit amnis equos?
en vn mot, par toute l'estendue de l'Eglise, & de l'orbe Chrestien? *can. cuncta per mundum, 9. quest. 3. cap. si eo tempore de elect. in 6. Et cap. licet è de præbend. eodem.*

D'insister, que nonobstant toutes ces dispenses: c'est le deuoir des ames ingenuës, de s'en desister: lors qu'il s'agit de

P.9

O V D E L A N U D I T E DES P I E D S. 307
 censure & reforme : pourquoy puis que Dieu ne repete jamais ce qu'il ha donné : au contraire enjoinct à chacun de garder ce qu'il tient, de peur qu'un autre ne prenne sa couronne ? Et que veut dire en l'exode : que le peuple d'Israël sortit armé d'Egypte ? qui luy auoit baillé ces armes ? ou les auoit-il pris ?

Frere Nicolas de Lyra, tres-docte Cordelier, & du Judaisme, conuerty à la religion Chrestienne : dict que dans l'Hebreu, il y ha *chanussim* חֲנָסִים : c'est à dire *prodierunt quinquagenarij* : voulant faire entendre, qu'ils sortirent armez de la vertu quinquaginaire du Jubilé, de la vertu de remission, dispence, & indulgence. Si les Peres Conuentuels, en sont aussi armez, par la force des bulles des SS. Peres : quelle apparence de leur faire quitter de si bonnes armeures ? ou de iecter le pauois d'une si iuste deffense ? *Apud Germanos scutum abjecere*, disoit Tacite, *capitale crimen erat*.

Mais outre ces dispences : qui leur sont comme les Boucliers des soldats de Camille, bordez d'aerein, à cause que le simple bois n'en estoit assez fort : ils sont fondez en l'exception du cas de necessité, qui est perpetuelle, à leur esgard : notamment en deux poincts, le premier ia touché à cause de leurs predications, leçons, & estudes assiduës : L'autre, pource que les pays de deça, esquels ils habitent, sont subiects à des hyuers intemperez, & froidures excessiues :

Semper hyems, semper spirantes frigora Cori:

Pour retracer encores vn petit mot du premier poinct. Demades r'encontra bien, quand il dict quelque iour : que la necessité estoit la loy des Esclaves : & que la loy des hommes libres, estoit la necessité. της μὲν δουλοις η αἰτίαν, νόμος ; τοῖς δὲ ἀλευθέροις, οὐ νόμος, αἰτίαν. Que signifie cela ? sinon qu'au lieu que les hommes d'estat seruill, ne font rien de bon, qu'à contre-cœur : & par despit : les esprits de condition ingenuë, le font tout au contraire, avec allegresse, & bonne

Q q ij

302

LES GYMNOPODES.

volonté? & que n'estoit l'infirmité de la nature humaine, à laquelle malgré qu'ils en ayent, ils sont contraints de s'accommoder: ils font des choses, comme de porter chaussure, qu'ils desireroient eux-mesmes ne faire pas? Car il y ha deux principes qui nous regissent (dict S. Gregoire le Theologien) la nature, & la loy: mais la premiere est plus forte, que celle dernière, *δύο μὲν τὰ διάγονα ἡμᾶς. ἔτι: φύσις καὶ νόμος, χρεῖται δὲ τῷ νόμῳ οὐκ Φύσις.*

Vn Moine Gnostique dans Nicephore, disoit plus outre: que les Religieux, font tout pour cinq causes: scauoir pour Dieu, pour la nature, pour la necessité, pour la coustume: & pour l'ysage des mains. Toutes les cinq se rencontrent au faict de la chaussure. Elle se porte pour Dieu nostre Sauveur: puis qu'il l'a portée: & qu'il deffend de le tenter. Pour la nature: à cause de la foibleſſe d'icelle: & affin de luy donner quelque soulagement. Pour la necessité, qui est extrême, notamment en hyuer, en ces pays Transalpins & Septentrionaux: Pour la coustume: puis que les Peres Conuentuels, en font en possession plus que centenaire. Et pour l'ysage, ſi non des mains, dont toutesfois le trauail n'est reprouué, par la regle ſuſdicte: à tout le moins pour celuy des pieds, qui ont extremement besoing de ceste chaussure: comme ce que diſoit la vieille Comedie: or ſus à Hippoanax donnez vn vêteſtment: de peur que trop de froid ne le face mourir.

Maintenant, pour venir au ſecond point de ceste necessité, qui concerne le diuers respect de l'affiette des lieux: ſaint Benoist, & ſaint François d'Assise, y ont conſultement & expreſſement proueu, par leurs regles, & presque en mesmeſ termes. Le premier dict: *vestimenta Fratribus secundum qualitatem locorum, ubi habitant, dentur, vel secundum aeris temperiem: IN FRIGIDIS ENIM REGIONIBVS, amplius indigetur, in calidis minùs.* Et le dernier en ces mots, repetez ès decretales, qui ont confirmé ſa regle: *Pensatis necessitatibus.*

O V D E L A N V D I T E D E S P I E D S. 303
 & circumstantiis, quæ secundum Deum, & regulam attendendæ
 videntur: Ministri & Custodes, de infirmorum necessitatibus, &
F R A T R I B U S I N D V E N D I S sollicitam curam gerant, SE-
 CVNDVM LOCA, ET TEMPORA, ET REGIONES FRI-
 GIDAS.

Et ce temperament, non sans exemple, ny sans raison: d'autant que nous lisons dans Nicephore, liure onziesme, chapitre 41. que les Moines du pont Euxin, de l'Hellespont, & de la Bithynie: à cause de l'aspreté du froid, qui trauailloit grandement ces pays là, ne peurent viure separez parmy la solitude, comme faisoient les Anachoretes des regions plus chaudes: ains furent contraincts de s'assembler en communauté, és villes & bourgades, affin qu'ils eussent meilleur moyen de s'ayder, & secourir les vns les autres, parmy l'intemperie d'un air si rude & inclement.

Aussi seroit-ce chose trop dure & inhumaine, veu qu'ordinairement les Moines sont comparez aux serfs: de ne leur faire au moins vn pareil traictement, que ceux de Rome, à leurs serfs, & esclaves, *Trans eo*, diet Seneque, *vincitorum in ergasteriis agmina, per nationes & colores distincta. fusi Orientales in calidis, albi Occidentales in frigidis,* ceux là moins vestus: & ceux-cy dauantage: pourquoy non? puis que selon Xenophon, l'espoy de bled de la Thrace, ha trois & quatre tuniques, plus que l'ordinaire, pour le premunir contre les rigueurs excessiues du Pole glacial, qui domine audict pays?

*Quaque redit medium Rhodope porrecta sub axem,
 Illic aggeribus niueis informis, & alto
 Terra gelu iacet, ac septem consurgit in vlnas?*

Or la France appellée par vn ancien, *quasi CINNVs*, *id est quasi intermedium quid, inter Italianam & Septentrionem*: notoirement participe plus de l'intemperie de ce dernier: que de la chaleur & plaisirce de l'autre. Le Pere general luy-mesme en ha fait espreeue, estant en ce pays. Qui ne dira donc

Qq iij

304

LES GYMNOPODES,

que les Peres Conuentuels de Paris, & autres villes de France: sont en l'exception portée par la Regle Seraphique : veu mesmes qu'elle se remet pour ce regard, à la discretion, arbitrage, & temperament des Peres Prouinciaux?

Ainsi Platon dict, que le sage gouuerneur d'vne Republique, se doit accommoder à tout. Et Hippocrate au liure de aëre, aquis, & locis, prescript signamment, au discret, & aduisé Medecin : de prendre garde à toutes ces circonstances, à cause que telle forme de viure, & vestiaire, est bonne en vn pays, qui non pas en vn autre :

Vincit enim natura genus, legesque ministrat

Finibus in proprijs,

Et non seulement à l'egard des basses Regions: mais aussi des superieures: puis que selon Aristote, en ses Meteores: il y ha des estoiles qui paroissent en l'Ægypte, & en Cypre: qui non pas ailleurs: à cause que le globe du monde, quoy que rond, monstre sur soy force diuersitez. Et suiuant S. Augustin en ses dix Categories: *terra quæ videtur in medio, ubique sub-tus est: Nam & Antipodes nostri, qui nobis figere dicuntur aduersa vestigia: cælum super se habent.*

C'estoit donc le premier & principal chef de la Remonstrance des Peres Conuentuels: deuoit il pas estre receu d'une aureille plausible? & sur vn subiect de passion, failloit-il point auoir de la patience? *De patientia locuturus, disoit saint Cyprian, unde potius incipiam? quam quod nunc quoque ad audientiam vestram, video patientiam necessariam? ut nec hoc ipsum quod auditis, & discitis, sine patientia facere possitis?*

Car à l'egard du second obiect: qu'ils n'ont fait l'an de probation de ceste nudité: on leur oppose deux poincts: Le premier: que s'ils se sont bien & deuément exercez és autres austerioritez de la Regle: celle-cy leur doit estre legere, & supportable:

OV DE LA NUDITE DES PIEDS. 395

Hoc quoque Naso feres, quoniam peiora tulisti:

Iam tibi sentiri sarcina nulla potest.

Le deuxiesme: que le vœu qu'ils ont fait, de tendre , & aspirer de tout leur possible , à la perfection Apostolique: mentalement, voires labialement, & par profession expresse, les oblige à ceste nudité.

Illic est apum nostræ nauale Carinae :

Et melius nulla stat mihi puppis aqua.

Donc quand au premier: on le veut icy établir comme vn principe de Mathematique , & contraindre à pré-supposer: que la nudité des pieds , soit la chose la plus facile de la regle : combien qu'à l'opposite, on la maintienne la plus fascheuse , & la moins supportable. Donc comment peut on dire ? que ceux qui se sont exercez aux autres austitez d'icelle ? n'ont que faire de s'esprouver en celle-cy ? veu que tel peut moins, qui ne peut plus? que ceste nudité , leur ha esté iusqu'à huy totalement incognue: & que selon Aristote au troisième des Ethiques : *voluntas non potest ferri , nisi in præcognitum?*

Sans doubté (disoit Platon in Gorgia) c'est vne prépostération, de cuider se faire initier aux grands mysteres : auparavant qu'auoir sceu les petits : *τὰ μεγάλα μυστήρια τοπίν τὰ Κύρικα, & τημένην.* A quoy s'accorde Synese in Dione , *μυρτὰ τοῦ τῶν μελέτων.* Et si le mesme Philosophe in Phædro , reputoit pour inepte, l'Epitaphe du Roy Midas : auquel n'importeoit de transposer l'ordre , & lire la dernière partie devant la première , *vel è conuersò.* Combien plus estrange ceste preposterée probation : & que soubs l'esprouue des plus petites austitez de la regle , on ait fait l'essay de la plus grande : à laquelle d'ailleurs , on n'ha iamais songé? *Qui puerum docere vult literas , ante syllabas ,vinciendus est ,* diet saint Augustin , *quia doctrinæ non seruat ordinem.* Veu qu'à le suiure , selon le Poëte.

LES GYMNOPODES,

Per partes ducenda Fides, & singula rerum

Sunt gradibus tradenda suis : & cum omnia certa

Notitia steterint : proprium reuocentur ad usum.

Nous apprenons du Scholiaste d'Aristophane, *in Pluto*, de Crinagoras en l'anthologie des Epigrammes, Clement Alexandrin, & autres: qu'és ceremonies Dionysiaques, & de la deesse Eleusine: il y auoit de grands, il y auoit de petits mysteres: les premiers instituez par Eumolpus: les autres par Orphée, on commençoit par les petits, à *rombo, tympano, & cymbalo*: de la on venoit à la danse, à la course, puis à la Lammadouchie, ou au port de la torche: en fin, & apres cinq ans passez, on paruenoit aux grands: & encores faisoit-on double probation: l'une sur l'entrée du printemps, l'autre sur la venue de l'Hyuer, les nuicts estants ja longues.

Demetrius, témoin Plutarque en sa vie, ayant rescript aux Atheniens, qu'il vouloit estre initié en tous leurs mysteres petits & grands, tout ensemble: & iusqu'aux Epoptiques: ils luy respondirent, que cela ne se pouuoit faire, & iamais ne s'estoit practiqué. τύπος οὐ μητὸν λέων, γάρ τι γεγόνεις παραγένεται.

Apulée parlant des mysteres de la deesse Isis, où conformes, ou les mesmes que les pré-alleguez: *quam multa*, dict-il, *ex probatione didici!* En quoy vray-semblablement, il entend toucher ceste longueur de tentatue, & probation. Et ce que le Poëte Æschyle, estant accusé d'auoir decelé quelques mysteres de ceste deesse Eleusine: se sauua sur ce seul point: qu'il pretendoit n'estre encores initié: c'estoit en apparence: qu'il n'auoit parfaict toutes les choses requises: car il y auoit longue besongne à faire: & peut estre que sur cet exemple, les Valentinians de Tertullian, auoient pris la coutume, *diutius initiare, quam consignare*.

Somme: qu'il n'y auroit onceu espece de religion, en laquelle, l'espreuve & tentatue n'ayt commencé, par les choses plus legeres, pour venir aux plus grandes, & plus lourdes:

Si mu-

OV DE LA NUDITE DES PIEDS. 307

Si murus est, disoit l'Espouse, au Cantique des Cantiques, edificemus super eum propugnacula argentea, si ostium est, compingamus illud tabulis Cedrinis. si le mur est bien basty, s'il ha ses fondements fermes & solides : si la visite, si l'espreuve en est faite, bastissons dessus, des Tourelles d'argent. Mais si rien de tout cela ; est-ce pas au lieu de bastir, destruire ? & faire les preparatifs d'un encombre de ruine ?

Passant outre : voyez le progrez de la Iustice mesme, selon le cours de l'ordre de Nature : *Primò fuit in rudimentis, dict Tertullian : naturā Deum metuens : dehinc per legem & prophetas promouit in infantiam : tum per Euangelium effervuit in iuuentutem : nunc per Paracletum componitur in maturitatem.* Mais admirez qu'en nostre Seigneur, Dieu & homme, & le plus parfait des hommes, *scientia tamen habuit etates suas.*

Cela estant : pourquoi donc penser preposterer la probatlon des Peres Conuentuels ? dire que faite avec la chaussure, c'est autant que nuds pieds ? & par vn nouveau paradoxe, leur vouloir faire accroire, que ceste nudité des pieds, est la moindre de toutes les fatigues, qu'ils ont souffert par le passé ?

Veritablement, ils ne peuvent desnier auoir grandement paty : & neantmoins s'abstienneroient de parler de tant de laborieux exercices, qu'ils redoublent & triplent iour & nuit : de peur qu'ils ne leur soient imputez à ostentation. L'histoire est notable de ce braue & industrieux pere de famille : qui estant accusé d'enchanter les bleds de ses voisins : pour auoir les siens trop beaux, & trop grenez, fit apporter en plain parquet, & auditoire, ses coultres & charruës, & autres outils d'agriculture, des mieux ouurez & façonnez. Et quand à mes sueurs & trauaux (dit il à ses Iuges) comment les verrez-vous ?

Mais ce n'est à dire, que pour auoir iusqu'à huy enduré tant de maux on les accable, qu'on leur donne affliction sur affliction : & que pour auoir patienté à tant d'autres fatigues, ils ayent de la force assez pour supportez la deschaussure, &

R r

308 ~~EST~~ LES GYMNOPODES,

nudité des pieds. Car comme autrefois Iethro ayant commandé à Gedeon son aîné, mais encors ieune enfant, de se leuer, & combatre vn Prince Philistin : ce petit garçon fit réponse, à son pere : *Nonne secundum etatem est robur hominis?* ainsi les forces des Religieux, ont elles pas leur mesure ? & tel qui souffre les veilles, les ieuves, & tant d'autres actes penibles de Religion : est-ce à dire, qu'il soit robuste comme vn Geant, ou vn Cyclope, pour résister à toutes les autres malaises ? notamment celle-cy ? encors que par vains soulas,

----- non sibi mollem

Desidiam pigro rerum medicamine palpent?

En vain on jette la pierre dans le tas de Mercure : ou selon l'Hebreu, *Margemah מרגמה* : en vain du creux d'une fondue, on jette une pierre en l'air, d'autant que par sa pesanteur naturelle, tousiours elle retombe à bas. De mesmes est-ce point frustratoirement, qu'on pense fortifier & endurcir le corps, contre tant de fatigues ? vnu qu'à la longue, il est accablé soubs le faix, par la foiblessé de sa chair si tendre, de ses muscles, fibres & veines, si minces & deliées : qu'en fin il bronche à terre, le plus souuent, sans espoit de ressource :

Genua labant : vastos quatit aeger anhelitus artus.

Et tant s'en fault : comme on ha obiecté de l'autre part : qu'il n'y ait que le premier coup d'essay, de penible & fascheux : qu'au contraire, n'y ha rien si facile, qu'à des-anchrer la nauire, & des-mater du port. Mais de la gouerner parmy les flots, & tempestes : & tenir le gouernail droit au fil de l'eauë : c'est ce qui requiert l'industrie du plus sage Pilote, du plus expert Typhis.

Voires la vie de l'homme est exposée à tant de cas fortuits, & trauersée de tant d'orages & bourrasques : qu'encores qu'un homme ait fait ses preparatifs avec toute sorte de prudence : & par un progrez secondant ses desirs, ait ja euté plusieurs perils : & semble ja tendre la prouë au port : tout à coup, &

OV DE LA NVDITE DES PIEDS, 309

inopinément luy arriue, comme au Sergestus de Virgile,

----- *quidum proram ad saxa suburget, Interior:*

Infelix saxis in procurentibus hæsit.

Au lieu que Mnestheus deuancé par luy, & tirant son aduan-

tage de l'accident de l'autre :

----- *in scopulo luctantem deserit alto*

Sergestum, breuibusque vadis, frustraque vocantem

Auxilia : & fractis discentem currere remis.

Combien de gens ont eu des entrées de Religion, heu-
reuses & fauorables? combien se sont-ils emphiltrez en tou-
tes sortes d'exercices pieux? qui par apres soit par foibleſſe
humaine, ou autres accidents des plus inopinez, *conuerſi ſunt*
in arcum prauum? Le Moyne Eutychian, le plus exact obſer-
uateur de ſa regle, qui fuſt en l'Orient: qui pour vn temps y
auoit excellé en miracles: comment eſt-ce qu'il tresbucha
par apres, en l'hæresie des pretendus Cathares, & Nouatistes?
Eustathius fuſt par vne ſaison, reputé le plus accompli des
Moines de l'Armenie: par quel malheur, du depuis, deuint-il
hæretique Encratite? Hé quoy, de tant d'autres? desquelz il
vaut mieux fe taire, que d'esventer plus outre leur meschef?
C'eſt le precipice denoté par le Mme Laberius.

Summum ad gradum cum claritatis veneris:

Confites ægrè : & quam descendas, decides.

Auſſi l'homme parfaict, eſt appellé en Grec *πέλαθος finalis:*
pour demonſtrer, que c'eſt en la fin, que gît la perfection,
non au commencement. Qouy donc, d'un acte? qui n'a
eu ny lvn ny l'autre? Qui n'auroit point eu de commence-
ment par la tentatiue, & probation de la nudité pedale: quelle
en sera l'issuë? & ou peut-il abboutir faute de cet essay? puis-
qu'il eſt requis en tout ordre Monastique?

De vray, ſi l'on vouloit bailler au Roy Demetrius, vne cui-
raffe qui fuſt à toute ſorte d'espreeue: ſi eeluy qui veult nau-
guer ſeurement, & proceder avec plus de discretion, que de
temerité :

R r ij

LES GYMNOPODES,

Tranquillo prius arma lacu, clauumque, leuesque

Explorat remos, atque ipsa pericula discit.

combien plustost à faire vne probation de nudité de pieds: par dessus ce qui ha esté professé de la Regle? *An non suspecta lex est*, disoit Tertullian: *que se probari non vult?* Et l'Empe-reur Theodosie, bien que deuément informé de la suffisance de ses Ministres & Officiers: neantmoins s'il en promouuoit quelqu'un à vne nouuelle charge: *nonne ut nouum semper expen-debat?*

Partant ce que l'on ha obiecté des accessoires d'un mariage temporel, au spirituel: se trouuera, soubs correction, hors de propos: à cause qu'il y ha bien de la difference entre les accidents d'une société indiuiduë: lesquels il faut supporter, tels qu'ils arriuent: & entre les vœux substantiels d'une Religion, qui ont leurs formes specifiques: *can. sicut et ibi glossa: 27. quest. 1. et can. beata 27. quest. 2.*

De ce pas donc: pour venir au second point, par lequel on insiste, que le vœu y est mental, vocal, labial, par la promesse de tendre à la perfection Apostolique: pourroit-on point par là obliger & astraindre tous les Religieux, de quelque ordre qu'ils soient, à la nudité des pieds? Car voyez la regle de saint Augustin, de S. Benoist: & autres puisées d'icelles: que resonnent-elles autre chose, sinon l'exemple de nostre Seigneur, & le modelle de la vie des Apôtres: *quaeratamen inter tot amulos, et qualem hucusque non repperit?*

Si cest-ce qu'il se trouve decidé en termes expres, par la Decretale, *exiit qui seminat*, par celle qui commence, *exiit de Paradiso*, par l'extraugante première, l'extraugante *quia*, & celle *ad conditorem*: que supposé, que les Cordeliers soient précisément obligez, *in his quæ sunt præcepti Euangelici, non tamen in his quæ sunt meri consilij*: & ce nonobstant, on ne peut pas desnier, que les Conseils Euangéliques, aussi bien que les premiers, ne tendent à la perfection. Mais c'est qu'en ces

OV DE LA NVDITE DES PIEDS. 311
 derniers on regarde plustost l'affection , que l'effect : laudan-
 daque velle sit satis: ou pour mieux parler avec saint Hierosme:
hæc est in omnibus sola perfectio, suæ imperfectionis cognitio.

En somme , tout cela depend d'une autre , & troisiesme
 dispute , qui suit en ordre : & qui fait véritablement la crise
 de ceste cause : sçauoir, si le vœu des Peres Conuentuels, est in-
 definny , ou limité : s'il est indefinny , on dira , comme de l'autre
 part , *ALIQVEM POSSE COGI CRESCERE* : s'il est limité :
 on soustiendra au contraire , personne ne pouuoit estre con-
 trainct à autre ou plus estroicte obseruance , que celle gardée
 au Convent , lors de sa profession . C'est le but de ma course ,
 c'est l'effort du combat :

*Heic mihi lex cæstus, aduersaque tollere contra
 Brachia.*

Or que le vœu soit limité , oultre le commun des Schola-
 stiques : *Petrus Blesensis autheur docte & serieux , le tient en*
 son Epistre 131. *Desiderio desiderarem te permanere in ea vocatione*
qua vocatus es , SECUNDVM MENSVRAM REGVLÆ : qua
mensus est tibi Deus. Et Frere Thomas de Châtpré , tres sçauant
Iacobin , collige de là , neminem cogi posse crescere : voicy ses mots
au premier de ses Abeilles. Maiorum est regulas ponere , ordinare
statuta ; Minorum vero , ac subditorum est , secundum regulam viuere ,
& statuta seruare. NVLLI TAMEN MAIORVM LICET GRAVE
ALIQVID AC DIFFICILE perse , quod stabilimentum obtineat ,
ordinare : nisi per consensum subditorum : QVI AD ALIA NON
TENENTVR NEC OBLIGARI POSSUNT , IN ALIQUO NISI AD
ILLA QVÆ TEMPORE SVÆ CONVERSIONIS STATVTA
PER REGVLAS INVENERVNT.

Au mesme propos , le Cardinal Zabarella , tres-celebre
 Canoniste : & qui ha grandement fleury en l'université de
 Padouë , vers l'an 1400. traictant la question sur le chapitre
cum ad Monasterium , de statu Monachorum : sçauoir , si le Reli-
gieux , qui entre en vn Monastere , auquel est dessendu de

Rr iij

312

LES GYMNOPODES,

manger chair, & neantmoins auquel les Religieux en mangent de tout temps, contre leur Regle : commet peché d'en vser, ou si on le peut contraindre de s'en abstenir : resoult absolument, que non : d'autant, dit il, qu'il luy est loisible de fuiure les mœurs des autres. *Quisquis*, disoit S. Augustin, *rebus prætereunitibus strictius vititur, quam sese habent mores eorum, cum quibus viuit, aut intemperans, aut supersticiosus est.* De ce meisme aduis est Panorme, sur le chapitre, *Deus qui Ecclesiam, è de vita & honestate Clericorum.*

Comme si tous les Autheurs pré-alleguez vouloient dire, qu'vne vieille obseruance fait droict : mesmement quand le vœu formel n'ha rien dict au contraire : & qu'il n'y ha lieu d'estendre ceste obligation, laquelle en face de sainte Eglise, presens les Anges, & *adstante Christi vicario, emittitur.*

Et bien qu'on vucille pretendre, qu'à l'egard de Dieu, par fois autant vault le vœu taisable, que l'expres: & que la simple promesse, oblige autant que la solennelle: *can. si quid 14. quæst. 5. can. humanæ & can. cauete 22. quæst. 5.* Neantmoins tous tiennent, que c'est l'expression des paroles, qui donne plus d'efficace: *cap. literaturam de voto & voti redempt.* Partant à ce contract ne peut rien estre adiousté de plus austere: ou bien faut que ce soit du consentement de celuy, que l'on veut obliger. *DD. can. illud 20. quæst. 1. cap. significatum, & cap. consulti de regularibus.*

Aussi à ceste decision, comme ferme & assurée, ont passé les sanctions Canoniques des Saincts Peres : qui ont pardouers eux les clefs de science, & iurisdiction. Saint Gregoire, dót l'Epistre est rapportée au canon *gesta, distinct. 74.* le resoult *in versic. IUSTVM E S T , V T NEMO CRÉSCERE COMPELLATVR INVITVS.* Où la Glole remarque: *Nota, quod MONACHIS vel Canonicis INVITIS, districtior vita non possit imponi.* De mesmes, le Pape Nicolas au canon *præsens, versic. quod quis non eligit, nec optat: profecto non diligit: 20. quæst. 3.* Pareillement

OV DE LA NVDITE DES PIEDS. 313
 saint Ambroise, au canon, non est 15. quæst. 1. verfic. voluntarium sibi Militem eligit Christus : & au canon integratas, verfic. suadeo, non præcipio, 32. quæst. 1.

Contre lesquels Canons, bien que precis & formels: on ha voulu de l'autre part, obiecter quelques particularitez és hypotheses d'iceux : mais ce n'est point chose nouvelle en droit ciuil & canon : que d'une hypothese speciale : & qui se void rarement sans quelques particularitez, neantmoins on tire & induise vne regle generale : DD. l. Generali C. de sacros. Eccles. Et can. quanquam distinct. 24.

Aussi les Saincts Peres pré-alleguez , parlent generalement , & indefiniement: quand ils disent : NON ESSE IVSTVM QVENQ VAM COGI CRESCERE : & quand ils posent indistinctement, VOLNTARIVM MILITEM A CHRISTO ELIGI. Les Gloses pareillement se conforment à ceste generalité, nec mutanda sunt (disent les Iurisconsultes) que certam semper interpretationem habuerunt. Car quel que soit le texte des escriptures: dict Tertullian, certæ interpretationis expedit gubernaculum.

En apres, pour demontrer, que la vraye interpretation dudit chapitre *Gesta*: n'est pas fondée sur la particularité, de l'incapacité du Diacre, qui ne vouloit estre promeu aux ordres superieurs: c'est que nous lissons de S. Hilaire, ce grand & celebre Evesque de Poictiers: qu'au iour qu'il voulut faire soubs-Diacre S. Martin, cét autre insigne Luminaire des Gaules : ce saint Martin en fit refus: & S. Hilaire s'attemperant à luy, eum tantum fecit Exorcistam. Ce n'estoit par incapacité: ains par humilité, que saint Martin ne vouloit accepter ce degré. Voyez-vous point toutesfois, que S. Hilaire ne le voulut contraindre à croistre, quelque grand & puissant en merites qu'il fust ?

Que si ceste maxime auoit lieu par tout: ce seroit entierement extirper ceste excellente vertu de Modestie: par laquelle plusieurs ont refusé les premières dignitez spirituelles, & tem-

314

LES GYMNOPODES,

porelles, & en sont plus loüez, que ceux qui les ont ou affecté par ambitio, ou accepté sans cōtradiction. Sainct Gregoire le Grand, Nicolas premier, Benedict treiziesme, & autres, lçachas leur election au Papat, se cacherent, s'enfuirent: & ce fut avec grande abondance de larmes, de regrets, & soupirs, qu'on les fit monter au sommet de ce Throsne Apostolique. S. Celestin s'en abdiqua de la volonté propre. Pierre Damian, se defit de son Cardinalat. Et le venerable André, Nepueu du Pape Alexandre quatriesme, en refusa le chapeau, tant brigué par les aultres: *& reiecit alto purpuram istam vultu.*

Saint Ambroise empescha long temps sa promotion, au degré d'Archevesque de Milan. S. Bernard par humilité, refusa les Archeveschez de Gennes, & Rauenne, à luy deferées par le Pape lors seant. S. Thomas d'Aquin, celuy de Naples, & autres, que luy offrirent les Papes Urbain, & Clement, tous deux quatriesmes de ce nom: *N E C COACTI SVNT CRESCERE.*

D'ailleurs é̄s charges temporelles: on recommande vn Scipion, & vn Fabius, d'auoir refusé la perpetuation du Consulat annuel de Rome, en leurs races, & familles. *Q. Mutius*, ce braue Iurisconsulte, se tint seulement en l'ordre des Cheualiers, & refusa le Consulat: bien qu'il luy fust offert par l'Empereur Auguste: cōme tesmoigne nostre Póponius en la loy seconde: §. ex his ff. de origine Iuris. Le Iurisconsulte *Labeo*, en fit autant: & selon Pline, en ses Epistres: on blasma de son temps, vn Pallas; & autres, qui appetoient indeument des honneurs: que le Senat auoit refusé par modestie.

Le mesme au liure 3. Epistre 2. parlant de son amy Arrianus Maturius: entre autres eloges d'hōneur, diēt de luy: *Ambitione caret: idcō se in Equestrī gradu tenuit, cum posset ascendere altissimum.* Et Pacatus en son Panegyrique à l'Empereur Theodole: *Cum se tibi Respubl. obtulit (luy disoit il) Tu oblatum Imperium deprecatus es: nec dans speciem tantum, ut cogi videreris: sed obnoxè, & diu & velut impetraturus egisti: quippe aberat causa singendi.*

Aussi

OV DE LA NVDITE' DES PIEDS. 315

Aussi ne faut-il establir vne regle du progrez à la perfection : sur la naturelle inclination de l'homme : à rechercher & poursuivre les principaux hōneurs , & premières dignitez. Ceste violente passion produist des effects trop Tragiques : tant s'en faut qu'on doive en faire estime.

*Hic qui ventosæ scandit fastigia famæ,
Inflatuerque cauo pompa popularis honore:
Qui summum , solidumque bonum putat ambitionis
Crescere successu.*

est - ce pour le profit public, qu'il le desire ? ou pour sa vanité priuée ? Certes selon sainct Bernard , s'il y sentoit autant de charge, que de commodité: il ne s'y porteroit avec telle furie. *Multi non tanta fiducia, & alacritate currenerent ad honores : si & se sentirent onere grauari : metuerent, nec cum tanto labore, & periculo,* quarumlibet affectarent infulas dignitatum.

Souuent aussi eux mesmes tombent au precipice : *Qui altam facit domum suam (dit le Sage) querit ruinam.* Et sainct Augustin addressoit ceste parole à l'ambitieux : *Quò tendis pedem ultra te ? cadere vis , non ascendere , à gradu humilitatis incipe,* & ascendisti. Estant ceste cheute comme la punition de tous vœux desmesurez : *Has toties optata exegit gloria pœnas :* de maniere que ce grand Alexâdre , cui angusta gloria possessio fuit , que deorum omnium domicilio sufficere poterat : sceuut & entendit apres son trespass , par ceux qui le luy rapporterent es champs Elysiens : que sa Macedoine estoit trop vaste , & trop large: pour le peu que contenoit son Empire , escartelé en pieces.

--- *Ecce vix totam Hercules
Compleuit urnam : quam leue est pondus mihi ?
Cui totus æther pondus incubuit graue ?*

Veu qu'au contraire : ceux qui descroissent es pompes & grandeurs du monde , croissent d'autant en la gloire du ciel , qui est eternelle , & par consequent beaucoup plus souhaitable. *Nihil est* (disoit sainct Hierosme) *quod nos ita & homini-*

51

513

LES GYMNOPODES,

bus & Deo gratos faciat, quam si vita merito non magni, sed humilitate infimi simus. Tellement que pour conclure ce point, le canon, *gesta pre-allegé*: qui dict qu'aucun ne peut estre contrainct de C R O I S T R E, se doit entendre, si luy, ou l'Eglise en souffre prejudice: autrement par diuerte consideration: vn homme croissant au monde; peut descroistre à Dieu, ou croissant à Dieu, descroistre au monde: selon qu'il ha esté amplement discouert cy-dessus. Et partant ce canon *gesta deuëment expliqué*, ne peut nuire à nostre propos: encors que l'on ayt pensé de l'autre part, en tirer vn tres-fort argument.

Et d'insister, que s'il est loisible à vn Religieux, *petita venia*, *licet non impetrata, conuolare à laxiore ad strictiorem*: par mesme ou plus forte raison, à vn Superieur: *petito, licet non obtento consensu inferioris, ei imperare arctiorem: vel si in Tusca ergastula mittat.*

En premier lieu; le chapitre *licet, de Regularibus*, duquel on tire ceste obiection, n'est pas sans contredit, veü que le Canon *statuimus*, qui est du Pape Urbain second, 19. quæst. 3. & le canon *Monachum* 20. quæst 4. y resistet de front, mais qu'il passe au sens, auquel il est induict: il confirme nostre dire, & nostre opinion: car cela procede, *ex voluntario proposito Monachi*: au lieu que le commandement du Superieur, emporte vne contraincte, & de n'obeir que par la force d'icelle: *non tam obedientia ibi tenet Palmam: quam obedientia metuit pænam.*

Quand au chapitre second, *de Regularibus*, duquel la glosse collige, *votum non infringi, cum in melius commutatur*: il reçoit mesme solution: *quia procedit ex mera voluntate profitentis*: C'est l'elancement de celuy, qui dispose des degrez en son cœur, pour monter de vertu en vertu: il adiouste charge sur charge: neantmoins y prend plus de plaisir, & y sent moins de difficulté. *Onus oneri additur*, dict saint Bernard, & *minùs onerat*: *& sic oneri grauiissimo legis, accedens quadriga Euangelijs, & auget perfectionem, minuitque difficultatem.*

OV DE LA NVDITE DES PIEDS. 317

Aussi Oldradre Aduocat Consistorial du Pape Iehan 22. & qui florisoit y ha plus de trois cent ans , traictant ceste question , *ex professo* , en son conseil 96. sçauoit si à Papa ipso , vn Religieux , ou vne Religieuse , possunt arctius constringi : apres auoir allegué quelques authoritez pour l'affirmatiue.

Il dict pour la negatiue : *Mouet contrarium : quod ab initio datur ingresso annus probationis : ut experiatur asperitates ordinis, infra quem si sibi non placet, potest exire, extra de regularibus in cap. ad Apostolicam , & eodem tit. cap. 1. lib. 6. Non ergo videtur, quod contra voluntatem suam : ad asperiorum vitam debeat adstringi: VEL SALTEM QVOD CONCEDAT VR SIBI ALIVS ANNVS.*
Et pro hoc facit quod notat Hostiensis , de Regularibus in summa, §. ad quid tenetur. De hoc Archidiaconus 74. distinct. can. gesta. & 11. quæst. 1. c. certè, 72. can. proposuisti. Et hoc videtur textus clare dicere , 30. distinct. can. ante triennium , & 33. distinct. de his & ibi Hug. & extra ne Clerici vel Monachi cap 1. & de condit appos. & ff. de usu & habitat l. per seruum , & C. de sacros. Ecclesijs authent. sed si.

Voila ce que contient là resolution de cet Oldrade, Iuris-consulte tres-insigne en son temps : & laquelle peremptoirement tranche le debat des deux chefs : lvn : que le Religieux profez, *non potest cogi ad arctioreum* : l'autre qu'en tout euement luy faut vn nouuel an de probation : sur lvn & l'autre, il allegue des authoritez formelles : & qu'il ha creu seruir à son propos.

Le passeray pardessus vn nombre insiny d'autres Docteurs & Interpretes : pour venir à Nauarrus , le plus recent de tous : & duquel neantmoins , les Canonistes modernes disent, comme les Hebreux de leur Rabi Eleazar fils d'Hircan : que si tous les autres estoient mis en vne balance : & luy en vne autre : la sienne au contre-poids les emporteroit tous.
 ושבאל בכת אנים יאליער בן היזקנום בכת שנייה מכרייע את כלם
 אמוּהוּ כלהכטיו

Donc Nauarrus , ce grand Censeur des consciences , ce grand Syndic des Casuistes : traitant la question qui s'offre , *confilio 6. de statu Monachorum : Communis (dict il) conclusio habet : quod etiam Religiosis professis , non potest imponi austerior vita : si voverint limitatam seruare Regulam : secundum quod obseruabatur tempore professionis:quam tenet Hostiensis, in summa de voto, §. virrum. & Panormit. in cap. super eo, de Regularibus. Decius cap. ad nostram de appellat. & Felinus cap cum M de constitut. cum cito tis ab eo . & quod limitata causa limitatum producit effectum, l. non omnis ff. de rebus credit: & cap. f. de verb. significat.*

Le mesme Autheur , reiterant encores ceste question , en son conseil sciziesme , de regularibus : la traicté premierement sur la these , de telle sorte : qu'il descend par apres à la nostre particuliere , touchant les Peres Conuentuels de l'ordre de saint François : *Videtur mea sententia responderi posse: non potuisse Papam cogere prædictos Monachos , &c. Tum quia Nemo CO-GITVR CRESCERE: can. gest. 74. distinct. Tum quia nemo cogitur voverere: Deinde quia licet variae sint opiniones,circa illam quæstionem: an Religiosi possint compelli, ad obseruantiam sua regula duriorem, illa scilicet quam inuenierunt tempore suæ professionis: quam meo iudicio tersius & attentiùs tractat Decius quam alij , in cap. ad nostram, num. 9. de appellat. notabili 4. Omnes tamen consentiunt in hoc, quod non possunt cogi ad profitendum nouam regulam , quam anteā non voverunt.*

Voila ce qu'il resoult en la these generale : voicy ce qu'il decide en la speciale , qui se presente du fait des Cordeliers. *Nos pridem respondimus, quod postea typis excudi fecimus : in comment. 4. de Regularibus , super eodem cap. statuimus : à num. 13. usque ad 20. 12. quæst. 2. Nullum Prælatum, nec inferiorem , nec superium , posse cogere ullum Religiosum, ad transeundum ad aliam regulam strictiorem, non laxiorem. Ex quibus colligitur fratres Minorès Conuentuales, quorum regulam Pius quintus extinxit, in Hispania; non potuisse compelli, ad profitendam regulam FRATRVM*

OV DE LA NVDITE' DES PIEDS. 319
MINORVM OBSERVANTIAE, quia regula eorum est longè
durior, & alia, quam regula Conuentualium, quia hi profitentur Re-
gulam Divi Francisci, TEMPERATAM PRIVILEGIIS APO-
STOLICIS: illi vero profitentur eam, nullo tali temperamento
laxatam.

Mais pour ce qu'il n'y a rien qui tant esclaircisse, ou con-
firme les autoritez des Docteurs, sur les questions ambigües
& controuerſées, que les exemples & iugements qui en peu-
uent estre aduenus; d'autant que pour le respect de l'antiqui-
té, on les prend pour regles prescriptes, de ce qui pourroit ef-
cheoir à l'auenir. Il sera en ceste consideration fort à propos,
de ramenteuoir icy l'histoire, du different suruenu pour ce re-
gard, en l'ordre de Clugny. Elle est fidellement rapportée
par Oldricus Vitalis, Moine de saint Euroul en Normadie, au
huiſtisme liure de l'histoire Ecclesiastique de France: soubs
datte de l'an 1094. Duquel temps il pouuoit certainement
parler, d'autant que c'est celuy, auquel il florissoit.

Là donc il expose & raconte : que du temps de nostre
Roy Philippe premier. Robert Abbé de Molesmes, ordre
de Clugny, apres auoir curieusement fucilleté, parcouru, &
examiné la Regle de saint Benoist, dit à ses Confreres. *Nos
fratres carissimi, secundum normam sancti Patris Benedicti, profes-
sionem fecimus: sed ut mihi videtur, non eam ex integro tenemus:
Multæ qua ibi non recipiuntur, obseruamus: & de mandatis eius
plura negligentes intermittimus.* Nous ne traauillons point de nos
mains : comme nous lissons les SS. Peres auoir faict.

Si vous ne me croyez, ô mes Amis, lisez les gestes de saint
Antoine, S. Macaire, S. Pacomie : & deuant tous autres : du
Docteur des gents, l'Apostre saint Paul. Nous auons abon-
damment, & viure, & vestiaire, des decimes, & offrandes de
l'Eglise: *sic nimur sanguine hominum vescimur: & peccatis par-
ticipamus.* Je louë donc & trouue bon, que noustenions tout
à faict la regle de saint Benoist : & nous gardions de nous

Sf iij

320 *LES GYMNOPODES,*

desvooyer d'icelle , ny à droiôte , ny à gauche . Que nous gaignions nostre viure , & vestiaire , au traueil de nos mains . *A femoralibus & staminis, pellicijsque, secundum regulam abstineamus. decimas & oblationes Clericis qui Diaœcisi famulantur, relinquamus. Et sic per vestigia patrum, post Christum currere feruenter insudemus.*

Néanmoins les Religieux du Conuent , ne voalurent acquiescer au dire d'iceluy : ains luy representerent devant les yeux , les exemples & instituts de leurs Predeceſſeurs , dont la vie auoit été honorée de miracles insignes , & preferoient leurs venerables vestiges , à ceste moderne nouueauté . Nous auons (dirent -ils) des long - temps suiuy la trace de la vie , que plusieurs ſaints Peres ont mené en France , avec vne extreme religion : & les miracles desquels aduenus apres leur mort : ont donné ſuffisant tesmoignage , combien leur ſainteté , auoit ſceu plaire à Dieu : Nous auons obſerué leurs traditions ; & l'ame nous abandonnera pluſtoſt , que nous en departions .
De hoc quod redarguimur à te, Pater venerande : quia exorbitamus à rigore Monachilis Regulæ, nec aspero gradimur Patrum Ægyptiorum tramite , qui in Thebaida , & sancta in terra commorabantur, inter Barbaros , antiquo tempore : necessariam rationem subtili considera examinatione.

Pas vn Docteur ne contrainſt les fidelles à souffrir en temps de paix , ce que les SS. Peres ont enduré des Payens , pendant leur perfecution : d'autant mesmes qu'auparauant icelle , ils n'ont ſouffert de volonté , ce que par apres ils ont fait de nécessité . *Hoc nimur Petro Dominus declarauit , dicens : Cum eſſes Iunior, cingebas te, & ambulabas ubi volebas, &c. Consideretz prudemment ſelon les preceptes de la loy diuine: avec quelle diſcretion vous deuez diriger ceux : qui ſponte ſua conuerſi à prauitate mundana , ſub tuo Magistratu emendatiorem vitam volunt arripere. Prouidus Archiater, ægrum fouet temperato medicamine : ne ſi nimis importunæ medicationis vexat infirmum*

O V D E L A N V D I T E DES P I E D S. 321
cruciamine, quem curandum suscepereat, videatur extinguere. Nullus prudens, in ualido infert onus importabile: ne lassus portitor vel oppressus sarcina, pereat in itinere.

L'Abbé Robert, les voyant ainsi contraires à sa volonté, leur repartit. Je vous représente la vie inimitable des Pères Anachorètes d'Egypte: pour vous servir d'exemple, & de modèle de pareille vertu. **S E D I N D E N V L L A V O B I S V I O L E N T A I M P O N I T V R E X A C T I O :** *imo SALVBRIS, proponitur PERSVASIO. Verū ad tenendam per omnia sancti Benedicti Regulam vos inuitō: quam in pluribus praeuaricari, secundum id quod professi estis, vos veraciter agnosco. Vnde superni iudicis animaduersionem pertimesco, ne in nos defauiat, pro reatu transgressionis: in tremendo Iudicio.*

Les Religieux luy repliquerent: le Bien-heureux Pere saint Benoist: comme il est notable à chacun de nous, en uoya en France saint Mor son Disciple, & Pricur de son Monastere: y transmit par luy, le liure de sa Regle, qu'il auoit escript de sa propre main: mesmes luy donna la liure de pain, & mesure de vin, qu'il vouloit estre gardée par ses Moines en France: Ce saint Mor ayant été fauorablement receu par le Roy Theodebert: de là en avant demeura en France, iusques à son trespass, & avec l'aide du Seigneur Flour, Conseiller du Roy, bastit un Monastere au lieu appellé Glaine-fueil le: & le fonda de cent quarante Moines. *Discretus autem Pater Maurus, non mores Egyptiorum, qui nimio solis ardore iugiter astuant, imitatus est, S E D R I T V S G A L L O R V M, qui sape BRVMALI GELV IN OCCIDENTE CONTR EM ISCVNT, pie intuitus est: sicut à spirituali Magistro, salubriter edocitus est. Dicit enim sanctus Benedictus: vestimenta Fratribus SECUNDVM QVALITATEM LOCORVM, VBI HABITANT, VEL AERIS TEMPERIEM DENTVR, QUI IN FRIGIDIS REGIONIEVS amplius, in calidis vero, minus indigent. Hac ergo consideratio penes Abbatem est.*

- 321 -

Le sainct Pere ha vsé de toute parcellle préuoyance , pour le reglement du boire & du manger : affin que toutes choses se facent par mesure , enuers les plus debiles : & qu'il n'en puisse aduenir de murmure. *Abbatem quoque summopere admonet : ut omnium imbecillitatem consideret.* Sainct Paul & S. Antoine , par les persecutions , se iecterent dans les deserts : & faisants de necessité , vertu : *necessitatem in voluntatem transmutauerunt.* De là , grand nombre de Moines espars en diuers lieux. *Sed in una fide , ut dicit Gregorius Papa , nihil officit sanctae Ecclesiae consuetudo diversa.* Magna pars hominum IN GALIDIS REGIONIBVS , caret femoralibus : Tunicisque fruitur , ut mulieres , laxis , & talaribus , Ast omnes Populi Braccis vtuntur IN OCCIDVO. CLIMATE , neceis tam pro frigore , quam pro dedecore nolunt carere. *Quibus pro causis idem mos est in nostro ordine :* Nec illum qui utilis & honestus est , volumus relinquere : sic de omnibus alijs rationabiles causas nobis tradiderunt eruditi Doctores : qui nos in sacro schemate præcesserunt , &c.

Les Moines disants telles choses , & autres , touchant le la- beur des mains : que pour cause de briefueté , ie n'ay voulu traduire , ny transcrire entierement icy : L'Abbé Robert demoura constant & ferme en son propos . Tellement qu'il se departit du Conuent , avec douze qui se resolurent de le sui- ure , & de luy adherer : & luy , comme leur Chef , chercha long- temps vn lieu d'heberge , pour y faire sa retraiete , avec ses douze Confreres , qui decreuerant *Regulam sancti Benedicti , sicvt IUDÆI LEGEM MOysi , AD LITERAM SERVARE.* En fin Odon fils de Henry Duc de Bourgongne , ayant compassion d'eux , leur assigna vn lieu appellé CISTE AVX : dans le Diocese de Chaalon sur la Saosne : où cet ordre fructifia beaucoup , & en peu de temps , produisit grand nombre d'autres Monasteres.

En fin : l'Abbaye de Molesmes , estat abadonnée par Robert pour la cause susdicté ; les Religieux se trasporterent pardeuers le Pape , lors seant , qui estoit Urbain secod : luy firent entendre le mo-

OV DE LA NVDITE DES PIEDS. 323

le motif, pour lequel il s'estoit departy d'eux: & le besoing que le Conuent auoit de luy: le supplierent de vouloir enioindre à l'Abbé Robert de retourner: *Ille verò paterno affectu utrisque consuluit: Abbati enim Apostolica iussit autoritate, ut prius Monasterium repeteret: & ne laboreieur, regulariter erigeret: ac in alio quod postmodum cœperat, quemlibet de suis idoneum substitueret. Deinde firma statuit sanctione: VT IN PRIMIS QVAM QVISQUE VELLET, INSTITUTIONEM VITÆ ARRIPERET, ipsamque omni sua vita irrefragabiliter teneret.*

En ceste forme (dict Oldric) le Pape bien aduisé, promulga son decret tres-vtile: disant en luy-mesme: il faut cuiter qu'un schisme horrible, ne se nourrisse en la maison de Dieu: & ne s'accroisse au detriment des Ames. Aussi ne faut-il d'autre part, suffoquer avec blasme, un bien ja pullulant: & qui est diuinement inspiré pour un commun salut. *Salubriter ergo paterno more prouidemus, & Apostolica autoritate iubemus: ut Molismenses, qui generales Monachorum mores eligunt: INVOLABILITER ILLOS CVSTODIANT: NE AMODO RELICTA SVA SEDE, TRANSIRE AD ALIOS RITVS AVDEANT. Cistercienses verò, qui se se sancti Benedicti regulam, per omnia seruatuos iactant, denuò relapsi ad ea quæ spontaneo respectu nunc deserunt, nunquam redeant.*

Telle fut l'issuë de ceste diuision en l'ordre de Clugny. D'icelle nasquit la famille de Cisteaux: laquelle protesta de garder la regle de saint Benoist au pied de la lettre: l'autre, selon l'obseruance commune. Cela, comme dict est, aduint l'an 1094. Depuis ce temps-là, iusques à present, se sont maintenues ces deux maisons Religieuses, & subsistent encores. Ceux du siecle present iugeront, laquelle des deux ha mieux gardé sa regle.

Tant y ha, que de la narration & decision du different susdit: resulte, en premier lieu: que l'Abbé Robert, voulant introduire sa pretendue Reforme, en l'ordre de Clugny, vsa

Tt

324 *LES GYMNOPODES,*

de ces mots: *N V L L A V O B I S V I O L E N T A I M P O N I T V R E X A C T I O :*
I M O S A L V B R I S P R O P O N I T V R P E R S V A S I O . Le second pointe: que les Religieux de Molésmes furent receus à proposer, tant à leur Abbé, qu'au sainct Siege, leur ancienne & commune obseruance. Le troisième: que le Pape ne voulut vser de contrainte touchant la reforme, *sed firma statuit sanctione :*
V T I N P R I M I S Q V A M Q V I S Q V E V E L L E T , I N S T I T U T I O N E M V I T A E A R R I P E R E T . Le quatrième & dernier: qu'il dessendit à ceux qui auoient subi la Reforme, de plus s'en departir, ny de plus retourner au Convent, dont ils estoient sortis.

Voila donc nostre question pré-iugée, par vn decret bien solennel du Pape, & du sainct Siege Apostolique. Faut il d'autres discours? En vn mot, Dieu ne veut point de soldat, sinon volontaire. Cause qu'il dit au Patriarche Abraham: *Uade tibi, id est, ad cor tuum : & que l'Escripture porte que son fils ultronément s'offrit en sacrifice.* Aussi pour mesme marque: l'Arche d'alliance fut mise en la maison d'Aminadab, *id est Patris spontanei:* Et au Pseaume 109. où la version commune, lit: *Tecum principium in die virtutis tuae,* l'Hebreu porte *gnomeka nedauoth נְדָעֹתְךָ populi tui sunt voluntates tuae, vel populus spontaneus offeret tibi oblationes in die virtutis tuae, &c.*

Comme de faict, les premices estoient presentées *in Calatho vel Carthallo*, pour demontrer l'egalité d'un mesme consentement. Et selon le Leuitique, les victimes debuoient estre entieres, *nisi voluntarie offerentur, quo casu, & mutilae dari poterant.* Hugo lib. 3. de claustro animæ: bref selon le Psalmiste: *Deus statuit timenti se viam quam eligit : & qu'en fin, au dire de S. Paul, non ex necessitate vel tristitia offerendum, quia hilarem datorem diligit Deus.*

Aussi la loy en langue Hebraïque, est appellée *Thorah תּוֹרָה*, qui signifie doctrine, enseignement, ou persuasion: & non vne contrainte, telle qu'en Latin, **L E X A L I G A N D O.** Et en consequence de ce, Abdalach & Mercurie Trismegiste, ap-

OV DE LA "NUDITE" DES PIEDS. 325

pelloient l'homme, l'Espoux ou Hymenée du Monde : à cause qu'il luy sc̄ait fiancer son amour de pure volonté, & qu'en oultre soubs la grace diuine, il est Forgeron & Maistre de sa Fortune : *Imò ut possit filius Dei fieri.*

Et les Chaldeans adioustant, qu'au lieu, que tous les autres Animaux, ont leurs formes determinées : l'homme seul ne l'a point : à cause, qu'il est remis en son franc & liberal arbitre : & par lequel, sans doubte, il opere des actions beaucoup plus excellentes, que par force ny contraincte. De mesmes, que les perles & pierres precieuses, *mellis decoctu nitescunt* : & que la myrrhe auparauant que d'estre blessée par le fer : *sudat sponte fracten, vel guttam dictam, cui nulla in odore præfertur.*

Quand à ce qui ha esté obiecté de sainct Hierosme: qu'en matiere de Religieux, *perfectum esse nolle, delinquere est*: premierement, en ce mot **N O L L E**, il demonstre vn acte de volonté, ou de refus contraire: non de force, ou contraincte. Et puis luy-mesme s'explique, plus clairement en vne autre Epistre : quand il diet : *vitinam, quod renuntiamus sæculo, VOLVNTATIS, SIT NON NECESSITATIS, & paupertas habeat EXPETITA gloriam, NON ILLATA CRVCIATVM.*

Allez donc, & contre tant d'authoritez, & d'exemples, contre tant de decrets des Papes, & sentences des saincts Peres, allez forcer les Conuentuels, à vne nudité de Pieds, de laquelle ils n'ont fait probation : & encores moins profession, ny de bouche, ny de pensée : *cum alioquin homini in sacris operanti, nihil tam obfit, quam intentionis defectus.*

Aussi les Payens mesmes, imbus de ceste notion, auoient pour coustume, quand leur Sacrificateur se disposoit à faire ses prières, & immolet la victime, de luy entonner dans l'oreille, le sond'un cornet d'iuoyre: selon que nous apprenons de ce vers de Virgile :

*Hic laticis qualem pateris libamus & auro
Inflauit quum pinguis E B V R Tyrrhenus ad aras :*

T t ij

326

LES GYMNOPODES,

afin qu'il eust intention & attention exacte à l'œuvre qu'il faisoit : Et les Grecs en outre, versoient de l'eauë dans l'oreille de l'hostie, afin qu'elle prestast consentement à la mactation, suiuant cequ'escript le Scholiaste d'Apollonius, sur le premier des Argonautes, *εἰσθαντος θύμων μυθαλλησις οὐκ επειδή τι τοινός τις εργον.*

Consideré dailleurs, que leur ceremonie estoit de rechercher & appliquer au sacrifice, vne hostie si volontaire : que si lors qu'on la menoit, on luy voyoit faire la moindre resistance, elle estoit laissée là : comme l'atteste Seruius, sur le 6. de l'Æneide : & Macrobe au 3. des Saturnales. Mais si elle se laissoit mener doucement, & se tenoit à l'Autel de pied quoy : c'estoit bon signe, par ce traict de Virgile :

Et ductus cornu STABIT sacer hircus ad aram.

Les Romains sur ce mesme sentiment, auoient vne autre Ceremonie aux Sacrifices de la Deesse Vesta : sçauoir, qu'ils ne souloient y vser sinon d'eauë viue, & ayant son liet & son cours naturel, non d'eauë qui fust venuë par artifice, & industrie humaine : dautant que c'estoit vne espece de contraincte: au lieu qu'ils ne demandoient, que ce qui estoit de libre, de naïf, & se ressentant de son commun principe :

*Vt Lyris nutritus aquis, qui fonte quieto,
Diffimulat cursum: & nullo mutabilis imbre.
Perstringit tacitas gemmanti gurgite ripas.*

Plus iustement donc en la vraye & orthodoxe religion, *Deus odit coacta seruitia, can. iam vero 23. quæst. 6.* puisque le cœur humain, est le principal ioyau, qu'il demande pour soy. Et que ce qu'on apprend de l'Escripture: qu'iceluy souverain Createur ha fait la lumiere, & l'auroit ordonnée: qu'il ha fait les tenebres, mais ne les ha ordonnées: est qu'il affectionne la libre deuotion de l'homme, figurée par la lumiere: non la contrainte & seruitude signifiée par les tenebres, esquelles plus l'esprit seruil s'enveloppe, & plus il se desvoye de tout droit sentiment:

OV DE LA NUDITE DES PIEDS. 327

Libera ne tenerum penetret meditatio cælum.

Que si es Orgies ou mysteres Dionysiaques, le vin estoit versé, non dvn broch, ou dvne bouteille, ains par expres dvn vase de miel, pour demontrer la douceur de la liberte: pourquoi à plus forte raison, les effects d'icelle, ne paroient-ils en l'heredité de la Sapience diuine, doulce *super mel & fauum?* Ou pourquoi les Peres Conuentuels, desquels on ha tenu les vœux pour vallables, entant qu'ils les ont faictz vttronément: receuront-ils vn nouveau joug, contre leur intention, contre leur profession? *aut quomodo nutabit in labijs? quod nunquam in cordefuit?*

Tout ce qu'en apparence, de l'autre part, on leur ha objecté de plus fort: est: qu'il y ha difference entre vne volonté absolue, & vne conditionnée. Qu'à l'esgard de la premiere: véritablement on ne violentera personne d'entrer en religion: mais s'il y est vne fois entré, on le contraindra de s'y tenir: & entant qu'il ha faitz vœu d'obedience estroicte, se sentira tenu d'accomplir, tout ce qui luy sera enioint par son Superieur. Que pour ceste mesme raison, les Iuifs & Sarrazins, ores qu'ils ne puissent estre forcez à embrasser la Religion Chrestienne: neantmoins depuis qu'ils en ont pris le charactere: peuuent estre empeschez de ne s'en departir: sinon seront punis comme Transfuroids, *qui de castris lucis, comme parle Tertullian, in castra tenebrarum nefaria transgressione nomen deferant. Planè si quos, militia præuentos, FIDES POSTERIOR inuenit: alia conditio est, &c.*

Mais ceste pretendue obiection la plus forte de prime-abord, est-elle point pour devenir la plus foible *in receffu?* Car à cela vne response, qui tranche: sçauoir, qu'és choses où est requise vne pleine liberté; *nunquam coacta voluntas, dicitur voluntas, cap. veniens ad Apostolicam, & cap. cum locum è de sponsalibus.* Donc la nudité pedale, ne peut estre en-

T t iij

328.

LES GYMNOPODES,

ioincte, non mesmes à vn Profez: puisque c'est vn nouueau
joug, qu'il n'ha professé ny entendu promettre, soit d'e-
sprit, ou de bouche: *nec quis credendus est ore dixisse, quod*
mente non agitauit, can. hæc est fides, & ibi glossa, 24. quæst. 1.
& si l'esprit n'y ha pensé: la langue n'est censée y auoir onc
touché, quia ream linguam non facit nisi rea mens, can. homines
22. quæst. 2.

En somme, leur vœu ha esté limité: & c'est la difference,
qu'il y ha entre iceluy: & la profession Chrestienne des
Juifs & Sarrazins, qui est indefinie à l'obseruance de tous les
preceptes de l'Eglise, & foy Euangelique. Par ce seul mot est
destruite toute l'obiection.

Aereaque incoclo cassis formata metallo,
Tinnitum perculsa refert, aciemque retundit.

Passant oultre: croiroit on que des Religieux, soubs ombre
de leur vœu d'obedience, fussent des Esponges marines? qui
se deussent laisser emporter aux flots, comme choses insensi-
bles, & inanimées? Retiennent-ils point leur liberal arbitre?
pour discerner, si ce qu'on leur enjoint, est de la substance
de leur regle, & essence de leur vœu? ou s'il en est dehors?

----- *qua mergitur Himera ponto:*

Non minus occasus petit incita, quam petit ortus.

Veritablement, si c'estoit vne inionction de quelque exer-
cice temporaire, & qui fust pour esprouuer le cœur du Reli-
gieux, comme de luy cōmander de ieusner toute vne sepmai-
ne au pain de douleur, & eauë de tribulation: ou prescher
trois iours durant, ou d'aller en quelque lieu, par vne grosse
pluye: ou quelque œuvre semblable. Sans doubte le Reli-
gieux seroit tenu d'obeyr, par honneur & respect, & oultre
comme obligé: *& propter iram, & propter conscientiam.* Car
ce n'est qu'une simple submission, & pour vn temps: & qui
n'altere ny ne change en rien l'essence de son vœu.

Sic docilis fræni, & melior parere Pelorus,

OV DE LA NVDITE' DES PIEDS. 329

Non unquam effusum sinuabat deuius axem:

Sed laeo interior stringebat tramite metam.

Autre chose seroit à l'opposite, d'vnne inionction qui obligeroit à perpetuité, & pardessus le vœu : car estant limité, il limite aussi l'obedience : à ce qui est dans l'enclos de la regle : & tant s'en faut que ce desir paternel, soit vn subiect de perfection , qu'au contraire , c'est vn reuers de defection. Attendu , comme dict Blesensis , en son Epistre 54. que l'Escripture nous tesmoigne par trop , que les seruices contraincts , ne sont agreables à Dieu. *Monachum* (dit-il, apres autres) facit *vel propria professio, vel paterna deuotio.* *Deuotio igitur, non coactio:* quelque commandement qu'ait le pere sur son fils : puisque par le benefice de lvn & l'autre droit (dit-il) *matrimonia libera sunt : si matrimonium carnale gaudet libertate indulta. Spirituale matrimonium, priuilegiatum est pleniore fauore libertatis : nam ubi spirius, ibi libertas : hæc ille.*

Aussi Aulugelle au second de ses Nueets Attiques, chapitre 7. traictant la question agitée par les Philosophes , Grecs, & Latins: *an patri per omnia parendum sit:* Apres auoir proposé les trois opinions : la premiere : *omnibus que pater imperat : parendum :* La seconde , *in quibusdam obsequendum, in quibusdam non :* La troisieme : *nihil necessum esse patri obsequi & parere.* Il reie^cte la premiere , comme trop indefinie : & la troisieme , comme abfurde , & pleine d'infamie : mais se tient à celle du milieu, avec cette modification : *modò ea que obsequi non oportet, leuier & verecundè declinentur : & magis relinquuntur, quam resquuntur.*

La mesme correlatiō est entre les Peres spirituels & tēporels: *quia sola voluntas*, comme disoit Quintilian, *imperari non potest.* Tu transporteras nos corps, là où tu vonldras : respondoit le Gymnosopheste, au grand Roy Alexandre : mais quand à nos ames: tu n'auras iamais pouuoir dessus. Et ainsi lors que Platon arriua en la Cour du Roy Dionysius: & que l'on y

330

LES GYMNOPODES,

veid vne subite reforme : elle vint d'vne pleine volonté : aussi dit-on alors, que la simple langue d'un Philosophe, auoit plus faict , que l'effort de mille & mille armées : *quam vis, & asperitas, propria scilicet negotia praliorum.* Mais quoy? icy forcer & contraindre à vne perpetuelle nudité de pieds, non promise, non professée , ny de cœur, ny de langue ?

An tenerum pietatis opus sudatur in armis?

Athenée escript, qu'anciennement c'estoit vne coustume en la Grece: quand on vouloit faire quelque magnifique , & celebre festin: de mettre vn escripteau , au dessus de la Table, contenant par ordre,& par le menu,toutes les sortes de mets, & viandes , qui seroient apportées sur icelle : afin que les Conuez sceussent de prime- abord , ce qu'ils auoient à manger : & choisissent ce qui seroit plus à leur goust , plus à leur appetit: *poscerentque vario diuersa Palato.*

Le mesme se pratique , à l'esgard de ceux , qui en habit de religion , & avec la robe nuptiale , se presentent au festin de l'Aigneau : *ut sequantur eum , quoconque ierit.* On leur móstre la Tablette de leurs trois vœux, d'obedience, chasteré, & pauureté : on leur en fait entendre les branches , & circonstances. Voila leur vœu , voila leur profession : voila leur promesse & obligation determinée. Si on leur enjoint, quelque chose au dehors, comme vne nudité pedale , ou semblable austérité , non vouée , non promise : sont-ils point hors les termes de ceste obedienece ? Autrement y auroit-il point de la surprise? & vne embusche , ou vn piege à la perte des Ames ?

Hostili de parte latens? ut fossa ruentes

Exciperet cuneos , atque agmina mersa voraret?

Donc, pour ne se commettre à tant de hazards: le plus seur est, de prendre pour guide de nostre vie, la Cynosure ou Tramontane de nos Ancestres : *qui feliciter sequuti sunt suos:* & qui viuans en simplicité , selon Dieu, n'ont esté moins curieux de leur

OV DE LA NUDITE DES PIEDS. 331

leur salut , que les Modernes : & toutesfois n'ont veu, ny pratiqué ces nouveautez, par l'introduction desquelles, on semble les vouloir arguer de negligēce , ou transgression: & reuquer en doute , ce qui est du salut de leurs ames. Mais nous au contraire venerators leurs cendres : & portants honneur à leur memoire : *Laudemus viros glorioſos* (comme admonestoit l'Ecclesiastique ,) & parentes nostros in generatione sua : *Omnes illi gloriam , in diebus suis adepti sunt. Sapientiam ipsorum narrent populi , & laudem eorum sonet Ecclesia.*

Autrement , seroit - ce avec trop d'irreuerence , bondir sur leurs Vrnes sacrées , que de dire qu'ils ayent erré : & que ce n'est à dire , qu'à leur exemple , il faille errer tousiours : veu qu'à l'opposite , l'antiquité ha pour soy la presomption d'une plus grande intégrité : tant pour auoir approché plus pres de la source de vie : *quia meliores fætus orbis nouus edidit* , selon Seneque apres Philon , en sa Cosmourgie: que pour auoir moins eu de corruption : & laquelle s'estant accreuë à la longue , auroit faiet aller toutes choses en empirant.

*Jamque adeò effæta est ætas , effætaque Tellus ,
Vix animalia parua creat : quæ cuncta creauit
Sæcla : deditque ferarum ingentia corpora partu.*

Tellement que sur ceste plus pregnante conjecture de l'abondance de vertu , de ceux qui ont cultiué l'Eglise , en sa premiere pureté: & sur le respect qui leur en est legitimement deub: *Apostolos Domini (disoit Tertullian) habemus Authores: qui nec quidquam ipsi ex suo arbitrio , quod inducerent , elegerunt: sel acceptam à Christo disciplinam fideliter nobis adsignauerunt.*

Le mesme de tant d'insignes Predicateurs & renommez Docteurs , qui ont precedé ceux de present , en l'ordre de S. François : & qui vray semblablement enseignants la doctrine de verité aux autres , & leur descouurants à plain la lumiere d'icelle , n'eussent pas eux mesmes porté des tenebres aux yeux , pour ne veoir ou ignorer leur regle. La chose va bien

Vu

332

LES GYMNOPODES,

disoit Aristote au second *de cælo*: de ce que nous auons vne naturelle inclination , à honorer la memoire de nos anciens Maistres : & de reputer leurs sentences , pour vrayes & valables.

Ou du moins , si l'on veut astraindre les Conuentuels de present , à vne nudité de Pieds , à laquelle on n'auroit onc obligé leurs Deuanciers en l'ordre : & leur faire supporter vn ioug , à eux cy-deuant incogneu : voires au preiudice des Bulles des SS. Peres , quiles ont mis , de long temps , en paisible possession de la chausſure : Quelle demande plus ciuile peuvent ils faire? ne qui plus iustement leur doive estre accordée : que d'auoir vn nouuel an de probation , pour ceste nudité ? & qu'ils ayent moyen d'esclyer , non par maniere d'acquit , ains à bon escient : si outre leurs autres grandes austitez , ils pourront encors supporter celle-cy , qui leur semble la plus dure de toutes ? *An non cum fortuna nimis contumaciter agit* , disoit Symmaque , qui accepto vulnere , statim miser esse dissimulat ?

Tant y ha , que sans ramenteuoir , ce que sainct Denys l'Areopagite , escript de l'efficace & vertu de ceste Dokimasie : & ce que conformement à luy , Philon le Iuif , & Iosephe en ont discouru , s'estants rencoîtrez à parler de l'an de probation des Esseens : l'experience commune fait reconnoistre , qu'il n'y ha rien de si nécessaire en la Religion : affin que chose si importante , ne se face à la legere : ains depuis qu'elle aura esté faicta avec poids & mesure , elle soit inuiolablement entretenue , & sans s'emanciper à vne honteuse Apostasie .

--- *terram multò ante memento*

Excoquere: & magnos scrobibus concidere montes:

Ante supinatas Aquiloni ostendere glebas:

Quām lātum infodias vitis genus.

Et ne le doit faire ceste esprœuuue seulement à vne première entrée : ains à toute autre occasion , qui requerra vn second

OV DE LA NUDITE DES PIEDS. 333

essay, outre le pré allegué: quand pardessus iceluy, on voudra introduire quelque nouuelleté. De mesmes que le braue & sage Capitaine, quoy qu'experimenté en toutes sortes de sieges, & batailles: neantmoins à chasque bout de champ qu'il fait quelque nouvelle entreprise, aussi vient-il à vne nouvelle recherche de ses gents, & reueuë de leurs armes: voires iusqu'aux forces des ennemis, qu'il luy conuient debeller, & combattre. Fabius le disoit ainsi à Paulus dans le Poëte:

*Tu campum noscas ante, exploreisque trahendo,
Quantum hostis ritus valeat, quæ copia rerum,
Quæ natura locis: quod sit rimabere solers
Armorum genus.*

Ou plusost ce n'est tant vne seconde & nouuelle probation qu'vne premiere: puis que iamais elle n'auroit esté faicte en ceste deschaussure, & nudité des pieds. Tout ainsi que Geoffroy Abbé de Vendosme, au neuiesme chapitre de ses opuscules: *vbi (dict il) sacramentum propter aliud & aliud datur: non iteratur, sed tribuitur virtutis augmentum.* Et au mesme sens le tiennent tous les Docteurs, sur le chapitre final, de *sacramentis non iterandis, cap. maiores è de baptismo, & cap. 1. de consecrat Eccles.*

Que si par le chapitre vniue, de Clerico per saltum promoto, non dicitur iteratum, quod ignoratur an factum sit: à plus forte raison, quod certò scitur, non factum fuisse: *cap. 1. de presbytero non baptisato.*

Aussi dans les liures des Conciles, nous auons le decret du Pape Marcel, qui siegeoit l'an 304. pour l'effect de ceste probation: AVTREMENT CONGE' DE SE RETIRER; eu esgard à la raison qu'il allegue: *QVIA SATIS INVITLE EST, V T COACTA SERVITIA DOMINO PRÆSTENTVR.* Semblable decret du Pape Innocent premier, qui renoit l'Apostolat l'an 408. voires touchant les années de l'espreeue, & examen des Clercs, qui vouloient estre promeus aux saintes Ordres. Pareille constitu-

V u ij

334

LES GYMNOPODES,

tion du Pape Nicolas premier , en son epistre addressée à Michel Empereur de Constantinople : pour les ans de probation de ceux qui de l'estat Laique , vouloient venir à la Clericature : pour n'accumuler icy , autres canons & decrets formels à ce propos.

N'estant à omettre , pour toucher en passant vn mot des profanes : ce que Ciceron rapporte au premier de *Oratore* , d'un Apollonius Maistre de Rhetorique , en la ville d'Alabâde : lequel bien qu'il enseignast publiquement à gages : *tamen non patiebatur eos , quos iudicabat non posse Oratores euadere : operam apud se perdere : dimittebatque : & ad quamque , quemque artem putabat esse aptum : ad eam impellere solebat.*

Est-ce point donc en vain , què l'on obiechte aux Conuentuels , vne perseuerance ? & qu'on leur diët que le Rubicon est passé ? car ils ne l'ont paslé nuds pieds . Au reste selon le Poëte .

*Esse viros fama est in hyperborea Pallene ,
Queis soleant leuibus velari corpora plumis :
Cum Tritoniacam nouies subiere paludem .*

Si donc apres auoir passé & repassé neuf fois , ce palu : ces æles commencent à leur venir . Est-il à desesperer qu'apres neuf mois passez & plus : c'est à dire apres vn an de iuste probation , les æles de ceste tant obiectée perfection , puissent eleuer les Conuentuels au comble de leurs desirs ? ou si les entraues de la foiblesse humaine , se trouuent y resister : *quærant terras alio sole calentes ?*

Veritablement ce leur est chose bien rude , qu'apres auoir consommé leur ieunesse , voires la meilleure partie de leur aage , en l'obseruance de la regle de leur sainct Patriarche , avec vn ferme propos d'y perseuerer , iusqu'à la fin : voires d'en porter les marques , iusqu'apres leur tōbeau : apres auoir tant de temps abandonné leur maison paternelle , oublié leur lignage , quitté leur patrimoine : & abdiqué le monde : ils en-

OV DE LA NVDITE DES PIEDS. 335

tendent ceste voix abrupte : ou deschaussez-vous , ou sortez vieux Colons : & se voyent reduictz à ceste extremité , qu'ils soient contrainctz.

Diversa exilia , & desertas querere sedes.

Iamais ils ne se fussent attendus à cela , comme leur vœu ha tousiours esté de couronner leur œuvre , par vne heureuse fin. Mais à qui en est la coulpe ? de les auoir par vne bourrasque inopinée , interrompus au millieu de leur eourse?

Cur Notus abreptos in saxa latentia torquet?

Pourquoy sont- ils arguez de rechercher des longueurs , delais , & subterfuges ? s'ils ont voulu à tout le moins prendre conseil sur chose de telle consequence ? Ce precepte de saint Paul aux Colossiens , est il incognu ? *quodcumque facitis , ex animo operamini ?*

Pythagore entre ses Aénigmes , souloit dire : que depuis que l'homme estoit sorty de sa maison : il n'y deuoit r'entrer pour faire entendre mystriquement : qu'auparauant que d'entreprendre vn affaire : il le faut peser & meurement deliberer : affin de n'auoir subie & par apres d'en resilir , ny de s'en repenrir. Et à ceste cause selon Ciceron au second *de finibus* , en cas d'affaires d'importance , *in quibusdam formulis scriptum erat : EA RES AGATVR.* Et au recit du mesme Autheur , en sa seconde Philippique : *In Comitiis , si dixisset Augur : ALIO DIE : Comitia proferebantur.*

Ainsi l'Africain Scipion souloit dire : *non amo nimium diligentes :* & l'Empereur Adrian : sur certaine entreprise *fraculo vehiculo , consultò tardatus est.* Car souuentesfois les affaires résoluës pesamment , viennent à meilleure fin : & *quò tardius putantur vites.* (disoit Pline) *ed fructum reddunt ubertorem.*

Bref si selon le mesme Autheur , en son histoire naturelle : c'estoit vne ancienne ceremonie : quand quelqu'un marchoit par un lieu perilleux , de deschaufer le soulier de son pied.

Vu iij

336

LES GYMNOPODES,

droict, & cracher dedans: *quasi mali ominis auertendi causa*: quelle raison d'empescher, que l'on n'vse de pareille pré-caution? s'agissant du hazard & danger, non des pieds seulement, ains du corps entier, voires de l'ame mesme? Et avec quel pretepte, veut-on dire? que le refus de cette nudité, n'est qu'une pure fuite? veu qu'à l'opposite, selon Vegece: *non de pugna sed de fuga cogitare dicuntur*, QVI NVDI EXPONVNTVR ad vulnera?

Et tant s'en faut: que ce soit refuser la charge: qu'au contraire, c'est la vouloir accepter consultement, pour y pouuoir durer. *Recusatio ponderis fecit* (dict le mesme Vegece) ut NVDI ad pugnam proflurent: *qui antea non nisi armati*. Ainsi dirons-nous point: qu'il y ha bien de la difference, entre s'ennuyer de sa vie: par forme de desespoir? & d'estre en bon propos de longuement durer en l'estat Monastique, pour y gaigner plus & plus de merite?

*Sic excitato perspicax acumine,
Liberque flatu laxiore spiritus,
Rerum Parentem rectius precabitur.*

Mais! ô rigueur inouïe! semble que de toutes parts on leur en ait voulu soubstraire le moyen, parce qu'incontinent apres l'inionction precise, de la deschaussure: tandis que la plus part des Peres Conuentuels, estoient empeschez en Sorbonne: subitement on fit enleuer tous les Troncs des Aulmosnes de l'Eglise, *deposita illa pauperum, & penuaria fidelium*.

Veritablement on veut reconnoistre, que par la regle primitive de saint François, il y ha statut formel: **NE CIPPI VEL TRVNCI SINT IN ECCLESIA.** Mais du depuis, par le refroidissement ou defaut de la charité pristine: & abundance ou surcroist de toutes necessitez, en celle pauvre maison: les SS. Peres, tres-consultement ont octroyé, que les Conuentuels peussent auoir de ces Gazophylaces: croyants à bon droict que personne n'en pourroit estre offendé, qu'il n'eust au pré-

OV DE LA NVDITE DES PIEDS. 337

allable despouillé tous sens d'humanité! Car fort bien disoit Phocion, quelque Payen qu'il fust: qu'il ne failloit du temple oster l'Autel, ny de la vie humaine, ce qui s'appelle Misericorde : *ἢ τὸν ἱερὸν βωμὸν, οὐτὸν τὴν αἰθρωτίν φύσεως αἴφα-ρεπτὸν τὸν ἔλεον.*

Ausli apprenons nous des Epistres de saint Paul , de S. Iustin le Martyr , sur la fin de son Apologie seconde, de Tertullia au liure du mesme titre, & autres: que des la naissance de l'Eglise , & parmy l'austerité Apostolique : lors que toute richesse estoit en commun , & pleine pauureté en particulier: Si est-ce qu'il y auoit des Troncs destinez à receuoir les aumônes des fidelles. Et c'est ce qui faisoit dire de si bonne grace au pré-allegué Tertullian : *Porrigat Iupiter manum , & accipiat : cum interim plus nostra misericordia insumit viciatim, quam vestra Religio templatim.*

Et la practique s'en seroit du depuis continuée en l'Eglise Romaine: puis que dans Eusebe, nous lisons vne Epistre de S. Denys Evesque de Corinthe , au Pape Soter : par laquelle il luy mande, que c'estoit la coustume d'icelle Eglise de Rome, d'enuoyer aulmosnes, recueillies de toutes parts pour suruenir aux pauures. Et à l'æmulation d'icelle: les Heretiques Montanistes faisoient aussi des collectes, & leuées de deniers : pour sustenter ceux de leur secte , qui se trouueroient desnuez de moyens. liure cinquiesme , chapitre dixhuictiesme.

Quand à ce qui auroit esté obiecté de l'autre part : de l'exemple du Prophete Esdras : la verité de l'histoire porte , qu'il n'osta pas , ny n'arracha le Tronc : ains seulement fit enleuer le Magazin des choses illicites , que l'on y auoit mis. Et pour confirmer de plus en plus , que le Tronc d'une Eglise , est un Thresor sacré: lequel Dieu prend en sa garde speciale . & venge scuerement l'attentat commis sur iceluy. C'est qu'au second des Maccabées , nous auons l'exemple insigne de l'extraordinaire punition d'Heliodore , *quod manum iniecisset in Gazo-*

338

LES GYMNOPODES,

*phylacium, ubi erant (disoit le grand Prebstre Onias,) victualia
viduarum, & pupillorum, & deposita pietatis.* Si Dieu n'eust eu
pour agreable les Troncs du Sanctuaire, eust-il si exorbitam-
ment puny ce sacrilege?

D'insister, que ça esté seulement pour oster toute occa-
sion de propriété, ou peculiarité. Comment? est il croyable,
qu'il y ait si peu de foy, & de conscience, és Conuentuels de
l'ordre Seraphique? que le moindre d'entre eux voulust seu-
lement songer à se mesprendre en l'administration du Thre-
for d'vne Eglise? veu que disertement l'escripture sainte
nous atteste, & assure: que les Prebstres, qui manioient le
Magazin, ou Tronc du Temple de Salomon, n'en estoient
comptables à personne? *Non siebat ratio ijs hominibus, qui acci-
piebant pecuniam, ut distribuerent eam Artificibus: SED IN FIDE
TRACTABANT EAM: Regum 4. cap. 12. & en outre au 22. chapi-
tre du mesme liure. Non supputetur ijs argentum quod accipiunt,
SED IN POTESTATE HABEANT EX FIDE.*

D'ailleurs, si en vne famine de la ville d'Edesse, & pays d'a-
alentour: le venerable Moine Ephrem, estant sorty de sa cel-
lule, pour secourir les pauures: incontinent tous les Greniers
& celliers des Riches, luy furent ouuerts: qui auparauant
auoient esté tenus clos, faute de trouer homme fidelle, com-
me luy: & ainsi distribuab led, pain, farine, & disposa de
tout librement, & selon sa discretion, sans estre tenu d'en
rendre compte à personne? Seroit-ce point faire iniure aux
Peres Conuentuels, que de presumer en eux moins de pru-
d'hommie? ou moindre probité? En fin quand on venoit of-
frir quelque chose au miraculeux Spiridion: s'il ne vouloit
rien receuoir, ny toucher de sa main: *ipse repositoriam cel-
lam ostendebat:* estoit-ce pas approuver les Troncs, & leur
vlage?

Tant y ha, qu'il faut que les Peres Conuentuels vivent:
qu'ils ayent leur past & vestiaire. Car les cheueux qui leur
restent,

OV DE LA NVDITE DES PIEDS. 339

restent, & aux autres Religieux , au bout de leur rasure : tels moignent qu'ils ont encores besoing de quelques biens temporels, jaçoit qu'ils y ayent renoncé : c'est le texte expre du canon, *Duo, 12. quæst. i.*

La question donc qui se presente, est double: l'vn e s'il convient à leur regle, qu'ils ayent leur viure & vestiaire assuré par ces Troncs : l'autre s'il est plus feant , qu'on leur porte leurs Aulmosnes directement en l'Eglise , où à l'escart, peut estre par quelque huis de derriere : *an janua, vel pseudothyro. Sit tuba canetur inturba*, contre la prohibition de l'Evangile, ou si à couvert , on fera ce que saint Paul appelle, *ἀγάπην αἰνόντας, sine hypocrisi charitatem.*

Sur le premier poinct , on remarque, & serieusement, que deux grands Patriarches d'Ordres, bien qu'ils ayent tous deux visé au but de la perfection Euangélique: neantmoins ont suuy chacun d'eux , vn chemin bien contraire. Ce sont saint Benoist , & saint François d'Assise. Car le premier ha voulu, que ses Religieux , fussent garnis de toutes choses , & prouisions necessaires , à la vie humaine : affin qu'ils n'eussent, ny pretexte , ny besoin de conuerter avec le monde : & qu'ainsi fournis de tout, ils eussent meilleure commodité, de vacquer à la Philosophie Chrestienne. Au contraire : S. François ha voulu , que les siens fussent du tout desgarnis , affin qu'ils se resignassent & confiassent entierement , en la prouidence de Dieu.

Que direz-vous de ces deux saints personnages ? tous deux illuminez du S. Esprit? tous deux releuez pardessus le commun des hommes? & neantmoins tous deux si diuers en vn mesme dessein ? & si contrepointez en la forme de paruenir à leurs intentions ?

Non liquet, ac bifidæ caligant nubila lucis.

Certainement l'histoire du temps nous enseigne: que quād cet ordre de S. François, parut en sa source premiere : & iccta

340 *L E S G Y M N O P O D E S,*

les esclats de son lustre naissant: il y eut vn Messire Guillaume de S. Amour, Docteur en Theologie, & autres de sa se^ete: qui s'ingererent d'escrire, & de crier cōtre ceste mendicité, la voulants comparer à celle des Ebioneans, reprouée par l'Eglise. Et sur ce qu'outre ce que dessus, ils s'emanciperent à semer des discours, par lesquels l'autorité du S. siege, estoit interessée: cela fut cause que leurs opinions furent condamnées, & leurs liures censuréz.

Neantmoins, sur ce que par interualle de temps, l'expérien-
ce fit cognoistre, que le grād Cōuent de Paris, pour l'affluēce
iournaliere de toutes sortes d'Escholiers, & necessitez qui
croissoient parmy eux: ne pouuoit bonnement subsister, sans
l'aide de ces biens temporels: cela fut cause, que l'on procura
& obtint, qu'il fust fondé & renté de reuenu notable: de ma-
niere, qu'alors on les appelloit LES GRANDS FRERES, à la dif-
ference des FRERES MINEVRIS, reduictz à la Bezace. Et ce re-
ueu leur seroit demouré iusqu'au tēps du Roy Louys douze:
que le Cardinal d'Amboise, son grand fauory, ayant entre-
pris comme il disoit, de reformer cet Archi-monastere: leur
esta de tout poinct, ce reuenu temporel: & les reduisit com-
me les autres, *ad peram & baculum.*

Si est-ce que ceux de present rapportent, que lors que leur
Conuent estoit doté de ce bié temporel: la discipline y estoit
mieux obseruée: les estudes y florisoient dauantage: les pau-
ures Escholiers y estoient plus soulagez, & les malades mieux
assistez, qu'ils auoient moindre conuersation avec le popu-
laire, duquel ils se pouuoient plus aisement passer, n'estoient
veus si souuent en Cour, à caresser les grands, pour obtenir
d'eux quelque gracieuseté. Bref suiuant l'intention pré-alle-
guée de S. Benoist, ne manquants de temporel, auoient prin-
cipalement soing du Spirituel: & ainsi se tenant fermes en
l'exercice de leur profession: approchoient le plus pres, qu'ils
pouuoient, du but de la perfection.

OV DE LA NVDITE DES PIEDS. 341

Mais soit ainsi : que selon le vœu de l'estroïste pauureté de leur Patriarche S. François, les Souverains en l'ordre Hierarchique, & Monarchique, ayent trouué bon, que ce reuenu temporel, duquel estoit doté ce grand Convent de Paris, luy ait esté soubstrait, en la forme quedessus : à quel propos leur enleuer les Troncs de leur Eglise, aucunement subrogez au lieu d'iceluy ? à quoy leur oster leur viure, & vestiaire ? Est-ce poinct contre la prohibition de l'Apocalypse ? *vinum & oleum ne lasceris* ?

Car si es actes des Apostres : sur la prediction faictë par le Prophete Agabus, d'vne proche famine; les Apostres, & Disciples firent bonne prouision : pourquoi moins les Convenuels, les necessitez desquels ne furent iamais plus grandes ? De faiët qu'en ce miserable siecle, plus qu'en aucun autre, l'argent peut bien estre appellé, comme au 22. de Job, *Ceseph Togaphoth* כְּסֶף תּוֹגָפּוֹת, *argentum lassitudinum* : d'autant qu'on se lasse merueilleusement à le pouuoir gaigner, iamais n'y eut tant de peine, iamais tant de fatigue : *pumices non sunt æque aridi, ac plerique homines huiusc seculi.*

A quoy contraindre ces pauures Religieux, de quitter leur Cloistre, & leur estude ? pour aller caresser des gents, qui prendront leurs compliments à importunité ? Et qui se gaudiront incontinant avec le Comique ?

*Tuto illos scire me Thesaurum habere, & me
benignius*

Omnes salutant : quam salutabant prius :

Adeunt, consistunt, copulantur dexteras.

Sans parler de ces Euclions de Plaute, si resserrez, & de telle tenacité, *ut famem vitendam, si roges, nunquam diuit*, voires qui iour & nuit, folle gulam obstringunt : ne quid halitus amittant : & fortè si Tonson vngues ademerit : colligunt, & auferunt præsegmina : Allez à l'aulmosne, allez à la charité vers telles gents, & encors parmy vn si grand nombre de nouueaux

342

LES GYMNOPODES,

questeurs & Bezaciens : *quanti facient arguta ista mendicabula ?*
*Hé pourquoy est-ce que Salomon, bien qu'autrement ne demandant des richesses à Dieu, dépria neantmoins la mendicité ? sinon sur ce qu'il dict luy mesme ailleurs : cum obsecratio-
 nibus loquetur pauper, & dines effabitur rigidè ?*

Trilte rebut pour des Mendians volontaires, *qui pauperes
 sunt animo potius, quam sacculo :* comme parle S. Augustin. Mais encores cent mille fois plus fascheuses, tant de submissions; dont le relief de leur profession, deuroit les exempter.

Vidēn' egestas, quid negotij dat homini?

Ego Trium Nummūm causa (disoit le Gelasinus de Plaute)

*Subigor, ut dicam ibi me fuisse: ubi...
 nunquam fui.*

Non pas que si abiecte seruitude puisse tomber en l'esprit d'un Religieux, qui ha plus de generosité que cela : qui porte tousiours devant ses yeux l'honneur de Dieu, & de son ordre:

-- celsa qui mentis ab arce

Despicit errantes, humanaque gaudia ridet.

Au contraire, comme le Philosophe Aristippus, encores qu'il eust vn naturel propre à s'accorder à tout, & se transformer en toutes sortes de guises: luy ayant esté dict vne fois: Ton champ s'est depery par toy : mais non moy, par luy (respondit-il.) Ainsi le vray Religieux, en quelque nécessité qu'il soit, aimera tousiours mieux, que le don esperé, perisse, & faille par luy : que luy, par le don : s'il y va de l'interest & mespris de sa condition: veu mesmes qu'en cela souuentesfois ce tant fameux Cynique monstra son grand courage,

Diogenes: cui pera, penus: cui dolia, sedes.

Mais en fin : c'est pour reue nir à ce qui ha esté touché cy-dessus, & qui fait le poinct decisif de tout ce differend : scauoit qu'il faut excuser le remede cōtre la nécessité. Car à ceste fin selon S. Augustin, *Christus habuit loculos* : & d'ailleurs : si

OV DE LA NVDITE DES PIEDS. 343

nous croyons Seneque : *nemo sapientem paupertate damnauit: possidet enim sapiens opes : quarum tam sit honestus exitus, quam intritus.*

Voila donc à suffire contre le premier poinct, sçauoir si les Conuentuels, suiuant leur regle, peuvent auoir leur prouision assurée, *in sacris illis promptuarijs.*

Maintenant à la seconde, de sçauoir s'il est plus pieux & plus seant de leur offrir leurs aulmosnes directement dans ces Troncs & Reseruoüiers: ou de les leur enuoyer obliquement par vn huis de derriere. La response, premierement sera, que l'aulmosne faicte pour l'honneur de Dieu, en tout lieu, en tout temps, à couvert, ou à delcouvert, est bonne & meritoire. Pierre Chrysologue en son Sermon neufiesme, expliquant ces termes de l'Evangile, que vostre aulmosne soit faicte secrètement, *quid dicit aliquis? ergo in conuentu, in plateis, in triuïs, neganda est misericordia? non præbendus est victus?* At è contrà, *in omni loco, in omni tempore facienda est misericordia, præbendus est victus, nuditas est tegenda, sed sic, quomodo docuit misericordiæ author, ut misericordia, non terræ sit nota, sed cælo, non hominibus sit insinuata, sed Deo.* *In platæis, in triuïs suum pietas habet secretum: contra, platæa triuium est, cum in secreto facit hypocrita nil secretum.* Fratres, Deus monendo sic, vota culpat non loca, sensum, non opera: studium, non datorem: arguit largientem ad suam famam, non ad pauperis famem: iudicat, non ubi facias, quando facias, sed qualiter facias: quia Deus de cordibus, non de manibus facta metitur: & de sensu, non de locis operum colligit qualitatem. *Misericordiam coram se solo vult fieri, qui solius est misericordiæ remunerator & testis.*

Secondement: puis que selon S. Ambroise: il y ha de la comparaison entre les degrés d'offices: semble, que l'œuvre de miséricorde, ne soit point mieux exercée, qu'au lieu principalement destiné pour icelle, c'est à dire au Temple: pour ce qu'y étant faicte, les Religieux reçoivent l'offrande, comme de la

main diuine: & imputent leur nourriture & entretienement à la pure gratification. Auquel sens Hieron Roy de Syracuse, voulāt faire aux Romains, vn riche present, & de notable quātité d'or & d'argent: & craignant par la grandeur de leur courage, qu'ils en fissent refus: il vfa d'un stratageme qui fut, de faire fondre le tout en Images de Dieux, & Deesses, de Palmes & Couronnes : *V T EOS RELIGIONE MOTOS, munificentia sua uti cogeret.*

Pour ceste mesme cause, par l'ancienne coustume des Perses: ce qu'ils offroient à leur Dieu Mithres, estoit en son Téple: & luy disoient, COMEDE O DOMINE, d'après Ctesias: selon que le rapporte Tyrius Maximus: en sa Diale 38. Et en outre par l'vſance des mesmes: iamais n'estoit rien baillé aux Domestiques & Officiers de la Cour du Roy, pour leur boire & manger, non pas mesmes aux Cheuaux, Chiés de chasse, & autres animaux. selon Ctesias: qu'au pré-allable, il n'eust este seruy & présentē sur la Mensē du Roy: affin qu'ils recongneussent tous grands & petits: qu'il estoit leur Pere commun: & qu'ils tenoient de sa beneficence, le don gratuit de leur estre, & leur vie.

Quel adueu donc en comparaison, deuons-nous rendre à nostre Pere Celeste? qui par vne exuberance de liberalité, dict Philon le Juif: verse la pluye d'en haut, & fait germer la terre, voires és pays deserts? pour demontrer combien plus il se plaist à feconder les plages habitées, & cultiuées des hommes?

Nam pro iucundis aptissima quæque dabunt dij:

Charior est illis homo, quam sibi:

Et nous auons plusieurs exemples: qui tesmoignent, que la charité exerceée directement, non par derriere, est plaisante & agreable à Dieu. Consideré, que pour autre cause, il ne defendit aux Moabites, & Ammonites, l'entrée de son sainct Temple: sinon: *quia non occurserant Moysi, in pane & aqua.* Et à l'opposite Dauid voulut, que les fils de Iersellay,

OV DE LA NVDITE DES PIEDS. 345

comederent panem in mensa eius : quia ei egeno occurrerant in pane & aqua : Et luy mesme apres la procession de l'Arche paracheuee, distribuit populo panem, carnem, & similam : d'où l'on peut deriuer l'origine du pain de chapitre, & prebendes, ou prouuendes des Eglises de Chanoines.

Mais en fin pour conclurre: l'Aulmosne , ne peut estre censee faicte plus conuenablement , plus opportunement, ny en lieu plus seant , que dans vn Tronc d'Eglise. Chacun ne baille que ce qu'il veut, & n'y est poinct contrainct: il n'est importuné, on ne luy demande rien , il n'ha ny mescontentement , ny subiect de refus, il faict quelque chose de semblable à ce Romain Brutus, qui offrit son present au Dieu Apollon , *in canato baculo*, de peur d'estre descouert : sa gauche ne feait , ce que faict la main droite: tout y est exempt de vaine gloire: Dieu seul void son vœur , considere son affection : & luy en donne , quand il luy plaist , la retribution : Et de vray: puis que selon le Payen mesme :

Prima ferè vota, & cunctis notissima Templis

Sunt, ut dinitæ crescant :

ou peuuentils mieux que dans les Eglises , iecter la graine de leurs richesses ?

Condere dinitias? opibusque immittere lucem?

Et le sens commun faict reiecter, ce que l'on obieete aux Peres Conuentuels , que ces Trones en leurs Eglises , repugnent à leur vœu d'estroicte pauureté : puisque pas vn d'entre eux , n'y ha rien de propre, ou de particulier, ains tout y est commun. Auparauant le Christianisme, disoit saint Iustin le Martyr, en sa seconde Apologie: nous esions curieux d'amasser force biens temporels: Depuis la foy Chrestienne receuee , nous auons perdu ceste conuoitise: & par charité fraternelle, contribuants nos facultez, nous ne possedons plus rien qu'en commun: & pour nostre simple usage. Autant en diet saint Macaire, en sa troisieme Homilie; *οὐδὲ λαθός μου*

καταγινούεται, επει κοινός οστη, ο διπλός εχει: καὶ Διγονίας τινα ποιει,
κοινή οστη ωφέλεια.

Le mesme est-il pas des Peres Couentuels depuis leur vœu d'expropriation ? se contentent-ils pas des bienfaicts des fidelles ?

In quantum sitis, atque fames, & frigora poscunt?

Peut estre aussi, qu'avec cela, ne sera hors de propos d'y conioindre la faueur de leurs longues & penibles estudes : les frais qu'il leur conuient faire à leurs disputes, & actes de Sorbonne, de leurs Licences & Doctorandes, & autres telles publiques solennitez.

Consideré que le Zohar expliquant ce passage de la Genese: Isachar est vn Asne fort , qui ha courbé son dos, pour porter le bast: c'est à dire le fardeau de l'estude de la loy : dict & r'apporte, que les riches marchâts de la Tribu de Nephtalim, subministroient à ceste Tribu d'Isachar, toutes ses necessitez. Et ceste vsance , du depuis s'estendit, par toute la Iudée, non seulement en faueur des estudiants lufs:ains aussi des Chrestiens mesm'es : recours à ce beau passage de S. Hierosme, contre Vigilance: *Hec in Iudea usque hodie perseverat consuetudo, non solum apud nos, sed etiam apud Hebraeos, ut qui in lege Domini meditantur die ac nocte, & partem non habent in terra, nisi solum Deum:*
TOTIVS ORBIS FOVEANTVR MINISTERIIS.

Chacun scçait notamment és maisons de l'ordre de saint François: que l'an 1515 . Frere François Maronis Cordelier: fut le premier Autheur de la dispute , appellée Sorbonique: en ce que comme vn second Gorgias , qui iubebat unumquemq; dicere , de quare audire vellet: s'estant depuis le matin iusqu'au soir exposé sur le Banc ; à la venuë de toutes sortes de disputants : & ayant en cet acte nouveau , fait paroistre vne prodigieuse viuacité d'esprit , & la parfaicte cognoscance qu'il auoit de la Theologie , sur quelque maticre qu'on l'eust peu attaquer : le grand honneur qu'il en r'emporta

OV DE LA NVDITE DES PIEDS, 347

r'emporta, seruit d'aiguillon, & de motif aux autres, pour courir apres luy, en ceste lice Olympique, & par le moyen d'icelle :

Vndique præceptam fronti præponere oliuam.

Or Dieu mercy, depuis ce braue Maronis, le grand Conuict des Cordeliers de Paris, ayant tousiours abondé en bons estudiants, en doctes Philosophes, & insignes Theologies, qui ont conserué tousiours, voires accreu l'hōneur de ceste illustre & auguste famille : il seroit merueilleusēt dur & grief à ceux de present, que pour leur oster toutes sortes de moyens tem-porels : ils fussent contraincts de quitter & abandonner ces Thresors spirituels, desquels & l'Eglise en general, & eux en particulier ont extreſme besoing. Car combien qu'on ait voulu obiecter le commun quod-libet, *paupertatem nescio quomodo bonamentis esse sororem:* & qu'elle est comme assidue com-paigne de la Philomathie :

Non tamen hoctanti est : pauper ut esse velis.

Ou s'il y ha difference *inter pauperem, & egenum* : d'autant que le Pauvre est celuy, qui ha quelque peu de commoditez: *& quem satis locupletem facit non multa possidere, sed pauca desi-derare:* & que l'indigent à l'opposite soit celuy, qui faute de tous moyens, est reduict à la mendicité : quelle apparence de vouloir conioindre ceste derniere , à l'amour des sciences? Car c'estoit vn vieil proverbe des Hebreux : **VBI NON EST FARINA, IBI NON EST LEX:** là où le pain manque, aussi default l'estude, & le soing de la loy, אָם אֵין חִמָּה אֵין תְּרוֹתָה.

Partant ne se faut il esbahir, si les histoires sacrées & pro-fanes, ne resonnent autre chose, sinon qu'en faueur des estu-des, les grands Pontifes, les Roys, les Princes, & personnages de marque, ont fondé Colleges, les ont dotez de bourses, & riches reuenus, leur ont donné des priuileges, & immunitez singulieres, pour leurs personnes & biens : & tout ce qu'ils au-roient peu d'insignes prérogatiues.

Yy

Comme nous en auons dans Iosephe, au liure vnziesme de ses Antiquitez, vn fort beau tesmoignage de l'Eschole saincte de Hierusalem, appellée *Beth hamedrasch*, בית המדרש, beaucoup enrichie, & priuilegée par Alexandre le Grand, quelque Payen qu'il fust. Et Optat Mileuitain fait honorable mention des sept Escholes, ou Synagogues, fondées & basties sur le mont de Sion, lesquelles mesmes suruesturent aux cendres de la ville, selon le recit d'Epiphane, en son liure des poids & mesures.

Que diray-ie de celle d'Antioche? en laquelle le Diamantin Origene, fit profession publique de la Theologie? Ou de celle d'Ephese, en laquelle, au Dialogue contre Tryphon le Juif: S. Iustin rapporte y auoir eu tant d'excellents Docteurs, & Interpretes de l'Escripture saincte? Passeray-ie celle d'Alexandrie, instituée par saint Luc l'Euangeliste? en laquelle, au rapport d'Eusebe, liure septiesme de l'histoire Ecclesiastique, florirent Pantænus, Origene, Denys, Athenodore, Malchion, Didyme, Athanase? & à la source de laquelle puerent saint Hierosme, S. Basile, S. Gregoire Nazianzene, & autres luminaires de l'Asie?

Ou comment se pourroit obscurcir de silence, la memo-
rable institution des Empereurs de Constantinoble, notam-
ment d'Alexius Comnenus, lequel dvn costé fit bastir vn
Hospital pour les pauures orphelins? & de l'autre, vn College
de doctrine? & dota lvn & l'autre de riches possessions? afin
que les Estudiants n'eussent subiect de se defaillir à eux mes-
mes, veu que toutes choses leur estoient à souhait?

Et pour ne m'estendre aux autres Colleges des lettres hu-
maines, dont le champ seroit trop ample, & trop fœcond:
depuis que Grece & Rome auroient esté transferées en l'U-
niuersité de Paris: apprenons-nous pas de Rigordus, Historien
& Medecin de nostre Philippe Auguste: que les liberalitez
de nos Roys, envers les Etcholiers, les auroient attirez en

OV DE LA NVDITE DES PIÉDS. 349

icelle des quatre coings du monde? Et Jacques de Viétry Cardinal & Legat en France: qui viuoit au dessous du siecle pré-allegué: *Non solum* (dit-il en son histoire Occidentale) *ratione diuersarum sectarum, vel occasione disputationum, sibi inuicem aduersabantur, sed pro diuersitate regionum, mutuo dissidebant, inuidabant.*

Or que parmy tant de nations differentes, & de langues, & de mœurs, les Reguliers & Mendians ayent tenu le premier rang, mesmement pour l'Eschole, & l'estude de la Theologie: telmoings en sont, Guillaume de Champeaux soubs Louys le Jeune, premierement Archediacre de Paris, puis Chanoine de S. Victor. Hugues, Iacobin depuis Cardinal: soubs lequel ayant estudié François de la Victoire Hespagnol: au sortir delà, il porta en Hespagne, l'estude Theologique. Albert le Grand, apres ce Hugues entre les Freres Prescheurs. Frere Alexandre de Hallez entre les Cordeliers, Precepteur de S. Bonaventure, & S. Thomas d'Aquin: Frere Gilles de Rome, en l'ordre des Augustins: & du depuis, pour sa rare science, Archevesque de Bourges. Et à leur exemple, vn nombre infiny d'Estoiles, & Phares en l'Eglise: notamment ceux qui ont paru de siecle en siecle, au firmament de l'ordre Seraphique :

*Quām multa affixus cælo, sub luce serena
Fluctibus è medijs fulcator Nauita Ponti,
Astra videt.*

Je passe les Docteurs seculiers, qui ont rauy le monde en admiration, dautant que ce n'est mon propos de m'estendre si auant. Et se doit croire, que leur eminente literature, leur concilioit vne merueilleuse autorité: puisque Petrus Blesensis, qui viuoit en la premiere poincte de ceste Vniuersité, soubs Louys septiesme, ja cy dessus nommé : à l'exemple de ce qui est dict en la Bible: *qui interrogant, interrogent in Arbela: auroir dict en contre-eschange par forme de Parodie. Qui inter-*

Y y ij

350 *LES GYMNOPODES,*
rogant, interrogent Parisius, ubi difficilium quæstionum nodi intri-
catisimi resoluuntur.

Et du depuis par interualle de temps : Dante Aligere, & François Petrarque, celebres Italiens, y estans attirez par son renom insigne, en firent mesme iugement. Par especial, ce dernier se met à celebrer la ruë du Feurre, **VICVM STRA-MINEVM**, lequel il appelle **FRAGO SVM**, où retentissant : à cause du grand bruit des disputes, qui s'y faisoient, *inter contentio[n]is cupidos, æquè ac veritatis.*

Mais pour ne point m'esloigner de nostre Eschole Theologique : semble n'y auoir lieu de s'estonner , si le Pape Innocent troisième , selon Onuphre, enuiron l'an 1200. Pierre de la Tarentaise , qui fut du depuis promeu au Papat , & appellé Innocent quatrième , l'an 1276. Et le Pape Clement sixiesme , ayant passé Docteurs en la faculté de Theologie de Paris , au parauant que de paruenir à ce degré supresme de l'Eglise : auroient donné tant de beaux priuileges aux Estudiants en ceste mesme Eschole. Sans obmettre le Pape Clement cinquiesme , predecesseur du dernier pré-allegué : lequel au Concile general de Vienne , en la Decretale de *Magistris* , auroit ordonné à ces Hieroniques ou Athletes sacrez , pour leur marque d'honneur , le Laurier , le Bonnet ; & mesmes prescript les fraiz de ceste promotion Doctorale , de peur que le trop grand coust ne desgoustast ceux , qui auroient paraduenture plus d'esprit & de science , que d'or ou de finance .

Ce sont donc les faueurs & commoditez venuës des grands , qui ont entretenu ce venerable estude , & si profitable à tout le genre humain. Au Concile de Mayence , tenu soubs Charlemagne , grand amateur des lettres , selon le rapport d'Æghy-nart Secrétaire de sa Châbre : il est enioint aux Peres & Meres d'enuoyer leurs Enfans *ad Monasteria* , pour y estre instruits aux bonnes lettres : dautant que les Monstiers ou Monasteres estoient lors les peuplades & Colonies des Muses : tesmoing

OV DE LA NVDITE' DES PIEDS. 351

entre autres le Monastere de Fleury sur Loire, dès le temps de nostre Roy Robert. Comment cela, finon à cause du bon appoinctement des Maistres, & de leurs Escholiers ?

A ceste mesme fin, au Concile general de Latran, fut instituée la chaire Theologale, en chasque Eglise, avec prebende suffisante, & riche reuenu. Et finalement, par le traicté de paix de l'an 1228. avec Raymond Comte de Thoulouse, venu à resipiscence de sa lourde heresie : entre autres articles, il fut adstrainct, & par le Pape, & par le Roy sainct Louys : d'appointer & entretenir quatre Professeurs en Theologie : les autres exemples en sont presque infinis.

Somme, que tout ainsi, que les faueurs & commoditez, ont beaucoup seruy à l'aduancement de cét estude, au grand profit de toute la Chrestienté : de mesmes les disgraces & necessitez, le peuuent à l'opposite esteindre, ou assopir à la ruine d'icelle. Et lors que Iehan de Sarisbury, Evesque de Chartres, enuiron le temps de nostre Louys le Jeune, escriuit en son Epistre 211. que les Mercurialistes (c'est le nom qu'il baille aux Maistres & Escholiers de Paris) s'escarterent de l'Vniuersité, ce fut en haine de ce qu'on leur faisoit trop mauuais traictemēt. *Mercuriales (infit) adeò depressi sunt, ut Francia omnium mitissima & ciuilissima Nationum, alienigenas Scholares abegerit.*

Le mesme aduint du depuis, soubs la Roine Blanche, mere de S. Louys : comme à Rome soubs Domitian, dont la noble Sulpitia nous ha laissé vn Poëme bien elegant, pour le style d'une femme : outre ce qu'escrit Agathias Scholasticus des Philosophes, en son temps expulsez de l'Empire de Grece.

Est-il point donc à déprier, que tel desastre n'arriue, en ce grand Conuent de S. François : cy deuant le seminaire de tant de gens scauants en toute literature ? Et duquel on peut dire avec Estienne Evesque de Tournay, du temps de nostre Philippe Auguste : *habet in claustris sapientia regulas suas, erigens sibi scholas, inde veritatis, hinc virtutis ?* Quelle pitié ? quelle

Y y iij

352 *L E S G Y M N O P O D E S,*

desolation? s'il aduenoit de veoir ceste sainte Academie reduite en solitude? Que la fille de Sion fust ainsi despoüillée de ses beaux ornements, que son lustre fust terny, sa splendeur obscurcie: & qu'il fust dict par les passants: la voyants en ducil, en pleurs, & en tristesse? *Haccine est illa domus perfecti decoris, gaudium uniuersæ terra?*

A cela de l'autre part, sont obiectez deux poincts: l'un, qu'il y auroit eu plusieurs grands personnages, qui nonobstat leur pauureté extreme: n'ont laissé de paruenir au comble d'un eminent scauoir: L'autre, qu'au pis-aller, & prix pour prix, vauldroit mieux pour le cloistre, qu'il y eust moins de science, & plus de discipline: *quia cum simplicibus est sermocinatio Dei.*

Mais au premier poinct: en pourroit-on cotter précisément aucun, qui ait onc souffert pareille disette & indigence que les Conuentuels? Car ils ont quitté tout: & ne leur reste, que ceste grace de Dieu: *qua nihil deest auibus, qua pecora in diem viuunt, & qua ferarum alimentis, solitudo sufficit:* D'ailleurs comment auroient-ils quelque chose, *cum seipso non habeant?* & veu qu'ils se sont abdiquez de leurs propres personnes? Mettez moy aupres d'eux, tous les Cleanthes, tous les Phreanthles: ces Diogenes, ces Asclepiades, & Menedemes, cottez de l'autre part, sont-ils iamais entrez en pareille expropriation? *an non plus est animum deposuisse, quam cultum?* s'escrioit S. Hierosme?

Et outre l'expropriation de leurs personnes, quelles commoditez peuuent ils auoir, & encores subiectes à l'enuie? eux qui n'ont pour appanage, qu'une souffrance continuë: *& quos perpetuus paupertatis Caminus excoquit:* cōme parlo S. Gregoire? Et puis: les Philosophes pré-alleguez ont ils iamais supporté la centieme partie des peines & fatigues de ces Conuentuels? qui sont iour & nuit *in labore Dei:* les autres seulement *in labore hominum: an potius Daemonum?*

OV DE LA NVDITE' DES PIEDS. 353

Quand à S.Hierosme, & autres venerables Peres de l'Eglise, tottez de l'autre part : & lesquels on auroit dict auoit composé mille & mille beaux liures, parmy l'excez de leurs austitez : soit ainsi, puisqu'ils ont eu ce rayon super-naturel de la grace diuine.

*Sunt Superis sua iura, quid ad cœlestia ritus
Exigere Humanos, diuersaque fædera tentas?*

Mais oyons le iugement que fait le mesme S. Hierosme, touchant ceste extraordinaire affliction du corps. Son autorité est rapportée au canon, *non mediocriter, de consecrat. distinct.* *5. Non mediocriter errant (dit-il) qui bono magno, præferunt medio-cre bonum: Nonne rationabiliter homo dignitatem amittit, qui vel ieunium charitati, aut vigilias præfert sensus integritati? ut propter innocentiam immoderatam, atque indiscretam psalmorum, vel officiorum decantationem, aut amentiae, aut tristitiae notam incurrat?* *Nanquid verborum multiudine, flecti Deus, ut homo potest? Non enim verbis tantum, sed corde orandus est Deus. Quapropter melior est quinque psalmorum decantatio, cum cordis puritate ac serenitate, ac spirituali hilaritate, quam totius psalterij modulatio, cum anxietate cordis & tristitia.* AVDIANT ITAQUE QVI EA QVÆ NECESSARIA SVNT CORPORI, SVBTRAHVNT, illud quod per prophetam Dominus loquitur. *Ego dominus odio habens rapinam holocaustorum. De rapina vero holocaustum offert,* QVI TEMPO-RALIVM BONORVM, SIVE CIBCRVM NIMIA EGESTATE, VEL MANDVCANDI, AVT SOMNI PENVRIA, CORPVS SVVM IMMO-DERATE AFFLIGIT. Videat itaque, quid Apostolus dicat: *carnis curam ne feceritis in concupiscentijs.*

Au second poinct, qu'il seroit plus expedient pour la regle Monastique, d'estre moins docte, & mieux discipliné. Est ce point soubs vn pretexte specieux, vouloir re-fusciter le vieil reproche, que l'Egyptien Appion, faisoit à Iosephe, & autres Juifs, qu'ils n'estoient scauants és lettres, comme les Payens des autres nations? que iamais il n'estoit sorty de leur

354

LES GYMNOPODES,

se&te, d'excellents Orateurs, ny d'habiles Philosophes? Et ceste obiection remet-elle point aussi en memoire, ce que déprioit Tertullian, dés le temps de la primitive Eglise? *Inter Cultores pecudum, ASINARI TANTVM SVMVS?*

Mais sans doute: ce seroit vne grande erreur de croire, que la litterature dvn vray Religieux, seruist d'obstacle à la bonne discipline: veu qu'au contraire, elle en est la nourrice, le nerf, & le ciment. Voires seroit-ce chose absurde, & incompatible, de présupposer vn bon disciple: & qu'au pré-allable il n'eust eu vn braue Maistre, pour le bien enseigner. *Educatio & disciplina mores facit; & illud sapit unusquisque, quod didicit.* Et iacoit qu'il se trouve quelquesfois des hommes de si bon naturel: qu'ils se façonnent d'eux-mesmes: si est-ce que la bonne doctrine, leur en sert de principal outil & instrument:

Doctrina sed vim promouet insitam:

Rectique cultus pectora roborant.

Mais au reste, comment entendrons-nous, que le deuis familial de Dieu, est avec les plus simples? prendrons-nous telles gens pour de purs idiots, ou pour les doctes aussi? d'autant pauures d'esprit, par leur humilité? que riches de ce second talent, avec lequel ils font tant de profit en l'Eglise de Dieu? Sainct Hilarion auroit-il point esté le vray mirouer de tous Anachoretes? pourquoi donc frequentoit il si souuent les Eschooles d'Alexandrie? tesmoing Nicephore liure 9.chapitre 15: L'esprit de Dieu en habitoit-il moins avec luy? ou croyoit-il par là, que les lettres portassent ombrage, à l'estat Monastique?

En apres, cét Alexandre Euesque de Hierusalem, qui honora ceste ville d'une si noble & riche Bibliotheque? ce tant fameux Pantænus, Heraclas, S. Plutarque leur disciple: & autres Docteurs d'Alexandrie, ce Pierius du mesme lieu, si admirable en ses disputes, & lectures publiques & priuées? ce Dorothée d'Antioche: ce Melitius du pont Eùxin, appellé le Miel Attique, & lequel on disoit scauoir toutes les sciences comme

OV DE LA NVDITE' DES PIEDS. 355

comme vne? Et sans parler de tant d'autres, ce Denys Alexandrin, qui estant tombé en scrupule de ne point lire les liures des Heretiques : receut vne vision & reuelation diuine de les lire hardiment , à cause qu'il auoit de la suffisance & capacité assez , pour les combattre & refuter: tous ces sçauants personages-là, estoient-ils exclus de la conuersation Angelique? *an non cum eis erat sermocinatio Dei?*

Que si au rapport d'Eusebe liure six, chapitre 15. non seulement les Ecclesiastiques , ains aussi les Laïques , sçauants , & lettres , furent en telle estime du temps de l'Eglise primitive: que les Evesques mesmes, les prioient de disputer , & prescher deuant le peuple: afin qu'ils contribuassent aussi de leur talent au seruice de Dieu: comme Euelpius laïque & orateur excellent , en fut requis par Neon Evesque de Larandes : *Paulinus à Celso apud Iconium, & apud Synnadam Theodorus ab Attico:* est il point plus seant d'entretenir si grand nombre d'hômes doctes ès religions: mesmement en celle de S. François : qu'ils se puissent aisément passer du ministere des Seculiers? voires des Ecclesiastiques, ou Religieux d'autre ordre, & d'autre habit? comme il y en ha de nostre temps , qui sont contraincts d'aller à tels emprunts? Et à ceste fin , au lieu de les accabler soubs le faix? leur donner quelque relasche , *que magis dolorem leniat, quam commotionem excitet?*

Et neantmoins quand les Principaux & Superieurs de la maison , par preuoyance & apprehension du desastre, qui au-trement y pourroit arriuer , ont tasché à diuertir leur Pere General , par tres-humbles prières, & remonstrances, de la rigueur par luy conceuë , & beaucoup aduancée en l'execution: & qu'ils luy ont dict: *si regnas iube : si iudicas cognosce :* tout à rebours, sans congnoissance de cause: il en ha deposé deux ou trois de leurs charges claustrales: & fait sortir les portes: & encores chascun d'eux ha regret de dire,

Addita sunt pénis aspera verba meis.

Z z

On obieete de l'autre part : que Dieu deposa bien le Cherubin de Tyr, pour n'auoir fidellement gardé sa station : Mais le fit-il sans les formes ? bien qu'il soit pardessus le droit & positif ? & sa Justice est-elle pas infaillible ? au lieu que les luges du monde, enuelopez de tenebres, peccant, selon S Augustin, *necessitate nesciendi* ?

Veritablement ce seroit chose horrible , d'ouir parler de telle degradation d'un Cherubin : n'estoit que nous apprenons de la mesme Escripture , que ceste pure Essence , *quandoque in Angelis suis inuenit prauitatem*. Et c'est entre autres, ce que dict le Poëte Prudence en son Apotheose :

*Miraris peccare Animam? quæ carne coactam
Sortita est habitare Domum? CVM PECCET ET IPSE
ANGELVS, hospitium qui nescit adire caducum
Cratis tabifluæ? PECCAT QVIA FACTVS ET IPSE EST.
Non genitus: quounque modo sit factus, id unus
Scit factor Dominus: factum mihi credere sat sit.*

Là dessus on insiste : que ce sont les effets d'une obéissance claustrale : que ce sot charges manuelles, & reuocables *in noctu oculi*. Mais si au récit d'Aristote en ses Problèmes : Anaxagoras souloit dire , qu'à l'homme seul de tous les Animaux , Dieu auroit donné la main , pour luy servir d'instrument de raison , & d'outil de sagesse .

Est-ce pas donc à inferer de là , que comme les charges manuelles sont deférées à un Religieux , par merite , par eslite , & choix de sa vertu : ainsi luy doibuent elles estre maintenues par prudence & à quanimité ? non qu'il soit exauthoré d'icelles à la legere , sans subiect , sans raison , ny que ceste ignominie luy soit faite sans cognoissance de cause , & ordre de Justice ? Bref qu'il n'ait subiect de ceste plainete :

*Nec hoc leuamen denique ærumnis datum est:
Videre saltem, et nosse quo peream malo.
En considération de quoy au Concile second d'Hispale ou*

OV DE LA NVDITE DES PIEDS. 357

Seuille, tenu en Nouembre, soubs le Pape Honore premier, vers l'an 630, sur le murmure qui s'excita de la deposition de certain Prebstre, faict par son Evesque; sans congnoissance de cause. *Sancitum est iuxta Priscorum Patrum decretum, synodali sententia: ut nullus Praefulum, sine concilii examine, deicere quemlibet Presbyterum vel Diaconum audeat.* EPIS COPVS ENIM SACERDOTIBVS ET MINISTRIS SOLVS HONOREM DARE POTEST: AVFERRE SOLVS NON POTEST. Suiuant quoy, au canon 27. du 4. Concile de Tolede, iniuste deiecti, gradus amissos receperunt. Et de là, par le Concile de Tribour, l'Evesque ne peut estre degradé, que par douze Evesques, le Prebstre par six, & le Diacre par trois. Les exemples au reste en sont assez vulgaires.

Et afin, que l'on ne croye, que telles sanctions ont lieu scullement pour les seculiers, non pour les reguliers: à cause de leur obedienece estroite: & que peu leur doit chaloir de tellés Praefectures. Le contraire est ordonné par le Concile general de Latran, tenu soubs le Pape Alexandre 3. en l'onzième canon: *ut PRIORES in Conuentualibus Ecclesiis constituti, NON NISI PRO MANIFESTA ET RATIONABILI CAUSA MVTENTVR, videlicet, si dilapidatores fuerint, si incontinenter vixerint, aut tale quid egerint, pro quo amouendi sint merito.* Lequel canon est transcript au chapitre Monachi §. vlt. , de statu Monachorum. Le mesme au chapitre cum ad Monasterium §. vlt. ibidem.

Somme, que généralement il est deffendu de deposer aucun sans ordre de Iustice, & pour causes esquelles se trouve plus de passion, que de iuste pretexte: *cap. inquisitionis, & cap. petitionē ē de accusat.* Les Evesques de Grece, qui pour vn temps s'ingererent de faire le contraire, en furent blasmez, selon le telsmoinage de Socrate, en son histoire Ecclesiastique.

Specialement, auroit esté obserué par saint Bernard, & tiré de Sulpice Severe, à la recommandation de nostre saint Martin: qu'il auoit vn tel esprit de douceur, patience, & équa-

Zz ij

358

LES GYMNOPODES,

nimité : que iamais il ne deposa Clerc ny Officier , pour quelque iniure , ou tort qu'il luy eust fait . *Audi mansuetudinem eius, suo illo Sulpitio sic scribente : Tantam aduersus omnes iniurias patientiam assumpserat, ut cum esset summus Sacerdos : impunè tamen à Clericis laederetur : NEC PROPTER ID, EOS, AVT LOCO VNQVAM A MOVERIT, aut à sua quantum in ipso fuit charitate repulerit : quod quidem in Brixio probatum omnes vos arbitror me minisse : eum quippe licet sibi crebro iniurium, ex omnibus successorem elegit, & de tanta post futura aduersitate præmonuit.* Ceste louange particulière eust-elle esté donnée à S. Martin , par deux si excellents & deuots personnages ? si ce n'estoit vn acte plein de courroux & de temerité , que de deposer legerement les Seculiers , & Reguliers , de leurs charges , offices , & dignitez ?

Aussi generale en est la raifon : sçauoir que telle Cathærefe ou destitution , emporte infamie : que l'infamie equipolle à la mort : *imò etiam viuit, disoit Plaute, cum credas esse mortuam.* Quoy qu'il en soit : l'apprehension de l'vne , est aussi fascheuse , que celle de l'autre : & la caule de la vie , & de la renommée sont comparées en Droict : *l. iusta ff. de manumiss. vind. suiuant quoy, Ciceron en l'oraïson pro Quintio : ignominia affectus (dit-il) non modò è numero viuorum exturbatur, sed etiam infra mortuos amandatur.* Partant , puisque l'honneur , sinon du monde , au moins de l'innocence , doit estre aussi cher àvn Religieux , qu'à aucun homme d'autre condition : qui l'empeschera de reclamer contre telle extraordinaire deposition ? contre telle honte ? contre telle ignominie ? Contenez-vous Pere , desistez vous :

De que grani duras vulnere tolle manus.

Car c'est vn fouldre , que la Philostorgie paternelle doit iustumēt restringre , & r'allentir . Cesetius Cheualier Romain , ayant receu commandemēt précis de Cæsar victorieux , apres la fin de la guerre ciuile : de chasser & abdiquer lvn de ses fils , qui auoit conspiré contre luy : sa response fut vrayment bien

OV DE LA NVDITE' DES PIEDS. 359

libre , & pieuse tout ensemble. *Celerius tu mihi Cæsar omnes filios meos eripies, quām ex his ego unum nota pellam mea.* La charité fraternelle invite aussi à ceste douceur , & moderation. Voires en general,c'estoit vne sentence des anciens Hebreux: que Dieu destourne sa face de celuy, qui fait monter la rougeur sur la face de son prochain : *הַמְלָכָן פָּבִי הַבָּרוֹ כֶּרְבִּים.* Car est-il plus de vie apres cela? & selon le Poëte:

Nonne mori satius, vita quam ferre pudorem?

Toutesfois le malheur des Peres Conuentuels ha esté, que ny leurs playes , ny leurs plainctes, n'ont peu fleschir leur Pere General: Le Gladiateur vaincu sur l'arcine , encores par la demonstration de son doigt esleué, esperoit-il mercy :

Sperat ergo in saeva victus gladiator arena,

Sit licet infesto pollice turba minax.

icy quelle attente? veu que plus la grace est demandée, & plus on y resiste ?

Ancienement l'inspection de l'augure , n'estoit interrompuë mieux à propos , que quand à l'improuiste suruenoit vne pluye : l'Augur en lauoit ses mains , faisoit ses prieres , & souhaitoit à l'estat public, toute prosperité. Mais tant s'en fault que les dolances des Conuentuels , accompagnées ou de larmes, ou des armes , que donne la Nature , en quelque affliction:ayent peu interrompre le dessein commencé:qu'au cōtraire: *ipse sibi vult adduci Lamentatrices*, pour déplorer, dit-il, la cōtumace & desobeyssance qu'il impropere aux siens: *ut quid, se plaint-il, rebellio hac? non tam aduersus me, quām aduersus Dominum?*

Paroles de vray terribles: cependant,où est la contumace, parmy tant de submissions? & si l'obedience n'est point deuë en chose non promise , où se trouuera ceste humeur refraētaire? Bref, où ceste rebellion , parmy des esprits æquaniemes? & disposez à faire,tout ce qui est d'empire legitime? & qui n'ont souhaité autre chose, finon?

Zz iij

Det libertatem fandi, flatusque remittat?

Il est escript au dixiesme du second des Paralipomenes, que le peuple d'Istraël, le sentant trop greué, par le successeur du sceptre de Salomon: & s'estant escrié, *non est nobis pars in Dauid, neque hereditas in filio Isay: incontinet fut mise sur pieds vne armée, pour combatre & guerroyer ce peuple.* *Dixit autem Semeia, homo Dei: Hec dicit Dominus: non ascendetis, neque pugnabitis contra fratres vestros: reuertatur unusquisque in domum suam, QVI A MEA GESTVM EST HOC VOLVNTATE.*

Et se lit dans Eusebe au 4. de l'histoire Ecclesiastique, chapitre 23. que saint Denys, Evesque de Corinthe, rescriuit vne lettre aux Gnostiens, par laquelle il admonestoit Pinytus leur Evesque, *ne grauia onera, discipulorum ceruicibus superponeret: néve fratribus necessitatem coactæ castitatis indicaret: in quo nonnullorum periclitarentur infirmitas.*

Que s'ensuit-il de là, sinon vn enseignement de moderation à tous Supérieurs? & qu'ils ne doibuent tousiours prendre à crime, soit vne excuse legitime, ou vne deliberation nécessaire, ou vn delay ciuilement requis, pour esprouuer le joug d'une nouvelleté? Dieu ne veult point de seruices contraincts.

----- quoniam probitate coacta, Gloria nulla venit: sed tamen ingloria virtus:
pourquoy est-ce qu'un General d'ordre les viendra exiger?
Non est Iudex super Dominum, neque intelligens super altissimum.

Autresfois on blasma les Thebains, d'auoir renuersé sans dessus dessous, les sacrifices que le Roy Agesilaus, faisoit au lieu sacré d'Aulide. Icy on ha renuersé chaussures, enleué Troncs: degradé deux ou trois Præfets de la maison, effarouché les autres:

Lingua file: non est ultra narrabile quidquam.

Si Iethro fut bien ouy par Moyle: quoy que le reprenant:
si Paulus restitit in faciem Petro: si plusieurs Prelats respectueu-

OV DE LA NVDITE DES PIEDS. 361

sements s'opposerent au S. Pere Victor. Si l'Evesque ne doibt rougir, d'estre enseigné par soi inférieur: can. si habes 24. quæst 3. ny vn Seigneur par son subiect: can. quanquam distinct. 23. ny vn vieil par vn ieune: can. de Constantino distinct. 22. ny le pere mesme par son fils, qui se fonde en raison: can. quæritur 2. quæst. 7.

Quel pretexte aura vn Pere Spirituel, de reiecter les iustes remonstrances des siens? ou leur interdire d'entrer en Conseil sur vn affaire perplex? & auquel ils ont interest, tant pour leur conscience, qu'afin que l'ancien estat de leur maison ne soit interuerty? Par la loy Mosaïque, il estoit deffendu de ne transferer la portion d'une Tribu à l'autre: sur quel motif donc attenter la transmigration des Obseruantins, en l'héritage des Petes Conuentuels? Abraham fit bien alliance avec Abimelech, quoy qu'estrâger: qui empeschera, qu'à plus forte raison, ces Confreres venus d'une même origine, ne vivent chascun à leur esgard en bonne correspondance?

D'ailleurs: par quel changement de saison: veult-on introduire entre les Conuentuels, vne froidure estrangere? veu que Dieu ne se plaist qu'au feu, & à l'encens ardent? qu'au 6. du Leuitique, le feu ne doibt iamais cesser devant sa face? que selon Esaye, il sauue le monde, *in spiritu iudicij & ardoris*: que Ieremic ha recongneu & protesté de soy-mesme? *De excelso ignem misit in ossibus meis, & erudituit me*? Que c'est son plaisir, de faire marcher les siens, *in splendore fulgurantis hastæ*, que sa parole, suivant Salomon, est ardente: & vn bouclier estincelant, à ceux qui esperent en luy? Bref, qni ha dict de luy-mesme en l'Euangile: *Ignem veni mittere in terram, & quid volo nisi ut ardeat?* Mais comment? parmy la morfonture & nudité des pieds?

Il y ha eu des langues & plumes enuenimées, qui se ieutans à la trauerse, ont tasché à detracter de l'honneur des Peres Conuentuels. Estoient ils pas obligéz, selon la loy de Dieu,

362

LES GYMNOPODES,

& l'ysance du monde , des'en purger & garentir ? Petrus Cel-lensis Euesque de Chartres , vers le temps de nostre Philippes Auguste : disoit fort bien , en vne sienne Epistre : *Reproba humilitas est, plus quam in corde tuo sentias, vanè te deiçere, detestanda præsumptio famam suam negligere, & suspicionis næuum non abolere.*

Les Conuentuels se sont deffendus contre lvn , & nettoyez de l'autre . Ils ont practiqué par effect , ce que signissoient les deux Sacrifices Mosaïques , du soir & du matin : celuy du soir , pour appaiser les Anges Accusateurs : & celuy du matin , pour obtenir la grace des Bien-faicteurs : qu'est ce qu'ils y ont gaigné ? Finalement , ils ont executé ce que cōseilloit Pythagore , de presenter le pied droict au soulier , ils l'ont faict pour tesmoigner leur droite affection : en outre vouloit-il , qu'on offrist le senestre au laouer : & n'ont aussi manqué de ceste part , pour démonstration de vouloir embrasser cordialement , ce qui seroit de censure & reforme , hors-mis ceste nudité des pieds , par eux non professée : Mais le refus de ce seul poinct , l'ha plus mis en courroux , que l'accord de tous les autres , ne l'auroit contenté , combien que la plus forte satisfaction deust seruir de telasche pour le reste : *cum alioquin, selon Blesensis, culpa sit, totam prosequi culpam.*

Que si depuis l'absence du General , plusieurs se sont résolus à ceste nudité , bien que par eux en sa presence viuement oppugnée . S'il y ha aussi quelque Arrest sur ce subiect , mais par prouision seulement , iusqu'à ce que les Parties ayent été plus amplement ouyes , en l'Audience : par là void-on l'inconstance des hommes , & le flux & reflux des affaires du monde :

Quid mea cum pugnat sententia secum?

Quod petiit, spernit : repetit, quod nuper omisit?

Tant y ha , que c'est touliours pour faire paroistre , que l'on gaigne plus sur les Esprits par amitié , que par force &

con-

OV DE LA NUDITE DES PIEDS. 327

contraincte: & que la volonté libre, faiet beaucoup plus de son propre mouvement, que par commandement. C'est ce que respondit Agesilaus: quand on demandoit à Phœbidas, de quel instant il auoit pris le chasteau de Cadmée. Quiconque (dit-il) de son propre mouvement, faiet le bien public, n'est tenu d'en rendre compte à personne. Mais icy l'interest de quelques particuliers, plus à penser qu'à dire: peut-il obliger le corps general, iusqu'à vne finale decision?

Que si elle est reseruée à vn Chapitre General, comme l'importance de l'affaire, le semble bien meriter: puisqu'il ha este dict par le Prophete Esayc, d'une telle congregation sainctement faicte, de plusieurs personnes vni-formes, multi-formes. *Ecce ego sternam lapides tuos per ordinem, fundabo te in Sapphiris, & Iaspide, & Lapidibus sculpis:* que peut-on esperer, d'une si venerable assemblée? sinon que le sainct Esprit venant à y presider, les Esprits, eschauffez de son ardeur, illuminez de sa grace, & pleinement instruits de sa doctrine, se r'enconteront & conformeront en telle vunion de sens & volontez, que venants à prendre vne resolution solide, ferme, & stable: les Peres Conuentuels seront assurez au vœu de leur profession, & en l'obseruance des termes de leur regle: sans plus estre agitez de ces boutrasques? & sans plus flotter en ceste incertitude, *tunc non erit palmes in sepe: neque botrus inter spinas.*

Et à ceste fin, ils vous tournent les yeux, & addressent leurs vœux, o sainct Pere esleué sur le Throsne de l'Apostolat: *cuius lingua, clavis cæli facta est,* disoit-on au Pape Innocent 3. *& cuius in plenitudinem exuberans potestas, non ab homine, sed à Deo est:* Car tout ainsi qu'és grandes & difficiles questions de la loy Iudaïque, anciennement on recourroit à la chaire de Moysé (selon que remonstroit autresfois Petrus Cellensis, à vostre deuancier Alexandre troisième) *sic nunc pater venerandè, ab omni Ecclesia Dei, recurritur ad beati Petri, & vestram*

Aaa

Sedem. Tam enim communiter communis vobis imponitur sollicitudo omnium Ecclesiarum, quam singulariter & specialiter Petro videtur dictum: Et tu conuersus confirma fratres tuos.

Partant les Peres Conuentuels, humblement prosternez aux pieds de vostre Saincteté : la supplient de prendre ce soing paternel , de si gtand nombre d'enfants spirituels, qu'elle ha par l'Vniuers: mesmes entre les infideles. Qu'il luy plaise par ses deux Clefs de Science , & Iurisdiction : faire ouuerture du Decret fondamental, qui d'vne part terminera la dispute: de l'autre , reglera ores & pour l'aduenit le pouuoir de leur Pere General: & par ce moyen mettra la paix en leurs consciences , le repos en leurs ames , & le salut en l'Ordre . Et fera que la splendeur de ceste sacrée famille, si vtile à l'Eglise , & si florissante par tout , voires parmy les Barbares : ne receura aucun dechet , ny ne sera plus alterée par telles dissensions , *in discordia* , disoit sainct Ambroise, *nemo benedicit Dominum.*

C'est du Siege de vostre saincteté , que sont venuës les dispenses , sur lesquelles ils se fondent , & se croient assurez: est il point de vostre pré-emience A postolique , de les garantir , deffendre , & maintenir ? comme naturellement tout Legislateur se sent obligé à propugnier sa loy : tout Patron , d'assister à ses Clients , & tout autheur , à combattre ceux qui veulent faire effort à l'œuvre de ses mains ? Leurs bulles , leurs priuileges sont vostres : *si non nostra* , disoit vn ancien Romain , *salem vestra deffendetis.*

Pour tout pretexte , on leur propose le mirouër de la perfeccio: de vray , il est fort beau , mesmement à vne Ame saincte , qui est vn second ciel , diet sainct Bernard , ayant l'intellect pour Soleil , la foy pour la Lune , & les vertus pour Astres , & Estoiles . Sainct Augustin croid qu'il n'y ha rien de si heureux , en ce bas monde , de si tranquille , & serein , que ceste ame ; laquelle en l'æmulation de ceste qualité parfaictc

O V D E L A N V D I T E' D E S P I E D S. 365
 & accomplie : ne retient plus que l'ombre du corporel,
quam Deus respicit, humilitas subiicit, potentia reducit, obedientia conductit, persecrantia perdueit, deuotio introducit, charitas unit.

Mais les choses les plus magnifiques à dire, gisent plus és vœux & souhaits, que non pas és effets : l'esprit est prompt, la chair lourde & massiue. Le relief de la perfection humaine, n'est rien qu'un plus assuré tesmognage de sa foiblesse & imperfection : *qui super se attollitur, cadit à se.* Et tel ha heureusement vogué tout le temps de sa vie, qui fait naufrage au port :

*speculatus littora Tarchon,
 Quà vada non sperat, nec fracta remurmurat vnda,
 Sed mare inoffensum crescenti allabitur æstu:
 Aduertit subiò proras, ibi fracta carina.*

Veritablement il n'y ha point de passions en ce monde, qui puissent reuenir au moindre contre-poids des plaisirs de la vie éternelle : il n'y ha volée de perfection quelle-quelle soit, qui puisse onc y atteindre, du moins humainement, & sans la grace d'enhault. Ceste gloire, ceste abondance de ioye, que Dieu ha préparé aux siens, *fide non capitur, spe non attingitur, charitate non apprehenditur, acquiri potest, estimari non potest.*

Mais benist soit Dieu, qui ha voulu qu'en tout estat, en toute condition, en tout aage, en tout sexe, chascun peult faire le salut de son ame, & gaigner Paradis : Il en ha fait le chemin plus court, & plus facile, que l'on ne pense : afin d'oster toute excuse, & tout pretexte de desespoir. Là sont plusieurs estages, là diuerses mansions : où chascun receura diuers loyer, au prix de son merite, bié que different en valeur : *ibi una cunctis erit beatitudo lætitiae, quamvis non una sit omnibus sublimitas vitae.* Ainsi les vns auront de plus hauts souhaits, & de

Aaa ij

326 LES GYMN.OV DE LA NVD. DES PIEDS.

plus sublimes prætensions. Les autres s'imputeront à grand heur, d'en poursuivre & atteindre les ombres. Entre ces deux extremitez, quel vœu fera le Poëte Sedulius, representant en sa personne, l'humilité, accompagnée tout ensemble & de la tremeur, & de l'esperance, de chaque fidelle Chrestien?

*Militiae ecce tuae bone Rex pars ultima resto,
Heic proprias sedes, huius mihi mœnibus urbis
EXIGVAM concede DOMVM: tuus Incola sanctis
Ut merear habitare locis, alboque beati
Ordinis EXTREMVS conscribi in sæcula CIVIS:
Grandia posco tamen; sed tu dare grandia nosti:
Quem magis offendit, quisquis sperando repescit.*

πτωθεὶς δοξα.





A V T H O R I S
A D L E C T O R E M .
S V B - M O N I T I O .



*Ppositas Acies, & tela minantia telis,
Sed tamen innocua cuspide, LECTOR
habes.*

*NVDIPEDVM generosa Cohors,
hinc agmine facto*

Dimicat: & glaciem, duraque saxa terit.

*Castra tenent illinc, quibus est CALIGA, reuinctis
Non sine Pontificum Numine, CALCEOLIS.*

*Dux stat utrisque Pater, supera FRANCISCVS
ab arce,*

Et cupit incolumes, quos in AGONE videt.

*Quisquis ades, faueas: nec iniquæ sortibus urnæ,
Alterutri licitum tollere iura putas.*

*Seria res agitur: Index, ECCLESIA Mater,
Finiat arbitrio, quæ volet ipse DEUS.*



HEMITRITÆE,
OV

DE LA FIEBVRE DOVBLE-TIERCE,
qui dés la promotion de nostre sainct Pere, VR-
BAIN VIII. au souuerain Pontificat soudain
l'auroit surpris, & long temps affligé.

Le 8.
Aoust
623.

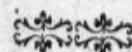
ANTIDOT POETIQUE.



AILLOIT-IL pas, qu'ainsi nostre Sauveur
 patist?
 Et qu'avec tant de maux, il entraist en sa
 gloire?
 Qu'au tourment de la Croix, il gaignast la vi-
 ctoire?

Et qu'ainsi Couronné, à son Pere il s'offrist?
 Tout de mesme, vne siebure ardente te recuist,
 Lors qu'on te faict monter sur le Throsne d'yuoire,
 Du Prince Apostolique: afin d'auoir memoire,
 Grand que tu sois, qu'au miel, aussi le fiel s'vnist.
 Mais que de l'Art salubre, & le Dieu de Poesie,
 Prolonge tes beaux iours, à vne heureuse vie:
 O tres sainct Pere VRBAIN! quoy? te haster aux Cieux?
 Qu'il t'est loisible ouurir, & fermer quand tu veux?
 Bon heur soit au sainct Siege, auquel soubs FOY VNIQVE,
 Turendras pour iamais L'EGLISE PACIFIQVE.

*Par M^E. SEBASTIAN ROVLLIARD,
 de Melun, Aduocat en Parlement.*



HEMITRITAEVS.

S I V E

DE SESQVI-TERTIANA FEBRE, QVÆ
SANCTISS. D. D. N. VRBANVM VIII. RECE'NS
inauguratum Pontificem summum, statim corripuit,
diuque afflixit.

CARMEN ALEXIPHARMACVM.

NON-NE pati decuit? sic non-ne per aspera
CHRISTVM?
Nectareæ placidum limen adire Domus?
Non-ne CRVCIS merito decuit rutilare
triumpho?

Laurigerumque PATRI sic retulisse caput?
Te quoque discruciat calidæ sitis arida Febris,
CHRISTI ADVM porior dum tibi surgit Apex.
Ut meminisse vices Hominum, commixtaque melli
Fella, scias: supero stans licet ipse gradu.
At tibi PLECTRI-POTENS, MEDICINÆ
Amabile NVMEN,
Protrahat in longos candida fila dies:
URBANE! heu quid enim repetas nisi serus Olympū?
Pandere pro libito, claudere quém-que potes?
Maëte PETRI Solio, FIDEI cui pace sub una,
Per te optata venit restituenda salus.

SEBASTIANVS ROLLIARDVS, MELO-
DVNENSIS, IC. ET IN SVPREMA CVRIA
Franciæ Aduocatus, fecit.
VIII. ID. OCTOB. CI CI CXXIII.

HYMNE
DE SAINCT MARC
L'EVANGELISTE, PATRON DE LA
SERENISSIME, ET ILLVSTRIS.
République de Venise.

* Esleu AV SERENISSIME DVC,* M.M. FRANCISQUE
le 8. Septéb. 1623. CONTAREIN, SEN. & P E V P. de Venise.

 O Y, qui d'vn Lion emplumé,
 Au Ciel de maints feux allumé,
 Portes la face, & corps agile :
 Qui traïnes le Char Triomphant,
 Auec ces T R O I S, dont l'air bouffant,
 Par tout fait bruire L'EVANGILE.

ROME, Chef de l'Apostolat,
 Soubs SAICNT PIERRE, ayant veu l'éclat
 De ta plume, à luy familiere :
 Fit escrire amplement par toy,
 L'œuvre de la nouvelle Loy,
 Qui au monde fert de lumiere.

L'Ægypte en tenebres marchant,
 T'ha veu foudroyer en preschant
 Le vray Christ, dans ALEXANDRIE :
 Là ! tu fais miracles certains :
 Et non comme les Spectres vains,
 De leur aucugle Idolatrie.

HYMNVS



H Y M N V S.

DE SANCTO MARCO
EVANGELISTA, SERENISSIMÆ ET
ILLVSTRISSIMÆ VENETIARVM
Reipub. Patrono.

AD SERENISSIMVM DVCEM, D. D.
FRANCISCVM CONTARENVM:
Sen. Pop. que Vener.



OELESTIS Aula Penni-potens Leo!
Solers Quadrigam CVM TRIBVS
Entheam
Versare MYSTIS: qui per auras,
Tela Dei Fideique vibrant..

Pollens supremo CHRISTI ADVM Throno,
Te ROMA, PETRI gestiit Asseclam.
Mandare chartis, quod stupenda
LEGIS opus radianuit Orbi.

Te fulminantem Nilus, et audiit
A Rege MAGNO condita ciuitas:
Te verba CHRISTI, te docentem
Mira suis potiora monstris.

Bbb

Grand nombre se range à la Foy:
 D'autres crient: sus: qu'en esmoys:
C E B V B A L E : A V B V C V L E o n t i r e :
B V C V L E , E g l i s e d e s C h r e s t i e n s :
 Ainsi renleuent les Payens,
 Et te font souffrir le martyre.

Les Halliers sanglants, ont pleuré,
 Ton corps en pieces deschiré:
 Tandis ça & là, les Fidelles,
 Vont recueillir chasque lambeau,
 Qu'ils mettent de nuit au tombeau:
 Le sauuants des flammes cruelles.

Mais Dieu vangeur de ce forfaict,
 En fin, ha voulu, que soubstraict
 Fust ton Corps, de ce lieu indigne:
 Comme ce Ioyau destinant,
A U P E V P L E , A L A M E R D O M I N A N T ,
D A N S V E N I S E , S A V I L L E I N S I G N E .

Là: par merueilles t'est construict
 Vn Temple, où le Marbre reluit:
 Et où l'or esclatte en ta gloire:
 Car le zele de cette **G E N T ,**
 Ha dedié cét ornement,
 A ton honneur, & ta memoire:

Là: sur tes Autels, si l'Encens
 Recrée à chasque heure tes sens;
 Et si le bruit de tes loüanges,
 Sans cesse y résonne, le iour:
 Où lors que le temps à son tour,
 De la nuit y fait les eschanges.

Pars multa credit: cetera peruvicax
 Duraque frontis: *BVBALE BVCVLI,*
 Dum clamat; oppresbit cruento.
Martyrij celebrem Triumpho.

Luxere vepres sanguine Rosidi,
 Artus revulsos: quos pia colligens
 Plebs nocte, clam condit sepulchro:
Incolumes ut ab igne seruet.

Ast immerenti Reliquias loco,
 Vis saua tandem Numinis abstulit:
Illucque transvexit, Marinis
Qua VENETI dominantur oris.

Illic, ad aui perpetuum Decus,
 Templum stat ingens, quod tibi marmore:
Quod strauit auro: quod dicauit
MARCE, tuo pia GEN S honori.

Illic Sabais Ara vaporibus
 Si plena fumat: si resonant tuae
PATRONE laudes: siue lucem,
Juge ferat, tenebrasve tempus.

Bbb ij

O SAINT MARC ! maintiens à requoy,
TON DYC, commandant par la Loy :
Donne à ces VENERABLES PERES,
Vn Conseil plein de fermeté :
Et du peuple la Liberté,
Soit sans excez & impropres.

Que ta GENT, sur ses Ennemis
Par mer, & terre, au long soubsmis,
Gaigne tousiours PALME nouvelle :
Quelle croisse, & prospere autant,
Que L'HADRIE en ses eaux flotant,
Y fera sa course éternelle.



*Firma quietis Imperii DVC&M:
Cautoque sanos Consilio P A T R E S:
Fac: prisca Libertas modestum
Contineat ratione vulgus.*

*Da, gens Triumphet: viribus aquore
Terraque salnis, floreat in dies,
Duretque felix: donec U R B I,
HADRIACAS mare voluet undas.*

SERENISSIMÆ ET ILLVSTRIS. VENET.

Reipub. quæ ferè temporis eiusdē primordia CVM FRANCICIS LILIIS habuit; quibus etiam arctissimo fœdere iuncta est. Ego SEBASTIANVS ROLLIARDVS MELODV-NENSIS, Ic, & in suprema Curia Franciæ Aduocatus: ex animo, dedi, dicaui. **LVTETIAE PARISIORVM: MENSE OCTOBRIO. CL. 15C. XXIII.**



Bbb iii

TENEVR DV PRIVILEGE.

LOYYS par la grace Dieu, Roy de France & de Nauarre,
A nos Amez & feaux Conseillers, les Gents tenans nostre
Cour de Parlement à Paris, Preuost dudit lieu, Bailly de
Rouen, Seneschal de Lyon: & à tous nos autres Iuges &
Officiers, ou leurs Lieutenants, Salut. De la part de nostre
bien Aimé M. Sebastian Rouillard, Aduocat en nostre Cour de Parle-
ment, Nous a este humblement exposé, qu'il desire faire Imprimer &
& mettre en lumiere, vn liure par luy composé, & intitulé, *Les Gymnopodes*
ou de la nudité des Pieds, disputée de part & d'autre. Mais d'autant qu'il
croit que celuy qui fera les fraiz de ladite Impression, ne fust frustré de
son labeur, si d'autres que luy, s'ingeroient de le contrefaire & imprimer,
mettre en abbregé, soit en langue Françoise ou Latine, ou en autre
sorte desguiser ledit liure: pour ces causes de sireroit luy estre proueu de
nos remedes à ce conuenables. Parquoy nous desirans que celuy qui fera
les fraiz de ladite Impression, tire la iuste recompence d'iceux, sans qu'il
soit loisible à aucun d'entreprendre sur luy directement ou indirectement,
Auons permis & octroyé, permettons & octroyons audit Exposant
de faire imprimer ledit liure, par tel que bon luy semblera: iceluy faire
vendre & distribuer partout nostre Royaume, sans qu'aucun autre puisse
Imprimer ou faire Imprimer, vendre ny debiter ledit liure, iusques à dix
ans, reuoluts & accomplis, à cōpter du iour du paracheuement de ladite
impression: & sans qu'aucun ait la faculté de desguiser, abbreger, tron-
quer, ou mutiler ledit liure par traictz, ou passages empruntez, & traue-
stis, soit en langue Latine, ou Françoise: si ce n'est que tout le liure soit
entierement, & fidelement traduict. Et ce à peine de mille liures d'a-
mende, confiscation d'exemplaires, despens, dommages, & interests.
Si vous mandons, & à chascun de vous cōmettons endroit soy, si comme
à luy appartiendra, que de nostre present Priuilege, & du contenu en
iceluy, vous faites & souffriez iouyr ledit Exposant, ou celuy qui aura
charge, transport, ou cession de luy, & en user pleinement & paisible-
ment: & à ce faire souffrir & obeir contraignez tous ceux qui pour ce
seront à contraindre, par toutes voyes & manieres deués & raisonnables.
CAR tel est nostre plaisir: Nonobstant quelconques lettres à ce con-
traires. Donné à Paris le vingtiesme Decembre, l'an de grace mil six
cents vingt trois. Et de nostre regne le quatorze.

Par le Conseil,

L'E V E S Q Y E.

Et scellé en cire jaulne.